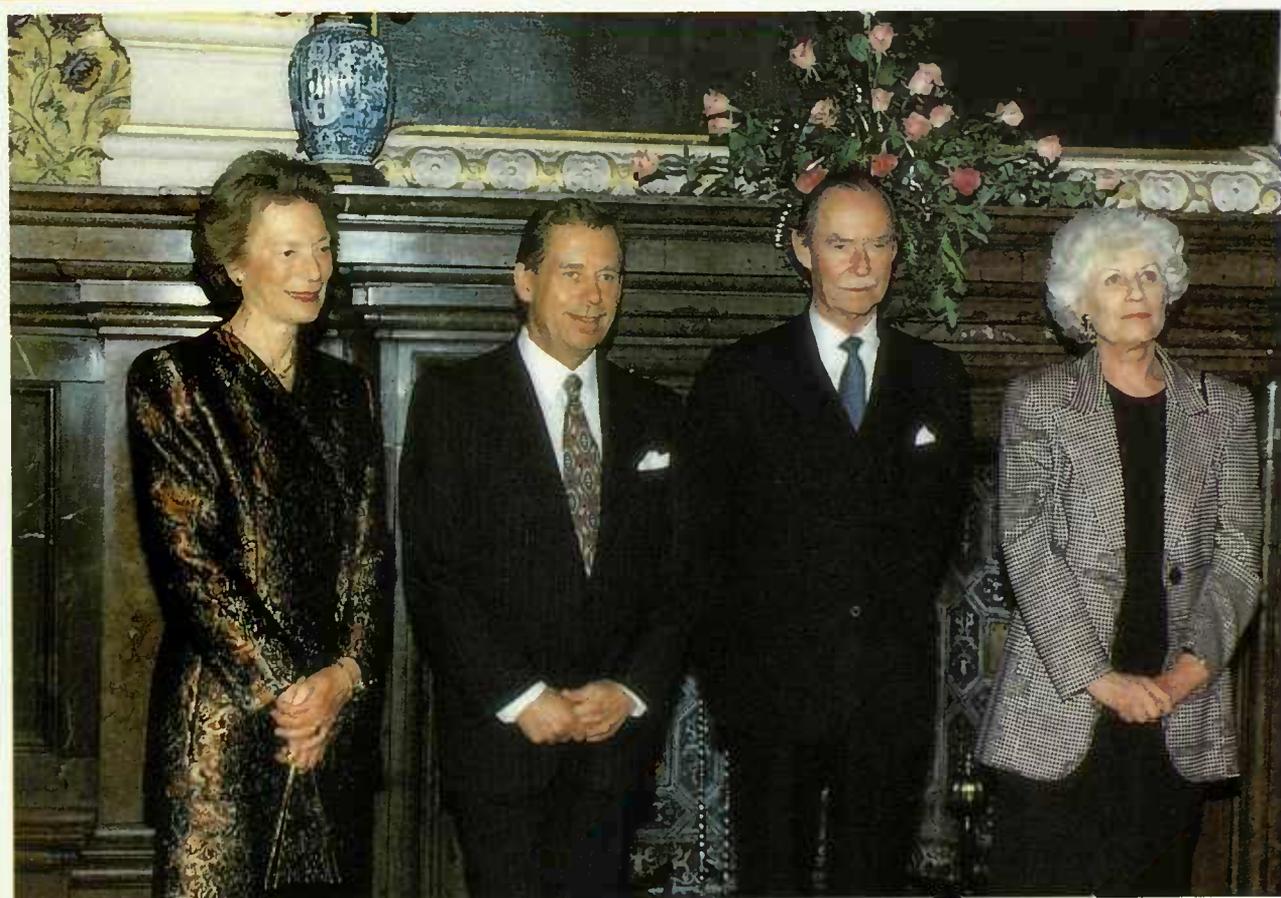




Grand-Duché
de Luxembourg
Ministère d'Etat

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

2/94



GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ψ SERVICE INFORMATION ET PRESSE

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt - L-2450 Luxembourg

GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BULLETIN
D'INFORMATION ET DE
DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Jean Picard, Marcel Ernst

Imprimerie Hengen s.à.r.l., Luxembourg

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République Tchèque

Répondant à l'invitation de Son Excellence Monsieur Václav Havel, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat en République Tchèque du 26 au 28 avril 1994.

Dans la matinée du 26 avril, Leurs Altesses Royales prirent congé des personnalités présentes à l'aéroport du Findel à l'occasion de la cérémonie de départ, à savoir: Monsieur René Kollwelter, Vice-Président de la Chambre des Députés, Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, Monsieur Robert Goebels, Ministre des Transports, Madame Mady Delvaux, Secrétaire d'Etat à la Santé, Monsieur Jean Weber, Président de la Cour supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Lieutenant-Colonel René Alzin, Commandant adjoint de l'Armée, Monsieur Jean Schiltz, Bourgmestre de la commune de Niederanven et Monsieur Gilbert Meyer, Directeur de l'Aéroport.

La suite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se composait notamment de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, et de Madame Poos, de Monsieur Henri Ahlborn, Maréchal de la Cour, Monsieur Jean Welter, Ambassadeur du Luxembourg en République Tchèque et Chef du Protocole, Madame Marianne Konsbruck, Dame d'Honneur honoraire de S.A.R. la Grande-Duchesse, Monsieur Albert Hansen, Chambellan e.s.e. de S.A.R. le Grand-Duc, Monsieur Jean Feyder, Ambassadeur, Directeur des Affaires politiques et culturelles au Ministère des Affaires étrangères, Monsieur Gaston Gengler, Directeur du Service Information et Presse du Gouvernement, le Lieutenant-Colonel Léandre Mignon, Aide de Camp, le Major Fernand Brosius, Aide de Camp, Madame Janine Finck, Première Secrétaire d'Ambassade, Monsieur Guy May, Commissaire de la Cour, Monsieur Fernand Zürn, Ancien Vice-Président du Conseil d'Etat. Une délégation économique comprenant parmi d'autres personnalités Monsieur Lucien Jung, Directeur de la Fédération des Industriels,



L'échange de cadeaux au Chateau de Prague

et Monsieur Paul Hippert, Directeur de la Chambre de Commerce, s'était jointe à la délégation officielle.

Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue un détachement de l'Armée et, après l'exécution de l'hymne national, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination de Prague.

A leur arrivée à l'aéroport de Prague-Ruzyně, Leurs Altesses Royales furent accueillies par M. Josef Zieleniec, Ministre des Affaires Etrangères de la République Tchèque, Monsieur Karel Lukás, Ambassadeur de la République Tchèque au Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Lubos Dobrovsky, Chef du Bureau du Président de la République, Monsieur Jan Koukal, Maire de la Ville de Prague, et Madame Ivana Hlavsova, Directrice du Protocole Diplomatique. Le cortège se mit ensuite en route en direction du Château de Prague où eut lieu peu de temps après la cérémonie officielle d'accueil dans la Première Cour du Château. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillies par le Président de la République Tchèque, Monsieur Václav Havel et Madame Olga Havlová, en présence des personnalités suivantes: le Général de Division Ladislav Tomecek, Chef du Bureau Militaire auprès de la Présidence de la République.

Monsieur Ladislav Spacek, Porte-Parole du Président, Monsieur Pavel Seifter, Directeur du Département de la Politique Internationale de la Présidence de la République, Monsieur Egon Ditmar, Directeur du Protocole du Président de la République, Monsieur Miroslav Kunstát, du Département de la Politique Internationale de la Présidence de la République et Madame Iva Tatounova, Secrétaire personnelle de Madame Olga Havlová. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc et le Président passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée. Dans la salle du Trône du Château, la délégation tchèque fut présentée à Leurs Altesses Royales par le Président de la République, tandis que le Grand-Duc présentait les membres de la délégation luxembourgeoise au Président de la République Tchèque. Après une rencontre «tête-à-tête» de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse avec le Président de la République Monsieur Václav Havel et Madame Olga Havlová au Salon Habsbourg et l'échange de cadeaux, un déjeuner fut offert par le Président de la République et Madame Olga Havlová en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Salon Doré.

Relevons que vers midi, le Ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Monsieur Jacques F. Poos, a eu au Palais



Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères luxembourgeois et Monsieur Josef Zieleniec, Ministre des Affaires étrangères de la République Tchèque lors de la conférence de presse

Cernin, une entrevue avec le Ministre des Affaires étrangères de la République Tchèque, Monsieur J. Zieleniec. Après une conférence de presse, un déjeuner fut offert par le Ministre des Affaires étrangères de la République Tchèque en l'honneur du Ministre des Affaires étrangères luxembourgeois au Palais Cernin.

Dans l'après-midi, une visite de la ville de Prague figurait au programme. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées du Président de la République et du Maire de la Ville de Prague effectuèrent d'abord une promenade sur le Pont Charles et se rendirent ensuite à l'Hôtel de Ville pour une rencontre avec le Maire et la signature du Livre d'Or de la Ville de Prague. De la place de la Vieille Ville, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent à la place Wenceslas pour déposer des fleurs à la place commémorative de Jan Palach.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse par le Président de la République au Château de Prague. A cette occasion des discours furent prononcés par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par le Président de la République. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours du Président de la République Tchèque

Vos Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux que vous avez bien voulu accepter mon invitation à venir en visite officielle en République Tchèque. Vous arrivez dans un pays qui a pour le Luxembourg des sentiments particuliers

et intimes. Presque chaque jour vous pouvez voir arriver à Luxembourg, capitale de votre pays, de nombreux touristes de la République Tchèque, désireux de rendre hommage à la mémoire du premier roi de Bohême de la maison de Luxembourg, enterré dans la cathédrale. C'est à juste titre que le roi Jean de Luxembourg occupe une place d'honneur dans la mémoire historique des deux nations, car c'est sous son règne que les deux pays s'unirent sous la Couronne de Bohême, union qui dura jusqu'à l'extinction en 1437 de la maison de Luxembourg.

Le 14^e siècle apporta un grand essor à nos deux pays. Henri, père de Jean, devint en 1308 empereur germanique et éleva le nom de son pays à l'échelle européenne. Le royaume de Bohême, lui aussi, devint, surtout sous le règne de Charles, grand-

fils de Henri, centre véritable du Saint Empire et la ville de Prague siège de la cour impériale. Nombreux sont les monuments, tant dans le domaine de l'architecture que des arts, qui nous rappellent cette période et j'espère que vous aurez l'occasion d'en visiter quelques uns.

En évoquant les attaches anciennes qui nous relient, je ne saurais oublier la cathédrale de Prague. Son triforium recèle une remarquable galerie présentant les bustes de souverains tchèques de la maison de Luxembourg, dont Jean l'Aveugle. Les armoiries de Luxembourg figurent aussi dans la galerie entourant le choeur de la cathédrale, fermé par une admirable voûte gothique. Son réseau de nervures nous rappelle le fin tissu de racines spirituelles de notre continent. Comme si cette voûte était une préfiguration de nos efforts conjugués visant à constituer, au sein de l'Union européenne, une communauté de nations et de valeurs justifiant la conscience européenne de nos ancêtres.

Parmi ces valeurs partagées s'inscrit aussi la lutte de nos nations pour la sauvegarde des racines de la civilisation de ce «bon vieux» continent à des périodes de danger extrême. Avant tout le combat commun de nos peuples contre le nazisme. Pendant la Deuxième guerre mondiale, nos deux gouvernements furent obligés de s'exiler pour exercer leurs fonctions et les soldats de nos deux pays prirent une part active à des luttes acharnées aux côtés des troupes alliées. Dans cet ordre d'idées, nous tenons à mettre en valeur la participation personnelle de Votre Altesse Royale aux combats qui eurent lieu après le débarquement des forces alliées en Normandie. En visitant en 1991 la place Jan Palach à Luxembourg, je me suis rappelé très intensément que votre soutien, votre assistance à tous ceux qui,



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposent des fleurs à la Place commémorative Jan Palach.

par leurs sacrifices, ont lutté dans mon pays contre le manque de liberté, n'a jamais été une affaire formelle.

L'Europe de l'après-guerre fut marquée non seulement par sa division fatale mais aussi par les tentatives visant à la dépasser. Le Luxembourg est au nombre des Etats qui, depuis toujours, accueille le processus d'intégration européenne. Si d'importantes institutions européennes siègent aujourd'hui dans la capitale de votre pays, ce n'est, à nos yeux, qu'une appréciation logique et une expression naturelle de vos efforts. L'évaluation des relations entre nos deux pays ne devrait pas relater seulement le passé lointain, quoi que glorieux. En ma qualité de Président tchécoslovaque déjà, j'ai évoqué la perspective européenne de nos rapports dans mon discours prononcé au parlement luxembourgeois en 1991 et je me félicite des contours fermes et concrets qui se sont dessinés depuis. Nos relations bilatérales, elles aussi, se développent de façon satisfaisante. Je suis heureux de constater que vous personnellement, ainsi que Son Altesse Royale Henri, Grand-Duc héritier de Luxembourg, avez le souci des aspects pratiques de ces rapports, ce que j'ai constaté avec joie lors de la récente visite du prince en République Tchèque.

Permettez-moi donc de lever mon verre à l'avenir heureux des relations entre nos deux pays et à leur proximité qui, faute de frontières géographiques communes, s'exprime sous forme d'objectifs identiques auxquels nous aspirons.

Mais en premier lieu, je lève mon verre à la santé de nos chers et honorables invités, de Vos Altesses Royales, à la vie heureuse et pacifique des citoyens du Grand-Duché avec lesquels, après une longue interruption, nous avons pu renouer des liens d'amitié.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

La Grande-Duchesse et moi, nous voudrions tout d'abord vous exprimer nos remerciements les plus vifs pour l'accueil chaleureux que vous et la population de Prague nous ont réservé.

Nous apprécions d'autant plus votre invitation, qu'elle nous permet de retrouver l'Homme d'Etat marqué par l'histoire de son pays.

Les années d'oppression et de souffrances ont nourri votre sensibilité et votre perception profonde de l'être humain. Vos réflexions sur l'Etat post-totalitaire, sur l'essai de mener une vie en vérité, vos pensées sur l'avenir de l'Europe témoignent de la recherche intérieure qui accompagne votre action politique.



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse signent le Livre d'or de la ville de Prague en présence du maire, Monsieur Jan Koukal.

Tout en ayant plaidé pour «une fédération authentique», vous avez, en démocrate parfait, accepté le choix de voir la Tchéquie et la Slovaquie se constituer en Républiques indépendantes et souveraines.

Nous venons de visiter la maison où descendait Jean de Bohême qui, en confirmant en 1340 la grande foire commerciale annuelle de Luxembourg, ne pouvait pas savoir qu'elle allait se perpétuer jusqu'à nos jours sous la forme d'une grande fête populaire. Tout comme son tombeau à la Cathédrale de Luxembourg, elle rappelle à jamais à mes concitoyens notre passé commun.

Mais plus encore que Jean, c'est son fils Charles qui a su écrire le chapitre le plus glorieux de notre histoire commune. On pourrait même qualifier Charles IV «d'Européen avant la lettre». Il sut, par ses actions et sa personnalité, édifier les bases d'un règne fructueux qui dura 32 ans et le vit Empereur et Roi.

Votre belle ville de Prague était destinée à devenir la grande capitale de son empire. Ici même dans le prestigieux Château qu'il a fait construire, je ne peux m'empêcher de regarder vers l'Université qu'il a fondée en 1348. Cette première Université au nord des Alpes et à l'est du



Lors du dîner officiel au Château de Prague: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le Président de la République Tchéquie Monsieur Václav Havel et Madame Olga Havlova

Rhin, n'est-elle pas la preuve irréfutable de sa clairvoyance, ce lieu de l'esprit étant devenu l'instrument qui a forgé l'identité tchèque?

Ce visionnaire appartenait au siècle que nos historiens qualifient parfois de siècle «des Luxembourg» ou encore de siècle «européen».

Après le XIV^e siècle, l'histoire de notre continent n'est toutefois plus aussi glorieuse, car elle est faite essentiellement de conflits, de guerres et de dictatures.

Ce n'est qu'aujourd'hui que les conditions pour la renaissance d'un «siècle européen» paraissent se réunir à nouveau. En effet, les relations entre les pays de l'Europe centrale avec l'Union Européenne viennent de se raffermir. Dans le cas de la République Tchèque, j'en veux pour preuve son adhésion en juin 1993 au Conseil de l'Europe et sa signature donnée le 4 octobre de la même année à Luxembourg à l'Accord d'association et de coopération entre la République Tchèque et l'Union Européenne.



Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Premier Ministre de la République Tchèque Monsieur Václav Klaus

Monsieur le Président,

En orientant résolument la politique extérieure de votre pays vers l'Europe communautaire, vous avez agi selon vos convictions profondes. N'avez-vous pas écrit dans vos «Méditations d'Eté» l'indépendance signifie «chercher un nouveau «chez soi» en Europe, dans le monde et établir de nouveaux liens avec nos voisins»?

Ce thème revient dans votre discours du 8 mars dernier devant le Parlement Européen. Tout en soulignant «l'extraordinaire variété et diversité» de notre continent, vous y avez démontré que les expériences douloureuses faites par des générations de femmes et d'hommes durant les siècles passés mènent finalement à l'entité politique d'une Europe, basée sur des valeurs civilisatrices communes.



Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le Président de la République Tchèque Monsieur Václav Havel et Madame Olga Havlova à l'occasion de l'inauguration de l'exposition «Imago Luxemburgi» au Manège Wallenstein

Vous comprenez les signes du temps, quand vous relevez dans ce discours que l'Union Européenne ne devrait pas être fondée sur la bureaucratie, mais sur le bien-être des populations. Vous plaidez encore en faveur d'une réflexion nouvelle à mener par l'Union Européenne pour lui donner une âme qui la rapproche des citoyens. Cette vision est sans conteste compatible avec les exigences de l'adhésion à terme de votre pays à cette Union.

Vous avez évoqué à Strasbourg également le thème de la sécurité des pays d'Europe centrale et orientale face aux développements dans les républiques issues de l'ancienne Union Soviétique et de l'ex-Yougoslavie. Dans le contexte de la sécurité, le partenariat pour la paix a été proposé par l'OTAN. La République Tchèque a été un des premiers pays à signer cet accord. Pour continuer dans cette voie, il reste à définir le statut des pays de l'Europe centrale dans l'Union de l'Europe Occidentale. Ce sera fait le 9 mai prochain à Luxembourg.

Je suis convaincu que la République Tchèque et le Grand-Duché de Luxembourg, unis par leur passé, sont désormais irréversiblement engagés sur la voie d'un avenir commun dans l'Union Européenne.

Monsieur le Président,

En 1995, Luxembourg sera au centre de la culture européenne. Le titre de «Ville européenne de la Culture» est un grand honneur pour mon pays. Une exposition sur notre ancêtre commun, Jean de Luxembourg, dit Jean l'Aveugle, réalisée en collaboration étroite entre le Centre Universitaire de Luxembourg et l'Académie de Prague, sera montrée dans les deux capitales.

En attendant cet événement culturel, la Grande-Duchesse et moi-même sommes ravis de pouvoir inaugurer demain, avec vous et Madame Havlova, l'exposition «Imago Luxemburgi». Elle devrait rapprocher à nouveau nos peuples et nos cultures. Outre le passé de mon pays, cette exposition souligne la dimension particulière que comporte pour la société luxembourgeoise contemporaine son aspect multiculturel.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Avec la Grande-Duchesse, je lève mon verre à la santé de Monsieur le Président et Madame Havlova, à celle du peuple tchèque et à l'avenir commun de nos pays dans l'Union Européenne.

Dans la matinée de la deuxième journée de la visite d'Etat en République Tchèque Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus de Prague à Karlovy Vary. Après une visite de la verrerie Moser et un déjeuner intime à la Villa Titania, le programme prévoyait une promenade dans la ville. A cette occasion Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accompagnés du Maire de Karlovy Vary, Madame Miroslava Storkanova.

En fin d'après-midi a eu lieu au Manège Wallenstein l'ouverture officielle de l'exposition «Imago Luxemburgi», par Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Président de la République Tchèque, en présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et de Madame Olga Havlova. Après la visite de l'exposition, une réception fut offerte par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en



Son Altesse Royale le Grand-Duc et le Président Václav Havel à l'occasion de la cérémonie de départ

l'honneur du Président de la République Václav Havel et de Madame Olga Havlova au Palais Wallenstein.

Dans la matinée de la dernière journée de la visite d'Etat, le Grand-Duc a reçu successivement en audience au Palais Liechtenstein le Premier Ministre, Monsieur Václav Klaus, et le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Milan Uhde.

Le programme prévoyait ensuite une visite du Château et des monuments de Prague, notamment la cathédrale de Saint-Guy, l'église Saint-Georges avec le Tri-

forium et la salle du trésor ainsi les différentes salles du Château de Prague. A la fin de la visite, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis dans la salle d'entrée du Château par le Président de la République Monsieur Václav Havel et Madame Olga Havlova.

Dans la première cour du Château eut lieu ensuite la cérémonie de départ. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc et le Président passèrent en revue le détachement d'honneur de l'armée. Leurs Altesses Royales et les membres de

la délégation luxembourgeoise prirent congé du Président de la République Monsieur Václav Havel et de Madame Olga Havlova et des personnalités tchèques suivantes: Monsieur Alexandre Vondra, Ministre adjoint des Affaires étrangères, Monsieur Karel Lukas, Ambassadeur de la République Tchèque à Luxembourg, Monsieur Lubos Dobrovsky, Chef du Bureau du Président de la République, Monsieur Jan Koukal, Maire de la Ville de Prague, Général de Division Ladislav Tomecek; Chef du Bureau Militaire, Monsieur Ladislav Spacek, Porte-Parole du Président de la République, Monsieur Pavel Seifter, Directeur du Département de la Politique Internationale de la Présidence de la République, Monsieur Egon Ditmar, Directeur du Protocole du Président de la République, Madame Ivana Hlavsova, Directrice du Protocole Diplomatique, Madame Iva Tatonova, Secrétaire personnelle de Madame Olga Havlova et Monsieur Miroslav Kunstat, du Département de la Politique Internationale de la Présidence de la République.

Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à l'aéroport de Prague-Ruzyně et, après avoir pris congé des personnalités présentes, montèrent à bord de l'avion spécial qui décolla peu après à destination de Luxembourg via Cologne.



Les Ministres de la Justice et de la Santé entourés de leurs collaborateurs

Prévention de la torture

Les Ministres de la Justice et de la Santé ont tenu une conférence de presse le 1er avril 1994, lors de laquelle le rapport du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en réponse au rapport du Comité Européen pour la Prévention de la Torture et des Peines ou Traitements inhumains ou dégradants relatif à sa visite au Luxembourg du 17 au 25 janvier 1993 a été rendu public et présenté aux journalistes.

Parc naturel de la Haute-Sûre

Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Aménagement du Territoire, a tenu le 6 avril 1994, au Telehaus à Arsdorf, une conférence de presse consacrée à la présentation de l'étude préparatoire pour la création du premier parc naturel à Luxembourg, à savoir le Parc naturel de la Haute-Sûre.

La rencontre avec la presse, organisée de concert avec le groupe de travail «Parc naturel de la Haute-Sûre» et le syndicat intercommunal SYCOPAN, était destinée à préparer les réunions d'informations de la population prévues dans la loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels.



Le Telehaus à Arsdorf

Joint-venture sino-luxembourgeoise

A l'occasion de la création de «HASCO AHLERS SHIPPING COMPANY», début avril 1994, les promoteurs ont été reçus à l'ambassade de Chine par Son Excellence Zhao Liang.



Les promoteurs de la joint-venture sino-luxembourgeoise sont reçus à l'Ambassade de Chine.

Mme Erna Hennicot-Schoepges à Athènes

Mme Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, a participé à la Conférence des Présidents des parlements nationaux et du Parlement européen à Athènes, le 11 avril 1994.

Les sujets portés à l'ordre du jour touchaient notamment à la collaboration au niveau européen des parlements, à l'institution du médiateur européen et aux problèmes se posant dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne.

En qualifiant la période se situant après la ratification du traité de Maastricht et avant la Conférence intergouvernementale de 1996 de transitoire, Mme Erna Hennicot-Schoepges a invité les responsables des parlements à dresser un bilan des progrès accomplis et des problèmes subsistants afin de déterminer les lignes directrices d'une méthode de travail commune des parlements.

Dans ce contexte Mme la Présidente a évoqué la déclaration de Ioannina dans laquelle les Gouvernements des Etats membres ont fait part de l'institution d'un comité des représentants des Ministres des Affaires étrangères lors de la réunion du Conseil européen à Corfou pour préparer des options sur la pondération des voix et le seuil de la majorité qualifiée, en tenant

compte du futur élargissement. Puisque dans ladite déclaration il est mentionné que le Parlement européen participera aux travaux de ce groupe de travail, Mme Erna Hennicot-Schoepges a demandé que les parlements nationaux soient également associés audit comité dès le début.

Hasco-Ahlers Shipping est un joint-venture entre HASCO, un armateur chinois établi dans le port de Shanghai qui exploite des lignes maritimes en Asie du Sud-Est, et le groupe AHLERS, bien connu dans le secteur maritime, dont la filiale luxembourgeoise EMS exploite des navires sous pavillon luxembourgeois.

Ce point de vue a été appuyé par plusieurs autres parlements.

Dans le cadre du débat sur l'institution d'un médiateur européen en vue du rapprochement de l'administration du citoyen européen, Mme la Présidente a proposé l'élaboration d'une étude en droit comparé sur les organes corrélatifs des Etats membres afin de faciliter leur collaboration au niveau communautaire et éviter les doubles emplois au niveau national.

La délégation a eu des entretiens avec une série d'entreprises dans les régions de

Journée mondiale de la Santé, le 7 avril 1994

Ce 7 avril 1994, la journée mondiale de la Santé de l'Ô.M.S. a pour thème la santé bucco-dentaire, thème qui s'applique par ailleurs à toute l'année.

Dans la plupart des pays industrialisés la santé bucco-dentaire a fait des progrès remarquables ces dernières années, contrairement à ce qui se passe dans certains pays en voie de développement.

On peut ainsi observer à Luxembourg en ce qui concerne les enfants de 6 à 12 ans que le nombre de caries non-soignées est plus de trois fois moins élevé qu'il y a 15 ans.

Les raisons de cette amélioration sont surtout imputables à la prévention et à l'éducation: l'utilisation presque universelle de dentifrices fluorées ainsi qu'une hygiène bucco-dentaire désormais considérée comme faisant partie de l'hygiène générale d'une part, la prise de conscience des bienfaits d'une alimentation saine d'autre part. Aussi, parallèlement les techniques et la qualité des soins ont fait des progrès considérables.

Mais, malgré cette évolution spectaculaire, les soins curatifs restent nécessaires et dans la plupart des pays développés ils absorbent encore entre 5 et 10% du budget des caisses de maladie. Ceci est également le cas pour notre pays où les soins médicaux-dentaires représentent près de 4% du budget, c'est-à-dire plus de 650 millions de francs par an.

Voilà la preuve que malgré ces résultats certes encourageants, il faut continuer à accorder une attention particulière à cet aspect important de santé publique et continuer les efforts en essayant à prévenir les problèmes de santé bucco-dentaires liés à l'âge, sans pour autant délaissé le travail de prévention auprès des enfants.

J'ose espérer en cette journée que, grâce à l'éducation, à la volonté et la participation de chacun de nous les progrès de la santé bucco-dentaire continueront à évoluer dans le sens bien compris de l'objectif «Santé pour tous».

Johny Lahure
Ministre de la Santé

Mission de prospection économique aux Etats-Unis

Du 10 au 15 avril 1994, une délégation conduite par le Ministre de l'Economie Robert Goebbels et présidée par S.A.R. le Prince Henri, s'est rendue en visite de prospection économique aux Etats-Unis.

l'Est et du Midwest des Etats-Unis avant de présenter les atouts de notre pays comme terre d'accueil d'investissements aux milieux industriels de Dallas et de Houston dans l'Etat du Texas.

La délégation a eu des entretiens avec une série d'entreprises dans les régions de

Fiançailles de S.A.R. le Prince Guillaume avec Mlle Sibilla Weiller



Le 11 avril 1994, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont annoncé les fiançailles de Son Altesse Royale le Prince Guillaume avec Mademoiselle Sibilla Weiller, fille de Monsieur Paul-Annik Weiller et de Madame Weiller, née Donna Olimpia Torlonia.

Curriculum vitae de Son Altesse Royale le Prince Guillaume de Luxembourg

Le Prince Guillaume est né le 1^{er} mai 1963 au Château de Betzdorf (Grand-Duché de Luxembourg). Il est le plus jeune des 5 enfants de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg.

Ses frères et soeurs sont la Princesse Marie Astrid (1954), le Prince Henri (1955) ainsi que le Prince Jean et sa soeur jumelle, la Princesse Margaretha (1957).

Il fait l'école primaire à Luxembourg et l'enseignement secondaire à Luxembourg et en Suisse. En 1982 il passe son baccalauréat à Grenoble. Ensuite le Prince continue ses études à l'université d'Oxford (Royaume-Uni) et à la Georgetown University Washington D.C. (Etats-Unis) où il est diplômé en 1987.

Durant 6 mois le Prince travaille au bureau du Directeur exécutif du Fond Monétaire International et en 1988 il suit un cours à la division gaz et pétrole de Luscar Ltd., Alberta (Canada).

De février 1989 à juillet 1991 il est stagiaire à la Commission de la Communauté Européenne à Bruxelles (Belgique) et en 1989 il suit également un séminaire financier organisé par la Industrial Bank of Japan à Tokyo (Japon).

Le jeune couple



Les fiancés et leurs parents

En octobre 1992 il devient Président de Lux Development, la société qui exécute le programme bilatéral et intergouvernemental pour le Gouvernement luxembourgeois. Il remplit encore les fonctions d'Administrateur de l'ARBED S.A. et de la Banque Générale du Luxembourg S.A.

Le Prince est également Président du Comité exécutif du «BENELUX Award», un prix destiné à de jeunes pour récompenser l'initiative, le sens de la découverte, la persévérance et le sens de la responsabilité.

Comme ses frères et soeurs le Prince Guillaume parle le luxembourgeois, le français, l'allemand et l'anglais. Il aime voyager et il a visité de nombreux pays d'Europe et d'outremer.

Il assume le Haut Patronage de la Section Jeunesse «Prince Guillaume» de la Fanfare de la Ville de Differdange et celui de la Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball.

Le Prince aime la nature, la natation, le ski alpin et nautique, la voile, la lecture et la musique classique.

Notice biographique de Mademoiselle Sibilla Weiller

Mademoiselle Sibilla Weiller est née le 12 juin 1968 à Neuilly-sur-Seine (France).

Ses parents sont: Paul-Annik Weiller et Olimpia Weiller, née Donna Torlonia.

Sibilla Weiller a terminé ses études secondaires en 1987 à l'Institut Florimont en Suisse.

Elle est diplômée de l'Ecole du Louvre à Paris (1991).

Actuellement elle occupe le poste d'«External Relation Manager» d'une galerie d'art à Londres.

Côté paternel Sibilla Weiller est la petite-fille du Commandant Paul-Louis Weiller, aviateur légendaire de la guerre 14-18, Membre de l'Institut de France et ancien Président de l'Académie des Beaux-arts, décédé au mois de décembre à l'âge de 100 ans.

Côté maternel elle est la petite-fille de l'Infante Béatrix d'Espagne, fille du Roi Alphonse XIII.

Relations Luxembourg - SACEUR

La visite officielle du Ministre de la Force Publique auprès du Général George A. Joulwan, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe (SACEUR), le 12.4.94, a été consacrée à la discussion des opérations de l'OTAN en ex-Yougoslavie, des travaux de suivi du dernier Sommet de l'OTAN, des relations entre l'OTAN et l'UEO ainsi que de la mise en oeuvre du projet de «Partenariat pour la Paix» avec les pays de l'Europe de l'Est.

Concernant la Bosnie, le SACEUR a souligné que toutes les opérations militaires entreprises par l'OTAN jusqu'à cette date ont pleinement respecté le cadre légal et ont été menées en stricte coordination avec les autorités des Nations Unies. «L'OTAN», a dit le Général Joulwan, «n'a d'autre rôle en Bosnie que de soutenir l'effort de paix des Nations Unies. Le règlement de la crise ne peut être que di-

plomatique et politique et non pas militaire».

M. Poos s'est dit impressionné par le professionnalisme et l'expertise du SACEUR et de son staff dans la mise en oeuvre concrète des décisions prises en janvier par le Sommet de l'OTAN.

Cela concerne à la fois le concept des forces opérationnelles multinationales (Combined Joint Task Forces), ainsi que celui du Partenariat pour la Paix. Ensemble, ces deux instruments expriment la nouvelle stratégie d'après guerre-froide pour la stabilité et la paix en Europe.

La présidence luxembourgeoise de l'UEO, elle aussi engagée dans un processus de renforcement des liens avec les pays de l'Europe Centrale, s'efforcera d'établir avec l'OTAN une coopération étroite basée sur la transparence et la confiance. «Pour nous», a déclaré M. Poos, «construire l'Europe et renforcer l'Alliance, ne constitue pas de contradiction».

Le Ministre de la Force Publique a encore insisté sur la relation substantielle que constitue pour le Luxembourg l'implantation d'infrastructures américaines sur son territoire (WSA). Le gouvernement luxembourgeois apprécierait un engagement du Commandant Suprême pour l'avenir de ces infrastructures dans le cadre de la nouvelle stratégie militaire.

M. Poos au SHAPE

Répondant à une invitation du Général George A. Joulwan, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe, Monsieur le Ministre de la Force Publique Jacques F. Poos s'est rendu en visite officielle au SHAPE (Belgique) le 13 avril 1994.

Furent évoqués notamment lors de cette visite des thèmes d'actualité concernant la politique de défense et de sécurité de l'Alliance, les opérations de maintien de la paix, les relations entre l'OTAN et l'Union de l'Europe Occidentale ainsi que le partenariat pour la paix.

Premierminister Jacques Santer in Hamburg

Am 12. und 13. April 1994 stattete Premierminister Jacques Santer der Freien und Hansestadt Hamburg einen offiziellen Besuch ab. Gemeinsam mit Bundesaußenminister Klaus Kinkel eröffnete er am Abend des 12. April die 2. Nordeuropäische Handwerksmesse und hielt die Begrüßungsansprache. Am 13. April standen politische Gespräche mit dem Regierenden Bürgermeister, Herrn Dr. Henning Voscherau, sowie eine Unterredung in der Handelskammer der Stadt Hamburg auf dem Programm.

Hamburg liegt als Außenhandelsplatz an der Spitze der bundesdeutschen Städte.

Grußwort von Premierminister Jacques Santer anlässlich der 2. Nordeuropäischen Handwerksmesse in Hamburg

Zuerst möchte ich mich für die freundliche Einladung zu dieser sympathischen Eröffnungsfeier ganz herzlich bedanken. Ich habe die Einladung nicht nur deswegen gerne angenommen, weil ich vor einem so hochkarätigen Publikum sprechen darf, sondern auch deswegen, weil ich immer wieder gerne nach Hamburg komme.

Anlässlich meiner zahlreichen Kurzaufenthalte hier in Hamburg habe ich nämlich feststellen können, daß die Freie und Hansestadt Hamburg und das Land Lux-

emburg weit mehr als nur das "Burg" in ihrem Namen gemeinsam haben.

- Hamburg und Luxemburg sind beide politisch autonome Entitäten.
- Beide sind internationale Verkehrsknotenpunkte.
- Beide sind internationale Medienplätze.
- Hamburg und Luxemburg sind auch und vor allem internationale Handels- und Finanzzentren.

Hamburgs Wirtschaft ist nach wie vor eng mit dem Hafen verbunden, der Industrie und Handel zahlreiche Vorteile bietet. Fast alle Industriezweige sind in der

Hansestadt, die als Außenhandelsplatz an der Spitze der Bundesrepublik liegt, vertreten, und zahlreiche internationale Firmen haben ihren Sitz in Hamburg. In letzter Zeit kommt den Dienstleistungsunternehmen in der Wirtschaft Hamburgs eine immer größere Bedeutung zu. Nach Frankfurt ist Hamburg die wichtigste Bankmetropole der Bundesrepublik und als Versicherungsplatz nimmt Hamburg sogar den ersten Rang ein.

Auch Luxemburg hat sich in den letzten Jahren dank einer geschickten Politik zugunsten von Banken und Holdinggesellschaften zu einer der wichtigsten internationalen Finanzmetropolen und zu einem europäischen Dienstleistungszentrum, das auch zahlreiche Behörden der EU beherbergt, entwickelt. Daneben stützt sich Luxemburgs Wirtschaft immer noch auf die Schwerindustrie. Hauptabnehmer für die Erzeugnisse der luxemburgischen Stahlindustrie ist die Bundesrepublik Deutschland, mit der – und das möchte ich hier einmal hervorheben – über 30 Prozent des Außenhandels abgewickelt werden. Trotz einer Wirtschaftsunion mit Belgien bleibt Deutschland unser erster Handelspartner.

Hamburg und Luxemburg haben noch etwas gemeinsam, nämlich eine jedem Besucher auffallende Eigenschaft, die beide Orte hundertprozentig für sich beanspruchen dürfen: ihren ausgesprochen internationalen Charakter.

Hamburg ist mehr noch als Berlin die deutsche Weltstadt schlechthin. Nirgendwo in ganz Deutschland ist der Kosmopolitismus so präsent und so spürbar wie hier in der brückenreichsten Stadt Europas. Ähnliches gilt für Luxemburg. Es wäre allerdings übertrieben, die Stadt Luxemburg mit ihren etwa über 120.000 Einwohnern als Weltstadt zu bezeichnen, doch sie eine europäische Metropole zu nennen, ist keineswegs unangebracht, zumal Luxemburg-Stadt eine der drei Hauptstädte oder mit Verlaub Hauptarbeitsorte der Europäischen Union ist.

Luxemburg, das früher als uneinnehmbare Festung galt, ist heute – ich habe es schon erwähnt – vor allem als internationaler Finanzplatz und als europäische Medienmetropole im Ausland bekannt. Es wäre töricht den Versuch zu unternehmen, die Bedeutung, die der Finanzplatz in unserem nationalen Wirtschaftsgefüge hat, herunterzuspielen. Es ist aber ebenso töricht anzunehmen, Luxemburg sei ohne seine Banken ein bedeutungsloser Flecken Erde im Herzen Europas.

Luxemburg ist ein internationaler Finanzplatz – keine Frage. Doch dieser Finanzplatz lebt keineswegs nur von dem Geld, das fiskophobe Bürger aus Luxemburgs Nachbarländern auf Privatkonten im Großherzogtum deponieren.

Luxemburg ist aber weit mehr als nur eine internationale Banken- und Finanzmetropole. Luxemburg ist an erster Stelle

immer noch eine Industrienation, die dabei ist, mittels einer gezielten Diversifizierungspolitik ihren Wandel zu einem effizienten Dienstleistungssektor im Finanz-, Versicherungs-, Medien- und Kommunikationsbereich zu vollziehen. Ich sage das nicht, weil ich als Premierminister stets die Interessen meines Landes verteidigen muß, sondern ich sage das, weil ich mich gelegentlich über die Kurzsichtigkeit einiger Meinungsmacher ärgere, die mit vorgefaßten Ideen nach Luxemburg kommen und deswegen auch nichts anderes sehen als Banken. Eine objektive Berichterstattung ist also ab initio nicht möglich, weil nicht gewollt. So erzeugt man das, was der Fachmann "mirages" nennt, Trugbilder. Wo aber die bewußte Erzeugung von Trugbildern letztlich hinführt, das wissen wir aus der Geschichte. Auch hier gilt Ovids "Principiis obsta – wehre den Anfängen!" Es ist mehr als unverantwortlich in einer Zeit wie der unsrigen, die nicht nur von schweren wirtschaftlichen Problemen heimgesucht wird, Trugbilder zu produzieren bzw. entstehen zu lassen. Objektive und positive Berichterstattung – die selbstverständlich kritisch sein darf und auch sein muß – sind heute wichtiger denn je. Die Medien könnten durch eine von positivem Geist getragene Berichterstattung eine wesentliche Rolle bei der Schaffung einer neuen Weltordnung spielen – einer neuen Weltordnung, die auf den Weltvorstellungen der Gründergeneration basieren muß, wenn sie eine Überlebenschance haben möchte.

Meine Damen und Herren,

Europa befindet sich im Umbruch. Am 1. November 1993 haben die Europäischen Gemeinschaften ihren Namen in Europäische Union (EU) geändert und damit erneut ein Bekenntnis zu den Maastrichter Verträgen abgelegt, in denen sie im Dezember 1991 eine gemeinsame Außen-, Wirtschafts-, Sozial- und Sicherheitspolitik vereinbart haben. Noch sind die Schwierigkeiten für die Realisierung dieses Vertragswerks nicht aus der Welt geräumt, sie werden aber die fortschreitende Integration Europas langfristig nicht aufhalten können.

Ein zweites Merkmal für den Umbruch in Europa ist der Niedergang des kommunistischen Systems. Die Staaten des Ostens streben seither nach verstärkter Zusammenarbeit mit dem Westen und liebäugeln mit einem Beitritt zur EU oder zur EFTA. Die EU ihrerseits ist sich noch nicht ganz im klaren darüber, wie sie sich gegenüber Kleinstaaten verhalten soll – und zwar "klein" sowohl im Sinne von geographischer Größe als auch vom Wirtschaftspotential her gesehen. Die eher zähen Verhandlungen mit den beitragswilligen EFTA-Ländern sind ein Zeichen dafür, wie schwer sich die EU mit ihrer Erweiterung tut. Andererseits ist nicht zu übersehen, daß sich die Kleinstaaten Europas in den letzten Jahren vermehrt zu

Wort gemeldet haben und zu ernstzunehmenden Partnern in der europäischen Politik geworden sind.

In dieser Phase der Neuorientierung ist es für Kleinstaaten besonders wichtig, die Entwicklungen genau zu beobachten und rasch auf Veränderungen in ihrem Umfeld zu reagieren. Luxemburg hat in den letzten Jahrzehnten gezeigt, wie ein Kleinstaat inmitten seiner großen EU-Partner erfolgreich bestehen kann. Von unserer Erfahrung können andere Kleinstaaten, die EU-Mitglied werden wollen, profitieren bzw. lernen.

Ich sehe es deshalb auch als meine Aufgabe an, von diesen Erfahrungen zu reden, um auch die größten Euroskeptiker vielleicht dazu zu bewegen, ihre Ansichten über die Europäische Union noch einmal zu überdenken und die neugewonnenen Erkenntnisse in diesen Denkprozeß miteinfließen zu lassen.

Die Vollendung des Binnenmarktes bietet wohl für Europa die einmalige Chance, das ungenutzte europäische Wirtschaftspotential in optimaler Weise zu aktivieren. Der Wegfall von Handelshemmnissen und die Beseitigung von Wettbewerbsverzerrungen – von den Grenzbarrieren bis zu den unterschiedlichen Normen für Industrieprodukte – werden kostensenkend wirken, die Wettbewerbsfähigkeit der europäischen Unternehmen stärken und den Arbeitsmarkt beleben.

Der gemeinsame Binnenmarkt bringt für die Unternehmen die Chance, ihre Leistungskraft zu beweisen, aber auch die Auseinandersetzung mit einer größeren Zahl von Konkurrenten. Für alle Volkswirtschaften und ihre verschiedenen Wirtschaftszweige wird es neben den Chancen, die es zu ergreifen gilt, auch unangenehme und teilweise schmerzhaft wirtschaftliche Anpassungszwänge geben.

Die Vollendung des Binnenmarktes wird nicht wie Manna vom Himmel fallen: der wirtschaftliche Anpassungsprozeß erfordert vom Management sich anzupassen, sich zu reorganisieren und die Firmenstrategien zu überdenken. Der Binnenmarkt ist das Ergebnis der Anstrengungen aller, die in ihren verschiedenen Funktionen als Unternehmer, Arbeitnehmer und Konsumenten am Wirtschaftsprozess teilnehmen.

Die These, wonach bestimmte Sektoren von vorneherein zum Untergang verurteilt wären, kann nicht akzeptiert werden. Wie die bisherige Geschichte des Abbaus des Protektionismus gezeigt hat, setzt eine Liberalisierung in gefährdet erscheinenden Sektoren kreative Kräfte frei, die zu Umstrukturierung und steigender Wettbewerbsfähigkeit führen.

Um der Gefahr wachsender Konzentration entgegenzuwirken, ist es äußerst wichtig, daß die europäischen Spielregeln des Wettbewerbs eingehalten werden, also:

– nicht Marktbeherrschung und Konzen-

tration und damit Vermachtung der Wirtschaft ist das Ziel, sondern

- Leistungswettbewerb, Entbürokratisierung, Deregulierung sind die Formeln des Erfolges.

Meine Damen und Herren,

Eine Thematik liegt mir besonders am Herzen: die Förderung der kleinen und mittleren Betriebe.

Die kleinen und mittleren Betriebe verdienen besondere Aufmerksamkeit, stellen sie doch die Basis der europäischen Wirtschaft, ihres Wachstumspotentials und der Schaffung von Arbeitsplätzen dar.

Den kleinen und mittleren Betrieben bereiten Grenzbarrieren größere Schwierigkeiten als Großunternehmen. Deshalb müssen sie weiter entlastet und gefördert werden, damit sie erfolgreich die Herausforderung des großen Binnenmarktes bestehen und von seinen Vorteilen profitieren können.

Damit sie die Chancen der Marktintegration voll nutzen können, hat der Rat ein Aktionsprogramm für kleinere und mittlere Betriebe verabschiedet, das Zug um Zug umgesetzt wird.

Schwerpunkte sind:

- eine mittelstandsfreundliche Verwaltungsvereinfachung,
- die Verbesserung der Informations- und Kommunikationsstrukturen durch ein

Netz von Beratungsstellen, die über das gesamte EU-Territorium verteilt sind,

- die Beteiligung an gemeinschaftlichen Vorhaben im technologischen Bereich sowie
- der Zugang zu europäischen Forschungsergebnissen.

Die Brüsseler Kommission hat eine spezielle "Task Force" für kleine und mittelständische Betriebe eingerichtet. Aufgabe dieser "Task Force" ist es, die verschiedenen Maßnahmen, die im Interesse der kleinen und mittelständischen Betriebe zu treffen sind, zu koordinieren.

Die Gestaltung des künftigen europäischen Finanzraumes und die deshalb notwendige Liberalisierung des Kapitalverkehrs wird die Wettbewerbsfähigkeit der europäischen Unternehmen stärken und besonders den kleinen und mittleren Betrieben zu möglichst günstigen Bedingungen finanzielle Dienstleistungen (z.B. Verbilligung der Kredite) bieten, die zuvor nur großen Unternehmen auf dem internationalen Finanzmarkt zugänglich waren.

Meine Damen und Herren,

Der Binnenmarkt ist eine wirtschaftliche Strategie zur Selbstbehauptung Europas im Innovationswettbewerb und zur langfristigen Sicherung der europäischen Wohlstandsgesellschaft.

Er ist das größte Deregulierungsprogramm, das je in Angriff genommen wurde.

Schon jetzt, anderthalb Jahre nach dem 31. Dezember 1992 machen sich die positiven wirtschaftlichen Auswirkungen eines großen, von Hindernissen befreiten europäischen Marktes bemerkbar, auch wenn es oft den Anschein hat, das Gegenteil sei der Fall.

Das Binnenmarkt-Konzept beginnt zu greifen und wird der europäischen Wirtschaft in den nächsten Jahren einen derartigen Aufschwung bereiten, daß wir dem 21. Jahrhundert, das ja das Jahrhundert Europas werden soll, mit Mut und Zuversicht entgegenblicken können.

Meine Damen und Herren,

In diesem Sinne bilden Handwerksmessen den Gradmesser der Vitalität einer Region und einer Nation. In diesem Sinne wünsche ich der zweiten Nordeuropäischen Handwerksmesse den gebührenden Erfolg.

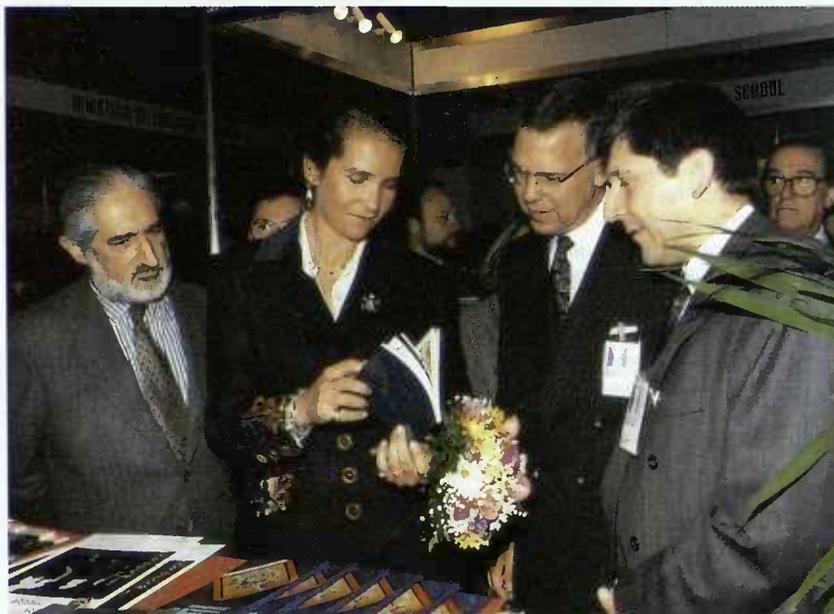
Le Grand-Duc reçoit l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois

Le 13 avril 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, le Comité de l'«Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois».

Expolingua à Madrid

Le 14 avril 1994 a eu lieu à Madrid l'ouverture de l'exposition-Conférence Ex-

polingua, à laquelle le Grand-Duché de Luxembourg était représenté par un stand.



Le stand luxembourgeois avec de g.à d.: S.E. José Luis Dicenta Ballester, Secrétaire d'Etat espagnol pour la Coopération internationale et pour l'Amérique latine au Ministère des Affaires étrangères, S.A.R. l'Infante Dona Elena de Bourbon y Grecia, Présidente d'honneur d'Expolingua, S.E. Monsieur Jean Faltz, Ambassadeur du Luxembourg en Espagne, Monsieur Jean-Claude Frisch, Professeur attaché au Ministère des Affaires culturelles du Luxembourg

Entrevue

Hennicot-Lafontaine

Le 13 avril 1994, la Présidente de la Chambre des Députés Mme Erna Hennicot-Schoepges a effectué une visite de travail, en sa qualité de Présidente du Conseil Parlementaire Interrégional (CPI), auprès de M. Oskar Lafontaine, Ministre-Président de la Sarre. A cette réunion assistaient par ailleurs M. Hans Kasper, Ministre des Finances de la Sarre, ainsi que M. Hajo Hoffmann, Maire de Sarrebruck.

Cette entrevue s'inscrivait dans le cadre d'une série de visites de la Présidente du CPI auprès des Présidents des Exécutifs de la Grande Région qui regroupe la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, la Sarre et la Wallonie.

Les sujets principaux faisant l'objet des discussions furent notamment une meilleure coordination des travaux du CPI avec les Exécutifs de la Grande Région, une future coopération du CPI avec les représentants issus de la Grande Région siégeant au Parlement Européen et au Comité des Régions institué par le Traité de Maastricht, l'état actuel des dossiers du TGV-Est et de l'autoroute Luxembourg-Sarrebruck, une intensification des échanges culturels ainsi que la défense transfrontalière des intérêts des consommateurs.

Signature de l'Acte final de l'Uruguay à la Conférence ministérielle de Marrakech, 14 avril 1994

Discours de Monsieur le Secrétaire d'Etat Georges Wohlfart

Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je saisis cette opportunité pour remercier très chaleureusement nos hôtes marocains pour leur merveilleux accueil dans un des plus anciens centres du commerce du continent africain; accueil qui nous fait presque oublier l'âpreté des discussions ayant précédé l'adoption de l'Acte final, voire les difficultés à venir.

En dépit de résultats intermédiaires souvent décevants, nous pourrions finalement adopter un accord sans précédent en matière de libéralisation des échanges: une baisse tarifaire généralisée de plus de 30%, de nouvelles règles et disciplines, l'inclusion notamment de l'agriculture et des services, le respect de la propriété intellectuelle, un nouveau système de règlement des différends, enfin, la création de l'Organisation Mondiale du Commerce, contribueront à donner aux échanges internationaux une configuration nouvelle.

Mais, les résultats considérables que nous avons obtenus lors du Cycle de l'Uruguay ne doivent pas nous faire oublier que notre tâche n'est pas terminée. La crise économique et notamment le chômage qui touche, à divers degrés, pratiquement tous les pays représentés ici, nous invitent à renforcer encore davantage la coopération internationale. De même me tient-il à coeur de rappeler que le paquet final du Cycle d'Uruguay représente un ensemble comportant, pour chaque partie signataire, des avantages, certes, mais également diverses imperfections. Ainsi m'en voudrais-je de ne pas regretter que l'accord sur les services et en particulier les ser-

vices financiers reste bien inférieur à nos ambitions initiales. Je regrette également que l'absence d'un accord multilatéral dans le domaine de l'acier constitue une carence préjudiciable pour le Luxembourg et l'Union européenne.

Enfin, convient-il de relever que, malgré son universalité voulue, l'acte final du Cycle d'Uruguay ne traite pas ou insuffisamment un certain nombre de sujets revêtant une importance capitale pour le commerce international. Je citerai, à titre d'exemple, le respect de l'environnement, la dimension monétaire ainsi que le volet social.

Suite à la Conférence de Rio, la prise de conscience des problèmes écologiques à l'échelle planétaire a été clairement établie. L'Organisation mondiale du commerce, en créant le Comité sur le Commerce et l'Environnement, devra se consacrer à cette nouvelle tâche importante, en assurant précisément que la protection de l'environnement ne devienne pas un nouveau prétexte pour des mesures protectionnistes unilatérales.

L'expérience acquise au niveau de la réalisation du grand marché de l'Union européenne nous montre l'importance du facteur monétaire dans les échanges: les dévaluations et dépréciations successives de certaines monnaies de nos partenaires ont fortement ébranlé le bon fonctionnement de ce marché dans la mesure où les gains de compétitivité ainsi acquis pour certains ont fortement porté préjudice à d'autres. La future Organisation mondiale du commerce devrait par conséquent également prendre en compte cet aspect.

Le volet social a fait l'objet de discussions controversées à la veille de cette Con-

férence. Il ne s'agit certainement pas de faire du respect de certaines normes sociales une arme protectionniste, mais il ne faut pas méconnaître les problèmes qui préoccupent à juste titre nos opinions publiques. Ils devront être abordés par l'OMC en étroite liaison avec d'autres Organisations, comme l'OIT qui a élaboré un certain nombre de normes internationales. L'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, le respect de la sécurité et de la santé des travailleurs, la liberté d'association syndicale et le droit de grève constituent des normes de base dont le respect ne devrait pas être fonction du niveau de développement, car elles touchent à la dignité de la personne humaine. Le but de la liberté des échanges est d'améliorer la prospérité économique et sociale de toutes les nations et de favoriser tout particulièrement le développement des pays moins nantis. Je suis confiant que l'OMC abordera cette question de manière positive.

Monsieur le Président,

Avec notre réunion s'ouvre, pour le commerce mondial, une ère nouvelle: le GATT a réussi au fil des décennies à consolider, dans un contexte parfois difficile, un système ouvert des échanges. Par sa vocation universelle et le renforcement du multilatéralisme, l'Organisation Mondiale du Commerce assurera l'expansion continue du commerce mondial. A nous de relever ce nouveau défi afin que l'entrée en vigueur des textes adoptés ici apporte une nouvelle perspective de croissance pour l'économie mondiale et contribue à la prospérité et au développement de toutes les nations.

Je vous remercie.

Mme de Chamorro en visite à Luxembourg

Le 15 avril 1994, Son Excellence Madame Violeta Barrios de Chamorro, Présidente du Nicaragua, a fait une visite à Luxembourg.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et Son Excellence Madame Violeta Barrios de Chamorro, Présidente du Nicaragua





Au Château de Berg des entrevues ont successivement eu lieu entre Mme Chamorro et Mme Hennicot-Schoepges...



Mme Chamorro et M. Jacques Santer...

Madame la Présidente a été reçue à déjeuner au Château de Berg par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Elle a reçu en audience Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-

Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères et Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Son Excellence Madame Violeta Barrios de Chamorro, Présidente de la République du Nicaragua, lors du déjeuner offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse du Luxembourg.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse du Luxembourg,

Aujourd'hui est un jour très spécial pour moi, puisque depuis longtemps j'avais éprouvé une grande envie de faire la connaissance de près d'un peuple qui pour nous, les nicaraguayens, représente un grand exemple, où tous les citoyens vivent en paix et en démocratie. Grâce au travail de ses femmes et de ses hommes, ils sont parvenus à atteindre un niveau de vie élevé.

Autant le Luxembourg a été un grand promoteur de l'Union Européenne, le Nicaragua aussi espère voir s'accomplir avec le temps sa vocation intégrationniste, non seulement de l'Amérique Centrale, mais aussi de toute l'Amérique, où grands et petits pays auront le même traitement équitable et respectueux.

Son Altesse Royale et Cher Ami,

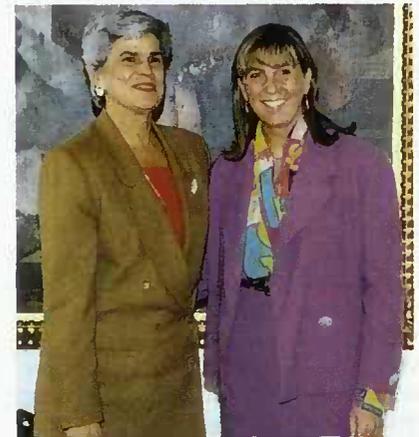
Au nom du peuple et du gouvernement nicaraguayens, je tiens à vous exprimer mes remerciements pour la coopération que nous recevons de votre pays, dans le domaine de l'enseignement, de la santé et de l'appui aux petits entrepreneurs.

L'Accord de Coopération que les gouvernements du Nicaragua et du Luxembourg vont signer aujourd'hui même, nous servira à réaffirmer l'amitié profonde qui existe entre nos deux peuples et gouvernements.

Je porte un toast en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la



Mme Chamorro et M. Jacques F. Poos...



Mme Chamorro et Mme Lydie Wurth-Polfer.

Grande-Duchesse, en l'honneur du peuple du Luxembourg et pour que l'amitié entre nos deux nations se renforce chaque jour davantage.

Merci beaucoup!



Pont frontalier Perl/Schengen

Le 18 avril 1994, le Ministre des Travaux Publics et des Transports, Monsieur Robert Goebbels, le Ministre des Transports de la R.F.A., Monsieur Mathias Wissmann ainsi que Son Excellence l'Ambassadeur de la R.F.A. au Luxembourg, Monsieur Rolf-Eberhard Jung, ont signé la convention germano-luxembourgeoise concernant la jonction des autoroutes et la construction d'un pont frontalier sur la Moselle dans la région de Perl et de Schengen.

Les ministres Goebbels et Wissmann signent la convention.

Veterans of the Battle of the Bulge

Representatives of Belgium and Luxembourg took part in an historic groundbreaking ceremony, April 17, for a monument honoring the memory of the World War II Battle of the Bulge (Battle of the Ardennes).

The monument is being sponsored by the national members of the Veterans of the Battle of the Bulge, and will be built at Valley Forge Military Academy & College (Wayne, PA.) near Valley Forge National Park.

It will be the first monument in the United States honoring not only the American troops who fought in the battle, but also the heroic people of Belgium and Luxembourg where the battle took place, and whose people suffered so much in World War II.

Breaking ground for the monument which will be completed in time for the Fiftieth Anniversary of the battle, December 1994, are:



(L to R): Stanley A. Wojtusik, President, Delaware Valley Chapter, Veterans of the Battle of the Bulge;
M. Jean-Paul Munchen, Embassy of Luxembourg (Wash. D.C.);
Brigadier General Andre G. De Smet, Military Attaché, Embassy of Belgium (Wash. D.C.);
Rear Admiral Virgil Hill, USN (Ret.) President, Valley Forge Military Academy & College (Wayne, PA.)

Charte de Coopération Saar-Lor-Lux-Trèves-Palatinat Ouest

Les Présidents et Recteurs des établissements d'enseignement supérieurs et universitaires de la Charte de Coopération Saar-Lor-Lux-Trèves-Palatinat Ouest, ont tenu le 18 avril 1994 une conférence de presse au cours de laquelle furent présentés le nouveau guide des établissements membres de la Charte de Coopération et le programme de travail du nouveau président de la Charte.

Symposium sur le Traité Luxembourg-Pays-Bas

Dans le cadre des manifestations organisées à l'occasion du 30^e anniversaire de la signature du traité relatif à la coopération dans le domaine de la représentation diplomatique entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, un symposium a eu lieu le 18 avril 1994 à La Haye.

Cette manifestation, qui fut inaugurée par le Premier Ministre néerlandais, Monsieur Ruud Lubbers, a réuni des hauts fonctionnaires des Ministères des Affaires Etrangères des deux pays, ainsi que des historiens et des experts.

Le Luxembourg fut représenté à La Haye par Monsieur Jean Mischo, Secrétaire

Général au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Pierre Pescatore, ancien Secrétaire Général et négociateur du traité en question, ainsi que par Monsieur le Professeur Gilbert Trausch.

Le symposium était consacré à la genèse du Traité du 24 mars 1964, ainsi qu'à la politique étrangère passée et présente des Pays-Bas et du Luxembourg.

Le Dr. Peter Fuchs à Luxembourg

Dans le cadre de la visite de travail du Directeur Général du Comité International de la Croix Rouge, Dr. Peter Fuchs, à

Luxembourg, une conférence de presse a eu lieu le 20 avril 1994 au Ministère des Affaires Etrangères.



Le Secrétaire d'Etat M. Georges Wohlfart et le Dr. Peter Fuchs lors de la conférence de presse

Jacques Santer à l'assemblée annuelle de la BERD à St. Pétersbourg

Les 18 et 19 avril 1994 s'est déroulée à St. Pétersbourg la troisième assemblée annuelle de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement. Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre et Ministre du Trésor a assisté aux travaux de cette assemblée de la BERD en sa qualité de Gouverneur luxembourgeois. Il fut accompagné par MM. Yves Mersch, Directeur du Trésor et vice-gouverneur, et Ernest Mühlen, administrateur-suppléant représentant le Luxembourg au Conseil d'administration de cette institution.

Il s'agissait pour le Conseil des Gouverneurs, outre les points traditionnels tels que l'approbation du rapport annuel, d'examiner les mesures à prendre par la Banque pour la période d'après 1994 dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Quelques thèmes centraux ont orienté les débats de St. Pétersbourg: la stratégie la plus appropriée au développement du secteur privé, la nécessité d'être actif dans tous les pays d'opération de la Banque, le souci d'atteindre les entreprises privées locales, l'importance des intermédiaires financiers, ainsi qu'une approche plus active par rapport aux participations directes. En même temps, le Conseil des Gouverneurs a discuté du travail de la Banque en matière de restructuration des entreprises et de privatisation, ainsi que de ses projets d'infrastructure nécessaires au développement du secteur privé et à la transition vers une économie de marché.

En 1993 la BERD a approuvé 91 projets d'investissement (contre 54 en 1992), dont 30 prises de participation directes et 61 prêts. Le montant total du financement approuvé par le Conseil d'administration était de 2,27 milliards d'écus; des engagements se chiffrant à 1,79 milliards d'écus ont été signés, tandis que 435 millions d'écus ont été dépensés. Ces chiffres représentent un accroissement de 90% et 257% respectivement par rapport aux engagements et dépenses en 1992.

En marge de la réunion, le Luxembourg a signé un accord avec la BERD concernant la mise à disposition de fonds auxquels la Banque peut accéder en cas de recours à des experts luxembourgeois. Le fonds d'assistance technique du Luxembourg auprès de la BERD s'élèvera à 500.000,- écus.

Le 20 avril le Premier Ministre a procédé ensemble avec le maire élu de St. Pétersbourg, M. Sobchac, à l'inauguration d'un hall érigé par une entreprise luxembourgeoise avec les fonds du Gouvernement luxembourgeois.

Intervention de Monsieur Jacques Santer, Gouverneur pour le Luxembourg, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la BERD

L'assemblée annuelle de la BERD ayant lieu cette année dans la prestigieuse cité de Saint-Pétersbourg, je voudrais d'abord remercier les autorités russes et plus particulièrement le maire de la ville, Monsieur Sobchac, de leur chaleureux accueil et des témoignages attentifs de leur hospitalité.

Pour la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, l'année 1993 a été mise à profit pour faire le point et se livrer à un examen de conscience, avec l'objectif d'assurer un contrôle plus judicieux de ses dépenses, de revoir ses structures internes et de donner à ses activités une orientation plus rigoureuse, de façon à mieux mettre à profit ses avantages comparés.

D'emblée, je voudrais féliciter le président de la Banque, Monsieur Jacques de Larosière de la contribution positive importante, que, depuis son entrée en fonctions, il a apporté à la solution des problèmes de croissance auxquels la BERD s'est trouvée acculée. Ses efforts sur deux plans, celui de la refonte de ses structures intérieures et celui de la redéfinition de ses objectifs stratégiques, permettront à la Banque, j'en suis convaincu, d'asseoir son rayonnement sur des bases solides.

Mon pays apprécie plus particulièrement les efforts consacrés au développement du secteur privé. Il s'agit là d'un domaine où la BERD peut se réclamer d'une vocation particulière et faire valoir ses avantages comparés, même si d'un point de vue purement financier, la Banque court le risque d'avoir des rendements moins bons qu'en se tenant à des projets d'investissement traditionnels. Quand même devrait-il être possible de mieux coordonner les activités des différents organes et institutions de financement, nationaux et internationaux, et de les faire concourir tous, à l'échelon international, d'une façon harmonieuse à la tâche commune qui est le développement et la reconstruction des pays de l'Europe centrale et orientale.

Cette orientation stratégique n'exclut évidemment pas des interventions de la BERD en faveur de projets d'infrastructure.

Elles resteront surtout utiles dans la mesure où elles créeront les conditions nécessaires au développement du secteur privé et particulièrement des entreprises de petites et moyennes dimensions. Dans ce contexte il faudrait tenir compte avant tout du facteur régional dans la sélection des projets.

J'ai noté par ailleurs avec satisfaction que la BERD a l'intention de consacrer au développement du secteur financier une attention toute particulière. Vos efforts de faire profiter les activités de la Banque d'un effet multiplicateur et d'y associer la communauté bancaire, dans les pays d'opération tout comme dans les pays fournisseurs de l'aide, trouvent mon appui entier.

Je voudrais aussi rappeler dans ce contexte qu'en matière de fonds d'investissement l'utilisation de l'infrastructure luxembourgeoise est en train de se révéler bénéfique pour la Banque. Cela est vrai aussi pour l'assistance technique combien utile pour le développement de l'infrastructure bancaire dans les pays d'opération. La place financière de Luxembourg s'est déjà trouvée associée au projet créant une école bancaire à Moscou et continuera à apporter son concours aux efforts de la BERD dans le cadre des fonds de coopération mis par le gouvernement à sa disposition. Le dernier accord sur la constitution d'un «trust fund» que je viens de signer le 17 avril ici-même, porte sur un montant de 500.000,- écus et couvrira toute la gamme des programmes et projets financés par la Banque.

Le caractère spécifique de la BERD ressort également des conditions fondamentales des Statuts de la Banque et plus particulièrement des dispositions du Préambule et de l'article 1er de l'Accord créant la Banque; leur respect me tient particulièrement à coeur même s'il devait en résulter certaines contraintes qui nous obligent de procéder plus progressivement. L'acceptation de ces contraintes, propres à la période de transition, ne devrait évidemment pas nous empêcher de mettre en oeuvre, en attendant, les moyens spéciaux dont la Banque dispose - plus particulièrement dans le domaine de l'assistance technique - pour abrégé dans les pays d'opération moins développés le processus de transition et accélérer le passage des activités de la Banque vers un régime de croisière.

Je voudrais terminer, Monsieur le Président, sur une note plutôt confiante. L'atmosphère dans laquelle se tient la présente assemblée annuelle de la Banque con-

traste avec celle de l'assemblée annuelle de 1993. La crise de confiance dans laquelle a été alors plongée la Banque appartient au passé, les économies budgétaires réalisées grâce au président de Larosière et de son équipe ont permis de clôturer l'année écoulée avec un léger bénéfice, le processus de démocratisation et de réformes économiques accuse, dans les différents pays d'opération, des progrès réels, et le rythme de maturation des projets susceptibles d'un financement par la Banque s'accélère. Au regard de ces premiers signes encourageants, nous avons tout intérêt de continuer à nous serrer les coudes dans un exercice de solidarité qui est à la mesure des défis de cette dernière décennie de notre siècle.

Les activités d'été du SNJ

Le 20 avril 1994, le Service National de la Jeunesse a présenté le programme de ses activités d'été 1994 et ce en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse.

Monsieur Jacques Santer à l'UNESCO

Au cours d'une visite officielle, le 21 avril 1994, le Premier Ministre Monsieur Jacques Santer a rencontré le Directeur général de l'UNESCO, Monsieur Federico Mayor.

Leur entrevue a eu pour objet les relations et les possibilités de coopération future entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

A cette rencontre ont assisté également Monsieur Paul Mertz, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, Délégué permanent auprès de l'UNESCO et Monsieur Jean-Pierre Kraemer, Président de la Commission Nationale pour la Coopération avec l'UNESCO.

Décoration pour M. Kazmierzak

Le 21 avril 1994, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a remis les insignes de Commandeur dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur le Dr Herbert J. Kazmierzak, Président du Conseil d'Administration de la HELABA (Luxembourg) S.A., Président de la HELABA Frankfurt.

Visite à Luxembourg de Sa Majesté la Reine Margrethe II

Le 19 avril 1994, Sa Majesté la Reine Margrethe II a effectué une visite à Luxembourg, au cours de laquelle elle a inauguré l'exposition «Orfèvreries de la Maison

royale de Danemark» au Musée National d'Histoire et d'Art et l'exposition «Margrethe II - Oeuvres Artistiques» au Château de Bourglinster.



Lors de la visite de l'exposition "Orfèvreries de la Maison royale de Danemark"...



et de l'exposition "Margrethe II - Oeuvres Artistiques"

Projet PHARE entre la Pologne et le Luxembourg

A l'occasion de sa visite au Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Aleksander Luczak, Vice-président du Conseil des Ministres de la République de Pologne, Ministre de l'Education Nationale, a finalisé le jeudi 21 avril 1994 à l'Institut National pour le Développement de la Formation Professionnelle Continue un projet d'assistance technique PHARE entre la République de Pologne et le Grand-Duché de Luxembourg en la présence de Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education Nationale.

Le projet se situe dans le cadre de la modernisation de l'enseignement secondaire technique polonais (Programme MOVE) et consiste tout particulièrement à assister le Ministère de l'Education Nationale de la République de Pologne dans la moder-



M. Jacques Santer et M. Aleksander Luczak



M. Fischbach et son homologue polonais

nisation des curricula et programmes scolaires au niveau d'une soixantaine de lycées techniques polonais.

Ce contrat a été remporté par un consortium composé du Ministère de l'Education Nationale, Luxembourg, l'Institut National pour le Développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC), Luxembourg, le groupe Centre d'Etudes Supérieures Industrielles (CESI) France, et la TÜV-Akademie Rheinland, Allemagne.

Les objectifs spécifiques consistaient à assister le Ministère de l'Education Nationale polonais:

- dans la préparation de la modernisation de cinq curricula (programmes scolaires) dans les branches suivantes: physique, sciences de l'environnement, une langue moderne, informatique, introduction au monde du travail

- dans la préparation des manuels pour élèves et enseignants
- dans la formation professionnelle continue des enseignants polonais directement concernés.

La réalisation concrète du projet sera assurée par des spécialistes dans les différentes matières évoquées. Ils seront mis à disposition au partenaire polonais, la Task Force for Training and Human Resources (BKKK), par l'INFPC, le CESI et la TÜV-Akademie, et ils vont définir en collaboration avec leurs homologues polonais les nouveaux programmes scolaires et rédiger par la même occasion les manuels scolaires. La durée du projet est de huit mois à compter à partir du mois de mai et sera entièrement financé par le Programme PHARE de la Commission des Communautés Européennes.



79 avocats stagiaires assermentés

La Cour supérieure de justice a procédé le 21 avril 1994 à l'assermentation des nouveaux 79 avocats stagiaires. Il s'agissait du plus fort contingent qui ait jamais été assermenté.

Une partie des nouveaux avocats stagiaires

Journée Luxembourgeoise à la Foire de Hanovre

Le 21 avril 1994 s'est tenue la traditionnelle journée luxembourgeoise à la Foire de Hanovre. Une quinzaine d'exposants luxembourgeois ont participé au stand collectif organisé par le ministère de l'Economie.

Le Ministre de l'Economie, Monsieur Robert Goebbels, avec une partie des exposants luxembourgeois



Espaces verts pour le Kirchberg

Dans le cadre de l'urbanisation du plateau de Kirchberg, le Ministre des Travaux Publics, Monsieur Robert Goebbels, a présidé le 22 avril 1994 une conférence de presse au cours de laquelle les responsables du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg ont présenté le projet de l'aménagement des espaces verts du plateau de Kirchberg.

Le Ministre Robert Goebbels et son collaborateur M. Fernand Pesch

Conseil parlementaire interrégional

La 13^e séance plénière du Conseil Parlementaire Interrégional s'est tenue le 22 avril 1994 dans l'hémicycle du Centre de Conférences Européen à Luxembourg-Kirchberg, avec l'ordre du jour suivant:

Etat actuel et possibilités de développement en matière de coopération transfrontalière dans l'Interrégion Rhin-Sar-Lor-Lux: présentation et discussion du rapport du Gouvernement au Landtag de Rhénanie-Palatinat;

Recommandation relative à la mise en vigueur de la Convention du 19 juin 1990 concernant l'exécution de la Convention de Schengen du 14 juin 1985 relative à la suppression progressive des contrôles douaniers aux frontières communes;



La délégation luxembourgeoise

Les incidences des négociations du GATT sur l'agriculture dans la Grande Région;

Planification des aéroports dans la Grande Région.

Visite officielle de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre en Roumanie du 24 au 26 avril 1994

Du 24 au 26 avril 1994, le Premier Ministre M. Jacques Santer a effectué une visite officielle de trois jours en Roumanie, sur invitation de M. Ion Iliescu, président de la République de Roumanie. A son arrivée à l'aéroport de Bucarest-Otopeni, l'hôte luxembourgeois a été accueilli par M. Nicolae Vacaroiu, Premier Ministre de Roumanie, M. Ion Gorita, Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères et M. Mircea Tomus, Secrétaire d'État au Ministère de la Culture. Au cours du premier jour de cette visite, à laquelle participaient du côté luxembourgeois M. le Premier Ministre et Mme Jacques Santer, M. Nicolas Schmit, directeur des Relations économiques internationales au Ministère des Affaires étrangères, M. Guy Dockendorf, Conseiller de gouvernement 1^{re} classe au Ministère des Affaires culturelles, M. Armand Clesse, directeur de l'Institut d'études européennes et internationales, MM. Romain Kirt et Jean-Claude Muller, attachés de Gouvernement au Ministère d'État, le Premier Ministre luxembourgeois eut des entretiens politiques avec son homologue roumain, Monsieur Nicolae Vacaroiu. A 18.45 h. eut lieu une cérémonie au Monument du Soldat Inconnu avec dépôt d'une couronne de fleurs aux couleurs du Luxembourg. Au cours du dîner offert par le Premier Ministre roumain en l'honneur de M. Santer en soirée, le Premier Ministre luxembourgeois prononçait le toast suivant:

**Toast
prononcé par le Premier Ministre
Jacques Santer lors du dîner
offert
par Monsieur le Premier Ministre
de la Roumanie,
Monsieur Nicolae Vacaroiu**

Monsieur le Premier Ministre,
Cher Collègue, Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour vos aimables paroles de bienvenue, et je voudrais vous assurer que je suis ravi de l'accueil chaleureux qui nous est réservé dans votre pays.

Cette visite officielle en Roumanie nous fait doublement plaisir parce que les conversations que nous avons menées jusqu'ici étaient très constructives et parce que le cadre est particulièrement agréable.

Le bref entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, Monsieur le Premier Ministre, a été très utile, car il m'autorise à affirmer que les problèmes véritables



A leur arrivée à l'aéroport de Bucarest-Otopeni, le Premier Ministre et Mme Santer furent accueillis par M. Nicolae Vacaroiu, Premier Ministre de Roumanie.

font défaut entre la Roumanie et le Luxembourg. Force est de constater que des liens de plus en plus étroits existent entre nos deux pays, et entre nos peuples.

Les relations roumano-luxembourgeoises se caractérisent avant tout par une constance qui a ses fondements dans l'histoire et dans la culture. Il s'agit-là d'aimants puissants qui ont donné naissance à ce profond sentiment d'amitié et souvent même d'admiration que le peuple luxembourgeois éprouve à l'égard de la Roumanie démocratique.

La Roumanie est un pays doté d'un héritage culturel très riche. De par sa taille et son poids politique et économique, la Roumanie est également un des pays clés pour l'avenir de l'Europe centrale et orientale.

Les Luxembourgeois savent avec quelle rigueur la Roumanie pousse au rapprochement avec des pays d'Europe occidentale. Ce rapprochement, cette coopération sont pour vous un garant de votre stabilité politique et économique à long terme. Nous sommes prêts à vous aider dans vos efforts. Je pense que les activités extrêmement nombreuses et intenses qui caractérisent les relations entre nos deux pays, que ce soit au niveau économique ou au niveau culturel, vont contribuer fortement à ce rapprochement.

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs,

L'Europe centrale et orientale sort peu à peu de l'état d'hibernation dans lequel l'avait mis un régime qui en réprimant les libertés élémentaires avait ôté aux hom-

mes tout esprit d'initiative, toute la volonté de forger leur propre destin. Elle s'est engagée dans la voie de la démocratisation et de la création de structures économiques libérales. Le processus de transformation et de transition s'est toutefois révélé plus difficile que prévu. Nombreux sont les obstacles qui empêchent les peuples d'avancer rapidement sur la voie qu'ils peuvent désormais choisir eux-mêmes.

Parmi ces obstacles il y a les difficultés économiques énormes auxquelles doivent faire face pratiquement tous les pays d'Europe centrale et orientale, les problèmes de minorités et de frontières, les rivalités ethniques, les nationalismes de tous bords. Parmi les dangers qui guettent le processus de réforme on trouve les déceptions et les frustrations qui émanent souvent d'attentes exagérées mais également de promesses non tenues. Le processus de transition entier demeure fragile et réversible. Cette fragilité donne des appétits malsains à d'aucuns qui prônent le salut par des solutions simplistes.

En face d'idées et de structures démocratiques peu consolidées émerge le risque de nouvelles intolérances et de nouveaux extrémismes. Le rythme auquel avancent les réformes politiques et économiques est très inégal entre les différents pays. Certains se sont pratiquement totalement défaits des structures du passé tandis que d'autres avancent plus difficilement sur le chemin des réformes. Dans quelques pays on doit même craindre un arrêt du processus de transformation ou, pire encore, un retour à certaines recettes du passé. Bien sûr la rapidité et l'intensité du pro-

cessus dépendent souvent de la nature du régime précédent et des ravages commis par ce régime, de la mesure dans laquelle un pays a su se doter de nouveaux cadres légaux et administratifs, de l'émergence d'une nouvelle culture politique, de la création d'une société civile vitale.

Pour réussir dans l'entreprise difficile dans laquelle sont engagés tous les pays d'Europe centrale et orientale il faut beaucoup de courage, de ténacité, mais également de patience. Il faut la participation concrète et journalière de tous les citoyens, il faut de la sagacité et de la sagesse de la part des dirigeants. Mais il faut également l'engagement concret - et pas seulement rhétorique - de la part des Occidentaux. Il faut des formes de coopération et d'interaction dans tous les domaines.

Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs

Nous avons eu aujourd'hui des conversations particulièrement utiles, qui ont permis de mettre en évidence la convergence de nos vues sur les questions les plus importantes. C'est de bonne augure pour l'intensification des relations entre la Roumanie et le Luxembourg.

Je vous invite à lever votre verre, et à boire à la santé du Premier Ministre de la Roumanie, au bonheur du peuple roumain, et à l'unité entre nos deux pays.

Le lundi 25 avril, M. Santer eut une entrevue avec Monsieur Oliviu Gherman, Président du Sénat de Roumanie, dans le bâtiment historique qui donne sur la Place de la Liberté, où a débuté la Révolution de 1989.

S'en suivit une réunion des deux délégations au Palais Victoria, à l'issue de laquelle fut signé l'Accord sur la coopération dans les domaines de la culture, de l'enseignement, des sciences et des sports entre le Gouvernement de la Roumanie et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

A midi, M. Santer eut une entrevue avec le Président de la Roumanie, M. Ion Iliescu. Au cours du déjeuner que M. Iliescu a offert aux hôtes luxembourgeois, le Premier Ministre luxembourgeois prononça le toast suivant:

**Toast prononcé par
le Premier Ministre Jacques Santer
lors du déjeuner offert par
le Président de la République
de Roumanie
Monsieur Ion Iliescu**

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier en mon nom personnel, au nom de mon

épouse et de toute la délégation luxembourgeoise des paroles de bienvenue si aimables que vous venez de nous adresser. Soyez assuré que nous sommes vivement sensibles à l'accueil chaleureux que nous recevons de votre part, des autorités et du peuple de Roumanie.

Cette visite officielle en Roumanie nous réjouit particulièrement parce que les entretiens que nous avons eus jusqu'ici, dans des cadres d'ailleurs particulièrement agréables, ont été très constructifs. L'Accord de coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Roumanie dans les domaines de la culture, de l'enseignement, des sciences et des sports, que nous venons de signer ce matin-même, signifie pour moi l'aboutissement concret de l'approfondissement des relations romano-luxembourgeoises engagé à nouveau depuis la Révolution de Noël 1989.

Notre visite actuelle et notre rencontre d'aujourd'hui symbolisent les excellentes relations existant depuis longtemps entre nos deux pays. Force est en effet de constater que des liens de plus en plus étroits

existent entre nos deux pays, et plus important encore, entre nos peuples.

Monsieur le Président,

C'est au XII^e siècle que, poussés par la misère et le surpeuplement, des colons de l'Ouest de l'Empire germanique ont suivi l'appel du Roi Geysa de Hongrie pour aller s'implanter comme immigrants sur les Balkans, et notamment dans la belle et fertile région au nord de l'arc des Carpathes. Ce furent les ancêtres de ces Saxons de Transylvanie qui provenaient en fait du pays de Luxembourg, situé alors sur la frontière la plus à l'ouest entre le monde germanique et roman. La comparaison linguistique permet clairement de situer leur origine dans une région entre Metz et Cologne, région dans laquelle l'ancien Luxembourg se taille la part du lion. Il n'est donc pas étonnant en somme de constater avec les historiens du moyen-âge que dans notre fameuse abbaye bénédictine d'Echternach un moine ait fixé sur un bout de parchemin resté vide la notice sur l'invasion des Tatares dans votre partie du monde en 1241. Cette notice manuscrite est considérée par les historiens



Dépôt de fleurs au Monument du Soldat Inconnu

comme un des premiers témoignages directs de l'émigration luxembourgeoise vers votre pays.

Plus tard au XVIII^e siècle, quand l'Autriche des Habsbourg gouvernait sous le signe de l'aigle bicéphale de la forteresse de Luxembourg aux marches du Banat, ce furent à nouveau des colons luxembourgeois et lorrains qui formaient le plus fort contingent des immigrants, dénommés plus tard les "Souabes du Banat". Le Duché de Luxembourg de l'époque perdit environ 2,5% de sa population à cause de cette émigration qui contribuait puissamment à la colonisation de la région de Temesvar et Arad.

Or le flux des échanges historiques entre votre pays et le nôtre s'est trouvé inversé également, et notamment au cours de la Première Guerre mondiale, quand la famine et la misère frappèrent le Luxembourg opprimé par l'occupant prussien. C'est alors que du blé de Roumanie put être importé pour pallier la faim la plus criante des villes sidérurgiques du sud du Luxembourg et de la capitale. Je ne m'aventure pas trop loin dans les spéculations historiques si je crois y détecter une certaine intervention en notre faveur de la part de la Reine Elisabeth de Roumanie, plus connue sous son nom d'auteur «Carmen Silva» de Roumanie, qui fut



Entretiens de M. Santer avec M. Oliviu Gherman, Président du Sénat de Roumanie

princesse de Wied avant son mariage et donc une des nièces de notre premier grand-duc Adolphe de la dynastie des Nassau-Luxembourg.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Du fait de leurs positions géographiques respectives, du fait des peuples qui y vivent et travaillant, nos deux pays sont idéalement appelés à jouer un rôle de pont entre des sociétés aux structures dissemblables, mais se rapprochant de plus en plus par l'économie autant que par les rapports humains.

Après les bouleversements de la fin des années 1980 l'Europe est toujours à la recherche d'un ordre de sécurité nouveau. C'est particulièrement dans la partie orientale du continent que l'absence d'un tel système se fait ressentir douloureusement. Tous ces pays sont en proie à des hésitations; souvent ils craignent le retour des vieux démons. Tous connaissent, même si c'est à des degrés très divers, des difficultés économiques et des soubresauts politiques. Beaucoup sont en butte à des problèmes ethniques et doivent faire face à toutes sortes de nationalismes et d'autres extrémismes.

Comment pourra-t-on dès lors donner une sécurité minimum à ces Etats? Il est certain qu'une telle sécurité ne pourra s'établir sans une certaine prospérité qui elle-même dépend de l'avancement des réformes économiques. Ainsi les économies ne peuvent aboutir à des taux de croissance satisfaisants sans faire avancer la privatisation. Bien sûr il ne faut pas précipiter les choses, mais il faut avancer assez rapidement pour ne pas laisser le temps aux vieilles structures de se réinstaller.

Nous savons ce que les pays d'Europe centrale et orientale attendent de l'Occident en matière de coopération économique, politique et stratégique. Nous ne devons pas décevoir ces pays. Nous ne devons pas échouer dans notre tentative de rapprocher et de réunir les deux parties de l'Europe. Nous savons tous que le prix d'un tel échec serait prohibitif et que l'Europe entière risquerait de ne pas s'en re-

l'Europe de l'avenir la sécurité d'un pays, quelle que soit sa taille, ne doit pas se faire aux dépens de l'intégrité, ne serait-elle que morale ou politique d'un autre pays.

Nous savons avec quelle vigueur votre pays pousse au rapprochement avec des pays d'Europe occidentale. Ce rapprochement, cette coopération sont pour vous un garant de votre stabilité politique et économique à long terme. Nous sommes prêts à vous aider dans vos efforts. Je pense que les activités extrêmement nombreuses et intenses qui caractérisent les relations entre nos deux pays, que ce soit au niveau économique ou au niveau culturel, vont contribuer fortement à ce rapprochement. C'est dans ce sens que je lève mon verre et vous invite à boire à la santé de Monsieur le Président de la République Roumanie, au bonheur du peuple roumain ainsi qu'à l'harmonie des relations entre nos deux pays.

Au cours de l'après-midi, la délégation luxembourgeoise a rendu visite aux Soeurs de la doctrine chrétienne, qui, sous l'égide de Soeur Marie-Renée sont quatre (deux soeurs luxembourgeoises, deux soeurs belges) à s'occuper des enfants délaissés ('enfants de la rue') de Bucarest dans le cadre d'un projet de coopération.



Accueil traditionnel au sel et au pain rituel pour M. et Mme Santer dans le district de Tulcea

mettre pour des décennies à venir. Nous sommes également conscients des multiples sensibilités, par exemple du côté de la Russie qui est un pays à la recherche de son identité et de sa place en Europe et dans le monde. Nous devons comprendre ces sensibilités sans concéder des droits particuliers à l'Etat qui les éprouve. Dans

Le Premier Ministre Jacques Santer, au cours d'une cérémonie académique solennelle, s'est vu décerner ensuite un «doctorat honoris causa en sciences économiques» de l'Académie d'Études économiques de Bucarest. Dans le cadre de cette manifestation, il a prononcé le discours suivant:

Discours de Monsieur le Premier
Ministre Jacques Santer
à l'occasion de l'attribution du grade
de docteur honoris causa par
l'Académie d'Etudes Economiques,
Bucarest, le 25 avril 1994

Monsieur le Président,
Excellence(s),
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un immense privilège que de prendre la parole à l'occasion de cette séance académique, et je ne voudrais pas manquer de remercier les responsables de l'Académie Roumanie d'Etudes Economiques de m'avoir donné l'occasion de me livrer, devant un auditoire aussi distingué, à quelques réflexions sur les changements structurels en Europe et dans le monde et sur les perspectives de cette Europe qui se trouve engagée dans une phase particulièrement mouvementée de son histoire.

I.

En effet, les profonds bouleversements auxquels nous avons assisté au cours des dernières années, et qui sont loin d'avoir produit tous leurs effets, ont modifiée la carte géopolitique de notre continent.

L'effondrement des régimes totalitaires en Europe de l'Est a permis aux citoyens de ces pays d'accéder à une liberté dont ils avaient été privés pendant plusieurs décennies. Cette révolution pacifique fournit la preuve éclatante que l'homme ne retrouve sa dignité que dans la liberté, et que les problèmes de société ne peuvent être résolus que dans le dialogue et dans la solidarité et non pas par la lutte et l'oppression.

La transformation des systèmes politiques est allée de pair avec celle des systèmes économiques. Elle a entraîné de graves coûts sociaux, sans parler des coûts psychologiques difficilement quantifiables. Mais le passage de l'économie d'Etat à l'économie de marché, s'il est douloureux, n'en est pas moins indispensable.

Les restructurations inévitables des activités économiques sont, du moins passagèrement, à l'origine de chômage et d'une réduction parfois dramatique du niveau de vie.

Les effets de ces bouleversements et de la période de dépression économique qui règne tant à l'Est qu'à l'Ouest de notre continent sont accentués par les conflits tragiques qui secouent l'ex-Yougoslavie et la région du Caucase.

Il serait illusoire de croire que les effets de ces séismes politiques, économiques et sociaux restent sans effet sur l'état d'âme de notre société et sur l'état psychique des



Doctorat honoris causa en sciences économiques décerné à M. Santer par l'Académie d'Etudes économiques de Bucarest

citoyens européens. Les Européens commencent à s'inquiéter de l'avenir de l'Europe et de leur propre avenir dans un environnement socio-politique de plus en plus instable. Force est de constater que rarement dans son existence l'Europe ne s'est vue au centre de tant d'interrogations, d'inquiétudes et de controverses.

Mesdames, Messieurs,

L'on ne saurait donc nier que notre continent connaît une fois encore une crise d'identité. L'on peut le regretter mais comment saurait-il en être autrement tant il est vrai que l'accumulation des bouleversements de l'ordre mondial ne pouvait qu'affecter notre façon d'appréhender le monde et notre place en son sein. Je serais même tenté d'ajouter que ceux-là qui renonceraient à une interrogation sur eux-mêmes, que ce soit en Europe ou ailleurs, feraient preuve d'une certaine inconscience.

Les changements intervenus depuis cinq ans ont sérieusement remis en question les paramètres autour desquels s'organisait non seulement notre action mais aussi le cadre intellectuel dans lequel elle se situait.

Ainsi, le mot Europe recouvre-t-il aujourd'hui de nouvelles significations qui parfois coïncident avec celles auxquelles nous étions habitués mais qui souvent se présentent différemment qu'il y a encore cinq ans. Je ne prétends pas ici proposer

une nouvelle définition de l'Europe. Il faut laisser cela à plus sage et à qui prend la perspective, chère au regretté Fernand Braudel, de la longue durée. Cependant, dans la mesure où notre perception de l'espace européen affecte la façon dont nous le situons dans le monde et conditionne l'action politique interne et externe, nous ne pouvons renoncer à essayer, fut-ce de façon fragmentaire et incomplète, de répondre aux interrogations des peuples européens.

Pour ma part, je souhaite aborder ces questions en termes d'espace. Si la géographie de l'Europe est connue et n'appelle pas de commentaires, nous nous devons cependant de constater que l'extension de l'espace européen varie selon les angles d'approche choisis. En effet, et pour commencer par le plus prosaïque, nous constatons que l'espace démographique européen ne coïncide pas avec le territoire communément accepté être celui de l'Europe. J'en veux pour illustration le fait que la Russie va jusqu'à Vladivostok sur le Pacifique. Peut-on nier que c'est une ville européenne de par son peuple?

En termes d'espace politique, le problème se pose avec une acuité plus grande encore. Si l'on accepte l'idée que l'organisation institutionnelle de l'Europe recouvre une réalité politique, l'on se retrouve dans une situation paradoxale et en

face d'un paysage éclaté. La CSCE, la Conférence sur la Coopération et la Sécurité en Europe, a aujourd'hui 53 membres. Parmi ces derniers, et à titre d'exemple, je vous citerai le Tadjikistan et le Kirgistan. Peut-on affirmer que ce sont là des Etats qui s'inscrivent dans le concept d'Europe? Si je pose cette question, ce n'est certes pas dans un but d'exclusion ni dans un esprit d'exclusive. Cela étant, si l'objectif d'intégration qui soutend la démarche de la CSCE est louable, est-il bien réalisable?

Dans la même veine, je rappelle que les Etats-Unis d'Amérique et le Canada sont également membres de la CSCE. Si dans ce cas la réalité d'une culture et de valeurs partagés s'impose, le fait géopolitique, illustré encore par la réunion du forum de coopération économique Asie/Pacifique, dément le rattachement à l'ensemble européen.

La chose est vraie également en termes d'espace économique. Dans la mesure où ce dernier est compris en termes d'intégration économique, nous nous trouvons sur notre continent en face d'un cadre à géométrie variable s'organisant en termes de cercles concentriques autour d'abord de l'Union européenne, ensuite de l'espace économique européen, enfin d'une variété d'accords d'association et de coopération qui, tantôt recouvrent les perspectives du libre échange, tantôt y renoncent.

Enfin, l'Europe constitue-t-elle un espace culturel et intellectuel? Si, dans le village global planétaire les idées circulent plus vite et plus librement et que de ce fait nous assistons à une certaine homogénéisation culturelle, nous sentons tous, je pense, qu'il existe une spécificité européenne. Je dis cela comme Ministre de la Culture et en dehors de toute considération relative à la querelle au GATT. Il y a un cinéma européen, une littérature européenne, une musique européenne. Fellini n'aurait pu être américain et Milan Kundera, si d'écrivain tchèque a pu devenir écrivain français, reste un écrivain européen. Une fois encore, je ne jette aucune exclusive. Les cultures ne sont vivantes que lorsqu'elles s'enrichissent d'apports extérieurs. Il demeure que c'est dans les domaines culturel et intellectuel que me paraît résider plus qu'ailleurs l'originalité et le fait européen.

II.

Mesdames et Messieurs,

Après avoir rapidement survolé le cadre de mes réflexions, je souhaite maintenant les situer dans leur contexte.

Contexte historique, d'abord. La fin de la guerre froide a certainement changé les perspectives liées à la place de l'Europe dans le monde. Durant toute la première moitié de ce siècle, notre continent demeurait véritablement le centre du mon-

de du fait non seulement de la puissance industrielle et commerciale accumulée mais aussi de par sa fonction de métropole des empires coloniaux finissant. De 1945 à 1989, l'Europe a, bien malgré elle, gardé ce statut de centre du monde parce qu'elle était le théâtre même de l'affrontement idéologique, à défaut d'avoir été celui du champ de bataille. Je ne comprends pas ceux qui regrettent la fin de cette situation. L'émergence d'un monde multi-polaire me paraît au contraire être un motif de soulagement pour les Européens.

Le contexte politique de notre continent a été bouleversé, c'est entendu. Evidemment, il y a la façon de présenter les choses. Selon que l'on sera optimiste ou pessimiste, l'on appellera la période dans laquelle nous sommes entrés «la fin des certitudes» ou «le temps des incertitudes». La situation en Europe s'est débloquée et est devenue singulièrement fluide. L'ouverture du glacis soviétique a provoqué un immense appel d'air. Je sais que ce dernier a également provoqué la frilosité de nombre de nos concitoyens. Finalement, se disent certains, n'étions-nous pas bien à l'abri dans l'ancien ordre des choses?

Il est vrai que tous nos appels à la stabilité en Europe et ailleurs, ont pu donner le sentiment que tout pouvait changer sans que rien ne change. Disons le franchement, il était et il reste inimaginable que le processus en cours se déroule sans sérieux à-coups. Il me paraît dès lors que, plutôt que de conjurer la stabilité à tout prix, nous nous devons de mettre en place les conditions pour assurer que les inévitables soubresauts du processus puissent être maîtrisés à l'échelle européenne. A cet égard, et j'y reviendrai, la situation créée par le conflit dans l'ex-Yougoslavie nous livre quelques enseignements.

Que la chute du mur de Berlin n'ait pas seulement affecté les pays libérés du joug communiste mais qu'elle aura également des effets sur les Etats d'Europe occidentale me paraît aujourd'hui acquis.

Dans les pays d'Europe centrale et orientale, nous constatons aujourd'hui une certaine lassitude et parfois une désillusion des populations par rapport au processus des réformes. Peut-il en aller autrement? Je ne le pense pas. L'on ne saurait oublier que l'écroulement du système politique et économique trouvait son origine dans la crise que traversait ce système. Certes, certains démagogues incriminent aujourd'hui la révolution démocratique alors que cette dernière n'est pas cause de la crise économique que traversent ces pays mais en est une conséquence, d'ailleurs bienvenue. Comme la domination idéologique s'accompagnait d'une domination étrangère, il n'est pas étonnant non plus que la réforme politique s'accompagne d'un réveil national souvent dévoyé par une rhétorique nationaliste. La crise

d'identité qui existe dans ces pays est tantôt bien, tantôt mal, surmontée. Ses raisons sont pour la plupart du temps fort compréhensibles et laissent dans l'ombre les interrogations qui nous hantent ici quant à notre place à l'échelle planétaire.

La situation dans les Balkans, et en particulier dans l'ex-Yougoslavie, nous enseigne jusqu'où peuvent aller les excès du discours nationaliste et quelles conséquences en résultent pour les populations. Lorsque les 34 Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CSCE se sont réunis à Paris en novembre 1990 pour adopter la Charte de Paris sur la nouvelle Europe, même les plus cyniques ne pensaient pas que six mois après se déclencherait au centre de l'Europe une guerre sanglante et sauvage, pire que tout ce qu'avait connu l'Europe depuis 1945. Il y a très certainement eu là une terrible leçon d'humilité pour les Européens. Alors qu'ils professaient depuis quelques décades le règlement pacifique des conflits, laissant entendre que l'Europe était trop civilisée ou trop fatiguée pour encore se battre, voilà que des frères européens en arrivent à se livrer à des pratiques dont il était de bon ton dans l'opinion publique européenne de les croire réservées à d'autres.

Dans le CEI, ou plus généralement sur le territoire de l'ex-Union soviétique, l'éclatement de l'empire à également provoqué une résurgence des nationalismes au-delà des cadres fixés par les frontières existant précédemment. Le fait que des puissances nucléaires soient impliquées dans le processus suscite évidemment l'inquiétude dans la région et au-delà.

Cela étant, je ne souhaite pas donner l'impression de me fixer sur les problèmes des autres plutôt que sur ceux qui nous sont propres, dans la partie occidentale de l'Europe. Indépendamment des effets de la crise économique, le nouveau paysage européen contribue également à une certaine recomposition politique interne dans des démocraties éprouvées dont certaines nous sont fort proches. Il ne saurait faire de doute que la stabilité politique interne assez remarquable qu'ont connue les démocraties pendant la guerre froide tenait tout autant à un large consensus sur les objectifs de la démocratie sociale qu'à la nécessité de faire face au danger communiste. La situation qui prévaut aujourd'hui en Italie illustre parfaitement le fait qu'une fois cette nécessité disparue de cette logique abandonnée, d'autres modèles apparaissent tout naturellement.

Le discours nationaliste dans nos démocraties avait perdu sa respectabilité non seulement du fait des deux guerres mondiales mais également parce que la menace ne pouvait être rencontrée qu'en commun. A partir du moment où cette menace n'est plus ressentie, le discours chauvin a fait sa réapparition. Il peut revêtir les

aspects les plus divers, qu'il soit contre Maastricht, anti-réfugiés ou anti-immigrés. Le fait est qu'il signale le retour d'une droite nationaliste souvent alliée à divers mouvements, de toutes tendances politiques, de repli sur soi. Je pense pour ma part que la tentation protectionniste qui se fait jour en Europe, mais pas seulement en Europe, fait partie de cette mouvance et qu'il faut la combattre.

Il est paradoxal qu'en matière de sécurité, nombre d'Européens se sentent moins sûr aujourd'hui qu'en des temps où l'absence de guerre se fondait sur l'équilibre de la terreur et sur la menace de l'anéantissement nucléaire. Les images qui nous viennent jour après jour des Balkans et du Caucase y sont certainement pour quelque chose. Cela étant, l'on peut comprendre que les nouvelles démocraties aspirent à rejoindre des structures de sécurité qui ont fait leurs preuves et qui ont eu pour double effet d'assurer la stabilité interne et externe du continent. Les discussions au sein de la CSCE, les propositions de partenariat avec l'OTAN et la toute récente initiative de statut renforcé pour les PECOS dans l'UEO répondent à leurs appréhensions. Ces réponses sont-elles suffisantes, l'avenir proche nous le dira. Les Etats d'Europe centrale sont d'ailleurs bien conscients de ce que la Sécurité ne se limite pas aujourd'hui aux aspects militaires. Cela est si vrai qu'ils envisagent la perspective de leur adhésion à l'Union européenne non seulement en termes d'économie, mais aussi de politique et de sécurité. Il est vrai que l'Union a marqué à Maastricht sa détermination à se doter d'une politique de sécurité commune, pouvant mener à terme à une défense commune.

Enfin convient-il de dire quelques mots du contexte économique. Nous connaissons une crise économique majeure dont la manifestation la plus dramatique est l'augmentation exponentielle du nombre de chômeurs. Signalons d'abord que parmi les pays hautement industrialisés, l'Europe communautaire n'est pas seule à connaître des déboires, j'en veux pour exemples les Etats-Unis et le Japon. Il demeure que c'est en Europe que le tissu social est le plus affecté par la crise tant il est vrai que la perennité du chômage risque à terme de créer une classe d'exclus, avec les risques politiques qu'un tel développement comporte. En développant son modèle de démocratie sociale, l'Europe occidentale a également permis l'émergence d'un certain nombre de rigidités qui affectent sérieusement la capacité d'embauche des entreprises. Il conviendra d'apporter les correctifs nécessaires sans pour autant remettre en cause le modèle de concertation sociale qui, outre le fait qu'il est fondé sur une certaine conception européenne de la solidarité, est un gage de stabilité politique.



Un contact avec la presse

III.

Mesdames et Messieurs,

L'on pourra me reprocher de dresser un tableau un peu noir de la réalité européenne. J'ai seulement essayé d'être sans complaisance. Il conviendrait toutefois d'éviter de tomber dans la morosité. En effet, il me paraît que jamais depuis un demi-siècle, les peuples européens n'ont eu de meilleure opportunité de faire leurs choix en toute liberté et de peser eux-mêmes sur leur destin.

Le 1^{er} novembre 1993, Maastricht est entré en vigueur. Pour avoir été l'un de ses négociateurs, je peux affirmer que si cela n'a pas été sans difficultés, il y a là un saut qualitatif majeur sur la voie de l'intégration européenne et, pour la première fois, l'affirmation forte d'une identité européenne sur la scène internationale. Toutes choses et leur contraire ont été dites sur ce traité. Je voudrais situer les enjeux dans leur perspective. Il est tout à fait remarquable qu'après la chute du communisme, une construction dont l'un des objectifs majeurs était de lui faire pièce, ait non seulement gardé toute sa raison d'être mais se soit consolidée. En effet, en termes politiques, la Communauté européenne, aujourd'hui l'Union, n'a jamais été seulement une zone de libre-échange, mais a toujours eu pour but d'affirmer une identité propre dans le monde bipolaire de hier. L'on a pu craindre que la disparition de ce monde provoquerait en particulier chez les grands Etats européens, la tentation de renationaliser leur politique et poursuivre seuls leurs objectifs européens et mondiaux. Il n'en a rien été et, je le répète, c'est là un développement extraordinaire dont le mérite revient en grande part à la solidité du couple franco-allemand.

J'entends ici et là, et parfois de la bouche de hauts responsables européens, qu'il

convient pour l'Union de se trouver une nouvelle raison d'être, qu'il faut la transformer en une vaste zone de libre-échange sans projet politique spécifique. C'est manquer d'ambition et c'est dangereux. Rappelons d'ailleurs que les Etats désireux d'adhérer à l'Union ne partagent pas du tout cet objectif.

Avec Maastricht, l'Union s'est dotée des instruments nécessaires non seulement pour rencontrer ses défis internes, mais ses défis externes. L'Union économique et monétaire et la création à terme d'une monnaie unique renforcera singulièrement la position de l'Union à l'échelle mondiale. La politique étrangère et de sécurité de l'Union lui permettra de défendre ses intérêts de façon globale et non plus fragmentée comme cela est encore le cas aujourd'hui.

Enfin, la perspective de l'élargissement relève non seulement de l'agenda interne de l'Union, mais aussi de sa politique étrangère. Il n'y a, à mes yeux, pas eu, à ce jour, de mesure plus stabilisatrice en Europe centrale que les accords d'association avec la CE et l'ouverture de la perspective de l'adhésion pour ces pays.

L'affirmation d'un rôle européen dans le nouvel ordre mondial passe donc, et c'est singulier, par l'élargissement et par la manière dont l'Union organisera d'ici là ses relations avec l'Europe centrale et orientale. Il y a là des enjeux économiques, politiques et de sécurité. En matière économique d'abord, les possibilités offertes par les nouvelles démocraties sont impressionnantes. Dans notre voisinage immédiat, une zone avec un potentiel de croissance, égalé seulement par certains Etats asiatiques s'ouvre à l'esprit d'entreprise. Cette région commence déjà à être intégrée économiquement avec l'Union à travers les accords d'association. Il est vrai que la crise économique qui sévit rend l'accès à nos marchés plus difficile mais, à moyen terme, toute l'Europe devrait profiter de la croissance qui sera générée par ces pays.

Ce qui est vrai dans le domaine économique, l'est aussi en matière politique et de sécurité. A travers les accords d'association, un dialogue politique étroit s'instaure avec les PECOS. Si ce dialogue politique souligne la communauté des valeurs, il est également un instrument d'intégration politique dans le système de sécurité européen. Les propositions de partenariat avec l'Alliance atlantique vont dans le même sens. En vérité, l'on peut constater que l'Union des Douze et demain des Seize, a d'ores et déjà réussi à créer une zone d'influence sur son flanc oriental, zone destinée à se fondre, à terme, avec elle. Il n'y a pas là une maigre performance. Evidemment de nombreuses questions restent ouvertes: quel sera le rôle de la Russie dans le nouvel ordre européen? Peut-on créer un ensemble mo-

nolithique ou convient-il d'envisager dès maintenant des formules à géométrie variable? Comment la composante de sécurité de l'Union s'articulera-t-elle avec l'Alliance atlantique, secteur indispensable de la présence américaine en Europe?

IV.

Mesdames et Messieurs,

J'ai laissé entendre que la principale priorité de l'Union et de l'Europe toute entière devait porter sur la stabilisation et la consolidation politique de son orientation. Avec des difficultés et des soubresauts, cette oeuvre est entamée et devrait occuper notre continent pendant quelques années encore. Cette oeuvre s'inscrit - et de quelle façon! dans l'émergence d'un nouvel ordre mondial. Elle porte sur l'espace même l'affrontement mondial de la guerre froide. Malgré les hésitations et les divergences dans les approches, l'Europe dispose globalement d'un projet cohérent pour elle-même. Elle a le potentiel pour le réaliser et ce dans un temps relativement court. Quel autre ensemble régional peut en dire autant?

A travers sa politique méditerranéenne, l'Union poursuit également un objectif de stabilisation sur son flanc sud. Que cette tâche n'ira pas sans grandes difficultés, c'est, je pense, une évidence. L'agitation dans le monde islamique est probablement une donnée pour les décades à venir. La communauté des valeurs avec l'Europe occidentale est moins ferme. La communauté des intérêts, par contre, existe ici comme pour l'Europe centrale et orientale. Il est de notre intérêt de soutenir le développement des pays du flanc sud, ne fut-ce que pour éviter que la misère économique conjuguée avec l'explosion démographique ne provoque des mouvements migratoires de grande ampleur dont nous savons que l'on ne peut les arrêter avec des seules mesures administratives, fut-ce à l'échelle européenne.

La même chose vaut d'ailleurs pour l'ensemble du continent africain. Il me semble que ce continent est quelque peu laissé à l'abandon par les théoriciens de l'ordre mondial. Je rappelle à cet égard que l'Europe est de loin - et de très loin - le principal fournisseur d'aide au développement à cette région.

A l'évidence, l'Union devra-t-elle également poursuivre le renforcement de ses relations avec les autres parties du globe. Depuis sa création, la Communauté Européenne a toujours été dans le camp de l'ouverture et du multilatéralisme.

V.

Mesdames, Messieurs,

La «nouvelle Europe» que nous invoquons presque quotidiennement, mais

dont les contours restent flous, était représentée à Vienne, lors du dernier Sommet du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe a été confirmé dans son rôle d'organisation paneuropéenne, appelée à contribuer à l'instauration d'un **vaste espace de sécurité démocratique** sur notre continent.

Cette définition du rôle du Conseil de l'Europe m'amène à formuler quelques réflexions sur les rapports entre Etats membres, la sécurité démocratique, la place du Conseil de l'Europe et ses rapports avec les autres institutions européennes.

Le Conseil de l'Europe, institution démocratique par excellence, a toujours veillé à préserver l'égalité entre tous ses membres. L'Europe que nous souhaitons construire est une Europe qui puisera ses richesses dans nos diversités et dans le respect des individualités.

Le Président Mitterrand, lors d'une visite à Luxembourg il y a à peine un an, a émis une opinion que je partage entièrement: (je cite) «le droit de chacun est le même, nous travaillons à dignité égale ... dans un statut qui permet à des pays très différents, d'importance variable, de disposer des mêmes droits.» (fin de citation)

Dans une Europe qui s'élargit rapidement, il nous faudra peut-être réfléchir aux adaptations institutionnelles qui seront nécessaires pour ne pas condamner à l'inertie les organisations actuelles. Ces modifications ne pourront avoir lieu que dans le respect des principes de base qui font la richesse et l'originalité de l'intégration européenne.

C'est un débat que nous connaissons actuellement dans le cadre de l'Union Européenne, dans la perspective de son élargissement. Evitons l'écueil de ne parler que de nombre de sièges à pourvoir. L'enjeu est ailleurs. Il consiste à garantir les moyens et procédures qui permettront à chacun de participer pleinement, demain, à la construction de l'édifice commun.

En dernière analyse, c'est le droit qui constitue le gage le plus sûr de la liberté individuelle comme de l'égalité entre Etats. Nous avons tout intérêt à développer une Europe du droit, dans un espace où c'est la loi qui remporte sur la force.

C'est cette Europe-là que le Conseil de l'Europe peut contribuer à réaliser en instaurant la **sécurité démocratique** et en faisant vivre les valeurs que nous partageons tous: la démocratie pluraliste avec des élections libres, les droits de la personne humaine, le respect des minorités, la tolérance et la solidarité.

Le Conseil de l'Europe a vocation à accueillir sur un pied d'égalité toutes les démocraties européennes - c'est peut-être la seule organisation qui pourra le faire à plus ou moins brève échéance. Tirons-nous vraiment tout le bénéfice possible de

ce forum unique qu'elle représente? Je n'en suis pas convaincu.

La force d'attraction de l'Union Européenne a parfois pour effet de laisser dans l'ombre les travaux du Conseil de l'Europe, ce dernier étant trop souvent considéré comme une simple étape vers l'adhésion à l'Union. Or, cette Organisation a sa propre justification, son rôle spécifique: le Conseil de l'Europe constitue le cadre de la coopération pour la nouvelle Europe. Le plus grand défi auquel il aura à faire face pour les années à venir sera de réussir l'intégration des pays d'Europe centrale et orientale et la consolidation de la démocratie dans ces pays.

Il s'agit là d'une tâche prioritaire pour l'Organisation qui devra renforcer ses programmes de coopération avec les nouvelles démocraties, au détriment peut-être d'activités plus traditionnelles qui, tout en étant importantes, ne revêtent pas le même caractère d'urgence.

Mesdames, Messieurs,

Comment l'édifice européen s'articulera-t-il à l'avenir et quelles sont les idées maîtresses et les principes directeurs pour construire l'Europe de demain?

Le Conseil de l'Europe constituera-t-il le noyau de cette structure européenne où tous les membres traiteront des sujets communs sur un pied d'égalité; cette «confédération européenne» que le Président Mitterrand a appelée de ses voeux?

Trop d'incertitudes subsistent pour que l'on puisse avec certitude prédire l'avenir institutionnel de notre continent.

Ce que nous pouvons faire, c'est utiliser au mieux des institutions confirmées, de leur donner les moyens humains et financiers d'accomplir leurs tâches et d'encourager toute initiative qui va dans le sens d'une plus grande cohésion de l'Europe.

Il nous faut donc renforcer la coopération, identifier et valoriser les complémentarités entre les diverses institutions auxquelles nos pays appartiennent; je pense tout particulièrement à l'Union européenne, à la CSCE et au Conseil de l'Europe.

Prenons d'une part l'exemple de la protection des minorités nationales: cette question constitue une menace potentielle pour la paix et la stabilité en Europe. Il est dans l'intérêt de tous que les efforts consentis pour trouver des solutions adéquates aboutissent au plus tôt: protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme, Pacte de stabilité, actions du Haut Commissariat aux Réfugiés de la CSCE.

Il faudrait d'autre part éviter le double-emploi et favoriser une meilleure utilisation des ressources. Il serait également dans notre intérêt que le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne se concertent davantage en vue de la collaboration ac-

crue entre les programmes PHARE et TACIS de l'Union et les programmes Demosthène, Thémis et Lode du Conseil. Une coordination renforcée devrait également être poursuivie entre le Conseil de l'Europe et le G-24 dans le domaine de l'assistance à la mise en place d'institutions démocratiques.

Ce qui importe, c'est que ces efforts se complètent et que les diverses institutions puissent s'appuyer les unes sur les autres et apporter chacune leur contribution propre à la recherche d'une solution commune.

VI.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je n'ai que très incomplètement répondu à votre attente, j'en suis conscient. Vous aurez cependant remarqué que dans l'ensemble je suis optimiste sur le rôle futur de l'Europe dans ce nouvel ordre mondial que l'on ne connaît pas encore, mais dont on devine les contours. Ce qui me paraît acquis, c'est qu'il s'appuiera sur des ensembles régionaux dont la nature dépendra du type d'organisation qu'auront décidé les Etats qui en font partie. Pour ma part, je vous trois pôles principaux de puissance dans l'émergence de ce monde

multipolaire: l'Asie du Sud-Est, l'Amérique du Nord, l'Europe s'articulant autour de l'Union Européenne. Je pense que dans cette configuration, l'Europe n'est pas la moins bien placée: elle dispose d'une population fortement éduquée, d'un potentiel de développement économique énorme à l'Est et, cela n'est pas le moindre de ses atouts, d'un projet politique et économique cohérent. A nous de saisir cette chance et de valoriser les atouts.

La délégation luxembourgeoise s'est rendue pour une brève visite au Palais du Parlement, et M. Santer a ensuite procédé à l'inauguration officielle du «Centre d'Études et de Documentation Luxembourg-Roumanie» dans le Palais de l'Académie. Après avoir coupé le ruban tricolore, le Premier Ministre a visité une exposition de photos et de documents sur le Luxembourg et les migrations luxembourgeoises vers les principautés roumaines (la Transylvanie et le Banat) au 12^e, respectivement au 18^e siècle. Cette exposition fut organisée par le nouveau centre ensemble avec l'Institut d'Études socio-humaines de Sibiu. A cette même occasion, le premier numéro de la série «Les Cahiers du Centre» a été présenté.

En réponse aux paroles de bienvenue de M. Valeriu Ioan Franc, directeur du cen-

tre, à qui il a remis un chèque en vue de la dotation du centre, M. Santer a déclaré notamment que: «Ce centre exprime de la manière la plus éloquente le but de notre visite en Roumanie, voire de renforcer les liens d'amitié et de collaboration entre nos deux pays, liens qui datent depuis plusieurs siècles».

La journée du mardi 26 avril fut consacrée à une brève visite (en hélicoptère) de la ville de Constanta et des installations portuaires de Tomis sur la Mer Noire. Les hôtes luxembourgeois ont pu voir une maquette de ce port important et un film documentaire, avant de visiter les ruines restaurées d'une imposante villa romaine dans le coeur de cette ville où le poète Ovide passait son exil.

Une visite en bateau du Delta du Danube (département de Tulcea) avec sa faune et flore particulièrement riche a clôturé la visite officielle en Roumanie du Premier Ministre luxembourgeois.

Résultats des élections communales

Le 25 avril 1994, Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur, a présenté à la presse le dossier des résultats des élections communales des 10 et 17 octobre 1993.

Le dossier comprend, outre les résultats détaillés et officiels, des tableaux et gra-

phiques comparatifs des résultats des élections de 1993 et de 1987.

Il fut par ailleurs présenté le «Manuel Communal» de Monsieur Nic Eickmann, ancien bourgmestre de la Ville de Diferdange.



Le Ministre de l'Intérieur, Monsieur Jean Spautz, entouré de ses collaborateurs et de M. Nic. Eickmann, auteur du «Manuel Communal»

Stage de préparation en entreprise

Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Jean-Marie Mousel, Directeur de l'Administration de l'Emploi et Monsieur Marc Assa, Président de la Fédération Luxembourgeoise des Industriels, ont procédé le 22 avril 1994 à la signature de la convention-cadre régissant l'accueil de jeunes demandeurs d'emplois au stage de préparation en entreprise.

Visite à Luxembourg du Père Kolvenbach

Le 22 avril 1994, le Supérieur Général de la Compagnie de Jésus, Père Peter-Hans Kolvenbach a fait une visite à Luxembourg, au cours de laquelle il a été reçu par Son Altesse Royale le Grand-Duc et par Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat.

Journée Boursière du 27 avril 1994

Message de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre du Trésor

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je me réjouis d'être parmi vous ce soir et de participer à cette journée boursière qui nous réunit chaque année à la même époque et dont la réputation n'est plus à faire.

Je voudrais saisir l'occasion pour exprimer mes félicitations aux représentants de la Société de la Bourse de Luxembourg ainsi qu'à tous les intervenants financiers pour les très bons résultats que la Bourse de Luxembourg peut être fière d'afficher pour l'exercice 1993. J'ai sous les yeux quelques données que j'ai le plaisir de vous communiquer: les lignes de cotation ont connu une progression de 4,5%, le volume des transactions a augmenté de plus de 75% par rapport à l'année 1992 et le marché euro-obligataire a connu en 1993 une année record. Ces résultats permettent donc à la Société de la Bourse de Luxembourg d'afficher sans fausse modestie un résultat largement positif.

Dans le cadre de l'intégration des marchés de capitaux européens, qui sera facilitée par la récente directive européenne sur les services d'investissement, les activités de gestion de fortune se développeront davantage, ce qui constitue une assise certaine pour un marché secondaire accru en valeurs mobilières. Dores et déjà la Bourse de Luxembourg est bien positionnée pour jouer dans ce domaine un rôle clé du fait de son caractère international qu'elle a pu se donner. Non seulement la Bourse de Luxembourg est le centre de cotation des euro-obligations, elle est aussi en instance de devenir un centre de cotation d'actions de sociétés originaires des marchés de capitaux émergents, en particulier de l'Extrême Orient. Les nombreuses demandes de cotation provenant de sociétés asiatiques, en particulier d'importantes sociétés indiennes, en sont la preuve. Au sein de la place financière de Luxembourg la Bourse de Luxembourg contribue donc au développement et à l'expansion de ce nouveau marché transcontinental de capitaux.

Cette expansion des activités financières me permet d'orienter mes propos sur un élément-clé qui concerne toute place financière et sur lequel de nombreuses autorités se sont déjà penchées, je veux parler de l'éthique financière.

Je salue dans ce contexte l'initiative prise par vous, Monsieur le Président, d'avoir invité Monsieur George Staple, Directeur de l'Enforcement Department of the Serious Fraud Office de Londres, comme orateur d'honneur afin de nous familiari-

ser un peu plus avec cette notion importante qu'est l'éthique financière, notion que l'on retrouve d'ailleurs déjà dans certaines directives européennes et qui a également fait l'objet de travaux au sein de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs.

Nul ne peut plus contester que la déontologie financière a pour objet d'exprimer l'ensemble des règles qu'il est nécessaire d'adopter pour que l'activité financière se déroule de façon équitable pour tous les participants. Ainsi sur les marchés financiers réglementés, tous les investisseurs s'attendent à trouver une égalité de traitement dans le respect des interventions de chacun du moins pour les investisseurs d'une même catégorie. La déontologie montre ainsi la capacité des marchés à créer leur propre morale car la mise en relation de règles déontologiques avec une réflexion morale est incontournable et implique un certain idéal dans la qualité des prestations.

L'éthique professionnelle n'est pas un souci nouveau qui aurait fait irruption dans le monde financier au cours des dernières années. En effet, l'arrivée de nouveaux partenaires dans les différents métiers de la finance a toujours obéi aux préoccupations de prendre en compte l'honorabilité, la fiabilité, le professionnalisme, l'intégrité des établissements et des opérateurs financiers. Mais vu les changements en profondeur qui depuis une dizaine d'années ont frappé structurellement la communauté financière, les problèmes de déontologie sont devenus l'un des soucis majeurs des responsables, car les usages et les règles qui étaient précédemment en vigueur, se sont trouvées dépassées.

La sophistication des opérations qui ne cessent de progresser, la déréglementation, la mondialisation des marchés communiquant en permanence entre eux, le foisonnement des produits et des concepts nouveaux, le public de plus en plus vaste, ont donné une nouvelle dimension aux marchés. Nous venons d'entrer dans un changement de fond avec un flux vraisemblablement durable et irréversible. Il ne peut que modifier les habitudes pré-établies et inciter à la mise en place d'un code de déontologie.

Les évolutions des marchés financiers qui accompagnent parallèlement l'émergence des normes professionnelles concurrentielles et l'augmentation de la liberté des opérateurs sur les marchés doivent se concrétiser par un renforcement des garanties offertes aux clients, au public et également par une amélioration des moyens de contrôle.

Cependant il convient de garder le souci du concret et le sens de la mesure afin que la déontologie financière ne devienne pas une source de paralysie des opérations par un formalisme exagéré risquant de bloquer ou d'alourdir le système opérationnel. Mais pour être réellement efficace et jouer correctement son rôle, la déontologie financière devra probablement mûrir et peu à peu pénétrer les esprits des opérateurs. La déontologie financière deviendra performante à partir du moment où les règles et principes élaborés deviendront pour les opérateurs financiers une culture et surtout un comportement profondément ancré en chacun d'eux. La qualité déontologique des intervenants façonnera ainsi l'image de marque d'une place financière, surtout au niveau international.

Si un marché financier qui devient global et concurrentiel, où les frontières sont largement abolies, ne peut apporter la preuve de son efficacité, de son intégrité, de sa transparence, il est à terme condamné car les placements institutionnels de loin les plus importants se déplaceront en grande partie vers d'autres places.

Ainsi si l'éthique peut se concevoir comme poursuivant un bien général, les objectifs de la déontologie financière d'une place sont d'affirmer la confiance des investisseurs, donc d'assurer le succès des activités financières dans un contexte de très vive concurrence internationale.

Ce sera donc avec grand intérêt que je suivrai en tant que Ministre de tutelle de notre place financière l'exposé tenu par Monsieur Staple.

Monsieur le Président,

Je voudrais profiter de l'occasion pour vous exprimer toute ma considération pour votre engagement personnel et votre dévouement que vous avez marqués à l'égard de la Bourse de Luxembourg et de notre place financière. Homme actif et dynamique qui finira sous peu avec beaucoup de verve et de détermination sa 70^e année, vous continuez à oeuvrer non seulement sur le plan national, mais depuis le mois de mai 1993 vous assumez en plus la présidence de la Fédération des Bourses Européennes. Cette fonction importante n'est pas seulement un honneur pour vous-même et une reconnaissance de vos mérites personnels, mais honore également notre place financière. Recevez, Monsieur Israel, mes félicitations et mes sincères remerciements accompagnés de mes meilleurs vœux à l'aube de votre anniversaire.

Je vous remercie de votre attention.

Convention Luxembourg-Malte

Le 29 avril 1994, à l'occasion d'une courte visite que le Professeur de Marco, Ministre des Affaires Etrangères de Malte a fait à son homologue, Monsieur Jacques F. Poos, fut signée la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et Malte tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

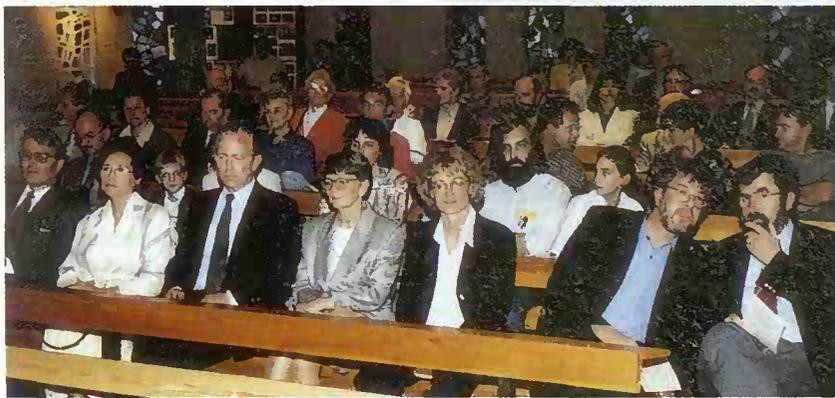
La signature de la Convention entre le Luxembourg et Malte



«Musek am Syrdall»

Dans le cadre du festival «Musek am Syrdall», le quatuor à cors «Hornissimo» a

joué le 30 avril 1994 en l'église paroissiale de Roodt-sur-Syre.



Un auditoire attentif

«Le problème des devoirs à domicile»



Lors de la conférence de presse des représentants du Ministère de la Famille et de la Solidarité

Le 3 mai 1994, le Ministère de la Famille et de la Solidarité, a donné une conférence de presse dans le cadre de l'Année Internationale de la Famille.

Cette conférence de presse a eu pour objet de présenter le programme de la confé-

rence publique du 6 mai 1994 et du séminaire du 7 mai 1994, manifestations qui traitent toutes les deux «le problème des devoirs à domicile».

Le ministre de la Santé à la tribune de l'OMS

Le ministre luxembourgeois de la Santé a pris le 3 mai 1994 la parole devant les délégués de l'OMS, réunis en séance plénière à Genève.

Tout en exigeant une réforme fondamentale des modalités d'exécution des actions de l'OMS, s'orientant aux changements politiques, économiques et sociaux intervenus, M. Lahure s'est montré préoccupé du déficit cumulé de quelque 100 millions de dollars de l'OMS et il a lancé un appel à tous les Etats membres, redevables d'arriérés de contributions, «de les régler les plus rapidement possible pour ne pas compromettre davantage le déroulement des programmes approuvés par l'Assemblée mondiale».

Par ailleurs, M. Lahure s'est fortement inquiété de la progression de la pandémie d'infection au VIH/SIDA dans le monde, et à ce sujet il a conclu que «nous devons absolument unir et coordonner nos actions dans le cadre d'un programme commun sur le SIDA, coparrainé par les Nations unies, et qui devrait permettre de mieux intégrer les idées et les approches des diverses institutions des Nations unies dans cette lutte d'urgence visant à freiner l'extension de la maladie».

Venant au plan national le ministre a souligné la convergence de vues entre la voie «Santé pour tous en l'an 2000», tracée par l'OMS, et les orientations et priorités développées au livre blanc sur la santé des Luxembourgeois. Il en est ainsi notamment d'une approche intégrée et multi-sectorielle des problèmes de santé; de l'accès équitable et pour tous aux services de santé et des mesures de prévention primaire à dispenser sur une grande échelle.

Enfin M. Lahure a souligné l'importance que le Luxembourg accorde à la coopération au développement, dont nos crédits devraient atteindre en 1995 un taux de 0,35% de notre produit national brut, sans faire oublier que le Luxembourg a soutenu, en dehors de sa contribution ordinaire, 5 programmes spéciaux de santé initiés par l'OMS.

Visite officielle du Premier Ministre Jacques Santer au Portugal



Le Premier Ministre du Portugal Monsieur Cavaco Silva pendant son discours lors du dîner officiel au Palais das Necessidades

Du 2 au 4 mai 1994, le Premier Ministre Jacques Santer a effectué une visite officielle au Portugal. A Lisbonne Monsieur Jacques Santer a eu des entretiens avec le Premier Ministre de la République du Portugal, Monsieur Cavaco Silva et avec le Président du Parlement portugais, Monsieur Barbosa de Melo.

Monsieur Santer s'est rendu ensuite à Porto où il assista au cortège de «Queima das Fitas». Des visites du quotidien

«Primeiro de Janeiro» et du parc industriel «Europarque» furent d'autres points du programme de Monsieur Santer.

Nous reproduisons ci-après les textes du discours prononcé par Son Excellence le Premier Ministre portugais Monsieur Cavaco Silva lors du dîner en l'honneur du Premier Ministre luxembourgeois, le 2 mai, et le toast de Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer, prononcé à la même occasion.



Le Premier Ministre M. Jacques Santer s'entretient avec le Premier Ministre du Portugal M. Cavaco Silva.

Discours du Premier Ministre portugais

Monsieur le Premier Ministre,
Madame Jacques Santer,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue au Portugal. Nous vous accueillons aujourd'hui en votre qualité de Chef de Gouvernement d'un pays avec lequel nous avons d'anciens et solides liens d'amitié. Mais, en plus, je sais que nous accueillons également un bon ami du Portugal et des portugais. Je me réjouis, donc, de savoir que pendant ce séjour parmi nous vous aurez la possibilité de connaître aussi un peu le Nord du Pays et, en particulier, la ville de Porto.

Les relations entre le Portugal et le Luxembourg sont, en même temps, substantielles et exemplaires. La présence d'une importante communauté portugaise au Luxembourg nous rapproche et nous unit par une dense maille de liens humains. Nous travaillons également au renforcement de notre échange culturel et économique, comme le montre, par exemple, l'accord de principe très récemment établi sur un accord de double imposition qui ne manquera pas d'augmenter les flux d'investissement dans les deux sens.

Mais nous sommes également, Monsieur le premier Ministre, solidaires et fermement engagés dans la progression de l'Europe. Aucun de nous n'éprouve de doutes sur la nécessité de mener à bien ce projet.

Lorsque, après la Guerre, les Pères de l'Europe ont lancé les semences du projet européen, il s'agissait surtout de montrer qu'il était possible de guérir les blessures encore ouvertes et de prouver qu'un futur meilleur résidait davantage dans la coopération que dans la confrontation.

Aujourd'hui, bien que ces valeurs soient toujours de mise, d'autres défis se présentent qui ne sont peut-être pas moins complexes. On nous a promis la fin de l'Histoire mais, en suivant la communication sociale, ce qui en ressort est l'incertitude, l'imprévisibilité, le risque. Nous avons fait confiance à la possibilité d'un nouvel ordre international. Mais, en réalité, c'est plutôt le désordre qui l'emporte.

C'est pourquoi il nous faut une Europe forte, respectée, capable de faire face à cette turbulence et d'irradier la stabilité, la sécurité, des solutions de dialogue et de coopération.

Nous sommes sur le point d'aboutir à un élargissement à quatre nouveaux pays, ce qui prouve bien le dynamisme et l'attrait exercés par l'Union Européenne. D'autres défis nous sont lancés à l'Est, où il faudra correspondre aux attentes et aux anxiétés des nouvelles démocraties, tout comme au Sud, d'où nous parvenons de véhéments appels au renforcement du dialogue.

Nous avons, enfin, la grande tâche d'exécuter et de consolider les objectifs de Maastricht, à l'élaboration desquels le Luxembourg, comme il l'a toujours fait dans les moments décisifs de l'histoire européenne, a contribué d'une manière fondamentale. Je crois que c'est effectivement dans cette voie qu'il faut poursuivre. Nous avons besoin d'une Europe forte, ambitieuse et capable d'agir. Mais qui devra être également solidaire et unie. Le projet européen, s'il veut conserver son dynamisme, ne peut courir le risque de se distancer des opinions publiques. L'Europe a été construite et s'est enrichie dans la reconnaissance et le respect de ses différentes identités et traditions nationales. C'est là une recette qui nous a prêté de bons services par le passé et qui ne manquera certainement pas de continuer à nous prêter de bons services dans l'avenir.

Notre entretien d'aujourd'hui nous a une fois de plus confirmé que les conceptions du Portugal et du Luxembourg, en la matière, sont très proches.

Monsieur le Premier Ministre,

La présence d'une Communauté portugaise nombreuse résidant au Luxembourg confère une dimension très spéciale à nos rapports. Je sais que mes compatriotes se sentent bien dans votre pays, lequel les estime et les accueille avec amitié. Je sais également que ces portugais sont fiers de la contribution que, par leur travail et leur manière d'être, ils donnent au développement et à la prospérité du Luxembourg.



Visite du journal "Primeiro de Janeiro" sous la conduite de son directeur

Je pense qu'il s'agit là, Monsieur le Premier Ministre, d'une excellente illustration du nouveau concept de citoyenneté européenne que nous sommes en train de construire. C'est bien la preuve qu'il est aujourd'hui possible de vivre en harmonie dans une Europe qui abolit chaque fois plus ses frontières, tout en préservant les traits nationaux et culturels distinctifs qui font la richesse de notre Continent.

C'est donc dans cet esprit de confiance en l'avenir de l'Europe que je vous demande de vous joindre à moi et à ma femme pour porter un toast à la santé du Premier Ministre du Luxembourg et de Madame Jacques Santer, à l'amitié entre nos deux peuples et au resserrement des liens qui unissent les deux pays.

Toast prononcé par Monsieur Jacques Santer

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous remercier, également au nom de mon épouse et des membres de ma délégation, de l'accueil chaleureux que vous avez bien voulu nous réserver dans ce magnifique cadre du Palais des Necessidades ainsi que des paroles aimables que vous venez de prononcer à notre égard.

J'éprouve un grand plaisir à chaque fois que j'ai l'occasion de me rendre en visite au Portugal, parce que votre beau pays, Monsieur le Premier Ministre, est devenu pour le Grand-Duché de Luxembourg, depuis la fin des années soixante, un des partenaires les plus importants et un pays ami. En effet, vos compatriotes - dont le nombre actuel avoisine les quarante mille - sur une population totale de près de 400.000 habitants - et qui se sont établis avec leurs familles au Luxembourg durant les vingt-cinq dernières années - ont fourni une contribution inestimable au bien-être de notre économie et de notre vie sociale. Les gouvernements luxembourgeois ont, de leur côté, élaboré un grand nombre de mesures destinées à faciliter une intégration aussi harmonieuse que possible des immigrants portugais dans la société luxembourgeoise qui y vivent en parfaite symbiose avec notre communauté nationale au point qu'on ne saurait comprendre notre propre identité culturelle nationale sans y intégrer cette dimension multiculturelle.



Le Premier Ministre Jacques Santer et le Président de l'Assemblée de la République du Portugal, M. Barbosa de Melo



Réception par la municipalité de Porto avec un discours de M. Maria da Piedade dos Reis Torgal Vallada

Il existera certes toujours des mesures susceptibles d'être améliorées voire complétées. J'estime pour ma part que des pas concrets ont pu déjà être accomplis notamment dans le domaine de l'enseignement des langues au niveau de l'école primaire, facilitant ainsi les contacts entre jeunes portugais et luxembourgeois. Par ailleurs il y a quelques mois, les élections aux Chambres professionnelles luxembourgeoises ont vu pour la première fois la participation des salariés portugais aussi bien comme électeurs que comme candidats. Enfin, le 12 juin prochain, les Portugais du Luxembourg en tant que citoyens de l'Union Européenne, créée par le Traité de Maastricht, pourront prendre part aux élections au Parlement Européen. Je vous sais gré, Monsieur le Premier Ministre, de la compréhension dont votre Gouvernement a fait preuve vis-à-vis de la situation particulière du Luxembourg, en acceptant une dérogation transitoire qui en tient compte.



Visite du Musée d'Archéologie



Réception au Palais das Necessidades

Pour ce qui est de la construction européenne, permettez-moi, cher collègue, de rendre hommage au rôle éminent que vous n'avez cessé de jouer depuis 1986, année qui a vu le Portugal faire son entrée dans la Communauté Européenne ensemble avec votre voisin l'Espagne. Vous avez su mettre vos remarquables connaissances et expériences de professeur d'université en économie et finance non seulement au service de votre pays comme chef du Gouvernement depuis fin 1985, mais également de l'Europe communautaire en construction. C'est avec grand plaisir que j'ai eu l'honneur de vous remettre en 1991 à Luxembourg le prix Joseph Bech, au nom d'un des pères fondateurs de l'Europe communautaire, pour honorer votre engagement pour la cause européenne. L'excellente manière dont vous avez su conduire avec votre Gouvernement la

Présidence des Douze au courant de la première moitié de 1992 a rendu un grand service à la cause des Etats membres appelés «petits et moyens» face à ceux qu'on qualifie communément de «grands».

Dans ce contexte, il me paraît important que le Portugal et le Luxembourg aient partagé et continuent de partager le même point de vue quant au débat institutionnel, prévu par le Traité de Maastricht pour 1996 et que certains parmi les «grands» ainsi que le Parlement Européen ont voulu commencer déjà avant l'élargissement. Il est dans l'intérêt du Portugal comme du Luxembourg d'éviter une dérive institutionnelle entre grands et petits ou moyens Etats membres. L'égalité de tous les pays, qu'il s'agisse de la composition de la Commission européenne, de la Présidence alternante du Conseil ou du droit de vote pondéré est pour nous aussi fondamentale que pour le Portugal.

75^e anniversaire de la Banque Générale du Luxembourg, le 4 mai 1994

Allocution de Monsieur Jacques SANTER, Premier Ministre

Altesses Royales,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Il y a à peine quinze ans, Monsieur Werner, mon prédécesseur au poste de Premier Ministre, a eu l'occasion de dresser, lors d'un autre anniversaire, l'histoire des soixantes premières années de la Banque Générale. Comme il le montrait dans son allocution, l'histoire de la banque a été étroitement liée à celle de notre pays.

Je pourrais certainement reprendre à mon compte beaucoup des paroles prononcées alors, ne serait-ce que les félicitations à l'adresse du personnel et des dirigeants de la banque, mais il ne serait pas non plus inutile de rappeler que l'histoire monétaire et bancaire de notre pays n'a pas été toujours aussi lisse et prospère que ces quinze dernières années peuvent le faire croire.

Celles-ci ont en effet gratifié notre place financière d'une poussée hors pair: de juin 1979 à juin 1993, le nombre de banques établies dans notre pays est passé de 108 à 215, le total des actifs a connu une augmentation de 3.000 milliards à plus de 15.000 milliards et le nombre des employés dans le secteur a crû de 6.900 à 16.700.

La Banque Générale n'a d'ailleurs pas été en reste: sa somme de bilan à elle a grossi de 93 milliards en juin 1979 à 662 milliards en 1992, alors que la croissance du nombre d'employés pendant la même période était beaucoup plus modeste: ce nombre n'a même pas doublé, ce qui signifie qu'au cours de ces années de formidables gains de rendement ont pu être obtenus.

Ces quinze dernières années qui étaient donc pour le secteur bancaire des années fastes étaient concomitantes avec des transformations profondes dans le secteur financier international. La libéralisation des mouvements de capitaux, la déréglementation, la mondialisation des activités financières sont des formules pratiques qui cachent toutefois souvent une réalité complexe où le progrès technique des systèmes de l'information et des télécommunications s'est combiné avec la libéralisation des contraintes réglementaires et une créativité débridée du génie financier. Le revers de la médaille est que ces changements structurels sont synonymes de rap-



ports de force remaniés et comportent nombre de germes déstabilisants.

Il est clair pour chacun de nous que relever de tels défis dépasse les forces d'un seul pays et a fortiori celles du Luxembourg. Tous les gouvernements luxembourgeois de l'après-guerre ont ainsi considéré que l'avenir de notre pays ne pourrait se concevoir que dans un cadre européen et nous pouvons donc également nous féliciter du fait qu'au cours de ces dix dernières années la construction européenne a fait d'énormes progrès, malgré les quelques incidents de parcours récents. L'Acte Unique et le Traité de Maastricht sont les sommets et aboutissements de tout un processus d'intégration.

Permettez-moi de souligner au passage un des mérites et non des moindres de ce traité. Ceci me semble en effet d'autant plus nécessaire qu'il a été exposé à de très nombreuses critiques au cours des dernières années. Le Traité de Maastricht a réussi à mes yeux à respecter un équilibre entre deux types de besoins antagonistes: uniformité et harmonisation, qui sont nécessaires à l'union de pays aussi divers, et liberté et autonomie par ailleurs. Il est en effet de première importance qu'un niveau suffisant de convergence économique soit réalisé, avant que nous ne puissions procéder à la troisième étape de l'Union Economique et Monétaire pendant laquelle sera instaurée la monnaie unique.

Pour notre place financière, le Traité de Maastricht implique que nous devons nous doter d'une banque centrale capable d'assurer les mêmes fonctions que celles

assurées par les autres membres du futur système européen des banques centrales. Un projet de loi conférant à l'IML ce statut de banque centrale a été engagé dans la procédure législative il y a plusieurs mois.

Les grandes lignes de la construction européenne sont donc maintenant arrêtées. Il reste à parfaire l'oeuvre par le travail de détail. Les administrations ont en charge la réalisation de l'infrastructure légale et réglementaire qui donnera le cadre de l'Europe de demain. Mais ce travail de fourmi devra s'accompagner d'un travail d'Hercule à fournir par le secteur privé et qui consiste à renforcer la santé économique de nos entreprises afin qu'elles puissent affronter durablement le double défi de l'ouverture des marchés: leur santé économique doit en effet être telle qu'elles puissent supporter sur leur marché la concurrence étrangère, mais en même temps, une simple stratégie de repli serait suicidaire à terme. Il leur faudra affronter, plus encore que par le passé, les marchés étrangers et en premier lieu ceux des pays limitrophes.

En ce qui concerne le secteur financier, un des piliers les plus importants de notre économie nationale, sinon le premier, il s'agit en premier lieu de consolider les acquis. Ce qui signifie que pour toutes les banques établies dans notre pays, nous devons assurer un volet suffisant d'activités bancaires internationales. Mais pour les banques qui sont plus particulièrement impliquées dans le marché national et qui forment ainsi la colonne vertébrale de notre économie, il est capitale qu'elles créent une infrastructure bancaire nationale à la hauteur des défis de demain.

Permettez-moi d'évoquer dans ce contexte un projet auquel la Banque Générale participe et qui vise la création d'un nouveau système de compensation de paiements entre banques. Ce projet me semble exemplaire à plus d'un titre:

- exemplaire parce qu'il renforce ce que l'on pourrait qualifier de noyau dur de notre système bancaire en lui permettant d'assurer à la clientèle un meilleur service dans des délais plus courts et à moindre coût;
- exemplaire parce qu'il crée des synergies dans un domaine de haute technologie;
- exemplaire aussi, parce que dans la mesure où l'IML est partie prenante dans ce projet, il est à l'origine de la mise en place à Luxembourg d'une partie des infrastructures nécessaires à la réalisation du SEBC prévu par le Traité de Maastricht;
- exemplaire enfin, parce qu'il dote notre place d'un système qui répond aux standards internationaux élaborés dans cette matière et qui lui permettra de participer pleinement aux futures interconnexions des systèmes de paiement européens.

Souhaitons donc à ce projet, ainsi qu'à tous les autres que la Banque Générale a entamés, plein de succès. La Banque Générale a été créée à un moment important, crucial de notre histoire, à un moment où, après la 1ère Guerre Mondiale,

notre peuple cherchait sa voie sur le chemin difficile de son redressement économique et de son ancrage institutionnel. Nos prédécesseurs ont réussi après beaucoup de circonspection et de clairvoyance, mais avec détermination à positionner notre pays dans le concert des nations. Oui, quel chemin parcouru depuis 75 ans! Inimaginable pour les générations actuelles qui vivent dans un Etat qui est considéré comme étant un des plus prospères d'Europe voire du monde, alors qu'il y a 75 ans notre pays sortait d'une période où sévissait la famine, où notre population a été secourue efficacement par l'aide humanitaire lui accordée à l'époque par la Roumanie! Quel retournement de l'histoire. Oui, nous venions de loin et c'est grâce aux investisseurs d'alors, que nous avons pu nous régénérer, et c'est sur cet arrière-fond que nous pouvons aujourd'hui apprécier à sa juste valeur la contribution de la Banque Générale à la vie économique et sociale de notre pays.

En ce jour d'anniversaire et de fête je suis confiant que la direction ainsi que le personnel de la Banque Générale veilleront à garder leur établissement sur le chemin de la prospérité dont ils ne se sont jamais départis et qu'ils contribueront ainsi pour leur part à la réussite du Luxembourg dans l'Union Economique et Monétaire et plus généralement dans l'Union Européenne, gage de liberté et de paix dans le monde. Je vous remercie de votre attention.

Code des marchés publics

Le 5 mai 1994, Monsieur Robert Goebels, Ministre des Travaux Publics, a présenté lors d'une conférence de presse le Code des Marchés Publics.

Cette brochure est un instrument utile tant

à l'intention des pouvoirs adjudicateurs que des entreprises pour se familiariser avec les dispositions souvent très complexes régissant les commandes publiques.

Station d'épuration internationale de Martelange

Le 3 mai 1994, Monsieur Alex Bodry, Ministre de l'Environnement du G.D. de Luxembourg et M. Guy Lutgen, Ministre de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture du Gouvernement wallon ont posé la première pierre de la station d'épuration internationale de Martelange.

La construction de l'installation d'épuration constitue la dernière phase de ce projet d'assainissement belgo-luxembourgeois dont la réalisation a débuté en 1991 par la pose des collecteurs d'eaux usées.

Rencontre MM. Mock et Poos

Le 2 mai 1994, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Publique a effectué une visite de travail à Vienne.

M. Poos fut reçu en audience par le Président de la République, M. Thomas Klestil. Il a eu des entretiens avec le Chancelier, M. Franz Vranitzky ainsi qu'avec les Ministres des Affaires Etrangères et de la Défense, MM. Alois Mock et Werner Fasslabend.

L'adhésion de l'Autriche à l'Union Européenne, ses relations avec l'UEO et les problèmes en relation avec l'ex-Yougoslavie ont été e.a. au centre des entretiens, tout comme certaines questions bilatérales.

M. Poos reçoit le Général Hansen

Le 5 mai 1994, le Ministre de la Force Publique Jacques F. Poos a reçu le Général Helge Hansen, Commandant en Chef des Forces Alliés de Centre-Europe (AFCENT) de l'OTAN, qui a effectué sa visite protocolaire d'introduction au Luxembourg.

Le Général Hansen, ancien chef d'état-major de l'armée de terre allemande et «Inspektor des Heeres» de la «Bundeswehr» a pris le Commandement de Centre-Europe le 22 mars 1994.

Le Ministre de la Force publique entouré du Général Hansen et du Colonel Armand Bruck, Commandant de l'Armée



The Luxembourg-Link

Du 5 au 7 mai 1994 a eu lieu, au Centre Européen du Kirchberg, une conférence internationale sur les réseaux télématiques en éducation et en formation organisée conjointement par la Commission Européenne (Task Force Ressources humaines, Formation, Education et Jeunesse) et le Ministère de l'Education Nationale luxembourgeois.

Ont pris part à cette conférence, à côté des officiels de la Commission Européenne et du Ministère de l'Education, des délégations des 12 pays-membres de l'Union Européenne, délégations composées chaque fois par un décideur politique, un formateur d'enseignants, un enseignant, un représentant des parents et un spécialiste en matière de réseaux télématiques. Un groupe d'élèves du Lycée Michel Rodange a participé également aux travaux des délégués.

Le but de la conférence était de permettre aux participants d'explorer le potentiel offert par les réseaux télématiques dans la perspective d'échanges d'expériences et

d'informations entre les différents Etats Membres de l'Union, notamment dans le contexte des futurs programmes de coopération SOCRATES et LEONARDO.

Les participants ont eu par la suite l'occasion de dresser l'inventaire des besoins à la fois par rapport au contenu d'un futur réseau pilote européen à mettre en oeuvre

à la suite de la conférence et par rapport aux spécifications d'un interface technique commun facile à utiliser.

Le Luxembourg a été choisi comme lieu de conférence en raison de la bonne infrastructure télématique qui est offerte dans le cadre du Réseau téléinformatique de l'Education Nationale (RESTENA).

Le Cardinal Casaroli reçu par le Grand-Duc

Le 7 mai 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, Son Eminence le Cardinal Agostino Casaroli, ancien Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II.

S.A.R. le Grand-Duc et le Cardinal Casaroli



64e Foire Internationale de Luxembourg

Discours prononcé par Monsieur Robert GOEBBELS,
Ministre de l'Economie, à l'occasion de l'ouverture de la 64e Foire
Internationale de Luxembourg, le 7 mai 1994

Altesse Royales,
Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années les organisations économiques internationales - Banque Mondiale, FMI, OCDE, Union Européenne - ont itérativement jugé en termes globalement positifs les résultats du Luxembourg en matière économique et sociale.

Dans son récent rapport économique annuel la Commission de Bruxelles relève par exemple "qu'au cours de la dernière décennie, la performance économique du Luxembourg a régulièrement été meilleure que celle de la plupart des autres pays européens".

Je n'aurai pas l'outrecuidance de mettre ce satisfecit à l'actif du seul Gouvernement ou de son Ministre de l'Economie. Permettez-moi simplement de constater que les responsables politiques ayant conduit le pays ces dix dernières années n'ont aucune raison d'avoir honte de leur bilan global.

Néanmoins le nécessaire débat sur l'avenir de notre pays est actuellement imprégné d'un pessimisme affligeant.

D'aucuns, et pas seulement l'opposition parlementaire, obligée de faire de la critique systématique sa maigre pitance, semblent avoir comme leitmotiv que la situation économique du Luxembourg est tellement bonne qu'elle ne peut fatalement qu'empirer!

Or si l'avenir est par définition incertain, le pire n'est jamais sûr non plus!

Si la discussion politique a un sens, c'est justement de juger les acquis, d'évaluer les risques et de décider des actions à entreprendre pour garantir liberté, égalité des chances et droit au bonheur à un maximum d'hommes et de femmes. Ces valeurs humaines n'existent nullement à l'état naturel, mais doivent être reconquises perpétuellement.

En évitant tout optimisme béat, mais également les jérémiades souvent intéressées sur l'état prétendument valétudinaire de

notre pays, j'essayerai de dresser avec vous un constat lucide sur les risques et les chances de notre petit pays dans ce "village global" qu'est devenu notre planète.

Premier constat: Un pays comme le nôtre ne peut pas se départir de son environnement international, de son intégration de plus en plus poussée dans l'Union Européenne, même si cette dernière risque de nous fermer l'une ou l'autre niche de prospérité.

Il est évident que tout Gouvernement luxembourgeois n'a qu'une marge de manœuvre étroite. Nous ne pouvons pas prétendre à façonner à notre guise la politique agricole commune ou encore l'accord du GATT.

Mais quand le destin nous place aux premiers postes pour la négociation de l'Acte Unique Européen ou la préparation des accords de Maastricht, nous pouvons, en faisant preuve d'intelligence et d'engagement, accumuler un capital de confiance

auprès de nos partenaires, nous permettant de faire front aux tentatives latentes à chaque élargissement de l'Union, visant à restreindre l'influence relative des Etats moins importants. Il est navrant que même un Maurice Duverger fantasme sur la soi-disant "dictature des petits Etats", alors qu'il est patent que se sont précisément les présidences belge, néerlandaise, irlandaise et autre luxembourgeoise qui ont permis des avancées considérables dans la construction européenne!

Le Luxembourg continuera à jouer un rôle certain, sans complexes, mais sans arrogance non plus.

Toute dérive protectionniste, ou pire nationaliste, nous ramènerait très vite au "département des forêts" d'antan, où nos aïeux vivaient peut-être en paix avec la nature, mais furent contraints à émigrer par dizaines de milliers pour échapper à la famine.

Pour sympathiques que soient des initiatives comme le lancement du "Téi vum Séi" ou le retour à une agriculture plus extensive, force est de constater que notre sol ne pourra jamais nourrir à lui tout seul les Luxembourgeois, dont quelques apprentis-sorciers et autres bardes d'un temps révolu semblent vouloir faire le seul grain de notre terre.

Deuxième constat: Le Luxembourg n'est devenu une nation que grâce à sa révolution industrielle.

Sans industrie sidérurgique notable notre pays n'aurait, au grand jamais, été invité comme partenaire à part entière à l'aventure de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et, partant, à la construction européenne.

Si notre pays veut continuer à jouer un rôle certain dans le concert des nations, il se doit de maintenir et de développer une base industrielle aussi diversifiée que possible.

Etre un important centre financier ne suffit pas, comme en témoignent quelques Etats-casino certes prospères, mais absents de la scène internationale.

Il y a quinze ans l'acier représentait encore les deux tiers de notre production industrielle, pour tomber à moins d'un tiers aujourd'hui. L'implantation généralement réussie de quelque 120 industries nouvelles a largement contribué à cette diversification nécessaire de notre tissu industriel.

Il est donc faux de crier à la désindustrialisation, même si l'importance relative de notre sidérurgie continuera de baisser, et si l'apport de l'industrie à la formation du produit intérieur brut, voire à l'emploi total se réduit au profit d'une tertiarisation plus poussée, tendance lourde observée dans toutes les économies développées.

L'impératif de compétitivité, tout comme les progrès accomplis en matériaux nouveaux, en miniaturisation, en produits plus sophistiqués et autres avancées technologiques, ont contraint l'industrie à la rationalisation et à l'automatisation. D'où la suppression de beaucoup d'emplois, voire la tertiarisation de beaucoup de fonctions non directement liées à la production industrielle: gardiennage, maintenance, nettoyage, marketing, publicité, comptabilité, facturation, recherche, etc..

Il n'en reste pas moins que les secteurs primaire et secondaire sont à la base de la création de vraies richesses, sans lesquelles le secteur tertiaire n'aurait aucune raison d'être. Même si les exigences d'une économie de plus en plus complexe suscitent des services d'une diversité et d'une sophistication croissantes.

Il a fallu 7000 tonnes d'acier pour construire la tour d'Eiffel. Grâce aux progrès de la recherche métallurgique - fonction tertiaire - l'on pourrait reconstruire aujourd'hui la même tour d'Eiffel avec seulement 2000 tonnes d'aciers spéciaux - fonction secondaire toujours indispensable!

Pas étonnant dès lors que la sidérurgie connaît régulièrement des problèmes de surcapacités. Néanmoins cette industrie de base n'est nullement crépusculaire, à condition de s'adapter, d'embrasser les technologies les plus modernes.

L'on peut regretter que la décision en faveur du "tout électrique" nous mènera à une césure totale avec notre passé sidérurgique, mais l'avenir de nos sites sidérurgiques nous impose le recours aux procédés de fabrication les plus compétitifs.

Si grâce à la modernisation de l'outil existant et à la diversification de notre tissu manufacturier le Luxembourg vit actuellement sa seconde révolution industrielle - dont témoignent les 120 industries nouvelles avec, à la clef, la création de plus de 9000 emplois industriels nouveaux - rien n'est acquis définitivement dans ce secteur fortement concurrencé.

L'actualité est là avec Electrolux pour nous rappeler que la mondialisation des échanges forcera toujours l'industrie à des ajustements douloureux, et que l'inévitable recherche de la compétitivité ne nous épargnera ni fermetures, ni délocalisations.

Comme le fait remarquer John Kenneth Galbraith "le déplacement des industries de production de masse des vieux pays vers les pays neufs est une tendance économique lourde qu'on observe depuis deux cents ans. Elles se sont déplacées des Midlands britanniques vers l'Allemagne et la France, puis de l'Europe vers les Etats-Unis, et de là au Japon, puis vers les pays de la ceinture Pacifique. C'est inévi-

table. Il faut dépasser une vision purement nationale de ce phénomène".

L'on ne peut effectivement pas regretter l'état de sous-développement dans lequel se trouve une grande partie de la planète et s'insurger contre les délocalisations dans des pays à bas salaire! Et l'on ne peut pas espérer une stabilisation politique des anciens régimes communistes en leur refusant l'accès à nos marchés!

Une prospérité croissante de ces pays est la meilleure assurance contre toute concurrence déloyale. Le niveau des salaires de la Corée avoisine aujourd'hui celui des pays les moins prospères de l'Union.

S'il est vrai que le dumping social, tout comme le dumping écologique posent problème, la réponse des pays riches ne peut pas consister dans un repli peureux.

Entre un libéralisme absolu menant tout droit à la loi de la jungle et un protectionnisme frileux n'offrant au mieux qu'un répit avant l'inévitable crise structurelle, il y a une grande marge pour une politique d'ajustement réfléchie et volontariste.

Face à la concurrence des pays à bas salaires, la panacée n'est pas le démantèlement de toute protection sociale, l'abandon du salaire minimum et la soi-disante flexibilisation du marché du travail par la généralisation d'emplois précaires et mal payés, comme le font croire certains chantres du "laissez-faire".

L'on ne combat pas le chômage en instaurant le mal-emploi. Et l'on ne motive pas les travailleurs à une plus grande productivité et par là à la compétitivité recherchée en leur refusant la sécurité de l'emploi et en leur imposant une baisse de leur niveau de vie.

Il est de toute façon impossible de concurrencer dans notre partie du monde les bas salaires de l'Europe de l'Est ou de l'Asie du Sud-Ouest. Introduisez chez nous les salaires horaires indonésiens et vous condamnez les travailleurs concernés à la famine.

Pour un pays comme le nôtre il s'agit de repenser certaines formes d'organisation du travail. Il y a peut-être nécessité d'adapter certains acquis sociaux, mais certainement pas de les supprimer!

N'oublions pas que les salaires et les transferts sociaux sont de la demande en puissance.

Il est évident que les facteurs de production sont mieux utilisés quand les entreprises tournent à plein.

Or la crise à laquelle reste confrontée l'économie européenne comporte aussi une faiblesse de la demande qu'il ne s'agit pas d'aggraver davantage. Si le Luxembourg, dans un contexte économique internatio-

nal défavorable, a enregistré ces dernières années une croissance plus importante que nos pays voisins, ce fut grâce à la demande intérieure, elle-même alimentée par la réduction de la fiscalité directe et par une politique sociale active.

L'Etat ne peut toutefois pas susciter à lui tout seul une demande globale qui fait défaut, en réduisant toujours davantage les prélèvements obligatoires.

D'autant plus que l'Etat moderne se doit de stimuler l'activité économique par un haut niveau d'investissements dans l'éducation, la recherche et les infrastructures.

Afin de pouvoir soutenir la concurrence des pays à bas salaires, les pays développés doivent investir davantage dans une productivité basée sur un meilleur savoir-faire, ce qui implique une meilleure éducation de base et un effort de formation permanente.

Comme le démontre l'exemple du Japon, qui n'est plus depuis longtemps un pays pratiquant le dumping social, la compétitivité consiste également dans l'élaboration toujours renouvelée de produits et de services à la pointe du progrès technologique, ce qui présuppose une politique soutenue de recherche-développement et une politique d'investissement ne visant pas le profit immédiat.

Un autre atout compétitif des pays développés réside dans le développement d'infrastructures de toutes sortes.

C'est la raison pour laquelle j'ai tenté de mettre les Transports et les Travaux Publics au service de l'Economie.

Ces dernières années ont vu le développement rapide de toutes les infrastructures de transport de notre pays.

Nos Chemins de Fer sont entrés dans une ère nouvelle avec l'électrification et la gestion informatisée de tout notre réseau.

Grâce aux accords que nous avons pu négocier avec la France et la Belgique, la connexion de notre infrastructure ferroviaire avec le réseau des trains à grande vitesse se mettant en place pour le siècle prochain est assurée.

L'Union Européenne, qui nous a gratifiée d'une aide pour l'électrification de Luxembourg-Liège, vient de reconnaître le caractère stratégique de notre pays pour les futurs réseaux transeuropéens en matière de transports combinés sur les axes Luxembourg-Trèves et Luxembourg-Bettembourg, ainsi qu'en matière de trains à grande vitesse sur les axes Bruxelles-Luxembourg et Luxembourg-Metz-Strasbourg.

L'offre pour les transports de personnes a été augmentée de plus de 40 % sur le réseau CFL et de plus de 50 % sur le réseau RGTR. Elle a même été étendue au-delà



de nos frontières pour aller à la rencontre des travailleurs frontaliers.

Le développement de l'aéroport de Luxembourg s'est poursuivi. Le prochain approfondissement du chenal navigable de la Moselle augmentera l'attractivité de ce mode de transport peu polluant.

Notre réseau routier normal a été modernisé, comme en témoigne par exemple, après 30 ans de palabres infructueux, la finition de la route du Vin vers Schengen.

Aux 75 km de grande voirie existant au début de cette législature s'ajoutent maintenant quelque 50 km additionnels.

Après la mise en service du maillon manquant de l'autoroute vers Trèves et des premières sections de l'inévitable Route du Nord - les contournements d'Ettelbruck et de Schieren - ce mois de mai verra le début des travaux pour le contournement de Mersch et la mise en service du contournement Sud-Est de la capitale, les travaux pour le maillon Irrgarten-Kirchberg venant également de débiter.

Le 3 juin prochain aura lieu la mise en service de la Collectrice du Sud de Rodange jusqu'à Dudelange. Le prochain Gouvernement trouvera un tracé tout prêt pour terminer cette transversale Est-Ouest en direction de Sarrebruck, le projet de loi afférent venant d'être déposé et l'accord avec la RFA sur la construction d'un nouveau pont sur la Moselle étant signé.

Conformément à la volonté d'une majorité de deux tiers de députés, le tracé définitif pour la réalisation du tronçon Mersch-Kirchberg de la Route du Nord est également prêt, ce qui permettra au prochain Gouvernement, s'il en a la volonté politique, de parfaire une infrastructure routière indispensable à un aménage-

ment réfléchi de notre territoire, tout en canalisant le trafic des poids-lourds sur des axes évitant la plupart des localités. Nous allons en faire une première démonstration avec la nouvelle réglementation imposant partout où cela s'avère déjà possible un itinéraire obligatoire au transit international.

A l'important développement du rail et de la route, de l'aviation et des secteurs maritime et fluvial s'ajoutent les réseaux de transport au sens large.

Mon collègue Alex Bodry a non seulement renégocié notre approvisionnement en énergie électrique, mais il a réussi à développer, de concert avec les Ministères de l'Economie et des Travaux Publics, les premières installations de cogénération énergétique dans notre pays.

Notre réseau de gaz naturel a été étendu vers le Nord et vers l'Est du pays, faisant profiter quelque 55.000 ménages et beaucoup de sites industriels de cette source d'énergie plus propre.

N'oublions pas l'effort soutenu pour l'assainissement des cours d'eau, la réfection du barrage d'Esch-sur-Sûre, l'extension du réseau Sebes et surtout le lancement d'un important programme de stations d'épuration, dont 17 ont été réalisées depuis 1989, et 34 autres sont en cours de réalisation ou en projet.

En matière de télécommunications la modernisation des réseaux et des centres nodaux s'est faite par le recours aux câbles à fibres optiques et les commutateurs numériques. Avec la nouvelle entreprise des P & T et surtout le fulgurant développement de la Société Européenne des Satellites le Luxembourg dispose d'atouts importants pour s'engager dans la révolution des communications.

Je m'en voudrai de conclure ce rapide survol des efforts entrepris pour la modernisation de notre économie sans mentionner la nouvelle loi-cadre industrielle, le développement de la législation sur la propriété intellectuelle, la nouvelle loi agraire, le 5^e programme quinquennal touristique et la création de "Luxembourg-Congrès".

Pour terminer je tiens à rendre hommage aux efforts de mon collègue Marc Fischbach en faveur d'une réforme de notre système éducatif et de formation professionnelle, étant convaincu qu'une bonne éducation et le multilinguisme de notre population sont un avantage compétitif déterminant.

En soulignant ces actions entreprises par le Gouvernement pour le développement de notre économie je ne tente nullement à faire accrédi-ter la thèse que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes luxembourgeois.

Tout est perfectible. L'état naturel du monde n'est pas une situation paradisiaque immuable, mais le constant changement, l'évolution.

Si les statistiques internationales nous placent en tête des pays les plus riches du monde, une analyse plus fine fait apparaître qu'au niveau des régions de l'Union Européenne, le Luxembourg se situe en matière de PIB par habitant à la 12^e place, derrière les régions plus riches comme Hambourg, Paris, Darmstadt, Munich, Bruxelles, Londres, Stuttgart, Groningen, la Lombardie, le Val d'Aoste et même l'Emilie-Romagne!

Si la performance de notre pays reste néanmoins appréciable, nous ne devons jamais perdre de vue que notre aisance actuelle n'est pas uniquement de notre propre mérite.

L'industrie, l'audiovisuel, les banques, les institutions communautaires implantés dans notre pays ne sont pas pour l'essentiel des créations luxembourgeoises.

Les différents Gouvernements ont surtout eu l'intelligence d'accompagner et parfois d'anticiper le mouvement, en faisant preuve d'une grande flexibilité et surtout d'un grand esprit d'ouverture sur l'étranger.

Il est d'autant plus regrettable que notre pays est actuellement affecté de quelques spasmes nationalistes. Même des hommes politiques par ailleurs respectables se laissent parfois tenter par un populisme minable, en s'opposant par exemple au nécessaire agrandissement de l'École Européenne ou encore à l'aménagement d'un Campus international multiculturel, avec

comme prétexte que l'école luxembourgeoise connaît des besoins additionnels, ce que personne ne conteste par ailleurs.

Cette dérive nationaliste est dangereuse, car elle risque de dresser notre population contre les étrangers, les immigrés, les frontaliers, sans lesquels l'aisance matérielle dans laquelle se complait la grande majorité de notre population ne serait pas possible.

Je ne nie pas que le recours de notre économie à un nombre de plus en plus important de non-luxembourgeois peut poser problème.

L'absence de toute politique d'aménagement du territoire jusqu'au milieu des années 70 a produit une urbanisation irréflechie, faisant aujourd'hui que les trois quarts de notre population active - et non seulement les frontaliers - sont des navetteurs.

Comment redresser cette situation? En déplaçant les villes à la campagne, ou en ramenant les gens en ville, comme le Gouvernement entend le faire par exemple avec une réhabilitation de la Vieille Ville et surtout une urbanisation plus dense du plateau du Kirchberg?

Ou en arrêtant la croissance économique, comme le demandent quelques écolos, par ailleurs généralement planqués dans la fonction publique?

A la suite de la crise de la sidérurgie américaine la population de la ville de Pittsburgh est tombée d'un million à 200.000 habitants.

Qui peut croire que la maîtrise des problèmes sociaux, le nécessaire combat pour un environnement meilleur et une plus grande qualité de vie seraient plus aisés en période de récession économique?

C'est la raison pour laquelle je plaide non pas pour une politique de croissance à tout prix, mais pour quelque chose de plus profond que la croissance, à savoir le développement, la capacité à faire naître des activités nouvelles.

Ce développement continu de notre économie est possible et même nécessaire, si nous ne voulons pas régresser.

A ce stade de la réflexion vient généralement la question: Mais quel Luxembourg voulez-vous? Un Luxembourg avec 400.000, 500.000 ou 1 million d'habitants?

C'est à mon avis mal poser la question. Le Luxembourg est à la fois un pays, mais en même temps une composante d'une grande région englobant la Lorraine, la Sarre, la Rhénanie et le Luxembourg belge.

Au fur et à mesure que l'intégration européenne progressera, les solidarités naturelles ayant existé depuis toujours au niveau régional vont se développer, entraînant une interpénétration toujours plus grande des marchés, aussi du marché de l'emploi.

A cet égard le Luxembourg a la vocation d'être un des centres d'attraction de la grande région, autour desquels s'organiseront la vie économique, sociale et culturelle d'une entité de quelque 8 à 9 millions d'habitants.

Tout comme l'on ne se soucie guère de savoir d'où viennent les gens travaillant à Paris, à Francfort ou à Bruxelles, la disparition des frontières physiques et surtout mentales banalisera la notion de "frontaliers".

Nous sommes tous des frontaliers! Quelle est la différence entre un habitant d'Ettelbruck venant travailler dans la capitale, et un habitant de Thionville, de Trèves ou d'Arlon faisant la même chose?

Au lieu de nous réfugier dans un nationalisme étroit, nous devons saisir la chance de cet horizon élargi que constitue pour nous la grande région.

Mon ami Denis, peintre né en Uruguay, naturalisé Espagnol, mais vivant à Luxembourg, plaide dans un beau texte, que Nic Weber publiera prochainement dans les Cahiers Luxembourgeois, pour ce pays ouvert que j'appelle de mes voeux:

"Luxembourg, carrefour historique? Oui! Ils se souviennent, les Luxembourgeois, nous tous aussi, ils n'ont raté aucune des tragédies de passage ... Lieu de rencontres pas toujours aimables, le Luxembourg? C'est ça, on est d'accord! Pas besoin de commentaires précis, inutile de nommer les coupables, chacun se rappelle des véritables collisions méchantes, trop souvent chocs culturels ... On aura tout vu! ... Pendant des siècles! ... Luxembourg terre de métissage? Oui! de brassage de cultures? ... Oui! Depuis toujours jusqu'à nous, et tant mieux ... Vous avez reçu et vous continuez à recevoir paisiblement, par périodes, comme maintenant, des gens venus de toutes les géographies. Ah, c'est le calme, l'échange correct des coutumes, l'acceptation tranquille des différences, pas de grosses bagarres ... quelques malentendus parfois, pas trop graves ... On demande des excuses, un beau pays!"

L'année culturelle à venir nous permettra de prouver cette ouverture d'esprit en affirmant: Notre culture luxembourgeo-franco-germano-italo-portugaise est la plus riche!

Union de l'Europe Occidentale

Déclaration du Kirchberg, 9 mai 1994



Photo de famille des Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO

Le Conseil des Ministres de l'UEO s'est réuni à Luxembourg le 9 mai 1994 et a rendu publique la Déclaration du Kirchberg qui comprend les trois parties suivantes:

I. Communiqué

II. Document sur un statut d'Association à l'UEO pour la République de Bulgarie, la République d'Estonie, la République de Hongrie, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Pologne, la Roumanie, la République Slovaque et la République Tchèque

III. Déclaration faisant suite au «Document portant sur les membres associés» du 20 novembre 1992

La partie II de la présente Déclaration a été adoptée à la réunion ministérielle du Forum de consultation qui s'est tenue dans l'après-midi du 9 mai 1994.

Communiqué

**Conseil des Ministres de l'UEO
Luxembourg, 9 mai 1994**

Les Ministres ont consacré une part importante de leurs débats au renforcement des relations avec les neuf partenaires d'Europe centrale et à l'adoption d'un statut d'Association à l'UEO, qui constitue l'aboutissement de l'initiative lancée dans leur direction lors de la réunion de Luxembourg de novembre dernier.

Les autres thèmes abordés au cours de cette réunion ont porté sur le statut ren-

forcé accordé aux futurs membres associés et sur le renforcement de l'identité européenne de sécurité et de défense et des capacités opérationnelles de l'UEO. Compte tenu de l'importance politique et opérationnelle pour l'UEO des résultats du Sommet de l'Alliance de janvier 1994, les Ministres ont examiné les importantes possibilités ainsi offertes pour le développement futur de l'UEO. Ils ont enfin abordé le développement du dialogue avec les États méditerranéens et les contacts avec la Russie et l'Ukraine.

1. Suite à la réflexion du Conseil permanent sur la base d'un mandat donné le 22 novembre 1993 à Luxembourg, les Ministres se sont vivement félicités de l'accord réalisé sur le contenu et les modalités d'un statut d'Association à l'UEO proposé aux Partenaires de consultation. Ils ont approuvé un document sur un statut d'Association qui constitue la partie II de la présente Déclaration.

L'UEO lance cette initiative politique majeure dans le contexte des liens qui se développent entre ces États et les institutions européennes, par le biais notamment des Accords européens. Elle permettra à l'UEO de contribuer concrètement à préparer ces États à leur intégration et à leur adhésion à terme à l'Union européenne, ouvrant ainsi la perspective de leur adhésion à l'UEO. Cette initiative est pleinement complé-

mentaire de la coopération menée dans le cadre de l'Alliance, en particulier du programme de Partenariat pour la paix, et de celle menée dans le cadre du Pacte de stabilité, ces processus se renforçant mutuellement. Les Ministres ont estimé que la participation accrue de ces États aux activités de l'UEO, ainsi que les consultations plus étroites qui s'ensuivront sur les questions de sécurité, constitueront une contribution importante à la stabilité en Europe.

A cet égard, les Ministres se félicitent de la contribution positive que l'Assemblée de l'UEO apporte au renforcement de la sécurité européenne.

2. Reconnaissant la contribution extrêmement précieuse que la République d'Islande, le Royaume de Norvège et la République de Turquie apportent déjà aux activités de l'UEO en tant que futurs membres associés, les Ministres sont convenus d'une déclaration qui constitue la partie III du présent document. Cet ensemble de mesures permettra à l'UEO, en lui donnant la possibilité de bénéficier pleinement des compétences et des moyens de ces pays, d'affirmer son rôle en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique.

3. A l'occasion de leur première rencontre après le Sommet de l'Alliance atlantique de janvier 1994, les Ministres se

sont vivement félicités du plein appui que l'Alliance a manifesté pour le développement d'une identité européenne de sécurité et de défense. Ils se sont déclarés satisfaits de voir que les passages pertinents de la Déclaration de Luxembourg du 22 novembre 1993, qui constituait une contribution européenne au Sommet de l'Alliance, ont été dûment pris en compte. A cet égard, ils ont reconnu l'importance de la décision prise par l'Alliance d'examiner comment développer et adapter ses structures et procédures.

Ils se sont réjouis de constater que le Sommet avait entériné le principe selon lequel les capacités et les moyens collectifs de l'Alliance peuvent être mis à disposition pour des opérations de l'UEO afin que celle-ci s'affirme en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique. Ils ont fait valoir que les modalités de cette mise à disposition devraient préserver les capacités et les procédures de planification propres à l'UEO.

Les Ministres ont insisté sur l'importance des travaux entrepris par l'UEO sur les aspects de l'adaptation des structures de l'Alliance qui la concernent. Afin de mieux permettre à l'UEO d'accomplir les missions définies dans la Déclaration de Petersberg, les Ministres ont donné leur aval à l'approche consistant à identifier les moyens et capacités nécessaires pour exécuter les fonctions militaires requises.

Les Ministres ont souligné l'importance que revêt la coordination avec l'Alliance pour la mise en oeuvre du concept des GFIM et la définition des capacités militaires séparables mais non séparées, afin qu'elles puissent être effectivement utilisées par l'UEO lorsqu'il y a lieu et, dans ce cas, sous son commandement.

Réaffirmant leur résolution de renforcer les moyens opérationnels de l'UEO, les Ministres sont également convenus de l'intérêt pour l'UEO d'une gestion judicieuse des moyens ainsi que des procédures standard existantes.

Les Ministres ont invité le Conseil permanent à faire avancer le plus rapidement possible la réflexion sur ces questions afin de présenter en temps utile des positions conjointes dans le processus de consultation au sein de l'Alliance.

4. Les Ministres ont rappelé que l'UEO est pleinement préparée à jouer son rôle conformément au Traité sur l'Union européenne et à la Déclaration de Maastricht, et à répondre aux demandes de l'Union européenne relatives aux décisions et actions de celle-ci ayant des implications dans le domaine de la

défense. Ils ont noté avec satisfaction que les relations de travail avec l'Union européenne sont en cours de développement. Ils ont en outre rappelé qu'ils avaient entériné à leur dernière réunion les mesures visant à assurer une coopération étroite entre l'Union européenne et l'UEO, énoncées dans les conclusions du Conseil Affaires générales du 26 octobre 1993 et approuvées par le Conseil européen du 29 octobre 1993. Les Ministres ont souligné dans ce contexte la nécessité d'améliorer la coopération, notamment dans la gestion des crises, et ont souhaité voir s'instaurer une coopération étroite entre les deux organisations afin qu'elles réagissent avec rapidité et efficacité en cas de crises. Dans ce contexte, les Ministres ont accueilli favorablement la demande, présentée par l'Union européenne, de contribution à une future administration de Mostar par l'UE et ont confirmé que l'UEO est prête à proposer son soutien. Cet exemple témoigne de l'étroite coopération entre l'UEO et l'Union européenne prévue par le Traité de Maastricht.

Les Ministres se sont également félicités de la conclusion positive des négociations d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède à l'Union européenne par lesquelles ces pays s'engagent entre autres à accepter l'acquis communautaire en matière de politique étrangère et de sécurité commune. Ils ont exprimé le souhait que ces adhésions puissent devenir effectives au 1er janvier 1995 et appelé la disponibilité de l'UEO, dans la période préalable à cette adhésion, pour des contacts renforcés.

5. Les Ministres ont rappelé la perspective à terme d'une politique de défense commune au sein de l'Union européenne, qui pourrait conduire à terme à une défense commune compatible avec celle de l'Alliance atlantique. Dans cet esprit, ils ont chargé le Conseil permanent de commencer les travaux sur la définition d'une politique européenne de défense commune en vue de présenter des conclusions préliminaires à leur prochaine réunion ministérielle qui aura lieu aux Pays-Bas.
6. Les Ministres ont rappelé l'importance qu'ils attachent à la poursuite du développement opérationnel de l'UEO, en tant que composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance.

Les Ministres ont pris note des travaux de la Cellule de planification sur les forces relevant de l'UEO et demandé que soit développé plus avant un inventaire de groupements de forces qui permettra à l'UEO d'accomplir les tâches qui lui sont confiées, notamment

dans le domaine des missions humanitaires, du maintien de la paix et de la gestion des crises. Les Ministres ont également pris note du rapport sur le rôle de l'UEO dans le maintien de la paix.

Les Ministres se sont vivement félicités, et ont entériné l'adoption, des Déclarations communes fixant les conditions d'emploi de la Division multinationale (centrale) de l'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, ainsi que de la Force amphibie britannico-néerlandaise dans le cadre de l'UEO, et des interprétations à cet égard.

Les Ministres ont pris note avec satisfaction de la décision du Luxembourg d'adhérer au Corps européen.

Les Ministres ont approuvé le Plan opérationnel de l'UEO «Entreprise conjointe» pour la constitution d'une force maritime de l'UEO, tel qu'il a été présenté par la Cellule de planification, et ont décidé que cette initiative doit être développée plus avant conformément au mandat initial.

Dans ce même cadre, les Ministres attendent avec intérêt le développement des propositions italiennes, actuellement en cours d'examen avec l'Espagne et la France, concernant une force terrestre multinationale relevant de l'UEO.

Les Ministres sont convaincus que ces initiatives apporteront une contribution importante aux capacités européennes de gestion des crises et au développement de l'identité européenne de sécurité et de défense.

Les Ministres ont confirmé leur intention de renforcer les moyens dont dispose l'UEO pour exploiter l'imagerie satellitaire aux fins de sécurité. Ils envisagent dans ce contexte de faire du Centre satellitaire de l'UEO à Torrejón un organisme permanent de l'Organisation et se prononceront sur ce point au vu des résultats de l'évaluation du travail accompli par le Centre pendant sa phase expérimentale. Ils ont noté que les décisions afférentes devront être prises en novembre 1994 pour que le Centre puisse poursuivre ses travaux sans interruption jusqu'à ce que cette évaluation soit terminée.

Les Ministres ont réaffirmé leur volonté de mettre en place un système satellitaire européen indépendant. A cet égard, une décision sera prise sous réserve de l'évaluation des coûts et des avantages du système proposé et des autres solutions ouvertes à l'UEO, ainsi que de leur faisabilité budgétaire. En préparation d'une éventuelle décision sur le lancement de ce programme, les Ministres ont chargé le Groupe Espace

de préparer, pour décision à leur réunion du printemps 1995, une proposition qu'accompagnera un projet de Mémoire d'entente entre les États membres actuels de l'UEO, contenant les spécifications détaillées.

7. Les Ministres ont également passé en revue les derniers développements de la situation en ex-Yougoslavie.

Ils ont exprimé leur satisfaction quant au déroulement, dans le cadre de la mise en oeuvre des sanctions des Nations Unies contre la Serbie et le Monténégro, de l'opération conjointe SHARP GUARD de l'UEO et de l'OTAN dans l'Adriatique et des opérations de police et de douane sur le Danube menées en étroite coopération avec la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie.

Les Ministres ont accueilli avec satisfaction les travaux initiaux de planification exécutés jusqu'ici pour une contribution de l'UEO dans le domaine de la police à une future administration de Mostar par l'Union européenne. Ils se sont félicités des premiers résultats obtenus par l'équipe de reconnaissance de l'Union européenne à laquelle ont pris part des représentants de l'UEO. Ils ont approuvé le maintien de la participation de l'UEO à cette équipe de reconnaissance par l'intermédiaire d'officiers supérieurs de la police.

8. Les Ministres ont examiné l'évolution de la situation dans le bassin méditerranéen et se sont notamment félicités du progrès déterminant du processus de paix au Moyen-Orient. Soulignant l'importance de la sécurité et de la stabilité dans le bassin méditerranéen pour la sécurité de l'Europe, ils ont décidé de développer plus avant le dialogue déjà engagé avec les pays du Maghreb, et de l'élargir à l'Égypte et progressivement aux autres États méditerranéens ne faisant pas partie de l'UEO.

9. Dans le cadre du rôle croissant de l'UEO dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Europe, les Ministres sont convenus de l'importance du développement du dialogue et des échanges d'information entre l'UEO et la Russie sur des questions d'intérêt commun.

Les Ministres ont accueilli avec satisfaction la déclaration trilatérale faite à Moscou le 14 janvier 1994 à propos de l'élimination des armes nucléaires de l'Ukraine puisqu'elle constitue une contribution importante à la sécurité et à la stabilité en Europe. Ils ont estimé que ce respect des engagements pris élargit la base sur laquelle peuvent se développer le dialogue et les échanges d'informations avec l'Ukraine sur des questions d'intérêt commun.

Les Ministres ont chargé le Conseil permanent d'étudier des moyens ap-

propriés pour atteindre cet objectif.

10. Les Ministres sont convenus de renforcer la CSCE, en tant que seule instance européenne et transatlantique regroupant l'ensemble de l'Europe, afin d'éviter de nouvelles divisions. Ils réaffirment à cet égard la volonté de leurs gouvernements d'engager les moyens nécessaires et de continuer à oeuvrer en faveur d'un partage raisonnable des tâches avec la CSCE, en application du concept d'institutions se renforçant mutuellement qui avait été énoncé en 1992 dans la Déclaration d'Helsinki.
11. Les Ministres se sont félicités des progrès accomplis dans la préparation du Pacte de stabilité en Europe. Ils soulignent l'importance qu'ils attachent à la Conférence inaugurale qui se tiendra à Paris les 26 et 27 mai prochains, conférence qui devrait ouvrir la voie à l'amélioration des relations de bon voisinage en Europe.
12. Soulignant l'importance politique pour la stabilité en Europe du retrait des troupes étrangères du territoire des pays baltes, les Ministres se sont félicités des récents accords russo-lettons et ont manifesté leur soutien en faveur de la conclusion sans délai des négociations entre la Russie et l'Estonie.

A la suite de la réunion du Conseil de l'UEO, les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de la République de Bulgarie, de la République d'Estonie, de la République de Hongrie, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Pologne, de la Roumanie, de la République Slovaque et de la République Tchèque ont rencontré le 9 mai 1994 à Luxembourg les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de l'UEO pour la réunion annuelle du Forum de consultation de l'UEO et se sont associés aux passages pertinents du présent communiqué.

Les Ministres ont solennellement adopté le «Document sur un statut d'Association à l'UEO» qui figure dans la partie II de la Déclaration du Kirchberg et ont souligné l'importance majeure de cet accord.

Compte tenu de la création de ce nouveau statut et constatant que le Forum de consultation a rempli son mandat initial à la satisfaction de ses participants, les Ministres ont décidé de suspendre ses réunions.

II. Document sur un statut d'association à l'UEO pour la République de Bulgarie, la République d'Estonie, la République de Hongrie, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Pologne, la Roumanie, la République Slovaque et la République Tchèque

Le Conseil des Ministres de l'UEO et les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de la République de Bulgarie, la République d'Estonie, la République de Hongrie, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Pologne, la Roumanie, la République Slovaque et la République Tchèque se sont réunis à Luxembourg le 9 mai 1994.

RAPPELANT:

– la Déclaration faite à l'issue de la réunion extraordinaire du Conseil des Ministres de l'UEO avec les États d'Europe centrale, tenue à Bonn le 19 juin 1992, et

– le Communiqué de la réunion du Forum de consultation de l'UEO tenue au niveau ministériel à Rome le 20 mai 1993;

RAPPELANT plus particulièrement la Déclaration du Conseil des Ministres de l'UEO réuni à Luxembourg le 22 novembre 1993 dans laquelle ils:

– soulignent la nécessité, pour accroître la stabilité en Europe, de consultations plus étroites sur les questions de sécurité;

– estiment, en particulier en raison de l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne, que ces relations devront être élargies et approfondies à mesure que ces États renforceront leur coopération avec l'Union européenne;

– invitent à mener une réflexion sur un statut renforcé concernant les Partenaires de consultation qui ont déjà conclu ou qui vont conclure un Accord européen avec l'Union européenne afin de leur permettre de prendre une part plus importante aux activités de l'UEO et de participer aux initiatives et aux missions envisagées dans la Déclaration de Petersberg.

RAPPELANT aussi la déclaration du Conseil européen de Copenhague des 22-23 juin 1993 qui a souligné la vocation des pays d'Europe centrale et orientale à entrer dans l'Union européenne, ainsi que les liens qui se développent entre ces États et les institutions européennes, notamment dans le cadre des Accords européens, et estimant opportun de préparer ces États à leur intégration dans l'Union européenne, et à terme, à leur adhésion;

CONSIDÉRANT que le développement de relations plus étroites avec les neuf pays d'Europe centrale grâce à un statut renforcé au sein de l'UEO et à une coopération dans le cadre de l'Alliance, et notamment du Partenariat pour la paix, permettra un renforcement mutuel et contribuera de façon marquée à la sécurité et à la stabilité en Europe;

SOULIGNANT que ce statut renforcé, fondé sur la stabilité d'institutions garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'Homme ainsi que le respect et la protection des minorités, devra contri-

buer à la sécurité et à la stabilité en Europe, et se félicitent à cet égard de la prochaine conférence sur la stabilité qui se tiendra à Paris.

RECONNAISSANT que les relations des pays de l'UEO et des Partenaires de consultation se fondent sur les principes suivants:

- règlement des différends par des moyens pacifiques, conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies, aux engagements pris aux termes de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris, ainsi qu'aux principes et règles de droit international généralement reconnus;
- abstention du recours à la menace ou à la force, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil des Ministres de l'UEO et les Ministres des Affaires étrangères et de la Défense de la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la République Slovaque et la République Tchèque se sont mis d'accord sur le présent statut, aux termes duquel la République de Bulgarie, la République d'Estonie, la République de Hongrie, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Pologne, la Roumanie, la République Slovaque et la République Tchèque deviennent Associés partenaires de l'UEO; ce statut comprend les éléments ci-après.

Ce statut n'entraîne aucune modification du Traité de Bruxelles modifié.

1. Ces pays pourront participer aux réunions du Conseil compte tenu des dispositions suivantes:

- Ils pourront prendre part aux débats mais ne pourront pas bloquer une décision faisant l'objet d'un consensus entre les Etats membres.
- Afin de permettre à l'UEO de répondre pleinement à son rôle de composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique, ainsi que de traiter toute autre question dans une configuration appropriée, des réunions du Conseil seront convoquées conformément aux dispositions actuelles, sur la base des procédures arrêtées à Rome le 20 novembre 1992 dans le Document portant sur les membres associés de l'UEO et la Déclaration sur les observateurs à l'UEO.

Ils seront régulièrement informés au Conseil des activités de ses groupes de travail et pourront être invités à y participer sur une base ad hoc.

Ils pourront avoir une procédure de liaison avec la Cellule de planification.

2. Ils pourront s'associer aux décisions prises par les Etats membres en ce qui concerne les missions suivantes, qui sont citées dans la Partie II, paragraphe

4, de la Déclaration de Petersberg: missions humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, missions de maintien de la paix, missions de forces de combat pour la gestion des crises, y compris pour le rétablissement de la paix.

Ils auront la possibilité de participer à leur mise en oeuvre ainsi qu'aux exercices et à la planification y afférents à moins de décision contraire prise par la majorité des Etats membres dont la Présidence. Ils seront invités à fournir des données sur des forces, qu'ils pourront en outre proposer pour des opérations particulières.

Lorsqu'il sera décidé qu'ils peuvent prendre part à de telles opérations de l'UEO en engageant des forces, ils auront les mêmes obligations que les autres participants ainsi que le droit d'être inclus dans les structures de commandement et le processus de décision du Conseil y afférent. Les modalités précises de leur participation à chacune de ces opérations de l'UEO, y compris leurs droits et obligations, seront arrêtées au cas par cas.

III. Déclaration faisant suite au «Document portant sur les membres associés de l'UEO» du 20 novembre 1992

Le Conseil des Ministres de l'UEO s'est réuni à Luxembourg le 9 mai 1994.

Rappelant:

- la Déclaration faite par l'UEO à Maastricht le 10 décembre 1991 aux termes de laquelle les autres Etats européens membres de l'OTAN étaient invités à devenir membres associés de l'UEO d'une manière qui leur permette de participer pleinement aux activités de l'UEO compte tenu de son rôle de composante de défense de l'Union européenne et de moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique;
- la Déclaration de Petersberg du 19 juin 1992 sur «les relations entre l'UEO et les autres Etats européens membres de l'Union européenne ou de l'Alliance atlantique»;
- le «Document portant sur les membres associés» approuvé au Conseil des Ministres de l'UEO tenu à Rome le 20 novembre 1992.

Reconnaissant que les membres associés de l'UEO apportent à la sécurité et à la stabilité en Europe une importante contribution;

Soulignant la nécessité de renforcer les relations entre les membres associés et l'UEO de manière à leur permettre d'apporter à l'Organisation une contribution plus marquante encore face aux nouveaux défis et aux perspectives qui s'offrent à elle.

Les Ministres:

- réaffirment la volonté du Conseil de prendre pleinement en considération les intérêts des membres associés en ma-

tière de sécurité;

- réitérent que les garanties de sécurité et les engagements de défense qui lient les Etats membres au sein de l'UEO et de l'Alliance atlantique se renforcent mutuellement et rappellent qu'en tant que membres de l'Alliance atlantique, les membres associés de l'UEO bénéficient pleinement des dispositions de l'Article 5 du Traité de Washington.

En outre, les Ministres:

- rappellent qu'aux termes du document portant sur les membres associés, ceux-ci peuvent s'associer aux décisions prises par les Etats membres;
- soulignent qu'en engageant des forces pour des opérations militaires de l'UEO, les membres associés participeront, dans les conditions fixées par le Document de Rome du 20 novembre 1992, sur la même base que les membres de plein droit, à ces opérations ainsi qu'aux exercices et à la planification s'y rapportant;
- confirment que pour toutes les questions concernant la sécurité des forces engagées pour de telles opérations, il n'y aura aucune distinction entre les forces des membres associés et les forces des membres de plein droit.

La présente Déclaration n'entraîne aucune modification du «Document portant sur les membres associés» adopté à Rome le 20 novembre 1992.

Le Conseil des Ministres de l'UEO décide que:

- les membres associés peuvent pleinement exercer le droit de désigner des forces relevant de l'UEO;
- la République d'Islande, le Royaume de Norvège et la République de Turquie peuvent désigner des officiers au sein de la Cellule de planification afin d'accroître les capacités de planification de l'UEO et de permettre à celle-ci de bénéficier plus facilement des compétences et des moyens des membres associés pour les tâches définies dans la Déclaration de Petersberg.
- la République d'Islande, le Royaume de Norvège et la République de Turquie seront raccordés dès que possible au réseau WEUCOM pour toutes les communications concernant les réunions et les activités auxquelles participent les membres associés.

Les Ministres confirment que les dispositions de la présente déclaration ne peuvent être modifiées sans le consentement des membres associés.

Enfin, le Conseil, tout en reconnaissant l'autonomie de l'Assemblée de l'UEO, invite celle-ci, par l'intermédiaire de ses délégations nationales, à réexaminer les dispositions en vigueur pour la participation des parlementaires des pays membres associés.

M. de Cuellar chez M. Poos

Le 11 mai 1994, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a reçu Monsieur Javier Perez de Cuellar, ancien Secrétaire Général des Nations Unies.



MM. Poos et de Cuellar

Accord Luxembourg - République de Maurice

M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères et M. Parrwiz Cassem Hossem, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire désigné de la République de Maurice ont signé le 11 mai 1994 un accord général de coopération entre les deux pays.

Désireux de resserrer les liens d'amitié existant entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Maurice, et de fixer le cadre général de leur coopération dans les domaines scientifique, technique et économique, les deux Parties s'engagent à organiser la coopération entre eux selon les dispositions de l'accord qui s'applique aux projets de coopération bilatéraux et qui fixe le cadre global de cette coopération.

La coopération visée peut revêtir les formes suivantes:

- (a) soutien financier à des organisations publiques ou privées pour la mise en oeuvre de projets déterminés;
- (b) mise à disposition de personnel qualifié au Gouvernement de la République de Maurice;
- (c) toute autre forme, arrêtée d'un commun accord par les Parties contractantes.

Le texte de l'accord fixe les modes de financement ainsi que les contributions des deux parties à la réalisation des projets. Tout projet de coopération futur fera l'objet, en vue de sa réalisation, d'un Protocole d'accord particulier qui se basera sur le présent accord général et qui précisera les obligations incombant à chaque partie par projet.



La signature de l'accord

Année Internationale de la Famille

Message du 15 mai 1994
de Son Altesse Royale
Madame la Grande-Duchesse

C'est aujourd'hui que nous célébrons la Journée Mondiale de la Famille.

En nous invitant à réfléchir sur les ressources et les responsabilités de la famille dans un monde en mutation, l'Assemblée Générale des Nations Unies a pris une initiative louable.

En effet, dans la société moderne où le plus souvent chaque membre d'une famille s'adonne à une occupation professionnelle ou scolaire et participe à de multiples activités de loisir, il faut lui donner parfois l'occasion de se rappeler les valeurs fondamentales sur lesquelles repose notre vie en communauté.

Parmi ces valeurs universelles, la famille – la cellule affective fondée sur l'amour et la liberté – occupe une place de choix. N'a-t-elle pas la vocation d'engendrer la vie, d'éduquer les enfants et de s'entraider dans le respect mutuel des opinions philosophiques, religieuses et éthiques?

En tant que mère de cinq enfants, j'ai tenu à accepter le patronage du Comité pour l'Organisation de l'Année Internationale de la Famille. Ce faisant j'ai voulu aussi souligner que dans notre vie harassante les familles offrent la meilleure protection à ses membres.

Je suis convaincue qu'ensemble nous réussirons dans nos efforts de renforcer le foyer familial dans sa vocation d'école de la vie qui éveille dans le for intérieur de chacun les multiples richesses de l'humanité.

Les meilleurs sportifs chez le Grand-Duc

Le 16 mai 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, les meilleurs sportifs 1993.



Les meilleurs sportifs 1993

CSCE et Sarajevo

En sa qualité de présidente de la délégation luxembourgeoise à l'Assemblée parlementaire de la CSCE, Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés a adressé le 4 mars 1994 une lettre à M. Ilkka Suominen, Président de l'Assemblée parlementaire de la CSCE, dans laquelle elle a proposé la constitution d'une mission d'investigation, d'information et d'observation d'une délégation de l'Assemblée parlementaire de la CSCE à Sarajevo, sur la même base que celle ayant eu lieu du 13 au 18 juin 1993 en Macédoine (FYROM), à Belgrade et au Kosowo.

Selon la Présidente de la Chambre des Députés un premier volet de cette mission devrait être consacré à la consolidation du processus de paix en cours. Ainsi faudrait-il s'informer sur place sur les possibilités d'aider et d'accompagner une population, profondément traumatisée par d'indiscibles souffrances physiques et morales, dans la reprise d'une vie tant soit peu normale et dans la reconstruction d'un cadre de vie digne.

Dans le cadre de la normalisation actuelle et d'un règlement politique futur Mme Erna Hennicot-Schoepges a encore mis l'accent sur la nécessité de faire respecter les droits de l'homme, en particulier les droits des minorités, et de garantir la libre expression culturelle dans une communauté de vie qui progressivement devrait retrouver l'esprit de tolérance qui jadis la caractérisait tant.

Par sa lettre du 9 mai 1994, M. Ilkka Suominen vient d'informer Madame la

Présidente de la Chambre des Députés que, dans sa réunion à Malte le 25 avril 1994, le Bureau de l'Assemblée parlementaire CSCE a appuyé unanimement son initiative.

Toutefois en tenant compte du fait que la situation générale en Bosnie n'a pas évolué favorablement durant les dernières semaines, le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire de la CSCE a été chargé de déterminer la date opportune pour une telle visite en tenant compte des problèmes logistiques et de sécurité. Pour ce faire, le Secrétariat travaillera en étroite collaboration avec le Secrétaire général de la CSCE et avec UNPROFOR.

Pour le cas où les conditions de sécurité indispensables à l'organisation de la mission seraient réunies, le Bureau a dès à présent demandé à Mme Erna Hennicot-Schoepges d'assumer le rôle de chef de délégation.

Porte ouverte pour paramédicaux

L'Ecole de l'Etat pour Paramédicaux a organisé le 14 mai 1994 une porte ouverte avec des ateliers de présentation des différentes professions:

Infirmier,
Infirmier psychiatrique,
ATM de Radiologie,
ATM de Laboratoire,
ATM de Chirurgie,
Sage-femme,
Infirmier en pédiatrie,
Infirmier-anesthésiste,
Aide-soignant.

Registre des tumeurs

Le 17 mai 1994, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, a donné une conférence de presse, ayant pour thème: «Présentation des brochures du registre morphologique des tumeurs des années 1989 et 1992 et perspectives dans le cadre de la santé 2000».

Accord avec les Comores

M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Étrangères et M. Sultan Chouzour, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Fédérale Islamique des Comores ont signé le 17 mai 1994 un accord bilatéral de coopération relatif à l'extension du Centre de soins à Pomoni.

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République Fédérale Islamique des Comores s'engagent à collaborer pour améliorer l'assistance médicale de base à la population de la région de Pomoni.

Le Grand-Duché de Luxembourg contribuera au financement du projet dans la limite d'une enveloppe fixée à dix-huit millions de francs luxembourgeois.

La contribution luxembourgeoise couvrira prioritairement les volets suivants du projet:

- l'étude d'ingénieur;
- la fourniture d'équipements;
- les travaux d'extension du centre de santé;
- la surveillance des travaux.

Le Grand-Duc reçoit l'Abbé de Clervaux

Le 16 mai 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, Monsieur l'Abbé de Clervaux Michel Jorrot.



Le Grand-Duc et l'Abbé de Clervaux

Le nouveau plan hospitalier

Le 16 mai 1994, Monsieur Johny Lahure, Ministre de la Santé, a donné une conférence de presse au cours de laquelle fut présenté le nouveau plan hospitalier.

Chapitre 1

Détermination des régions hospitalières

1.1. Région hospitalière du Nord

| | |
|---|---------------|
| Les cantons de Clervaux | 10.244 |
| de Wiltz | 9.597 |
| de Vianden | 2.731 |
| de Diekirch | 23.248 |
| de Rédange | 11.075 |
| et la commune de Berg du canton de Mersch | 1.385 |
| | <u>58.280</u> |

La région hospitalière du Nord comprend une population totale de 58.280 habitants.

1.2. Région hospitalière du Sud

| | |
|---|----------------|
| Le canton d'Esch-sur-Alzette | 116.501 |
| et la commune de Bascharage du canton de Capellen | 5.034 |
| y non compris la commune de Leudelange du canton d'Esch/Alzette | -1.442 |
| | <u>120.093</u> |

La région hospitalière du Sud comprend une population totale de 120.093 habitants.

1.3. Région hospitalière du Centre

| | |
|--|----------------|
| Les cantons de Luxembourg-Ville | 75.833 |
| de Luxembourg-Campagne | 41.638 |
| de Mersch | 19.141 |
| de Capellen | 31.791 |
| d'Echternach | 11.734 |
| de Grevenmacher | 18.152 |
| de Remich | 12.949 |
| et la commune de Leudelange du canton d'Esch/Alzette | 1.442 |
| y non compris la commune de Berg du canton de Mersch | -1.385 |
| et la commune de Bascharage du canton de Capellen | -5.034 |
| | <u>206.261</u> |

La région hospitalière du Centre comprend une population totale de 206.261 habitants.

A noter que les indications concernant les populations proviennent du recensement de la population résidente au 1^{er} mars 1991.

Chapitre 2

Critères de classification des services hospitaliers

- 2.1. L'activité hospitalière s'exerce dans des services. Chaque service constitue une unité d'organisation et de gestion.
- 2.2. Les services se répartissent en services avec lits, en services médico-techniques et en services d'appui.
- 2.3. Parmi les services avec lits on distingue les services médicaux de base et les services médicaux spécialisés.
- 2.4. Sont considérés comme services médicaux de base
 - le service de médecine interne,
 - le service de chirurgie,
 - le service de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie,
 - le service de psychiatrie.
- 2.5. Les services, à l'exception des services d'appui et de certains services médico-techniques, comprennent des lits et/ou des places.

On entend par lit, les lits restant de façon continue à la disposition de patients hospitalisés, y inclus les lits de surveillance et/ou de soins intensifs, et par place, les lits ou autres moyens de repos pour hospitalisation provisoire et chirurgie ambulatoire.

Les services peuvent comprendre, en dehors des activités d'hospitalisation, des activités de consultation externe et de policlinique. Notamment les services de psychiatrie disposent de l'infrastructure requise pour l'encadrement et le traitement de jour de patients non hospitalisés.

- 2.6. Les services médicaux de base
 - sont desservis par au moins deux médecins relevant de la spécialité qui donne le nom au service et qui assurent une disponibilité permanente; le service de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie dispose de deux médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique et de deux médecins spécialistes en pédiatrie,
 - comportent au moins 50 lits, y compris ceux des services spécialisés; le service de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie en



Le Ministre de la Santé Johny Lahure, assisté de M. Reimen, présente le nouveau plan hospitalier à la presse.

comporte au moins 20 et le service de psychiatrie au moins 55; toutefois, en attendant la réalisation des programmes d'investissements, un service de psychiatrie pourra ne comporter que 30 lits,

- justifie une activité médicale et de soins appropriée,
- disposent ou ont accès aux équipements, structures médico-techniques et logistiques que requiert leur exploitation.

Des activités médicales spécialisées peuvent s'y exercer.

2.7. Les services médicaux spécialisés

- sont desservis par au moins deux médecins relevant de la spécialité qui donne le nom au service et qui assurent une disponibilité permanente,
- comportent au moins 20 lits pour l'activité de ces médecins,
- justifie une activité appropriée des médecins de cette spécialité,
- disposent ou ont accès aux équipements, structures médico-techniques et logistiques que requiert leur exploitation.

2.8. Pour l'appréciation de l'activité appropriée dont question aux points 2.6. (services médicaux de base) et 2.7. (services médicaux spécialisés) ci-dessus, le ministre de la Santé se fonde notamment sur le nombre d'admissions, les taux d'occupation, la durée de séjour moyen par an, les pathologies traitées ainsi que sur l'activité ambulatoire.

2.9. Par dérogation à ce qui précède les hôpitaux de Dudelage et de Wiltz peuvent être autorisés par le ministre de la Santé à faire fonctionner, sous condition du respect des critères pour les services de base tels que fixés sous 2.6. ci-dessus et de celui des normes édictées pour ces services et activités, un service de base d'au moins 50 lits pouvant comprendre la médecine interne, la chirurgie et la gynécologie, l'obstétrique et la pédiatrie.

2.10. Les activités d'obstétrique ne peuvent être réalisées que dans un service de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie. Aucune nouvelle activité d'obstétrique et/ou de pédiatrie n'est autorisée.

2.11. Le ministre de la Santé opère la classification des services hospitaliers, sur demande à présenter par l'hôpital pièces à l'appui ou, suivant le cas, par les hôpitaux sous forme globale pour compte du groupement d'hôpitaux. Dans cette dernière hypothèse le demandeur indique le site prévu pour l'implantation du service.

Chapitre 3

Critères de classification des établissements hospitaliers

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi modifiée du 29 août 1976 portant planification et organisation hospitalières, le plan hospitalier établit les «critères selon lesquels seront classés les différents établissements.

Les critères se rapporteront notamment:

- aux besoins sanitaires régionaux,
- aux possibilités de continuité des soins,
- à l'infrastructure médico-technique,
- aux disciplines médicales représentées ou pouvant être représentées.»

Parmi les établissements hospitaliers on distingue:

1. les hôpitaux principaux
2. les hôpitaux régionaux
3. les hôpitaux locaux
4. les établissements spécialisés
5. les hôpitaux de suite
6. les centres de réadaptation
7. les centres de convalescence
8. les centres de cures thermales
9. les maisons de soins
10. les centres de diagnostic

Sont considérés comme hôpitaux au sens de la loi modifiée du 29 août 1976 portant planification et organisation hospitalières les établissements hospitaliers des catégories 1 à 5 ci-dessus.

3.1. Les hôpitaux

3.1.1. La classification des hôpitaux s'oriente aux besoins en lits pour la région où l'hôpital est implanté et est fonction

- des services de base existant à l'hôpital, tels que définis au chapitre 2 de la présente annexe
- du nombre de lits de l'hôpital.

3.1.2. Les hôpitaux ont le statut d'hôpital local, d'hôpital régional ou d'hôpital principal.

3.1.3. Un hôpital est classé hôpital local s'il remplit les conditions suivantes, sans satisfaire à celles sous 3.1.4. ci-dessous:

- disposer d'une capacité d'au moins 50 lits;
- disposer des services de base en médecine interne et en chirurgie, sans préjudice des dispositions inscrites au point 2.9. de la présente annexe.

3.1.4. Un hôpital est classé hôpital régional s'il remplit les conditions suivantes, sans satisfaire à celles sous 3.1.5. ci-dessous:

- disposer d'une capacité d'au moins 150 lits;
- disposer des deux services de base en médecine interne et en chirurgie, tels que définis au chapitre 2 de la présente annexe.

3.1.5. Un hôpital est classé hôpital principal s'il remplit les conditions suivantes:

- disposer d'une capacité d'au moins 300 lits;
- disposer des quatre services de base, tels que définis au chapitre 2 de la présente annexe.

Par dérogation à ce qui précède le ministre de la Santé peut conférer le statut d'hôpital principal au groupement d'hôpitaux autonomes du secteur privé de la région hospitalière du Centre, sous condition que ce groupement s'engage à faire fonctionner au plus tard après la réalisation du programme d'investissement le service de base de psychiatrie répondant aux critères et normes fixés pour ce type de service de base au chapitre 2 de la présente annexe.

3.1.6. Les services médicaux spécialisés des hôpitaux, tels que définis au chapitre 2 de la présente annexe, sont uniques par région et par discipline médicale.

En fonction des besoins régionaux et des activités médicales dans un hôpital, le ministre de la Santé peut autoriser un second service médical spécialisé de la même discipline dans une même région.

Si pendant la période de réalisation du programme d'investissement hospitalier, dans une même région aucun service médical spécialisé d'une discipline médicale ne comporte au moins 20 lits, le ministre de la Santé peut, pour cette région, autoriser un service médical spécialisé ne remplissant pas cette condition de capacité.

Le ministre de la Santé, sur avis préalable de la commission permanente pour le secteur hospitalier, arrête chaque année pour le 31 mars la liste et la localisation des services spécialisés ainsi que les dérogations éventuelles en matière de nombre de lits minimum par service.

3.1.7. Les hôpitaux peuvent être dotés, sur leur demande et sur autorisation du ministre de la Santé, d'é-

quipements et d'appareils coûteux ou exigeant des conditions d'emploi particulières, destinés à la prévention, au diagnostic, à la thérapeutique et à la réadaptation, conformément à l'article 4, alinéa c), de la loi modifiée du 29 août 1976 portant planification et organisation hospitalières.

Cet équipement lourd, s'il est destiné à des disciplines médicales bien définies, ne peut être autorisé que pour les services médicaux spécialisés des hôpitaux, tels que définis au chapitre 2 de la présente annexe.

Toutefois, en fonction des besoins et des activités médicales, le ministre de la Santé, sur avis de la commission permanente pour le secteur hospitalier, peut autoriser ledit équipement pour un service médical de base d'un hôpital, sous réserve que les activités médicales spécialisées nécessitant cet équipement lourd soient desservies par au moins deux médecins relevant de la spécialité qui requiert ledit équipement.

3.1.8. Les besoins en équipements et appareils coûteux ou exigeant des conditions d'emploi particulières sont relevés au chapitre 5 de la présente annexe.

3.1.9. En vue d'une complémentarité en matière d'offre de services, de disciplines et d'équipement, pour réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement et pour améliorer la qualité de soins, deux ou plusieurs hôpitaux d'une région peuvent se constituer librement en un groupement d'hôpitaux autonomes. Ce groupement est à considérer, soit comme hôpital régional, soit comme hôpital principal, selon qu'il remplit les conditions prévues au point 3.1.4 ou 3.1.5. ci-avant.

Dans un groupement d'hôpitaux un service médical spécialisé ne pourra, pour sa discipline médicale, être représenté qu'une seule fois et sur un site unique.

3.1.10. Les hôpitaux membres d'un groupement d'hôpitaux autonomes

engagent une collaboration hospitalière durable, juridiquement formalisée et portée à la connaissance du ministre de la Santé.

Les hôpitaux d'un groupement concluent une convention qui règle notamment les matières suivantes:

- la création, la composition, les tâches et le fonctionnement d'un comité de coordination paritaire,
- la répartition des activités et services y compris l'équipement,
- l'organisation de la garde médicale régionale et du service médical d'urgence,
- les modalités d'utilisation des équipements,
- les modalités d'agrément et de coopération des médecins affectés aux hôpitaux du groupement.

3.1.11. Lorsque des groupements d'hôpitaux seront en place, les synergies porteront entre autres sur une exploitation commune de certains équipements lourds, tels que définis au point 3.1.7. ci-avant. L'autorisation pour le remplacement d'un équipement lourd ne sera pas d'office accordée, mais la demande sera appréciée sur base des besoins et à la lumière des synergies éventuelles à réaliser à l'intérieur d'une région hospitalière.

3.1.12. Dans le respect des principes énoncés aux points qui précèdent, et notamment de celui que le nombre maximum de lits aigus, ceux de psychiatrie aiguë et des services nationaux compris, ne peut pas dépasser celui de 2.536 unités en l'an 2000, l'évolution du nombre de lits et de places dans les hôpitaux et par région se présente à moyen terme comme suit, compte tenu des pourparlers en cours pour des groupements d'hôpitaux autonomes et du programme d'investissement pluriannuel des aides aux hôpitaux pour de nouvelles constructions respectivement des modernisations:

| REGIONS | LITS/PLACES | | | | | | | | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------------------|-------------|-------------|-------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 1. aigus | | | 2. de psychiatrie aiguë | | | 3. de rééducation | | | totaux | | |
| | 1993 | 1995 | 2000 | 1993 | 1995 | 2000 | 1993 | 1995 | 2000 | 1993 | 1995 | 2000 |
| Nord: | | | | | | | | | | | | |
| Groupe ment (1.,2.): | | | | | | | | | | | | |
| 1. Clinique St Louis, Ettelbruck | 237 | 237 | 233 | 36 | 36 | 55 | 0 | 0 | 0 | 273 | 273 | 288 |
| 2. Clinique St Joseph, Wiltz | 87 | 87 | 85 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 87 | 87 | 85 |
| (total groupement) | (324) | (324) | (318) | (36) | (36) | (55) | (0) | (0) | (0) | (360) | (360) | (373) |
| 3. Hôpital neuropsychiatrique de l'Etat, Ettelbruck (établissement spécialisé) | 0 | 0 | 0 | 270 | 270 | 30 | 0 | 0 | 0 | 270 | 270 | 30 |
| Hôpital du Sacré-Coeur, Diekirch | 32 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 32 | 0 | 0 |
| Total Nord | 356 | 324 | 318 | 306 | 306 | 85 | 0 | 0 | 0 | 662 | 630 | 403 |
| Centre: | | | | | | | | | | | | |
| Groupe ment (4.,5.): | | | | | | | | | | | | |
| 4. Centre hospitalier, Luxembourg | 438 | 438 | 435 | 40 | 60 | 85 | 0 | 0 | 0 | 478 | 498 | 520 |
| 5. Clinique d'Eich | 152 | 152 | 142 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 152 | 152 | 152 |
| (total groupement) | (590) | (590) | (577) | (40) | (60) | (85) | (0) | (0) | (10) | (630) | (650) | (672) |
| Groupe ment (6.,7.,8.) | | | | | | | | | | | | |
| 6. Clinique Fondation François-Elisabeth, Kirchberg | 0 | 0 | 306 | 0 | 0 | 55 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 361 |
| 7. Clinique St Thérèse, Luxembourg | 250 | 250 | 250 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 250 | 250 | 250 |
| 8. Clinique Dr Bohler, Luxembourg | 75 | 75 | 68 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 75 | 75 | 68 |
| (total groupement) | (325) | (325) | (624) | (0) | (0) | (55) | (0) | (0) | (0) | (325) | (325) | (679) |
| Clinique Sacré-Coeur, Luxembourg | 146 | 146 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 146 | 146 | 0 |
| Clinique Ste Elisabeth, Luxembourg | 160 | 160 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 160 | 160 | 0 |
| Clinique St François, Luxembourg | 60 | 0 | 0 | 15 | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 | 75 | 15 | 0 |
| Clinique St Joseph, Luxembourg | 75 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 75 | 0 | 0 |
| Clinique St François, Grevenmacher | 34 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 34 | 0 | 0 |
| Hôpital intercommunal, Steinfort | 57 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 57 | 0 | 0 |
| Hospice civil et clinique, Echternach | 29 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 29 | 0 | 0 |
| Centre de rééducation, Hamm | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | 24 | 0 | 24 | 24 | 0 |
| Total Centre | 1476 | 1221 | 1201 | 55 | 75 | 140 | 24 | 24 | 10 | 1555 | 1320 | 1351 |
| Sud: | | | | | | | | | | | | |
| Groupe ment (9.,10.,11.): | | | | | | | | | | | | |
| 9. Hôpital de la Ville, Esch/Alzette | 346 | 346 | 340 | 33 | 33 | 55 | 0 | 0 | 0 | 379 | 379 | 395 |
| 10. Clinique Ste Marie, Esch/Alzette | 127 | 127 | 127 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 127 | 127 | 127 |
| 11. Hôpital de la Ville, Dudelange | 108 | 108 | 50 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 | 108 | 108 | 110 |
| (total groupement) | (581) | (581) | (517) | (33) | (33) | (55) | (0) | (0) | (60) | (614) | (614) | (632) |
| 12. Hôpital Princesse Marie-Astrid, Differdange | 216 | 216 | 200 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | 216 | 216 | 216 |
| Total Sud | 797 | 797 | 717 | 33 | 33 | 55 | 0 | 0 | 76 | 830 | 830 | 848 |
| Totaux des 3 régions | 2629 | 2342 | 2236 | 394 | 414 | 280 | 24 | 24 | 86 | 3047 | 2780 | 2602 |
| Indices lits/population, ‰ | 6,84 | 6,03 | 5,68 | 1,02 | 1,07 | 0,71 | 0,06 | 0,06 | 0,22 | 7,92 | 7,16 | 6,60 |

– A la colonne 1. il faut ajouter, pour l’an 2000, 20 lits pour les besoins des services nationaux, à savoir celui de chirurgie cardiaque (15) et celui de radiothérapie (5).

– La réduction en lits aigus (colonnes 1. et 2.) en l’an 2000 par rapport à l’an 1993 est donc de: 3023 - 2536 = 487 lits, soit 16,1% et passe de 7,86% à 6,39% (indice lits/population).

– Pour le calcul indice lits/population, la population a été estimée à 385.000 en l’an 1993, 388.000 en l’an 1995 et 394.000 en l’an 2000.

3.1.13. Les hôpitaux sous les numéros d’ordre 1., 6. et 8. du relevé du point 3.1.12. ci-avant peuvent procéder à de nouvelles constructions.

Les hôpitaux sous les autres numéros d’ordre du relevé dont question peuvent procéder à des travaux respectivement de mise en état, d’extension, de mise en sécurité et d’amélioration de l’hygiène hospitalière.

Tous ces projets de construction et de modernisation devront se réaliser dans le respect des finalités et besoins développés dans la présente annexe.

3.1.14. Les besoins de la population en matière d’hôpitaux psychiatriques et neuropsychiatriques fermés sont suffisamment couverts par les établissements existants ou autorisés et en cours de construction. Aucune nouvelle construction d’hôpitaux psychiatriques et neuropsychiatriques fermés et d’établissements spécialisés n’est prévue.

Toutefois le ministre de la Santé pourra autoriser la création d’établissements spécialisés recevant un des services nationaux dont question sous 3.2.3. ci-dessous, étant entendu que ces services seront localisés géographiquement en un hôpital principal, comme il est dit sous 3.2.4. et 3.2.5. ci-dessous.

3.1.15. Une implantation de centres de diagnostic n’est pas prévue. Les besoins afférents de la population sont couverts par les moyens de diagnostic disponibles dans les établissements hospitaliers, les laboratoires d’analyses médicales et dans les cabinets médicaux.

3.1.16. En vue des décisions de classement des hôpitaux ainsi que de celles relatives à la reconnaissance de services hospitaliers, les groupements d’hôpitaux qui sont en train de se constituer confor-

mément aux points 3.1.9. à 3.1.11. qui précèdent, sont considérés comme réalisés au moment de l’entrée en vigueur du présent plan hospitalier. En conséquence les hôpitaux engagés dans des pourparlers de groupement présenteront leurs demandes sous forme globale, pour compte du groupement à réaliser.

3.1.17. Pendant la phase de construction de la clinique Fondation François-Elisabeth, Kirchberg, les hôpitaux faisant partie du groupement d’hôpitaux autonomes du secteur privé de la région hospitalière du centre peuvent être dotés, sur leur demande et sur autorisation du ministre de la Santé, de certains équipements lourds sans remplir les conditions relevées au point 3.1.7., deuxième paragraphe ci-avant, pour autant que ces équipements soient affectés à une activité médicale spécialisée et qu’ils ne puissent être représentés qu’une seule fois et sur un site unique à l’intérieur du groupement.

3.2. Les services nationaux

3.2.1. Pour des considérations démographiques et de besoins, certains services hospitaliers seront uniques pour le pays.

3.2.2. Sont considérés comme services nationaux, les services existants ci après:

- l’hématologie,
- la neuro-chirurgie,
- la chirurgie infantile,
- les soins néonataux intensifs,
- l’oxygénothérapie hyperbare,
- les maladies infectieuses,
- l’immuno-allergologie,
- la cardiologie interventionnelle,
- le service de psychiatrie infantile: une extension de ce service pourra être autorisée.

3.2.3. Sont prévus comme services nationaux nouveaux:

- le service de chirurgie cardiaque,
- le service de radiothérapie.

3.2.4. Il n’y aura qu’un seul service de chirurgie cardiaque. Il sera géographiquement localisé dans un hôpital principal de la région hospitalière du centre.

3.2.5. Il n’y a aura qu’un seul service de radiothérapie. Il sera géographiquement localisé dans un hôpital principal de la région hospitalière du sud.

3.2.6. Pour les services dont question sous 3.2.4. et 3.2.5. ci-dessus, préférence sera donnée aux deman-

des provenant d’un organisme doté d’une personnalité juridique propre, indépendante de l’hôpital d’implantation, et dont les statuts sont de nature à garantir une collaboration efficace de tous les établissements, services et professionnels concernés.

3.2.7. Le nombre minimum de lits, la dotation et la qualification du personnel médical et de soins seront fixés par le ministre de la Santé dans le respect des dispositions réglementaires.

3.3. Les établissements spécialisés

Un établissement est dit spécialisé lorsqu’il répond aux besoins spécifiques de certaines disciplines ou à des affections particulières. Pourront être classés dans cette catégorie les hôpitaux psychiatriques ainsi que, d’une façon générale, les établissements mono-disciplinaires. Les services nationaux, quoi qu’implantés dans ou près d’un hôpital principal, sont également à considérer comme établissement spécialisé, du moment qu’ils relèvent d’un organisme à statut juridique propre.

3.4. Les établissements de moyen séjour

Ce secteur comprend:

- les hôpitaux de suite,
- les centres ou services de rééducation et de réadaptation fonctionnelles,
- les centres ou services de réadaptation psychiatrique et des maladies de la dépendance,
- les centres de convalescence,
- le centre de cures thermales.

3.4.1. Les hôpitaux de suite accueillent des malades dans la phase de traitement sub-aiguë. Ils ne comportent ni de salles d’opération, ni de service de laboratoire.

3.4.2. L’aménagement de services de rééducation dans les hôpitaux doit porter l’offre en lits de rééducation et de réadaptation fonctionnelles à au moins 80 unités. Ce nombre pourra être augmenté par la conversion de lits aigus en services supplémentaires de rééducation fonctionnelle. Le nombre minimum de lits, la dotation et la qualification du personnel médical et de soins seront fixés pour ces services par le ministre de la Santé en fonction des besoins et dans le respect des dispositions réglementaires.

3.4.3. La réadaptation psychiatrique et celle des maladies de la dépendance consiste à l’hôpital neuropsychiatrique de l’Etat à Ettelbruck en une section de réadaptation de 120 lits et en une section d’internement de 25 lits pour patients atteints de troubles graves

comportant un danger pour soi ou pour autrui, en un centre thérapeutique pour alcooliques de 40 lits à Useldange et un centre thérapeutique de 22 lits pour toxicomanes à Manternach.

Cette offre devra être renforcée par un deuxième centre thérapeutique pour alcooliques de 20 lits ainsi que par l'ajoute de foyers et d'appartements thérapeutiques décentralisés pour lesquels les besoins varient entre 150 et 200 places.

- 3.4.4.** Les centres de convalescence, qui peuvent aussi comporter des activités de rééducation et de réadaptation fonctionnelles, accueillent des patients en phase de repos et de récupération physique et/ou mentale.
- 3.4.5.** Le centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains offre des traitements balnéaires et des cures.
- 3.4.6.** Dans le respect des finalités et des principes de programmation pluriannuelle énoncés dans la présente annexe, les établissements de moyen séjour évoluent, pour leur capacité d'accueil, comme suit: (tableau 1)

| Etablissements | Lits/Places | |
|---|-------------|-------------|
| | 1995 | 2000 |
| 1) Hôpitaux de suite: | 151 | 59 |
| Clinique St Francois, Luxembourg | 60 | 0 |
| Hôpital intercommunal, Steinfort | 30 | 30 |
| Hospice civil et clinique d'Echternach | 29 | 29 |
| Hôpital du Sacré-Coeur, Diekirch | 32 | 0 |
| 2) Centres et services de réadaptation fonctionnelle (x1) | 24 | 86 |
| 3) Centres et services de réadaptation psychiatrique: | 1257 | 1377 |
| Hôpital neuropsychiatrique de l'Etat, Ettelbruck: réadaptation | 145 | 145 |
| Centre thérapeutique, Useldange | 40 | 40 |
| 2 ^e Centre pour malades de l'alcoolisme | 0 | 20 |
| Centre thérapeutique pour toxicomanes, Manternach | 22 | 22 |
| Foyers et appartements thérapeutiques | 50 | 150 |
| 4) Centres de convalescence: | 193 | 222 |
| Fondation Emile Mayrisch, Colpach | 102 | 102 |
| Institut Héliar, Weilerbach | 91 | 120 |
| 5) Centre thermal et de santé, Mondorf (x2) | / | / |
| Totaux | 625 | 744 |
| <i>(x1): voir le relevé au point 3.1.12. du présent chapitre, ayant trait aux hôpitaux.</i> | | |
| <i>(x2): aucune extension de la capacité d'accueil du département des cures n'est prévue.</i> | | |

3.5. Les établissements de long séjour

- 3.5.1.** Il s'agit des maisons de soins placées sous l'autorité du ministre de la Santé et accueillant, conformément à la loi du 22 mai 1989 portant création d'une allocation de soins et organisant le placement dans une maison de soins, des personnes âgées ayant définitivement perdu leur autonomie de vie.
- 3.5.2.** L'évolution des lits, dans le respect des principes de programmation pluriannuelle énoncés dans la présente annexe, se présente comme suit: (tableau 2)

| Etablissements | Lits | | |
|---|------------|--------------|--------------|
| | 1993 | 1995 | 2000 |
| Maison de soins, Differdange | 93 | 93 | 93 |
| Maison de soins, Echternach | 60 | 60 | 60 |
| Maison de soins, Esch/Alzette | 37 | 37 | 37 |
| Maison de soins, Pétange | 62 | 92 | 92 |
| Maison de soins, Vianden | 108 | 108 | 108 |
| Maison de soins, Wiltz | 48 | 48 | 68 |
| Maison de soins, Bertrange | 135 | 135 | 135 |
| Maison de soins, Bettembourg | | 144 | 144 |
| Maison de soins St Joseph, Luxembourg | | 75 | 0 |
| Maison de soins, Steinfort | | 52 | 52 |
| Maison de soins, Schifflange | | | 80 |
| Maison de soins, Walferdange | | | 100 |
| Hôpital neuropsychiatrique de l'Etat psycho-gériatrie, Ettelbruck | | 200 | 200 |
| Totaux | 543 | 1.044 | 1.169 |

Séminaire UEO

Du 18 au 20 mai 1994 s'est déroulé au château de Senningen un séminaire UEO des chefs des unités de vérification.

A l'occasion du séminaire UEO des chefs des unités de vérification, M. Jacques F. Poos, Ministre de la Force publique, a prononcé le discours d'ouverture.



Le groupe ROTAREX investit 200 Mio LUF à Lintgen et à Mamer

A l'occasion d'une visite à Lintgen de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie et en présence des responsables communaux, Monsieur Jean-Claude Schmitz, Président-Directeur Général du groupe ROTAREX, a annoncé le 19 mai 1994 que son groupe va investir au cours des deux prochaines années quelque 200 MioLUF dans ses usines de Lintgen et de Holzem.

Ces investissements auront pour effet la création de 50 emplois additionnels, qui s'ajouteront aux 280 personnes qui travaillent déjà à Lintgen et aux 40 qui sont employées à Holzem.

Le groupe industriel ROTAREX comprend les différentes usines CEODEUX, installées depuis 1922 à Lintgen et est également propriétaire de la société LUDEC à Holzem.

De plus, le groupe a acquis au cours des années une dimension internationale et possède des usines en France, en Espagne, aux Etats-Unis, en République Tchèque ainsi que des bureaux de vente un peu partout en Europe.

Les usines de Lintgen fabriquent de la robinetterie et des accessoires pour le gaz. En dehors des robinets de bouteilles pour gaz butane/propané et pour gaz industriels tels l'oxygène ou l'azote, le groupe ROTAREX s'est spécialisé dans la fabrication de robinets pour extincteurs et plus récemment dans des systèmes de distribution en acier inoxydable pour gaz ultrapur qui sont utilisés notamment dans l'industrie de l'électronique. Il est à relever que ROTAREX s'est acquis une position de leader mondial dans ce créneau très spécialisé et particulièrement exigeant en ce qui concerne la qualité. Ces produits ont été entièrement conçus et développés au Luxembourg par les équipes de ROTAREX. Les efforts d'innovation de ROTAREX ont été encouragés par le biais du programme d'aide à la recherche-développement du Ministère de l'Economie et de la S.N.C.I.

La société LUDEC à Holzem est spécialisée dans le décolletage de pièces métal-

liques, notamment en laiton, pièces qui sont en partie utilisées à Lintgen.

En 1993, le groupe ROTAREX a réalisé au Luxembourg un chiffre d'affaires de 1,7 milliards LUF.

Le Ministre de l'Economie a félicité Monsieur Jean-Claude Schmitz de sa décision de continuer à investir de façon significative au Luxembourg et de créer des emplois additionnels dans le secteur de l'industrie, lequel devra rester l'épine dorsa-

le de notre économie. Le Ministre a tenu à relever qu'en dehors des implantations d'entreprises nouvelles en provenance de l'étranger, les industries traditionnelles luxembourgeoises se développent favorablement et préparent l'avenir par des investissements d'extension et de modernisation appropriés.

La visite des établissements ROTAREX était précédée d'une réunion de travail à la mairie de Lintgen au cours de laquelle des problèmes d'infrastructure qui se posent avec l'extension de ROTAREX ont été discutés.

Rencontre Luxembourg - Land Rhénanie-Palatinat

Le 17 mai 1994 les Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et du Land Rhénanie-Palatinat se sont rencontrés à Trèves au «Kurfürstliches Palais» avec l'ordre du jour suivant:

I. Zusammenarbeit in der Europäischen Union

1. Die Bedeutung überregionaler Zusammenarbeit für die Fortentwicklung der EU
2. Interreg-Programm
3. Innere Sicherheit im Zusammenhang mit dem Schengener Abkommen
4. Reform der EU-Weinmarktordnung

II. Grenzüberschreitende Zusammenarbeit der lokalen und regionalen Gebietskörperschaften

1. Ausschuß der Regionen
2. Rechtliche und organisatorische Strukturen der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit (z.B. Euregio Trier-Luxemburg u.a.m.)

III. Weiterentwicklung der Zusammenarbeit in den Fachgebieten

1. Verkehr
 - 1.1. Lückenschluß der Autobahn A1
 - 1.2. Fertigstellung der Südostumgebung der luxemburgischen Hauptstadt
 - 1.3. Integrierte Verkehrsuntersuchung Luxemburg - Raum Trier insbe-

sondere Schienenverbindungen Trier - Luxemburg

1.4. Ausbau ziviler Flughäfen und eventuelle Nutzung durch luxemburgische Sportflieger (z.B. Hahn und Zweibrücken)

2. Umwelt

- 2.1. Naturpark Eifel
- 2.2. Abwasserkläranlagen
- 2.3. Abfallbereich:
 - Abfallwirtschaftskonzept Raum Trier
 - Zusammenarbeit im Bereich Sonderabfallwirtschaft
 - EU-Verordnung 259/93/EWG: Überwachung und Kontrolle der Verbringung von Abfällen in der Saar-Lor-Lux-Rheinland-Pfalz-Region

3. Bildung

- 3.1. Kooperation von Schulen und in der Berufsbildung
- 3.2. Zusammenarbeit in der Lehreraus- und -weiterbildung (z.B. mit dem Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques)
- 3.3. Geplante Fernfachhochschule

4. Kultur

- 4.1. "Luxemburg - Kulturhauptstadt Europas 1995"

Assemblée Générale de la Fédération des Industriels, le 19 mai 1994

Intervention de Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie

Monsieur le Président,
Chers Membres de la FEDIL,

Permettez-moi de prime abord de vous remercier de l'occasion qui est fournie, d'année en année, au Ministre de l'Economie de vous adresser la parole à l'occasion de votre assemblée annuelle.

C'est avec un plaisir certain que je me rends chaque année à cette tribune pour prendre position, sans complaisance ni pudeur, par rapport aux grands thèmes qui préoccupent l'industrie européenne et luxembourgeoise.

Mais avant d'aborder ces thèmes, j'ai à coeur de féliciter les nouveaux membres de votre Conseil d'Administration pour leur élection et de leur souhaiter lucidité et courage dans leurs nouvelles fonctions. Je ne voudrais pas, à cette occasion, manquer de rendre hommage à un de vos administrateurs disparu, M. Georges Faber, dont les mérites pour l'industrie luxembourgeoise en général et la sidérurgie en particulier sont inestimables.

Enfin, je voudrais profiter de cette tribune pour remercier publiquement votre Président, Monsieur Marc Assa, pour sa contribution précieuse dans nos efforts de promotion industrielle à l'étranger, mettant au service de la politique de diversification industrielle ses nombreux contacts avec fournisseurs et clients, contribuant ainsi à la crédibilité des messages sur l'intérêt d'une implantation au Luxembourg.

Un grand merci et avis aux imitateurs!

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je pourrais, dans le cadre de cette intervention, vous parler de l'évolution conjoncturelle et structurelle récente de notre économie, en me servant des données générales et sectorielles publiées régulièrement par notre STATEC. Mais je vous ennuyerais sans doute en vous parlant d'évolutions dont vous êtes les acteurs ou que vous subissez chaque jour sur les marchés.

Considérant les échéances, le ministre de l'économie, pourrait aussi être tenté de profiter de cette tribune pour dresser un bilan exhaustif – et il serait long – de l'ensemble des mesures et initiatives prises par le Gouvernement sortant sur les plans législatif, réglementaire et fiscal au profit de la consolidation, du développement et de la diversification de l'industrie luxembourgeoise.

Même si vous subissiez vaillamment cet exercice, je préfère renvoyer ceux d'entre vous qui n'auraient pas encore pu goûter aux bienfaits de ces mesures, aux rapports d'activités exhaustifs des Ministères de l'Economie, des Finances ou encore de la SNCI pour l'exercice 1993.

Mais, plutôt que de me tourner vers les réalisations du passé – sans toutefois les ignorer et passer outre – j'entends me tourner vers l'avenir, vers ses défis mais aussi ses potentiels pour l'économie et surtout l'industrie luxembourgeoise, en enchaînant l'une ou l'autre réflexion que j'ai pu développer lors de mon intervention à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la Foire de Printemps, il y a à peine deux semaines.

Quant au constat de départ, je partage l'analyse qui vient d'être exposée par le président Assa, que nous sommes sur le point de sortir, de façon hésitante il est vrai, d'une récession au terme de laquelle – et c'est le propre de toute récession – un certain «apurement à la marge» s'est réalisé.

Dans la foulée, bien des entreprises ont été contraintes de revoir leurs modes d'opération, leur fonctionnement, leur stratégie, leur politique de vente et d'investissement, avec souvent des effets salutaires en terme d'efficacité opérationnelle et de réduction des coûts d'exploitation. Le cas le plus visible – puisqu'il a encore fait l'objet d'un débat national – est celui de notre sidérurgie dont le plan de crise sur trois ans prévoit des économies d'exploitation de plusieurs milliards de francs!

A l'autre extrême du spectre, on retrouve une série d'entreprises dont les réserves étaient insuffisantes pour passer cette période récessive avec pour résultat la mise en faillite ou le dépôt de bilan. Le secteur de la construction et la branche du parachèvement semblent être des cas d'épées. Pour regrettables et déplorables – surtout pour les salariés concernés – soient ces arrêts d'activités, c'est le propre du fonctionnement d'une économie de marché, de voir ces réductions de capacités en phase récessive, permettant d'ailleurs aux autres entreprises du secteur concerné de reprendre les parts de marché ainsi libérées.

Enfin, nous observons les entreprises qui, sous la pression de la réduction de la demande en période de récession, sont amenées à réorganiser et à recentrer leur gamme de produits, souvent dans le cadre de

synergies ou d'échanges avec d'autres entreprises, soit à l'intérieur du groupe auquel ils appartiennent, soit en formant des alliances avec d'autres entreprises.

Les cas Electrolux, Granges ou encore Para Press ou Bay State sont fort illustratifs de ce type d'assainissement et d'adaptation aux conditions conjoncturelles.

Mais ces ajustements sont aussi l'expression de et la réponse à des tendances structurelles parallèles au cycle conjoncturel.

Comme l'a si justement rappelé votre Président, des transformations profondes du contexte politique, économique et commercial en Europe et dans le monde se sont opérées faisant en sorte que le monde que nous retrouvons à la sortie de la récession n'est plus le même que nous connaissions il y a 18 mois: développement d'un système de marché en Europe centrale et orientale – d'ailleurs unanimement souhaité –, réalisation du marché intérieur, Union Européenne, économique et monétaire, élargissement, GATT .. et j'en passe, sont de nouvelles données dont l'économie et l'industrie luxembourgeoises doivent tenir compte.

On peut regretter ces évolutions et se cantonner dans des lamentations interminables à propos du surplus de concurrence – y compris de territoires non-communautaires ou non-européens – qu'elles génèrent ou à propos des nécessaires ajustements et transformations qu'elles demandent au niveau de l'entreprise individuelle. La politique et l'industrie luxembourgeoises seraient mal placées pour demander des réponses protectionnistes qui ne feraient que reculer l'échéance d'un inévitable déclin.

Au contraire, pour un pays comme le nôtre, la seule réponse possible est de prendre les devants, d'agir en tenant compte des évolutions plutôt que de les subir, de faire preuve d'imagination pour se servir des marges disponibles et pour réaliser de façon réfléchie les ajustements et les adaptations nécessaires.

Cependant, en ma qualité de Ministre de l'Economie, j'ai non seulement la désagréable tâche d'accompagner les douloureuses restructurations des entreprises en difficultés structurelles ou d'aviser les demandes d'entreprises confrontées à des problèmes conjoncturels, mais également le privilège certain de pouvoir observer les projets d'expansion et de croissance – au Luxembourg et à l'étranger – des entreprises luxembourgeoises qui se déve-

loppent, se diversifient, approchent de nouveaux marchés ... souvent, sinon toujours avec des résultats positifs pour l'entreprise et pour le pays.

Ces entreprises, pour la plupart peu visibles sur la place publique, puisqu'elles réalisent leurs projets avec autant de discrétion que de détermination, mettent à profit les phases récessives, en termes de parts de marchés qu'elles ont pu reprendre de leurs concurrents disparus, mais aussi en termes de diversification et de mondialisation de leurs activités. Faut-il mentionner les Cérametal, Rotarex/Céodeux, Accumalux, ELTH et autres Eurocomposites, pour illustrer et pour souligner les dimensions salutaires des pressions conjoncturelles et structurelles récentes. Mais il se trouve aussi, et il faut le souligner, que ces PME ont été parmi les plus dynamiques en termes d'efforts de développement de produits nouveaux et d'approche de nouveaux marchés, souvent lointains d'ailleurs.

Nous voilà donc arrivés à la question de la compétitivité de nos entreprises.

Premier constat: le sujet est d'actualité dans l'ensemble de l'Europe, confrontée à l'émergence - d'ailleurs voulue - de la capacité industrielle des pays de l'Est et des nouvelles puissances industrielles de l'Asie.

Deuxième constat: sans vouloir minimiser leur impact, le sujet de la compétitivité d'une entreprise, d'une économie ne se résume pas aux coûts salariaux ou sociaux. La compétitivité est plutôt la résultante d'un ensemble de facteurs qui, en fin de compte, déterminent le rendement du capital investi à long terme.

Je ne nie pas le phénomène des délocalisations en Europe, ni la réalité et la perte de compétitivité de l'Europe face au reste du monde. Toujours est-il que ces phénomènes ne sont pas nouveaux et qu'ils sont aussi l'expression d'une mutation structurelle des sociétés industrielles.

Je ne pense pas non plus que l'Europe se refuse aux mises en questions culturelles et à l'adaptation des mentalités et des habitudes encore que ces adaptations peuvent paraître trop hésitantes ou qu'elles se font au prix d'une dépense en énergie humaine qu'on pourrait considérer comme excessive.

Mais l'Europe ne créera pas non plus 17 millions d'emplois en se repliant sur elle-même, à travers un protectionnisme peureux ou en répondant au dumping social et écologique par le démantèlement inconsideré de toute protection sociale et par l'abandon de toute règle dans les relations entre l'homme et son environnement.

Je me félicite d'entendre que votre Fédération ne préconise pas non plus ces voies illusoire, dont le coût serait d'ailleurs élevé également.

Troisième constat: quant aux coûts liés au facteur travail, je noterai que notre industrie se caractérise, à quelques exceptions près, par une structure de coût dans laquelle le facteur travail constitue entre 10 et 30% du coût de revient total. C'est d'ailleurs une caractéristique typique des pays à structure post-industrielle, tel que la plupart des pays de l'OCDE. Une variation du coût du facteur travail de 1% entraîne donc une variation de 0,10% à 0,30% du coût total d'un produit!

Face à la concurrence des pays à bas salaires, d'un équivalent de cinq ou dix, voire cinquante francs l'heure, je me répète, la panacée n'est pas l'abandon du salaire social minimum ou de l'adaptation des salaires et traitements à l'évolution du coût de la vie. La délocalisation est inévitable pour des activités pour lesquelles ces niveaux de compensation sont une condition nécessaire.

Quant à la compétitivité de nos entreprises vis-à-vis des pays européens, dans lesquels vont 90% de nos exportations, je retiens des renseignements qui me sont fournis par les dirigeants d'entreprise eux-mêmes, disposant d'établissements multiples en Europe, que les coûts salariaux, malgré les niveaux de salaires plus élevés et les coûts unitaires de production se comparent favorablement avec la plupart des pays de l'Union Européenne. Ce n'est pas un hasard, Mesdames, Messieurs, que des entreprises multinationales et «mondiales» telles que TDK, Guardian Industries, Sommer, Husky, Thomas & Betts et autres Du Pont de Nemours, sans oublier l'Arbed, ont investi et continuent à investir des sommes appréciables au Luxembourg et à créer des emplois.

Quant au mécanisme d'indexation, puisque vous m'interpelez, Monsieur le Président, je doute de l'intérêt d'une spéculation en rapport à une question hypothétique. Mais, je continue à penser que d'un point de vue de l'ensemble de l'économie et de l'intérêt général, le mécanisme, sur le long terme, a fait ses preuves et continuera de le faire. Je rappellerai dans ce contexte le facteur de compétitivité que constitue la paix sociale et les approches concertées et négociées en cas de difficulté. Je rappellerai également l'excellente performance comparative du Luxembourg en matière de contrôle de l'inflation depuis le milieu des années '80, période entrecoupée seulement par les années d'ajustement structurel, résultant dans une large mesure du rapprochement des fiscalités indirectes - T.V.A. et accises - dans la Communauté Européenne, de l'adaptation d'une série de tarifs publics et d'une situation de surchauffe en Allemagne suite à la réunification.

Au regard du caractère exposé de l'industrie luxembourgeoise à la concurrence internationale, on pourrait être tenté de limiter au seul secteur industriel le décro-

chage des salaires et traitement de mécanisme d'indexation.

Je m'interroge toutefois, Monsieur le Président, des effets à long terme d'une telle mesure, notamment en matière de capacité de recrutement de l'industrie et de maintien de la paix sociale.

Enfin, je continue à penser que le mécanisme de l'indexation automatique des salaires et traitements est aussi un instrument de contrôle de l'inflation et que l'état préférable reste une situation de stabilité parfaite des prix.

Quant aux réglementations sociales et écologiques, j'estime que des progrès importants ont été réalisés au cours des dernières années. Si l'économie doit être au service du progrès en général, la protection sociale et la qualité de la vie en sont certainement des composantes. Cela n'implique pas que dans l'optique et du progrès et de la compétitivité, on ne peut pas faire mieux; je pense notamment à la question de la flexibilisation dans le domaine du temps de travail ou encore à l'amélioration des procédures en matière de protection de l'environnement.

Je ne voudrais pas terminer sur le sujet de la compétitivité sans avoir mentionné les infrastructures économiques et la fiscalité. Je ne reviens pas en détail sur les réalisations en matière d'infrastructures, renvoyant à mon discours d'il y a 2 semaines à la Foire Internationale. En toute modestie, je pense cependant pouvoir dire que les progrès réalisés au cours des 5 dernières années sont visibles à tout un chacun, même si, ça et là il reste des chantiers à achever.

Quant à la fiscalité, les réductions opérées à travers la réforme fiscale de 1991 et la budgétisation de la contribution nationale à la caisse d'allocation familiale ajoutent 6 milliards par an aux bilans des entreprises. A cela il faut additionner les effets des mesures de la loi du 22 décembre 1993 sur la relance de l'investissement et notamment du mode de calcul du crédit d'impôt en faveur des investissements en équipements réalisés et la faculté du report de perte illimité introduit par la réforme fiscale de 1991.

Il est vrai que les récentes mesures arrêtées en commun dans le cadre tripartite prévoient également un certain renforcement de la fiscalité par le biais de la contribution de solidarité, relevée de 1% à 4% de l'impôt payable.

Je rappellerai que cette contribution est destinée à alimenter le fonds pour l'emploi. La durée de cette mesure sera fonction de la capacité et de la volonté des entreprises à contribuer à la réduction du chômage qui affecte notre population. Une panoplie d'instruments à caractère incitatif sont d'ailleurs prévus pour faciliter cette tâche.

Enfin M. le Président, et vous êtes au gouvernail d'une entreprise qui en donne la preuve presque chaque jour, la compétitivité est aussi le résultat d'un personnel et d'équipes motivées, formées et qualifiées, sachant anticiper les besoins du marché, développer et commercialiser des produits nouveaux répondant à ces besoins, investir dans des technologies nouvelles, viser, approcher et gagner des marchés nouveaux, en avance sur les concurrents, imaginer des méthodes de fabrication nouvelles, plus soucieuses de l'environnement, de l'utilisation rationnelle de l'énergie, participer à une culture d'entreprise et à une culture industrielle qui répondent à leurs aspirations d'hommes et de femmes.

L'Etat et le Gouvernement ne peuvent qu'encourager de telles initiatives qui contribuent au développement économique, à l'évolution structurelle et au maintien de notre tissu industriel.

En ce qui concerne les investissements industriels au Luxembourg, la nouvelle loi-cadre de développement et de diversification industrielles met un accent renforcé

sur les initiatives des entreprises en matière de R & D, de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Quant à l'amélioration de l'environnement des entreprises, voire de l'une ou l'autre mesure ponctuelle que le président Assa vient de citer, le Gouvernement qui sortira des élections du 12 juin sera appelé à définir les priorités.

Pour ma part, j'estime que ce nouveau Gouvernement continuera à accorder une priorité élevée au renforcement de notre tissu industriel.

Mais au delà de mesures à caractère financier qu'il sera appelé, le cas échéant, à prendre, il me paraît important que des initiatives sont à initier en vue de renforcer l'image positive de l'industrie auprès de notre population. Il appartient à votre Fédération de jouer un rôle moteur dans cette démarche.

En ce qui concerne le Ministre de l'Economie, il se propose d'ores et déjà d'y contribuer pour assurer la visibilité et reconnaître publiquement celles des entre-

prises industrielles dont les mérites pour notre économie sont particulièrement notables.

A cet effet, j'ai décidé de créer et de décerner annuellement le Prix d'Excellence à une entreprise industrielle qui s'est particulièrement distinguée par la qualité de sa démarche industrielle, technologique et commerciale et par les résultats obtenus au profit du développement économique et industriel du pays.

Notre Grand-Duc Héritier, le Prince Henri, qui est aussi le Président du Comité de Développement Economique, a d'ores et déjà accordé son soutien et manifesté sa disposition à patronner ce Prix d'excellence de l'industrie luxembourgeoise tout comme le Président Marc Assa m'a promis la coopération de la FEDIL pour cette initiative.

C'est encore pour moi un maillon devant contribuer à une industrie forte et prospère, portée par des dirigeants et des équipes d'hommes et de femmes qui n'ont ni complexes ni angoisses pour affronter les défis et qui entrevoient l'échéance du 21^e siècle avec détermination.

M. Macedo reçu par M. Boden

Le 20 mai 1994, a eu lieu au Ministère de la Famille et de la Solidarité une entrevue entre Monsieur Fernand Boden, Ministre de la Famille et de la Solidarité, et Monsieur Luis de Sousa Macedo, Secrétaire d'Etat aux Communautés Portugaises.

Lors de cette réunion, le problème de la régularisation des allocations familiales pour la période de janvier 1986 à décembre 1988, suite à l'arrêt de la Cour de Justice concernant l'affaire Yanez-Campoy, a été évoqué. Le Ministre de la Famille et de la Solidarité a informé la délégation portugaise que les opérations étaient en cours.

Les délégations ont eu un échange de vues relatif aux organes consultatifs pour étran-



A l'occasion de sa visite à Luxembourg, M. Macedo fut également reçu en audience, à la Villa Vauban, par S.A.R. le Grand-Duc Héritier.

gers au Luxembourg. Ainsi a été abordé le travail des commissions consultatives pour étrangers fonctionnant au niveau communal et qui auront, dans les années à venir, la mission importante d'accélérer l'intégration des étrangers et de préparer les ressortissants communautaires à exercer le droit de vote au niveau communal en 1999 tel qu'il est prévu par les accords de Maastricht.

Monsieur le Ministre de la Famille et de la Solidarité a également expliqué à la délégation portugaise ses idées relatives à la revalorisation du Conseil National pour Etrangers, tel qu'il est prévu par la loi du 27 juillet 1993, et au sujet de laquelle la phase consultative vient d'être achevée.

Les deux délégations ont souligné les liens d'amitié qui lient le Portugal et le Luxembourg.



Ouverture du tronçon Echangeur de Gasperich - Rond-Point Irrgarten

Le 20 mai 1994, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux Publics, a procédé à l'ouverture officielle du tronçon Echangeur de Gasperich - Rond-Point Irrgarten du contournement de la Ville de Luxembourg.

Le Ministre des Travaux publics, M. Robert Goebbels, coupe le ruban.

«La Chambre des députés - Histoire et lieux de travail»

Un livre unique, vraie chronique sur les origines et l'évolution de la première institution du Luxembourg, vient de sortir. Sur 564 pages cet ouvrage, intitulé «La Chambre des députés - Histoire et lieux de travail», présente par le texte et l'image la Chambre des députés du Grand-Duché, son histoire, son cadre architectural, son rôle et son fonctionnement. C'est la première fois dans l'histoire du pays que paraît un livre sur l'institution parlementaire.

Cet ouvrage, comprenant une importante contribution de M. Gilbert Trausch, conseiller historique, se divise en deux parties. Tandis que M. Robert L. Philippart décrit les lieux qui hébergent la Chambre, M. Nicolas Als se penche sur l'histoire de la représentation nationale en tant qu'institution. En effet, les origines de la Chambre des députés remontent jusqu'au Moyen Âge. L'évolution de ses attributions constitutionnelles depuis 1841 ainsi que les transformations du système électoral se trouvent au cœur de l'analyse historique. Une très grande partie de l'étude traite les structures de l'institution parlementaire, notamment l'histoire de son règlement intérieur, les procédures, l'emploi des langues, le compte rendu, la composition socio-professionnelle de la représentation nationale. Un autre chapitre est consacré aux relations internationales de la Chambre. La documentation se termine avec une liste alphabétique des députés ayant siégé à la représentation nationale de 1842 jusqu'à nos jours.

L'ouvrage «La Chambre des députés - Histoire et lieux de travail» est destiné à mieux faire connaître le Parlement luxembourgeois aux milieux intéressés, notamment dans le cadre des relations internationales que la Chambre entretient sur de nombreux plans.

Jacques Santer in Eupen und Sankt Vith

Am 24. Mai 1994 besuchte Premierminister Jacques Santer auf Einladung von Ministerpräsident Joseph Maraite die Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens. In Eupen führte der luxemburgische Regierungschef mit Herrn Maraite und den Ministern Gentges und Lambertz politische Gespräche über die künftige Zusammenarbeit in der Europäischen Union sowie über die bilaterale grenzüberschreitende Kooperation. Dabei wurden u.a. Fragen der Erziehung, Kultur, Familie, des Tourismus und des Sports erörtert.

Am Nachmittag fand die Besichtigung eines Betriebes in der Gemeinde Sankt Vith statt.

DPC à Bruxelles:

Les relations avec la Russie

M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre a participé en sa qualité de Ministre de la Force Publique à la réunion traditionnelle de printemps des quinze Ministres de la Défense de l'Alliance Atlantique à Bruxelles (24 mai 1994).

Les Ministres ont évoqué notamment les efforts pour une solution négociée au conflit en Bosnie-Herzégovine, la mise en oeuvre des décisions du Sommet de l'Alliance de janvier, dont en particulier le succès que connaît l'initiative du Partenariat pour la Paix auquel dix-huit pays ont déjà souscrit.

Dans son intervention devant le Conseil des Ministres, M. Poos a présenté au titre de la Présidence luxembourgeoise de l'UEO les résultats que la récente réunion de cette organisation avait consacré dans la Déclaration du Kirchberg.

C'était l'occasion pour souligner qu'au cours des derniers mois les relations entre l'OTAN et l'UEO ont connu une amélioration substantielle.

A titre national luxembourgeois, M. Poos a informé ses collègues alliés de la décision du Gouvernement luxembourgeois d'adhérer à l'Eurocorps, ce qui correspondrait à la politique européenne que le

Luxembourg, membre fondateur de la CE et de l'OTAN, a menée depuis le début de la construction européenne. Cette décision reflète la volonté du Luxembourg d'assumer sa part de responsabilité en Europe, y compris sur le plan militaire.

Commentant la rencontre avec leur homologue russe Pavel Gratchev, le Ministre luxembourgeois estime que l'Alliance devrait apporter sa contribution pour renforcer les liens avec la Russie et pour encourager le développement de la démocratie, de l'état de droit et de l'économie de marché. Selon M. Poos, la Russie est et reste une grande puissance militaire avec laquelle les alliés pourraient concevoir un lien spécifique et substantiel, bien que non-discriminatoire à l'égard des autres partenaires qui ont déjà signé le Partenariat pour la Paix.

En fin d'après-midi, le Ministre luxembourgeois a eu une réunion séparée avec le nouveau Secrétaire américain à la Défense, M. Perry, avec lequel il a évoqué les progrès accomplis au cours des douze mois de Présidence luxembourgeoise à l'UEO, ainsi que des sujets d'intérêt bilatéral. Dans ce contexte, l'avenir de la WSA a été examiné par les deux Ministres. M. Poos a souligné les avantages des sites luxembourgeois. Le Secrétaire à la Défense a informé la délégation luxembourgeoise sur l'état des travaux de l'administration américaine qui se poursuivront encore pendant quelques semaines.

Une délégation du Notariat Latin à la Villa Vauban

Le 25 mai 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier a reçu en audience, à la Villa Vauban, une délégation du Con-

seil Permanent de l'Union Internationale du Notariat Latin.



Le Grand-Duc Héritier et la délégation du Notariat Latin

Conférence sur le Pacte de Stabilité

Intervention de M. Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères, Paris, le 26 mai 1994

Durant des siècles, le destin de notre continent a été marqué par une succession interrompue de guerres, guerres entre Etats, guerres civiles, guerres religieuses, révolutions. Le siècle qui se termine a connu deux guerres mondiales, ensuite 45 ans de guerre froide.

Aujourd'hui donc, nous sommes en train d'écrire un chapitre entièrement nouveau de l'histoire. Pour la première fois, les peuples de l'Europe toute entière et leurs gouvernements presque sans exception, aspirent à vivre en paix en partageant les mêmes valeurs: celles de la démocratie des droits de l'homme et d'un Etat de droit. Nos économies se construisent toutes à partir des mêmes principes de l'économie sociale de marché.

Il s'agit-là d'une entreprise complexe et gigantesque. Ce qui veut dire qu'elle ne peut réussir que dans le temps. Mais ce qui est fondamental c'est de ne pas dévier de l'orientation que nous avons choisie.

Les progrès obtenus en peu d'années sont assurément nombreux, résultats d'autant d'efforts de gouvernements nationaux et de sacrifices de leurs peuples, d'efforts aussi menés à un niveau multilatéral par autant d'organisations, qu'il s'agisse de l'UE, de l'UEO, du Conseil de l'Europe, de la CSCE et de l'OTAN. Les progrès sont inégaux, la ligne de départ n'a pas été la même pour tous. Bien de peuples ont vécu à l'écart de la démocratie durant 40 ou 70 ans, d'autres ne l'avaient jamais connue.

Le conflit en ex-Yougoslavie nous montre que les échecs ne sont pas moins grands. Il nous révèle chaque jour les dégâts du nationalisme. Mais il apporte aussi la démonstration que les talents et les moyens des architectes d'une Europe nouvelle, démocratique et pacifique connaissent bien des limites.

Que faire pour faciliter, pour accélérer le processus, pour prévenir d'autres échecs?

La Conférence à laquelle nous sommes invités aujourd'hui nous en fournit l'occasion et les instruments. Cette chance, il s'agit de la saisir. L'objet de notre réunion consiste à renforcer la stabilité en Europe.

La stabilité qu'il convient de promouvoir doit nécessairement être fondée sur l'assentiment de tous les peuples du continent, de tous ses Etats aussi bien que des différentes communautés qui vivent à l'intérieur de chacun, qu'il s'agisse de majorités ou de minorités. Notre objectif est de surmonter les divisions qui subsistent et de réussir la réconciliation et l'acceptation réciproque de populations aux

identités différentes qui vivent sur le même territoire.

En acceptant le document final de cette conférence, les pays participants s'engagent à négocier et à conclure des accords et des arrangements juridiquement contraignants visant à dépasser toute question liée aux frontières et à d'éventuelles revendications territoriales. Ils doivent stimuler le développement des relations de bon voisinage et de coopération transfrontalière.

L'exemple de l'UE est là pour montrer que l'ouverture progressive des marchés et l'interdépendance croissante des économies facilite et encourage la rencontre, le dialogue et les solidarités entre personnes vivant de part et d'autre d'une même frontière. Le marché unique que nous avons créé au sein de l'UE assure la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Les frontières au sein de l'UE ne constituent plus des barrières qui séparent les hommes. Elles sont vouées à disparaître.

La coopération régionale en Europe centrale et orientale commence à se développer. Il faut la renforcer, la systématiser.

Que dire du problème des relations entre différentes communautés majoritaires ou minoritaires vivant à l'intérieur d'un même Etat? La loyauté de tous les citoyens vis-à-vis de cet Etat constituera un ciment indispensable. Mais la démocratie ne saurait se réduire à l'expression de la volonté de la majorité au sens ethnique. Elle ne peut fonctionner durablement que si elle prend également en compte les intérêts de tous les groupes et de toutes les régions.

Cela ne doit pas nous empêcher de nous inspirer de ce qui s'est fait avec succès ailleurs. L'histoire constitutionnelle des Etats nous apprend que certains sont parvenus à répondre aux aspirations légitimes de toutes leurs communautés, p.ex. par une large décentralisation du pouvoir, par l'octroi d'une vaste autonomie culturelle. D'autres progrès sont obtenus par des accords bilatéraux conclus entre gouvernements pour apporter une solution aux problèmes de différentes communautés culturelles et linguistiques d'une même région.

Ce qui est essentiel en tout cas, c'est que le refus de la violence et de la force doit être absolu tout comme la menace d'y recourir, sous quelque forme que ce soit. Ce refus est intrinsèque à toute culture de la démocratie. Celle-ci implique une disponibilité à régler les problèmes par le dialogue, la négociation et finalement le compromis.

La Conférence qui est lancée aujourd'hui s'insère dans un contexte plus large. Elle complète un ensemble d'actions déjà en cours, y compris à la CSCE et au Conseil de l'Europe. Loin de créer de nouvelles institutions, il s'agit de concilier cette initiative avec celles développées ailleurs et notamment dans ces deux enceintes.

Puis-je rappeler qu'au Sommet du Conseil de l'Europe à Vienne, nous avons chargé cette organisation d'examiner les droits de l'homme plus spécifiques pouvant être réservés aux minorités. Ceux-ci pourraient faire l'objet d'un protocole additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme. A la CSCE, le Haut-Commissaire aux minorités nationales multiplie, non sans succès, ses actions et ses expériences. Il ne serait donc que juste et logique que ces deux organisations soient associées étroitement à l'oeuvre que nous entamons aujourd'hui.

L'Union européenne compte bien entendu y jouer un rôle moteur. L'UE assume aujourd'hui le rôle d'un pôle de stabilité en Europe. Est-il étonnant dans ces conditions qu'elle souhaite partager son expérience avec d'autres pays d'autant plus que ceux-ci souhaitent se rapprocher de l'UE, voire même s'y intégrer.

Le chemin choisi est celui de la modestie, des petits pas inlassablement proposés et discutés. L'approche suggérée mérite d'être tentée. Le Luxembourg lui assure un appui sans réserves.

TGV-Est pour 1999

En marge de la Conférence Européenne des Ministres des Transports qui s'est tenue du 25 au 27 mai 1994 à Annecy, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Transports, a eu un entretien avec son homologue français le Ministre Bernard Bosson qui l'a informé des décisions prises par le conseil d'administration de la SNCF en ce qui concerne la réalisation du projet TGV-Est. La SNCF compte entamer la construction du TGV-Est avant la fin de l'année en cours, ce qui signifiera que conformément aux accords Bianco-Goebbels, la Gare de Luxembourg sera desservie avec des rames TGV circulant de Paris à Luxembourg et de Strasbourg à Luxembourg aux alentours de 1999. Le Ministre Bosson a remercié le Luxembourg de sa contribution financière à la réalisation du projet, ce qui a permis de mieux boucler le financement de ce projet très important pour le développement des trains à grande vitesse en Europe.

Inauguration du bâtiment «Schlassgoart» et de l'aciérie électrique de l'ARBED

En présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, l'ARBED a inauguré le 27 mai 1994 le bâtiment Schlassgoart et l'aciérie électrique d'Esch-Schiffange.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours fait à cette occasion par Monsieur Joseph Kinsch, Président du Conseil d'administration de l'ARBED.

Altesse Royale,

Le groupe ARBED est très sensible à l'honneur que Vous lui témoignez en rehaussant de Votre haute présence la manifestation d'aujourd'hui. Votre intérêt pour le travail de Vos concitoyens et plus généralement pour les réalisations économiques de nos entreprises est un immense encouragement pour oeuvrer dans l'excellence et contribuer ainsi au bien-être économique de notre pays.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues,

En célébrant aujourd'hui l'inauguration du nouveau bâtiment administratif Schlassgoart et en procédant à l'ouverture officielle de l'aciérie électrique d'Esch-Schiffange, la sidérurgie luxembourgeoise effectue un pas décisif pour son avenir.

Si jadis, l'éclosion industrielle de notre pays jaillit de la terre rouge enfouie dans notre bassin minier, duquel nous avons tiré en 115 ans quelque 900 millions de tonnes de minerai local, nous sommes conscients que cette rente est aujourd'hui en voie d'épuisement. Elle est également de moins en moins généreuse puisque de nombreux concurrents dans le monde utilisent du minerai autrement plus concentré. De plus, ces concurrents disposent d'un accès maritime ou fluvial et peuvent s'approvisionner en matières premières d'importation à des conditions très économiques. Alors que notre localisation sur les gisements de fer avait été jadis un avantage, la disparition progressive du minerai posait le défi de l'avenir de la sidérurgie de terre, par opposition à la sidérurgie maritime. L'ARBED a relevé ce défi et la journée d'aujourd'hui en est précisément l'illustration.

En prenant la décision historique de passer progressivement de la filière fonte vers la filière électrique, notre groupe a non seulement choisi de réussir une révolution technologique, mais encore a voulu se po-

sitionner favorablement dans la compétition qui fait rage sur le marché des produits sidérurgiques.

Notre vision est de tirer avantage du fait que nous sommes au centre des bassins industriels traditionnels de l'Europe, c'est-à-dire à la fois de nos clients et de notre nouvelle matière première de base, à savoir la ferraille qui y est particulièrement abondante. La filière électrique présente également maints avantages économiques puisqu'elle est plus courte, plus flexible, moins gourmande en énergie et plus écologique.

Finalement, en choisissant l'option de changer complètement de filière de production, nous renouvelons entièrement la consistance de la sidérurgie luxembourgeoise: trois aciéries électriques à Esch-Schiffange aujourd'hui, à Differdange à la fin de l'année en cours et à Esch-Belval au plus tard en 1997, deux machines de coulées continues d'une nouvelle génération et la modernisation en profondeur des laminoirs en aval, voilà notre plan d'investissement de LUF 20 milliards, qui est le plus important jamais réalisé par la sidérurgie luxembourgeoise.

Altesse Royale,

Mesdames, Messieurs,

Un investissement, si important soit-il, n'est jamais une fin en soi. Il n'a de raison d'être que s'il permet de gagner la confiance du client et de mieux le servir. Nous en sommes conscients et voilà pourquoi nous avons décidé de nous spécialiser dans les produits où notre compétence est la plus grande et où nous pouvons exceller sur le marché.

C'était la raison d'être de la synergie conclue avec Usinor Sacilor, grâce à laquelle le groupe ARBED est devenu le

plus important producteur européen de poutrelles et de palplanches. Notre souci du client a également motivé la réorganisation interne de notre groupe en secteurs d'activité pleinement responsables de leur gestion et de leurs résultats, à l'instar de ProfilARBED dont nous inaugurons aujourd'hui le nouveau bâtiment administratif Schlassgoart.

Ce bâtiment que vous aurez l'occasion de visiter tout à l'heure a pour double ambition de créer un cadre fonctionnel optimal pour la nouvelle entreprise, mais également de rapprocher le véritable centre de décision des sites sidérurgiques luxembourgeois au milieu de ceux-ci.

Il a valeur de symbole puisqu'il documente notre attachement à notre terre d'origine et témoigne de notre foi en l'avenir.

Nous sommes finalement fiers de notre Schlassgoart qui illustre concrètement les avantages et la beauté de l'acier dans la construction moderne. En tant que producteurs des profils utilisés dans cette construction, nous sommes persuadés que ce bâtiment pourra soutenir concrètement nos efforts de promotion de la construction en acier et faire beaucoup d'adeptes tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Notre bâtiment a été créé par l'architecte de renommée internationale, le professeur Gottfried Böhm. Il était entouré de son équipe, dont tout d'abord Madame Böhm, conseillère discrète et permanente, mais également et surtout l'architecte Jürgen Minkus, directement en charge du bâtiment, et qui nous fera le plaisir de partager avec nous l'expérience qu'il a vécue tout au long du projet en travaillant cette matière, l'acier.

Merci

«Prix Servais» à M. Jean Portante

Au cours d'une séance solennelle, organisée par la Fondation Servais pour la littérature luxembourgeoise le 27 mai 1994 au Théâtre des Capucins à Luxembourg, le Président M. Edmond Israel a remis le Prix littéraire 1994 à Monsieur Jean Portante pour le roman en langue française «Mrs Haroy ou la mémoire de la baleine», paru aux Editions PHI.

M. Portante à côté de MM. Israel et Sauter



Memorial Day – May 28th, 1994

Address by H.E. Mr. Jacques Santer, Prime Minister of Luxembourg



Your Royal Highness,
Excellencies,
Distinguished Guests,
Ladies and Gentlemen,

I.

We gather here at the Military Cemetery of Hamm every year in order to commemorate the supreme sacrifice of thousands of young Americans who lost their lives to free our country from the tyranny of the Third Reich.

In this year of the fiftieth anniversary of our country's and Europe's liberation from the Nazi dictatorship this commemoration ceremony takes a special poignancy. Indeed, this year's Memorial Day ceremony takes place only a few days before the celebration of the fiftieth anniversary of the Normandy landing.

And although some people may believe that in a time, in which everything changes so fast, commemorations of this type are not anymore up to date, both commemorations - the Memorial Day ceremony and the celebration of the fiftieth anniversary of the Normandy landing - have much more than their mere *raison d'être*.

They are both important and necessary. Important, because we want to express our persistent gratitude to those who brought us liberation. And necessary, be-

cause we have to make sure that the lessons we have drawn from this dark period of our history will not be forgotten by the younger generations to which the experience of World War II has been spared.

If we stand here at the graves of those American soldiers who liberated our country to express our heartfelt gratitude and our deep respect to them, we are equally aware of the contribution of all American soldiers to Europe's liberation from the yoke of oppression, and we also honour the soldiers of all other nations



who contributed to the final victory of the Allied Forces.

Our most sincere gratitude is due to everyone who helped to make this victory possible and who made his humble contribution to restore peace on our continent.

II.

Since the liberation by the Allied Forces, Luxembourg and Europe have lived through a very long period of peace and prosperity. This is mainly due to the creation of the European Community a few years after the end of World War II. The *European Community*, which today is on its way to become a European Union, is above all a pole of stability and prosperity on this continent. In addition to this, it is a living example of cross-border cooperation and an outstanding model of peaceful integration between erstwhile enemies.

We all know that the cruel experience of the Nazi dictatorship and of the atrocities of a murderous war was the key-experience that made European statesmen such as Robert Schuman, Paul-Henri Spaak, Konrad Adenauer and Joseph Bech take the only possible and sensible conclusion to create a kind of joint venture of national states whose supreme advantage was the share of power in a common institution. The inter-weaving of political and economic interests in a community that was strong enough, even in crises, to assert itself over the individual interests of its respective members has not only been the best way to restore peace on the European continent, but also to strengthen peace in Europe and hence make out of our continent an enviable zone of stability and prosperity.

I cannot but insist on the eminent part played by the American people in the emergence of this new Europe after the Second World war. Their leaders had the foresight and wisdom to actively help the Europeans to overcome the demons of the past and to channel their energies and skills into one of the most stimulating and successful ventures of this century. The Marshall-Plan, announced in Harvard in June 1947, shall forever be remembered as one of the shining initiatives of human intelligence. It bears witness to the wisdom and the generosity of the American people.

Today, the time has come for the peoples of the now *prosperous and confident* European Community to show the same wisdom and generosity towards their Eastern brethren who need their help to free themselves from an inhuman and inefficient system. After having consistently advocated in words and deeds the principles of

democracy and the free market, the Community, together with its Western partners, must, now, that the long-called for evolution towards those ideals has started in Eastern and Central Europe, live up to its promises and rise to its historical task.

III.

Memorial Day is also an excellent occasion to have a sober look at the state of the relations between the United States and Europe half a century after a nation that never ceased to be obsessed by its passion for freedom came to the rescue of a continent that was in the throes of tyranny and barbarism. This existential experience has given the relationship between Europe and the United States a particular intensity. Dying side by side for the same cause has created special and in fact indelible bonds.

Henceforth it must be our pledge to those American soldiers buried here and elsewhere that we continue in the struggle for this better world they died for.

Fifty years after their sacrifice we cannot look forward without being sure we have fully understood the lessons of the past and especially that fundamental lesson which teaches us to place the individual human being at the centre of our preoccupations, irrespective of religious or political affiliations or the colour of skin. Only then we can hope to achieve a world where peace reigns supreme and human rights are respected.

L'écosystème forestier

M. le Ministre de l'Environnement et M. le Directeur de l'Administration des Eaux et Forêts ont présenté le 27 mai 1994 un réseau européen de placettes permanentes de suivi de l'écosystème forestier.

Le but du réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers est de connaître le comportement des peuplements forestiers face au aléas climatiques et à l'évolution de la pollution atmosphérique: il s'agit de connaître le fonctionnement des écosystèmes forestiers pour pouvoir apprécier objectivement les conséquences des perturbations du milieu auxquelles on s'attend, maintenant que l'on a pris conscience que les activités humaines peuvent modifier l'environnement naturel.

M. Fischbach en Crète

Monsieur le Ministre de la Justice Marc Fischbach a assisté les 27 et 28 mai 1994 en Crète à une réunion informelle des ministres de la Justice de l'Union Européenne.

Les ministres ont eu un échange de vues sur le programme futur en matière de coopération judiciaire civile et pénale parmi les douze.

Elections en Afrique du Sud

M. le Ministre des Affaires Etrangères J.F. Poos a reçu le 30 mai 1994 les observateurs luxembourgeois aux élections en République d'Afrique du Sud, à savoir: Renée Wagner, Marianne Buschmann,

Bettina Braun, Pierre Gehlen, Marcel Decker, Veniero Babini, Fernand Hess, Jos Lorent, Véronique Kail et John Blaschette.



Le Ministre J. F. Poos et les observateurs luxembourgeois aux élections en République d'Afrique du Sud

«Mérite européen» pour MM. Schmal et Durllet

Le 31 mai 1994, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, a remis la Médaille d'Argent de la Fondation du Mérite Européen à Messieurs Roger Schmal (correspondant de presse) et Romain Durllet (journaliste). Les réci-

piendaires se sont distingués e.a. en tant que co-fondateurs de l'Association d'Information Européenne et par la rédaction de nombreux articles sur le processus de l'intégration européenne.



Le Premier Ministre Jacques Santer félicite MM. Schmal et Durllet.

Etude sur les forces de l'ordre

Le 30 mai 1994, M. le Ministre de la Force Publique a tenu une Conférence de presse, lors de laquelle la firme Team Consult a présenté à la presse les résultats de l'étude sur les forces de l'ordre au Luxembourg.

Voirie de l'Etat

Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux publics, a présenté le 31 mai 1994 à la presse le projet de reclassement partiel de la voirie de l'Etat et la reprise par l'Etat d'une série de chemins vicinaux.

Journée Mondiale sans Tabac, le 31 mai 1994

Pour célébrer la Journée Mondiale sans Tabac, ce 31 mai, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a choisi le slogan «les médias à l'appui d'une société sans tabac». Avec ce choix elle souligne le rôle fondamental des médias dans la lutte antitabagique et les invite à s'y lancer résolument.

On peut attribuer au tabac 90 à 95% des cancers du poumon, 80-85% des cas de bronchite chronique et 20 à 25% des décès par maladies cardiovasculaires. Au Luxembourg, chaque année, entre 500 et 600 personnes meurent des suites du tabagisme. L'OMS invite tous les fumeurs à renoncer au tabac, et tous les non-fumeurs à ne jamais commencer à fumer. Je me joins à elle pour émettre ce vœu:

«Choisissez la vie, renoncez au tabac.»

Les preuves médicales des effets néfastes du tabagisme sur la santé étant irréfutables, de nombreux pays se sont engagés depuis des années dans la lutte antitabagique. Dans ces pays on remarque un lent déclin du nombre des fumeurs et actuellement l'industrie du tabac perd 8000 consommateurs par jour.

Au Luxembourg une étude réalisée sur le tabagisme et sur son évolution de 1987 à 1993 montre que le taux des fumeurs est tombé de 33% à 29%. Actuellement 32% des hommes et 26% des femmes fument. En 1987 le taux des fumeurs masculins était encore de 42%.

La lutte antitabagique est une lutte de longue haleine, la population doit être informée et sensibilisée par des messages de prévention réguliers, d'autant plus que l'industrie du tabac arrive souvent à contrer les mesures de santé publique avec ses publicités suggestives. Constituant le relais de l'information vers des millions de lecteurs, d'auditeurs et de spectateurs, les médias nationaux et internationaux sont particulièrement aptes à sensibiliser le grand public. Ils jouent également un rôle important dans l'information des groupes cibles, surtout des femmes et des jeunes.

Personnellement je me suis fortement engagé, au Conseil des Ministres de la Santé de l'Union Européenne, pour une interdiction complète et harmonisée de la publicité pour le tabac dans tous les Etats membres. Malheureusement cette initiative ne fait pas l'unanimité à ce jour.

Toutefois je me félicite de la bonne relation entre les médias et les responsables de la lutte antitabagique au Luxembourg et je leur souhaite d'accroître leur collaboration et de développer leur entente à l'avenir en visant un but commun: une société de demain sans tabac.

Johny Lahure
Ministre de la Santé

Thomas & Betts à Foetz: 130 emplois nouveaux

Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie, Monsieur Uberto Gamaggio, Président de Thomas & Betts Europe et Administrateur de Thomas & Betts Luxembourg et Monsieur John Sidaway, Administrateur et Directeur de Thomas & Betts Luxembourg, ont signé le 1^{er} juin 1994 une convention pour l'extension de l'usine Thomas & Betts installée dans la zone industrielle de Foetz.

Thomas & Betts investira quelque 340 millions de francs dans la création d'une unité de fabrication pour connecteurs électroniques pour airbags.

Cette nouvelle activité créera en 1994-95 quelque 130 emplois additionnels, dont 100 en 1994.

La société d'origine américaine Thomas & Betts est installée à Foetz depuis 1981 et fabrique des connecteurs qui servent à relier entre eux des appareils électroniques, tels des ordinateurs avec leur périphérie, écrans, claviers, imprimantes etc. Cette activité occupe quelque 140 personnes.

Depuis plusieurs années, le groupe Thomas & Betts a développé, ensemble avec des constructeurs automobiles européens, un connecteur spécial intégré dans le volant de la voiture et qui relie l'airbag au capteur de détection d'un impact. Il s'agit d'une pièce critique qui doit assurer une connexion sans faille entre le volant qui tourne dans les deux sens et la carrosserie.

Thomas & Betts a été choisi par plusieurs constructeurs européens comme fournisseur principal de ces connecteurs et le groupe a décidé d'implanter au Luxembourg un centre de fabrication moderne, largement automatisé, qui saura répondre aux normes de qualité extrêmement strictes pour ce composant assurant la sécurité des occupants de la voiture.

Dès les prochains mois, quelque 5.000 connecteurs pour airbags sortiront chaque jour de l'usine de Foetz.

Le Ministre de l'Economie a noté avec satisfaction la décision prise par le groupe Thomas & Betts de réaliser cet investissement important dans son usine luxembourgeoise. Le choix du site luxembourgeois, parmi plusieurs alternatives, confirme la confiance de Thomas & Betts dans notre pays et souligne la compétitivité de notre économie.

L'investissement marque également un pas de plus dans la politique de diversification industrielle menée avec persévérance par le Gouvernement et créera à

court terme un nombre significatif de nouveaux postes de travail.

Ce projet confirme également la vocation du Luxembourg comme centre de fabrication de composants pour voitures, grâce à la situation géographique favorable de notre pays par rapport aux principales usines d'assemblage de voitures en Europe.

Il est particulièrement intéressant de noter que trois entreprises luxembourgeoises fabriquent des pièces pour systèmes d'airbags, cet équipement de sécurité qui est de plus en plus installé dans les voitures neuves.

En effet, en dehors des connecteurs de Thomas & Betts, la société Interlink Electronics Europe d'Echternach fabrique des capteurs vérifiant l'occupation du siège passager et le Tyvek de Du Pont de Nemours est utilisé comme housse de protection de l'airbag.

M. Szekeres en visite à Luxembourg

Le 1^{er} juin 1994 Monsieur Dr. Antal Szekeres, Président de l'Assemblée Générale de la région autonome du Hadjü Bihar a été reçu par M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, au Commerce Extérieur et à la Coopération.

Des relations entre le Luxembourg et la région du Hadjü-Bihar (Hongrie) existent de longue date dans un réseau d'échanges de jeunes, nommé «Plattform».

La visite de M. Szekeres était destinée à consolider et à développer ces relations, notamment dans le cadre des échanges de jeunes organisés par le Service National de la Jeunesse. Dans ce contexte, Monsieur Szekeres a été reçu le 31 mai 1994 par Madame Mady Delvaux-Stehres, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse.

Le Hadjü Bihar se trouve à l'Est de la Hongrie, à la frontière avec la Roumanie. La région compte 560.000 habitants, sa principale ville est Debrecen qui, avec 220.000 habitants est la deuxième ville de la Hongrie. La célèbre Puszta Hortobagy fait également partie de la région.

Le Couple Héritier en Espagne

En Sa qualité de Président du Board of Economic Development, Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier accompagné de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière, s'était rendu en voyage officiel en Espagne le 31 mai et le 1^{er} juin 1994.

Programme de recherche-développement pour SOMMER S.A.

Le 2 juin 1994, une convention a été signée entre le Gouvernement, représenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie et la société anonyme SOMMER, Wiltz, représentée par Monsieur René Bomboire, Administrateur-Délégué et portant sur l'accompagnement public d'un projet de recherche-développement de la société signataire dans le domaine des revêtements de sols.

Le projet en question vise à développer des solutions alternatives au PVC qui pourront être utilisées dans la production de revêtements de sols produits dans les usines du groupe à Wiltz et à Clervaux. Cette décision témoigne de l'engagement du groupe Sommer-Allibert de tenir compte d'aspirations écologiques de plus en plus vives des consommateurs.

Le coût total de ce projet de recherche-développement, qui sera réalisé sur une période de 38 mois, est estimé à 110 millions de francs.

Ledit projet constitue le premier d'un programme de recherche-développement que Sommer S.A. entend réaliser au Luxembourg au cours des prochaines années et dont le coût total est évalué à quelques 315 millions de francs.

Rappelons que le groupe Sommer-Allibert occupe avec ses installations industrielles, réparties sur 53 sites, une position de leader sur le marché européen de la transformation de matières plastiques. Au

Grand-Duché de Luxembourg, il produit dans ses trois centres de production - de Wiltz, de Lentzweiler et d'Eselborn - des revêtements de sols, ainsi que des tapis, des habillages de coffres et du matériel insonorisant pour automobiles. Par ailleurs le groupe dispose au Luxembourg d'un centre de distribution et d'un laboratoire central de R&D et de design. En 1991, Sommer-Allibert a engagé sur ces sites industriels la réalisation d'un plan d'investissement qui avoisinera au cours des prochaines années les 4,2 milliards de francs.

Le groupe emploie actuellement 750 personnes au Grand-Duché et y réalise un chiffre d'affaires de 6,5 milliards de francs.

L'aide publique sera accordée dans l'optique de la conversion des installations luxembourgeoises du groupe Sommer-Allibert pour permettre la fabrication de revêtements non-PVC, ou - le cas échéant - de la construction, au Luxembourg, de nouvelles installations.

Inauguration de la Collectrice du Sud

Le 3 juin 1994 a été inaugurée, en présence de nombreuses personnalités, la nouvelle Collectrice du Sud.



De nombreuses personnalités pour l'ouverture de la collectrice du Sud

«The Family of Man»

Le 3 juin 1994 a été inaugurée au Château de Clervaux l'exposition photographique permanente «The Family of Man», créée par Edward J. Steichen.



Accord avec le Centre pour le Développement Industriel

M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères et M. Paul Frix, Directeur du Centre pour le Développement Industriel ont signé le 2 juin 1994 un accord de coopération.

Le Centre pour le Développement Industriel (CDI) et le Ministère des Affaires Etrangères décident d'instaurer entre eux des rapports étroits de coopération en vue de contribuer à promouvoir les actions du CDI auprès des entreprises du Grand-Duché de Luxembourg et de leurs organismes professionnels, d'accélérer l'éva-

luation, l'étude, l'appui et la mise en place de leurs projets de partenariats industriels dans les pays Afrique, Caraïbes et pacifique (ACP) ainsi que d'identifier les ressources luxembourgeoises (équipements, consultants, partenaires potentiels) et autres susceptibles de contribuer au développement industriel des pays ACP.

Dans cette optique, le Luxembourg met à disposition du CDI:

- (a) Un fonds en dépôt pour cofinancer des actions et des interventions en faveur du développement de projets industriels dans les pays ACP d'une dotation initiale de 10 millions de flux;
- (b) Un expert luxembourgeois.

Le CDI a été instauré de façon paritaire dans le cadre de la Convention de Lomé associant l'Union Européenne (UE) et les pays ACP afin d'appuyer la création et/ou l'amélioration des petites et moyennes entreprises dans les pays ACP ainsi que d'encourager des partenariats concrets et durables entre entreprises ACP-UE.

Fête de la Famille

Les 3 et 4 juin 1994 s'est déroulée à Rumelange la fête de la famille. Elle a été organisée par le Ministère de la Famille, la Ville de Rumelange et ses clubs et associations locales, sous le haut patronage de S.A.R. la Grande-Duchesse.

«L'état de l'environnement»

Le 3 juin 1994 Monsieur le Ministre de l'Environnement Alex Bodry a présenté à la presse le rapport sur «l'état de l'environnement».

Le rapport sur «L'état de l'environnement», le premier dans son genre dans notre pays, est un instrument privilégié de mise à jour régulière de la connaissance dans ce domaine. La diversité des thèmes abordés permet au lecteur de se faire une idée sur les problèmes d'environnement et sur l'efficacité des actions entreprises.

Les autres sujets abordés lors de la conférence de presse furent:

- le système communautaire d'attribution de label écologique aux produits ayant une moindre incidence sur l'environnement;
- la participation volontaire des entreprises à un système de management environnemental et d'audit;

- circulaire ministérielle du 27 mai 1994 portant application de la meilleure technologie disponible par la détermination

de seuils recommandés pour les rejets dans l'air en provenance des établissements industriels et artisanaux.



Le Ministre Alex Bodry et ses collaborateurs lors de la présentation du rapport sur "l'état de l'environnement"



M. Egon Klepsch reçu par le Grand-Duc

Le 3 juin 1994, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, à la Villa Vauban, Monsieur Egon Klepsch, Président du Parlement européen.

S.A.R. le Grand-Duc et M. Egon Klepsch

50^e Anniversaire du débarquement en Normandie



A l'initiative de la Reine d'Angleterre, le Grand-Duc a participé, à l'occasion des cérémonies de la commémoration du 50^e anniversaire de la préparation du débarquement des alliés en Normandie, le 4 juin 1994 à Portsmouth, à la cérémonie «Beating Retreat» suivie d'un dîner officiel au Guildhall auquel se sont rendus le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Dans le cadre des cérémonies organisées en France pour commémorer le 50^e anniversaire du débarquement allié en Normandie, le couple grand-ducal s'est rendu, sur invitation du Président de la République française, le 6 juin 1994 à Bayeux pour assister à la cérémonie franco-britannique; à Caen au déjeuner officiel des Chefs d'Etat et à la cérémonie internationale Omaha Beach en présence de l'ensemble des Chefs d'Etat.

A côté du couple grand-ducal furent présents en Normandie le 6 juin Madame Erna Hennicot-Schoepges, Présidente de la Chambre des Députés, Monsieur le Premier Ministre et Madame Jacques Santer, Monsieur le Vice-Premier Ministre et Madame Jacques F. Poos, le Colonel Armand Bruck, Commandant des Forces armées luxembourgeoises et Monsieur Paul Maertz, Ambassadeur du Grand-Duché en France.

Ont participé également aux cérémonies MM. Antoine Neven, Charles Schommer, Charles André, Paul Levy, Victor Fousshoeller, Marcel Meyer, Paul Ries, Paul Weis et Joseph Medernach.

Rappelons que le Grand-Duc a débarqué le 11 juin 1944 en Normandie avec un élément précurseur composé uniquement d'une centaine d'Irish Guards, qui avaient

pour mission de préparer l'accueil des renforts aux unités d'assaut. L'endroit du débarquement se situe sur une plage à quelques kilomètres à l'ouest d'Arromanches. Cette petite unité s'est regroupée à Maisons, à 6 à 7 km au nord-ouest de Bayeux. Elle y essuya le tir des deux uniques avions allemands restés sur les plages.

Après que les bataillons, brigades et divisions furent regroupés et reconstitués, le Grand-Duc a participé à la grande offensive pour la libération. La première attaque fut lancée le 28 juin pour assurer le passage de l'Orne. L'unité du Grand-Duc a dû occuper une position d'appui à Bretteville (14 km est-sud-est de Bayeux).

Le grade du Grand-Duc était Premier Lieutenant. Il servait comme officier de liaison entre le 3^e Bataillon des Irish Guards et la Brigade.

Le Grand-Duc a fait toute la campagne avec l'Armée Britannique vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne jusque Lingen.



Le 1^{er} Lieutenant Jean de Luxembourg avec les Officiers de l'Etat Major «32nd Brigade Welsh Guards Armored Division»; à droite de SAR le Captain Michael Ross, Lord Ross, suivi du Brigadier Johnson. Seconde rangée, 3^e à partir de la gauche: Capt. Sir Richard Sykes, plus tard Ambassadeur, décedé à La Haye. A noter que le 1^{er} Lieutenant Jean de Luxembourg fit partie de l'Etat Major de la 32nd Brigade pendant toute la campagne, dès lors du 11 juin 1944 (Normandie) jusqu'à l'Armistice, le 8 mai 1945.



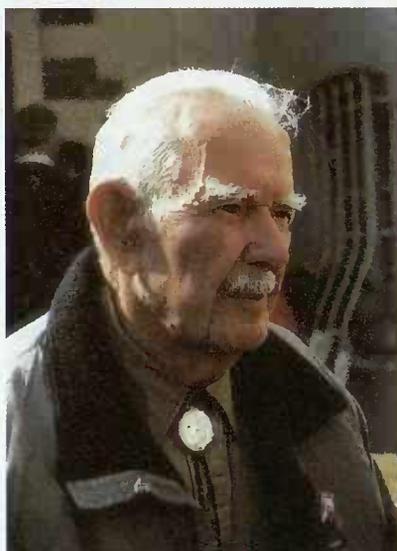
4^e Championnat du monde féminin de pétanque

Du 3 au 5 juin 1994 s'est déroulé à Luxembourg-Kockelscheuer le 4^e Championnat du monde féminin de pétanque, placé sous le très Haut-Patronage de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Héritière, du Ministre de l'Éducation physique et des Sports et de la Ville de Luxembourg.

*Lors de la présentation des équipes
avant la grande finale*



De Colonel Benjamin B. Tallay zu Lëtzebuerg



Colonel Benjamin B. Tallay

Den Amerikanesche Generol war de 6. Juni 1944 bei der Landung an der Normandie derbei, als Colonel Benjamin B. Tallay vun enger Genie-Brigade. Hie war vum 6.6. bis de November 1944 als Chef vum kënschtlechen Hafen «Mulberry» responsabel; as dono durch Lëtzebuerg an Däitschland komm, war bei ville Genie-Brückenaarbechten derbei, an koom als US-Unitéit mat de Russen op der Elbe zesammen, ënnert dem Commando vum Lieutenant-Gen. O. Bradley (4 Stär). Hien as de 29.7.1903 am Staat Oklahoma gebuer, gouw 1950 Brigade-Generol (1 Stär!) an as am Joer 1956 aus dem aktiven Dingscht erauskomm. Hien huet «Distinguished Service Cross (US)» an d'«Croix de Guerre avec Palmes» vun de Fransousen.

Conseil annuel de l'OCDE à Paris

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique s'est réuni pour son assemblée annuelle les 7 et 8 juin 1994 à Paris. Le Conseil de l'OCDE, qui est la principale organisation de coopération économique en Europe, mais à laquelle appartiennent également les Etats-Unis, le Canada, le Japon et nouvellement le

Mexique, a eu un échange de vues approfondi sur les possibilités de promouvoir la croissance et l'emploi ainsi que sur le renforcement des échanges entre les pays adhérent au Gatt.

Le Luxembourg fut représenté par M. Robert Goebhels, Ministre de l'Economie.

14^e Congrès mondial de l'International Police Association

Le 7 juin 1994 a eu lieu à l'hémicycle du Centre de conférences à Luxembourg-Kirchberg l'ouverture du 14^e congrès

mondial de l'International Police Association et ce en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc.



Les gouverneurs soulignent l'élargissement des responsabilités de la BEI

A sa réunion annuelle tenue le 6 juin 1994 à Luxembourg, le Conseil des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement a félicité la Banque de l'action vigoureuse qu'elle mène pour promouvoir l'initiative de l'Union européenne visant à stimuler la croissance économique. Les gouverneurs ont particulièrement mis l'accent sur l'efficacité dont a fait preuve la BEI en ayant déjà engagé la plus grande partie des 7 milliards d'écus de son mécanisme temporaire de prêt pour accélérer le financement des grands investissements d'infrastructures consacrés aux Réseaux transeuropéens (RTE) et à l'amélioration de l'environnement. Ce mécanisme a été créé dans le cadre des mesures visant à promouvoir la reprise économique et l'emploi adoptées à la suite du Conseil européen d'Edimbourg de décembre 1992 (*). Ils ont également marqué leur satisfaction du travail accompli par la Banque pour la création du nouveau Fonds européen d'investissement (FEI).

Le Conseil des gouverneurs, placé sous la présidence du nouveau gouverneur pour l'Italie, M. Lamberto Dini, Ministre du Trésor, a approuvé le bilan et le rapport annuel de la Banque pour 1993. Le total du bilan atteint 96,5 milliards d'écus. Les gouverneurs ont nommé trois nouveaux membres du comité de direction de la BEI: M. Panagiotis Loukas GENNIMATAS (Grèce) et M. Massimo PONZELLINI (Italie) avec effet au 7 juin 1994 et M. Luis MARTÍ (Espagne) avec effet au 1^{er} juillet 1994. Ils succèdent respectivement aux Vice-Présidents M. Hans DUBORG (Danemark), M. Lucio IZZO (Italie) et M. José de OLIVEIRA COSTA (Portugal), dont le mandat prend fin et qui ont été nommés Vice-Présidents honoraires.

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant les gouverneurs, le Président de la BEI et Président du Conseil d'administration, Sir Brian Unwin, a souligné que, compte tenu des prêts qui devraient être approuvés ce jour par le conseil d'administration, 5,8 milliards d'écus de prêts auront été engagés en 16 mois au titre du mécanisme temporaire de prêt d'Edimbourg et que le solde le sera bientôt. Les gouverneurs ont noté que la Banque disposait d'une marge de manoeuvre suffisante pour apporter une importante contribution au financement d'autres projets de Réseaux transeuropéens, conformément à la politique définie dans le Livre blanc de la Commission européenne sur la croissance, la compétitivité et l'emploi. La BEI prend activement part aux discussions en cours avec les représentants des



Les responsables de la BEI pendant la conférence de presse

Chefs d'Etat ou de gouvernement sur l'identification et le financement de projets de RTE prioritaires.

A la suite des travaux préparatoires effectués par la Banque, les gouverneurs ont maintenant créé officiellement le Fonds européen d'investissement, et celui-ci pourra ainsi tenir son Assemblée générale constitutive la semaine prochaine et commencer ses activités peu après. Le FEI sera chargé de fournir des garanties à long terme pour le financement d'infrastructures européennes et d'investissements réalisés par des petites et moyennes entreprises. Il comblera une lacune que comportent les dispositifs de sûreté actuellement disponibles et contribuera à abaisser le coût du financement. Les sûretés qu'il sera en mesure de fournir sont de plus en plus demandées du fait que les garanties d'Etat sont de plus en plus rares. Les actionnaires du FEI sont la BEI (40 %), la Commission européenne (30 %) et des institutions financières des secteurs privé et public (30 %). Plus de 50 banques de tous les Etats membres participent au Fonds. Le Président de la Banque, Sir Brian Unwin, présidera la première Assemblée générale du FEI, le 14 juin.

Les gouverneurs se sont réjouis de la conclusion d'un accord entre la BEI et la Commission pour la mise en oeuvre d'un dispositif de financement de 1 milliard d'écus en faveur d'investissements créateurs d'emplois réalisés par des petites et moyennes entreprises. Les prêts consentis dans le cadre de ce dispositif bénéficieront pendant cinq ans d'une bonification d'intérêt de 2 % financée sur le budget de l'Union européenne. La Banque approuvera très bientôt le premier de ces prêts mis en oeuvre en coopération avec des institutions financières dans les pays membres.

Sir Brian a déclaré: "La BEI a été en mesure de poursuivre à un rythme soutenu ses activités qui contribuent au financement de l'investissement dans l'Union européenne, en particulier le développement des Réseaux transeuropéens. Nous disposons des ressources nécessaires et nous pouvons continuer à aller de l'avant. La Banque aborde assurément la tâche dans un esprit positif, mais beaucoup dépendra de la disponibilité de projets sains et du degré d'engagement des Etats membres pour ce qui est de lancer et de réaliser ces projets. Nous sommes prêts, et les signaux économiques montrent que les circonstances sont maintenant favorables à une croissance reposant sur l'investissement.

Pour la BEI, l'année écoulée a vu une expansion extraordinaire de l'ampleur et de la diversité de ses tâches, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union. Je me réjouis tout particulièrement de ce que le Fonds européen d'investissement soit actuellement mis sur pied, et de ce que le milliard d'écus de prêts bonifiés destinés aux PME commence à être utilisé.

Parmi les nouveaux défis qui nous attendent figurent celui qui consiste à nous préparer pour accueillir les nouveaux membres de l'Union et de la Banque et pour faire face à l'expansion des opérations de la BEI qui en résultera, ainsi que celui de la mise en oeuvre du mécanisme financier, prévu par l'accord sur l'Espace économique européen, d'octroi de prêts bonifiés et de subventions en Grèce, en Espagne, au Portugal et dans l'île d'Irlande. Les activités de la BEI sont maintenant étendues aux Etats membres de l'AELE, pour lesquels le Conseil des gouverneurs a autorisé jusqu'à 500 millions d'écus de financements annuels sur deux ans. Le Conseil des gouverneurs nous a également donné le feu vert pour poursuivre

nos interventions en Europe centrale et orientale, autorisant la BEI à prêter jusqu'à 3 milliards d'écus dans la région au cours des trois prochaines années.

Toutefois, ces responsabilités nouvelles ne nous ont pas détournés de notre mission essentielle, qui est d'appuyer la cohésion économique et sociale de l'Union. Dans ce contexte, nos prêts continuent d'être essentiellement axés sur le financement d'investissements réalisés dans les régions les moins favorisées de l'Union. L'année dernière, les prêts de la BEI ont contribué au financement d'environ 5 % de la formation brute de capital fixe dans l'Union européenne, et ce chiffre a même atteint quelque 22 % au Portugal et quelque 15 % en Grèce, en Espagne et en Irlande".

Les prêts de la BEI se sont élevés au total à 19,6 milliards d'écus en 1993. Sur ce montant, 17,7 milliards sont allés aux Etats membres de l'UE, y compris 2,4 milliards d'écus de prêts au titre du Mécanisme d'Edimbourg. Le solde de 1,9 milliard d'écus a servi à financer des projets d'investissement dans des pays non membres dans le cadre de la politique de coopération extérieure de l'Union.

Lorsqu'ils ont passé en revue les activités de la BEI au cours de l'année écoulée et

les perspectives d'avenir, les gouverneurs ont évoqué le rôle croissant que la Banque est appelée à jouer dans la mise en oeuvre des objectifs de la politique économique interne et de la politique de coopération externe de l'Union européenne dans quelque 130 pays. A l'extérieur de l'UE, les activités de la Banque ont progressé de manière appréciable, pour représenter près de 10 % du total en 1993, soit plus du double de l'année précédente. Cependant, les gouverneurs ont confirmé que la priorité de la BEI consiste à appuyer le développement équilibré au sein de l'Union. Par ailleurs, ils se sont félicités de l'appui apporté par la BEI au processus de paix au Moyen-orient et de la perspective que des prêts soient consentis par la BEI dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale.

La Banque a pris un départ rapide pour ce qui est de financer des projets en Amérique latine et en Asie dans le cadre d'une autorisation nouvelle, en vertu de laquelle elle pourra prêter jusqu'à 750 millions d'écus sur trois ans dans 30 pays situés dans ces deux régions. Des prêts ont déjà été accordés en Inde, au Costa Rica et en Thaïlande, et d'autres contrats seront conclus prochainement. La BEI continue de jouer un rôle actif dans les pays méditerranéens non membres, de même que

dans les 70 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui ont signé la quatrième Convention de Lomé, et elle sera partie prenante au deuxième Protocole financier de la Convention.

(*) *Le Mécanisme temporaire de prêt d'Edimbourg atteint un total cumulatif de 8 milliards d'écus et a pour objet d'accélérer le financement de grands projets d'infrastructure relevant des Réseaux transeuropéens dans les domaines des transports, des télécommunications, de l'énergie et de la protection de l'environnement, de même que d'investissements réalisés par de petites et moyennes entreprises. Il vient s'ajouter aux financements normaux de la BEI et a été mis en place à la demande du Conseil européen réuni à Edimbourg en décembre 1992. De 5 milliards d'écus au départ, son montant a été augmenté de 3 milliards d'écus après la réunion du Conseil européen à Copenhague en juin 1993 2 milliards pour les RTE et 1 milliard pour des prêts assortis d'une bonification d'intérêt de 2 % en faveur d'investissements créateurs d'emplois réalisés par de petites et moyennes entreprises. Le champ d'action du Mécanisme a été élargi aux projets relatifs au matériel de transport, à la production d'énergie et à la rénovation urbaine après la réunion du Conseil européen de Bruxelles en octobre 1993.*

Projet "EUREKA" pour CERAMETAL S.à r.l.

Le 6 juin 1994, une convention a été signée entre le Gouvernement, représenté par Monsieur Robert Goebbels, Ministre de l'Economie et la société à responsabilité limitée CERAMETAL, Mamer, représentée par Monsieur Jean-Paul Laners, Directeur-Gérant et portant sur l'accompagnement public de la participation de cette dernière dans un projet de recherche-développement international, intitulé «EUROMECA-M».

Le projet en question a pour objet l'élaboration et la mise au point d'un système de préparation automatique des gammes de fabrication, des équipements et des outils pour l'usinage de pièces métalliques en alliages durs principalement. Cette nouvelle approche systématique devra permettre aux ateliers mécaniques, utilisateurs de tels outils et équipements, de réaliser des gains importants en termes de productivité, de réactivité et de qualité.

La tâche de CERAMETAL S.à r.l. sera l'élaboration d'une typologie des matériaux et des outils de coupe ainsi que la modélisation et la validation des séquences d'usinage.

Le projet «EUROMECA-M», dont le coût total est estimé à quelques 220 millions de francs - CERAMETAL S.à r.l. engagera un budget d'environ 19 millions de francs - sera réalisé dans le cadre de

l'initiative technologique européenne «EUREKA». Le coordinateur du projet est l'entreprise française GIAT Industries S.A.. Y participent, outre CERAMETAL S.à r.l., également l'entreprise belge Fabrique Nationale Nouvelle Herstal S.A., la société néerlandaise ENERPAC B.V. et l'entreprise suisse STELLRAM S.A.

Rappelons que l'initiative EUREKA a pour objet de promouvoir la collaboration internationale au niveau de la recherche-développement industrielle entre les entreprises de 21 pays-membres et de contribuer ainsi à la compétitivité de l'industrie européenne sur les marchés mondiaux.

Le projet «EUROMECA-M» est le deuxième projet avec participation luxembourgeoise, figurant parmi les nouveaux projets «EUREKA» qui seront annoncés à la Conférence Ministérielle du 16 juin 1994, à Lillehammer sous présidence norvégienne. Ces deux nouvelles participations portent à 9 le total des participations luxembourgeoises à des projets EUREKA, depuis sa création en 1985.

Le projet «EUROMECA-M» témoigne, entre autre, de la volonté du groupe CERAMETAL de développer son savoir-faire et sa notoriété dans la fabrication d'outils de coupe en métaux durs qui est considéré comme marché avec un avenir porteur.

Le Groupe CERAMETAL, qui constitue l'une de nos industries luxembourgeoises les plus dynamiques, fait aujourd'hui partie des dix premières entreprises mondiales de production de carbure de tungstène. Ce groupe représente 15 entreprises réparatrices sur 8 pays et employant actuellement plus de 1.000 personnes. Au Grand-Duché, CERAMETAL occupe environ 500 personnes pour un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs, dont plus de 99% sont exportés vers 60 pays dans le monde.

Le groupe consacre à la recherche, au développement de nouveaux produits et de nouvelles méthodes de fabrication plus de 5% de son chiffre d'affaires. Signe de cette politique, engagée en matière de recherche, CERAMETAL entre dans quatre des neuf projets à participation luxembourgeoise retenus pour le programme européen BRITE/EURAM (Basic Research in Industrial Technology / European Research in Advanced Materials) au cours de la période 1989-93.

En signant cette convention, le Gouvernement entend encourager la démarche qui consiste à allier les compétences de CERAMETAL avec celles de ses partenaires étrangers.

Sur la période législative qui s'achève, le Gouvernement luxembourgeois a soutenu plus de 40 projets de recherche - développement qui représentent des investissements de quelques 3,9 milliards de francs.

Nouvelles habitations au Kirchberg

Le 9 juin 1994, Monsieur Robert Goebels, Ministre de tutelle du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg, a présidé une cérémonie au cours de laquelle fut signée une convention avec un groupement d'entreprises luxembourgeoises pour la construction de 130 appartements au plateau de Kirchberg.

Distinction honorifique à M. C. Crighton

Le 8 juin 1994, Monsieur Jacques F. Poos, en sa qualité de Ministre de la Force Publique, a procédé à la remise d'une distinction honorifique au Lieutenant-Colonel Gordon C. Crighton, de l'Armée des Etats-Unis d'Amérique.

Le Lieutenant-Colonel Crighton a été nommé au grade d'Officier dans l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

Cette haute distinction honorifique lui a été décernée en récompense des services rendus à l'Armée luxembourgeoise, dans sa fonction de Chef des affaires de l'Armée de Terre du bureau de la coopération et de la défense à l'Ambassade US à Bruxelles.

Le Lieutenant-Colonel Crighton est officier à l'Armée américaine depuis juin 1970 et il quitte le service actif au cours de ce mois.



M. Poos remet la haute distinction au Lieutenant-Colonel Crighton

Luxembourg - Destination de Congrès - au Salon EIBTM à Genève

Le salon EIBTM, le plus grand salon européen du tourisme d'affaires, a rassemblé à nouveau à Genève et ce pendant trois jours l'élite du monde des congrès et du voyage de stimulation.

En effet, plus de 4000 décideurs d'associations professionnelles et de grandes sociétés viennent chaque année à Genève pour y choisir le lieu de leurs prochaines manifestations (congrès, séminaires, lancement de produit, incentive).

Cette année, le stand luxembourgeois a connu un succès sans précédent grâce à

son emplacement stratégique et à son décor exceptionnel qui reproduisait en miniature les attractions touristiques et congressistes principales du pays, dans une ambiance féerique.

La présence du Grand-Duché de Luxembourg au salon de Genève est indispensable, elle s'inscrit dans une stratégie de marketing soutenu, dont les résultats peuvent déjà être constatés.

Il est intéressant de remarquer que lors du salon de Genève plus de 200 décideurs ont visité le stand luxembourgeois et que de nombreuses demandes concrètes de congrès ont été enregistrées.

Lors de la réunion d'évaluation de l'impact de la présence du pavillon luxembourgeois à Genève, il a été décidé par tous les prestataires de services de mettre les bouchées doubles en 1995.



Sur la photo du stand luxembourgeois on reconnaît de gauche à droite:

M.G. Ludwig, responsable marketing & sales du Casino 2000; M.P. Stoffel, directeur des ventes de l'hôtel Sheraton Aérogolf; M. J. Vinu, directeur des ventes de l'hôtel Inter. Continental; Mme B. Leunen, directeur des ventes de l'hôtel Le Royal; M. X. Damster, directeur de Luxembourg Congrès; Mme S. Da Silva, attachée commerciale de l'hôtel Pullman /Sofitel; M. G. Jourdain, attaché de direction de la Société des Foires Internationales de Luxembourg.

Signature d'un accord avec la Guinée

M. Georges Wohlfart, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et M. Mamadou Bobo Camara, Ambassadeur de la République de Guinée ont signé le 9 juin 1994 un accord bilatéral en matière de coopération au développement.

Il s'agit d'un accord en matière d'aide alimentaire triangulaire qui porte sur un montant financier de 5 millions de francs. Ce montant est réservé au paiement de l'achat de produits alimentaires en Guinée

et la fourniture et l'acheminement de ces produits jusqu'aux destinataires.

Les produits alimentaires seront vendus aux prix du marché local. La Guinée crée un fonds de contrepartie qui sera alimenté par le revenu de la vente des produits alimentaires. Les ressources financières ainsi générées sont utilisées pour financer des projets dans les secteurs de la santé ou de l'éducation.

30 Jahre Deutsch-Luxemburgischer Naturpark

Die Kommission für den Deutsch-Luxemburgischen Naturpark hatte am 9. Juni 1994 im Schloß von Clervaux, anlässlich des 30. Jubiläums der Unterzeichnung des Staatsvertrages zwischen Rheinland-Pfalz und Luxemburg, zu einer akademischen Feierstunde eingeladen.

Am 17. April 1964 wurde in Clervaux ein Staatsvertrag zwischen Rheinland-Pfalz und Luxemburg unterzeichnet, durch den der Deutsch-Luxemburgische Naturpark ins Leben gerufen wurde.

Die Vorarbeiten zur Schaffung dieses ersten grenzüberschreitenden europäischen Naturparks waren von der "Europäischen Vereinigung für Eifel und Ardennen" in den vorangegangenen Jahren geleistet worden. Nachdem bereits im Jahre 1959 der Naturpark Südeifel in Rheinland-Pfalz entstanden war, kam es dank der Initiative von Georges Wagner, Bürgermeister und Abgeordneter aus Clervaux, und Konrad Schubach, Regierungspräsident aus Trier, 1963 zur Gründung der "Vereinigung Deutsch-Luxemburgischer Naturpark", um die grenzüberschreitende Zusammenarbeit beiderseits der Grenzflüsse Sauer

und Our zu verbessern. Zu diesem Zweck wurde auf der luxemburgischen Seite ein Gebiet ausgewiesen, das den deutschen Naturpark harmonisch ergänzt.

Der Naturpark erstreckt sich heute über eine Fläche von 785 km², von denen 426 km² auf deutschem Territorium und 359 km² auf luxemburgischem Gebiet liegen.

Die im Staatsvertrag festgehaltenen Ziele des Naturparks sind folgende:

- das Gebiet soll in seinem Charakter als landschaftliches Vorzugsgebiet erhalten werden und die Eignung als Erholungsgebiet für größere Teile der Bevölkerung gefördert werden;
- die Maßnahmen hierzu sollen dem Bedürfnis der Bevölkerung nach Verbesserung der allgemeinen Lebensbedingungen angemessen Rechnung tragen.

Die Koordination der Aktionen auf beiden Seiten wird durch den Staatsvertrag einer staatlichen Kommission anvertraut, die aus Vertretern der betroffenen Ministerien der beiden Länder sowie aus Mitgliedern der privaten Trägerorganisation besteht. Die Kommission tagt mindestens einmal im Jahr, und zwar im jährlichen Wechsel des Vorsitzes und des Tagungslandes.

Aufgrund seiner wegweiserischen Wichtigkeit für Europa wurde der Deutsch-Luxemburgische Naturpark 1973 durch den Europarat mit dem Europa-Diplom ausgezeichnet. Dieses Diplom hat zum Zweck die Anerkennung der Arbeit betreffend Schutz und Pflege von Landschaften, Gebieten und Monumenten europäischer Wichtigkeit.

Als herausragendste Aktion des Deutsch-Luxemburgischen Naturparks muß wohl seine Tätigkeit im Sinne einer besseren Verbundenheit beiderseits der Grenzflüsse Sauer und Our angesehen werden. In diesem Sinne wurden zwischen 1964 und 1985, also zu einer Zeit als das Europa ohne Grenzen noch sehr weit entfernt war, nicht weniger als 7 grenzüberschreitende Fußgängerbrücken errichtet. Durch die Koordinierungsarbeit der Kommission war es auch möglich, ein Ausufer von wenig umweltverträglichen Freizeittätigkeiten im Bereich des Naturparks zu verhindern.

Auch nachdem ein luxemburgisches Gesetz über Naturparke in Kraft getreten ist, behält der Deutsch-Luxemburgische Naturpark seine unersetzliche Wichtigkeit als internationales Gebilde mit beispielhaftem Charakter.



Le nouveau pont frontalier à Wallendorf

Nouveau pont frontalier à Wallendorf

Le 9 juin 1994, Monsieur Robert Goebbels, Ministre des Travaux Publics, a procédé conjointement avec Monsieur Jürgen Debus, Secrétaire d'Etat au Ministère für Wirtschaft und Verkehr du Land Rhénanie-Palatinat à l'inauguration du nouveau pont frontalier sur la Sûre à Wallendorf.



MM. Goebbels et Debus coupent le ruban sur le nouveau pont.

Champs d'essais à Everlange

Le 10 juin 1994 a eu lieu à Everlange une visite des champs d'essais et de démonstration dont la gestion est assurée en commun par la Centrale Paysanne Luxembourgeoise et le Lycée Technique Agricole d'Ettelbruck.

Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et Monsieur Marc Fischbach, Ministre de l'Education Nationale ont assisté à cette visite.

Les champs d'essais et de démonstration à Everlange



1944-1945 Liberation Memorial

L'association Liberation Memorial a procédé le 11 juin 1994 à Schumann Eck/Nothum à l'inauguration du Monument 1944-1945 Liberation Memorial, érigé à la mémoire des Libérateurs Alliés.

Cette inauguration fut placée sous le Haut Patronage du Ministère d'Etat et des Administrations communales de Wiltz et du Lac de la Haute-Sûre et elle a eu lieu en présence de vétérans US, d'autorités américaines, alliées et luxembourgeoises.



Le Premier Ministre Jacques Santer pendant son allocution

Un CD pour le Premier Ministre

A l'occasion de son 60^e anniversaire l'Orchestre Symphonique de RTL a enregistré sur CD la 1^{re} symphonie de Gustav Mahler.

Le 10 juin 1994 une délégation de l'Orchestre a remis le CD à Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat.



Les délégués de l'Orchestre de RTL remettent le CD au Premier Ministre.

«Tournée des capitales» de M. Pangalos

Dans le cadre de la traditionnelle «Tournée des capitales» en préparation des sommets européens, Monsieur Pangalos, Ministre délégué aux Affaires étrangères de la Grèce, qui exerce la Présidence de l'Union

Européenne, a eu une entrevue avec les membres luxembourgeois du Conseil européen et leurs collaborateurs, le 14 juin 1994.



M. Pangalos entouré de MM. Santer et Poos

Convention avec la Fondation Sclérose en Plaques

Le Ministre de la Famille et de la Solidarité a signé le 10 juin 1994 une convention de "construction" avec la Fondation Sclérose en Plaques; par la convention la Fondation bénéficie d'une subvention de l'Etat de 50% au coût de 140 millions de francs, de la construction de son foyer pour personnes handicapées à Esch-sur-Alzette (Al Esch 5).

Le Centre est destiné à accueillir 30 personnes.

La construction est effectuée par le Fonds pour le logement à coût modéré dans le cadre de la rénovation du quartier Al Esch 5.

Le Conseil Affaires générales à Luxembourg

Les 13 et 14 juin 1994, le Conseil Affaires générales de l'Union européenne s'est réuni à Luxembourg. Il s'agissait de la dernière réunion formelle des Ministres des Affaires étrangères sous présidence grecque avant le Conseil européen des 23 et 24 juin 1994 à Corfou. La délégation luxembourgeoise fut menée par le Ministre des Affaires étrangères Jacques F. Poos.

L'ordre du jour du Conseil a prévu entre autres des discussions sur l'organisation du sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement. Les Ministres se sont penchés sur le suivi à assurer au Livre blanc de la Commission et notamment sur les rapports des groupes Christophersen et Bangemann en matière de réseaux transeuropéens.

Les délégations ont entendu un rapport de l'observateur européen à Chypre et étudié les projets de directives pour la négociation d'un nouveau protocole financier avec Chypre et avec Malte.

La mise au point de l'Accord de partenariat et de coopération avec la Russie, l'administration de la ville de Mostar, le pacte de stabilité et le financement de la PESC furent d'autres points à l'ordre du jour du Conseil.

En soirée du 13 juin s'est tenue la 12^e session du Conseil de coopération CE-Israël en présence du Ministre des Affaires étrangères d'Israël Shimon Pérès.

Au cours de la matinée du 14 juin 1994 les Ministres ont signé, avec le Président ukrainien Kravtchouk, l'Accord de partenariat avec l'Ukraine.

Session de l'Assemblée Parlementaire UEO

Paris, du 13 au 16 juin 1994

Exposé du Président en exercice du Conseil des Ministres de l'UEO

Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, Ministre de la Force Publique

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée

M'adresser à l'Assemblée parlementaire à la suite du deuxième et dernier Conseil des Ministres sous présidence luxembourgeoise est un privilège que j'assume très volontiers. Je remercie donc avec d'autant plus de plaisir l'Assemblée, et son Président, de leur aimable invitation qui s'inscrit dans le renforcement des relations politiques entre l'Assemblée et le Conseil, auxquelles la présidence luxembourgeoise a attaché une importance toute particulière.

Je tiens également à remercier Sir Dudley de ses aimables paroles à mon égard, comme à l'égard de la présidence luxembourgeoise. Je me félicite de sa confirmation unanime au poste de Président de l'Assemblée. Nous avons très hautement apprécié son esprit pragmatique et constructif qui a tant contribué à l'évolution positive des rapports entre le Conseil et l'Assemblée.

Le lendemain du Conseil, j'en ai discuté les résultats avec le Comité des présidents et les membres de la Commission politique et de la défense. Cette tradition désormais bien établie reflète l'importance que nous attachons à l'information de l'Assemblée sur les travaux du Conseil, comme aussi notre souci de réserver à l'Assemblée la primauté politique de ces informations.

De la Plate-forme de La Haye à la Déclaration du Kirchberg, que de chemin parcouru! Si La Haye représentait la culmination de la première phase de la réactivation de l'UEO, la Déclaration du Kirchberg marque une étape au cours de laquelle l'UEO a connu une «revalorisation sans pareil», comme l'a écrit le Président Baumel dans son rapport sur l'UEO et l'OTAN.

Je situe cette valorisation clairement dans le contexte de la double vocation de l'UEO:

- celle d'être la composante de défense de l'Union européenne et de faire partie intégrante du développement de celle-ci;
- celle de renforcer voire d'être le pilier européen de l'Alliance atlantique.

Au cours de l'année écoulée, l'UEO a ainsi commencé de relever les nouveaux dé-

fis de l'après-guerre froide.

A l'occasion de la Conférence de Paris sur la stabilité en Europe, le Chancelier Kohl et le Premier Ministre français, M. Balladur, ont défini un des défis majeurs de notre époque en soulignant:

«l'obligation historique... d'aider les Etats d'Europe centrale et orientale, engagés dans la voie des réformes, à réintégrer la famille européenne, et de les associer au processus d'unification en cours» afin de «garantir de manière durable la paix et la stabilité en Europe».

La Communauté européenne puis l'Union ont progressivement assumé ces responsabilités. Les accords européens incluant la vocation d'adhésion à l'Union ainsi que les perspectives afférentes ouvertes aux pays baltes, comme aussi le Pacte de Stabilité en témoignent concrètement.

Pour l'UEO, il s'agissait d'accompagner sur le plan de la sécurité et de la défense la démarche politique des Douze. La mise en oeuvre successive du Forum puis du Partenariat de Consultation s'était inscrite dans cette progression.

L'accord sur un statut d'association ouvert à tous les partenaires du Forum de Consultation, accord conclu le 9 mai lors du Conseil ministériel de l'UEO au Kirchberg, a envoyé un message clair et fort dans le même sens. En effet, comme l'a constaté mon collègue Alain Juppé, l'accord sur le statut d'associé partenaire constitue à la fois un succès pour l'UEO et un important pas en avant dans l'organisation de la famille européenne.

Cette initiative politique majeure - réclamée à plusieurs reprises par l'Assemblée! - a, vous vous en souvenez, son origine directe dans la Déclaration commune des Ministres des Affaires Etrangères d'Allemagne, de Pologne et de France, faite à Varsovie le 12 novembre 1993. A cette occasion, les Ministres Kinkel et Juppé avaient exprimé leur soutien pour une association plus étroite des Etats d'Europe centrale aux structures de sécurité européenne et transatlantique par le biais d'un statut d'association à l'UEO.

A l'occasion du Conseil ministériel de Luxembourg du 22 novembre 1993, les Ministres avaient donné mandat au Conseil permanent de mener une réflexion sur un statut renforcé et sa teneur concernant les Partenaires de Consultation qui ont déjà ou qui vont conclure un Accord euro-

péen avec l'Union Européenne. Six mois plus tard, dans leur déclaration de Kirchberg, les ministres de l'UEO et leurs collègues des pays concernés ont consacré cette évolution par l'offre et l'acceptation précisément du nouveau statut d'association.

Ce pas significatif se situe dans le cadre des liens qui se nouent entre ces Etats d'Europe centrale et les institutions européennes, notamment pour les Accords européens. Il contribuera donc de manière concrète à préparer ces Etats à leur intégration et à leur éventuelle adhésion à l'Union européenne, ouvrant elle-même la perspective d'une adhésion à l'UEO.

Cette initiative est pleinement complémentaire de la coopération menée dans le cadre de l'Alliance avec le Partenariat pour la Paix, ainsi que du Pacte de Stabilité dont l'élaboration a été décidée il y a un mois à Paris.

Elle est la consécration naturelle d'une politique conséquente de l'UEO visant à apporter et à accroître sa contribution à la stabilité en Europe notamment par les moyens de consultation plus étroits sur les questions de sécurité et l'approfondissement de ses relations avec les pays en question.

Avant d'entrer dans le détail du contenu du nouveau statut, je m'attarderai brièvement sur la portée du partenariat d'association. Ce statut n'entraîne aucune modification du Traité de Bruxelles modifié.

Le document sur le statut de partenariat associé n'a pas été signé mais agréé par les Ministres. La signification du nouveau statut n'en est pas amoindrie, alors que sa pièce de résistance consiste dans la possibilité de consultations étroites et fréquentes au niveau du Conseil Permanent.

En effet, la meilleure garantie en matière de sécurité consiste dans la volonté soutenue de la part des Etats occidentaux d'affirmer la solidarité politique avec leurs partenaires d'Europe centrale. Ce sont les faits bien plus que les pactes qui créent la stabilité et la sécurité!

Quel est le contenu du nouveau statut?

Concrètement, les «associés-partenaires» peuvent participer régulièrement aux réunions du Conseil permanent. Il est prévu qu'en principe la moitié des réunions se feront à 24. Je reviendrai dans un instant aux principes qui président à ce départage.

Les nouveaux associés sont régulièrement informés des groupes de travail auxquels ils peuvent être invités à participer sur une base ad hoc, c'est-à-dire en fonction de l'ordre du jour.

J'ajoute qu'il est prévu de leur offrir une procédure de liaison avec la Cellule de planification.

Plusieurs réunions du Conseil de l'UEO à 24 ont d'ailleurs déjà eu lieu. L'approche constructive ainsi que la franchise adoptées à ces occasions de la part de toutes les délégations augurent bien de l'avenir.

Les associés partenaires peuvent prendre part aux débats mais ils ne pourront pas bloquer une décision faisant l'objet d'un consensus entre les Etats membres.

Ils peuvent également s'associer aux décisions prises par les Etats membres en ce qui concerne les missions citées dans la Déclaration de Petersberg, à savoir «les missions humanitaires ou d'évacuation des ressortissants, les missions de maintien de la paix, les missions des forces de combat pour la gestion des crises, y compris pour le rétablissement de la paix».

Les partenaires associés pourront participer à la mise en oeuvre de ces décisions ainsi qu'aux exercices et à la planification afférente, à moins d'une décision contraire prise par la majorité des Etats membres ou par la moitié des Etats membres dont la Présidence.

Ils pourront en outre proposer des forces pour des opérations particulières.

Lorsqu'il sera décidé qu'ils peuvent prendre part à de telles opérations de l'UEO en engageant des forces, ils auront les mêmes obligations que les autres participants ainsi que le droit d'être inclus dans les structures de commandement et le processus de décision du Conseil y afférent.

Les modalités précises de leur participation à chacune de ces opérations de l'UEO, y compris leurs droits et obligations, seront arrêtées au cas par cas.

Je tiens à relever deux derniers points, e.a. pour revenir à la participation aux Conseils.

Les dispositions du statut d'associés-partenaires tiennent compte de la nécessité de préserver l'efficacité de l'organisation.

Ainsi, pour ce qui est des décisions à prendre ou à préparer dans le cadre de l'article V du Traité de Bruxelles modifié ou encore sur le fond de notre double rôle de composante de défense de l'Union européenne et comme moyen de renforcer le pilier européen de l'Alliance, nous nous sommes réservés la possibilité de convoquer des réunions du Conseil conformément aux dispositions actuelles, c'est-à-dire à 15, voire, le cas échéant, à 9.

Ceci permettra de préserver le bon fonctionnement de notre organisation. Les as-

sociés-partenaires ont exprimé leur pleine compréhension à cet égard.

Finalement, je tiens à souligner notre satisfaction de voir le présent statut s'appliquer à tous les partenaires de l'ancien Forum de consultation. La non-différenciation est le bon signal pour les opinions publiques des pays en question et au-delà.

Elle répond aussi à une revendication de l'Assemblée qui a souligné à maintes reprises l'importance d'inclure d'une façon appropriée les pays en question dans la seule enceinte spécifiquement européenne où sont discutées les questions de sécurité et de défense.

Par ailleurs, je tiens à relever que, partie intégrante de l'UE, l'UEO situe sa nouvelle démarche de sécurité clairement dans la logique de l'intégration européenne. En même temps, le dialogue renforcé sur la sécurité entre les pays d'Europe centrale et les pays d'Europe occidentale représente un pas important dans l'élaboration de la future architecture de sécurité de notre continent tout entier.

Dans ce contexte, je me félicite de la conclusion positive des négociations d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède à l'Union européenne et de ce que ces pays se sont engagés entre autres à accepter l'acquis communautaire en matière de politique étrangère et de sécurité commune.

Je rappellerai ici la disponibilité de l'UEO, dans la période préalable à cette adhésion, pour des contacts renforcés, si ces pays le désirent.

Par son «oui» au referendum sur l'adhésion de l'Autriche à l'Union européenne, le peuple autrichien a choisi au deux-tiers de joindre l'Union européenne. Ce vote constitue un événement d'une grande portée.

Je constate avec une grande satisfaction que l'Autriche est intéressée par un statut d'observateur auprès de l'UEO.

Dans le cadre du rôle croissant de l'UEO dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Europe, les Ministres de l'UEO sont convenus le 9 mai de l'importance du développement du dialogue et des échanges d'information entre l'UEO et la Russie sur des questions d'intérêt commun.

Je tiens à souligner, dans ce contexte, l'importance politique pour la stabilité en Europe du retrait des troupes étrangères du territoire des pays baltes. Les Ministres de l'UEO favorisent la conclusion sans délai des négociations entre la Russie, l'Estonie, à l'instar des récents accords russo-lettoniens.

A l'occasion du Conseil ministériel au Kirchberg, les Ministres ont décidé de relancer le dialogue engagé avec le Magh-

reb. Il sera élargi d'abord à l'Egypte et progressivement aux autres Etats méditerranéens ne faisant pas partie de l'UEO.

A l'ingrès de mon intervention, j'ai rappelé la revalorisation que l'UEO a connue.

Les liens toujours plus nombreux et étroits qui se nouent entre notre organisation et l'OTAN en constituent un élément essentiel. Ces liens mutuels ont pris une forme concrète et une consistance politique et militaire qu'il appartiendra aux prochaines présidences de développer et de renforcer encore.

Le Sommet de l'Alliance des 10 et 11 janvier 1994 a été une première politique. En effet, - et M. Baumel l'a relevé dans son rapport -, pour la première fois dans l'histoire de l'OTAN, celle-ci a confirmé sans ambiguïtés son soutien à l'Identité européenne de sécurité et de défense et s'est déclarée prête à voir doter l'UEO, en tant que pilier européen de l'Alliance, de responsabilités accrues.

Certes, l'OTAN avait dit dans le «Nouveau Concept Stratégique» publié à l'issue de la réunion à Rome en novembre 1991 que «l'affirmation d'une identité européenne de sécurité et de défense, qui se reflète dans la consolidation du pilier européen de l'Alliance servirait les intérêts des Etats européens et renforcerait en même temps l'intégrité et l'efficacité de l'Alliance toute entière.»

Toutefois, c'est seulement à l'occasion du Sommet de Bruxelles que cette identité et ce rôle ont reçu leur consécration de façon concrète.

Comme vous le savez, la Déclaration de Luxembourg du 22 novembre avait annoncé la volonté de l'UEO d'entamer une large coopération militaire avec l'OTAN, et énoncé certaines des circonstances rendant une telle approche possible.

Ainsi devrait, à la fois, se concrétiser l'émergence de l'identité européenne de sécurité et de défense dans l'Alliance, et se renforcer le pilier européen de celle-ci.

Or, la Déclaration de Luxembourg fut reflétée largement dans les décisions des chefs d'Etat et de Gouvernement du 10 et 11 janvier.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont soutenu le renforcement du pilier européen de l'Alliance par le biais de l'Union de l'Europe Occidentale qui permettra aux Alliés européens d'assumer une responsabilité accrue pour leur sécurité et leur défense communes.

L'organisation et les ressources de l'Alliance sont appelées à être ajustées de manière à faciliter ce processus.

Dans ce cadre je voudrais souligner le pas historique que représente la mise à disposition des moyens collectifs de l'Alliance sur la base de consultations au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, pour des opérations de l'UEO menées par les Al-

liés européens en application de leur politique étrangère et de sécurité commune. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souligné la nécessité d'adapter la structure de commandement et de forces de l'Alliance aux exigences de rapidité et de souplesse de réaction. Ils ont souscrit au concept de groupes de forces interarmées multinationales (GFIM). Ce concept constitue un moyen de faciliter les opérations requises, y compris les opérations auxquelles participeraient des pays extérieurs à l'Alliance.

L'Alliance atlantique développe ce concept et travaillera, en coordination avec l'UEO, à sa mise en oeuvre, de manière à constituer des capacités militaires séparables mais non séparées pouvant être employées tant par l'OTAN que par l'UEO. Cet engagement mutuel entre l'UEO et l'OTAN constitue une étape d'une importance capitale sur la voie d'une conception européenne commune en matière de défense.

L'UEO est consciente de l'importance de la coordination avec l'Alliance dans le cadre de la mise en oeuvre des GFIM et de la définition de capacités militaires séparables mais non séparées.

Seule une coordination étroite permettra, le moment venu, l'utilisation efficace des groupes des forces interarmées multinationales par l'UEO, le cas échéant, sous son commandement.

Dans ce contexte, le Conseil permanent de l'UEO a créé un groupe de travail du Conseil qui, de par sa composition, réunit à la fois des compétences militaires et politiques. Ce groupe a pour tâches:

- de suivre les progrès en cours au sein de l'Alliance, d'identifier et d'examiner tous les aspects pouvant directement intéresser l'UEO et plus particulièrement la mise en place des GFIM;
- de faire des recommandations en vue de la présentation, en temps voulu, de positions communes dans le cadre du processus de consultation avec l'Alliance;
- de définir les procédures et mécanismes permettant à l'UEO d'utiliser les moyens de l'Alliance.

Le groupe politico-militaire évaluera aussi, en parallèle et de manière approfondie en fonction des options possibles pour des opérations UEO dans l'optique de l'IESD, les besoins opérationnels en vue de recenser les capacités et moyens nécessaires.

Les travaux de ce groupe ont, jusqu'à présent, progressé de manière satisfaisante. Ainsi, l'UEO entend-elle saisir l'occasion politique favorable offerte par la constellation politique nouvelle qui a influé les décisions du Sommet.

En effet, le développement des capacités opérationnelles de l'UEO témoigne de notre détermination de nous affirmer

comme l'organisation européenne de sécurité et de défense commune et comme un acteur crédible dans le domaine militaire.

La Cellule de planification continue ses travaux sur les forces relevant de l'UEO. Elle a été chargée de continuer à développer un inventaire des groupements de forces permettant à l'UEO d'assumer les tâches susceptibles de lui être confiées en priorité, à savoir des missions humanitaires, de maintien de la paix et lors de crises, des missions de rétablissement de la paix.

A Luxembourg, les ministres ont aussi pris note d'un document essentiel sur le maintien de la paix.

Dans ce contexte, l'UEO a favorablement accueilli la demande de l'Union Européenne que notre organisation contribue à l'administration de la ville de Mostar par l'Union, et cela en organisant et supervisant dans cette cité divisée une police unique, tout en y participant pour certaines missions avec des policiers envoyés par les pays membres de l'UEO.

Cette contribution intégrée dans l'administration de Mostar assumée par l'Union est un exemple concret de coopération entre l'UE et l'UEO, telle que prévue dans les textes de Maastricht.

Elle témoigne aussi de la volonté de l'UEO d'assumer ses responsabilités en matière de décisions de l'Union ayant des implications dans le domaine de la défense et de la capacité d'action concrète d'une UEO revalorisée.

A la suite de la réunion de la Troïka de l'Union Européenne avec les parties croates et bosniaques, un mémoire d'entente a été accepté ad referendum jeudi passé. Il a été convenu que l'UEO doit accélérer sa planification pour l'envoi d'une contribution de police que nous estimons être de l'ordre de 130 à 200 policiers.

A l'évidence, la question de l'administration européenne à Mostar ne saurait être isolée du contexte général du conflit bosniaque. Malgré l'absence d'accord entre les parties à ce stade, la situation sur le terrain s'est quelque peu améliorée suite à la fermeté de l'intervention de l'Alliance atlantique pour le désenclavement de Sarajevo et de Gorazde.

Un accord de cessation des hostilités pour la durée d'un mois a été adopté la semaine passée. Cette période devrait être mise à profit pour élaborer les conditions d'un accord de cessez-le-feu définitif comportant des mécanismes de séparation de forces et de désengagement. De même conviendra-t-il de relancer une fois encore le processus de négociation politique sur base de la déclaration ministérielle du 13 mai à Genève, déclaration à laquelle l'UE a souscrite: Je me plains à souligner que la nouvelle approche de la communauté internationale reprend dans la plupart de ses

termes le plan d'action européen de novembre 1993.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg a assumé la présidence de l'UEO, conscient que l'organisation entrait dans une période charnière et peut-être décisive dans son histoire.

Un an plus tard, l'architecture européenne dans le domaine de sécurité et de défense est loin d'être achevée. Mais ses composantes sont désormais en place.

Avec l'entrée en vigueur du Traité sur l'Union européenne, une étape décisive de la construction européenne et de l'instauration d'une identité européenne de sécurité et de défense a été franchie.

L'Union de l'Europe Occidentale, partie intégrante du développement de l'Union Européenne, est préparée à jouer son rôle dans les domaines de sa compétence. Sa disponibilité de contribuer à l'administration de Mostar par l'Union européenne en témoigne.

Les relations de travail avec l'Union Européenne sont désormais en place.

De même cette année a vu la consécration des relations entre l'UEO et l'Alliance atlantique.

L'UEO se doit de saisir désormais pleinement l'opportunité de devenir une organisation opérationnelle répondant aux attentes et aux responsabilités accrues qui lui ont été confiées.

A cet effet, elle devra fournir un double effort soutenu:

- achever rapidement le développement des propres moyens opérationnels;
- entamer la réflexion sur la définition d'une politique de défense commune.

L'Assemblée a attiré l'attention à maintes reprises sur l'absence d'un concept de sécurité en Europe. Elle a placé toutes ses attentes pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un tel concept dans le Conseil de l'UEO.

Le 9 mai à Luxembourg, les Ministres ont chargé le Conseil permanent de commencer les travaux sur la définition d'une politique européenne de défense commune en vue de présenter des conclusions préliminaires à leur prochaine réunion ministérielle qui aura lieu aux Pays-Bas à la mi-novembre.

Cet exercice sera déterminant à la fois pour le devenir de l'UEO en tant qu'institution autonome ainsi que pour la stabilité et la sécurité dans l'Europe toute entière.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans les mois à venir, l'UEO est appelée à répondre à de grandes et exigeantes attentes. La Présidence néerlandaise saura, avec le concours de l'Assemblée, pleinement y faire face, j'en suis profondément convaincu.

Visite du Président de la République d'Ukraine à Luxembourg

Le 14 juin 1994, Monsieur Léonid Kravtchouk, Président de la République d'Ukraine, a effectué sa première visite officielle à Luxembourg, où il a signé, en tant que premier représentant d'une répu-



Le Grand-Duc a reçu M. Kravtchouk à la Villa Vauban.

Mme Hennicot et le Président de la République d'Ukraine



blique issue de l'ancienne Union Soviétique, un Accord de partenariat et de coopération avec l'Union Européenne.

Dans l'après-midi, Monsieur Kravtchouk a entamé la partie bilatérale de sa visite à Luxembourg.

Il fut reçu en audience chez S.A.R. le Grand-Duc Jean et a eu des entrevues avec Madame Erna Hennicot-Schoepges, Monsieur le Premier Ministre Jacques Santer, ainsi qu'avec le Vice-Premier et Ministre des Affaires Etrangères Jacques F. Poos.

A l'occasion de cette visite, un accord aérien fut signé entre le Grand-Duché et la République d'Ukraine.

Monsieur Kravtchouk était accompagné par le Ministre des Affaires Etrangères Anatoli Zlenko, le Ministre des Relations économiques internationales Oleh Slepitchev, ainsi que par le Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Verkhovna Rada, le Parlement ukrainien.

M. Poos signe l'accord aérien entre le Grand-Duché et la République d'Ukraine.

MM. Santer et Kravtchouk



Visite de travail de M. Shimon Peres à Luxembourg

Le 14 juin 1994, le Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques Poos a reçu M. Shimon Peres, Ministre des Affaires étrangères d'Israël, pour une visite de travail à Luxembourg, en marge du Conseil de Coopération UE-Israël. M. Peres fut reçu en audience par SAR le Grand-Duc Jean et a effectué une visite de courtoisie auprès du Premier Ministre M. Jacques Santer.

Le Grand-Duc et M. Peres devant la Villa Vauban





M. Santer a reçu M. Peres à la Présidence du Gouvernement.

A l'occasion de cette visite et des discussions bilatérales, MM. Poos et Peres ont signé deux accords, à savoir un accord culturel et un accord aérien.

Les deux Ministres ont discuté les relations entre Israël et les partenaires de l'UE. Israël est en négociation avec l'UE en vue de la conclusion d'un nouvel accord de coopération. MM. Poos et Peres ont débattu également les dernières évolutions dans le processus de paix au Proche-Orient et des moyens de soutenir l'autonomie palestinienne.

Suite à la visite officielle, M. Peres a donné une conférence à l'Hémicycle européen de Kirchberg sur le processus de paix.



MM. Poos et Peres ont signé un accord culturel et un accord aérien.

Fondation Pierre Werner

Vortragsveranstaltung mit Jacques Delors

«Quel avenir pour les jeunes dans l'Europe de l'An 2000» - so lautete das Thema des Vortrages, den Jacques Delors, Präsident

der Kommission der Europäischen Union in Brüssel, auf Einladung der im Dezember 1993 ins Leben gerufenen Fondation Pierre Werner, am 14. Juni 1994, in Luxemburg gehalten hat.

Die Vortragsveranstaltung mit Jacques Delors fand im Festsaal der Fondation

Pescatore statt. Neben Präsident Delors ergriffen auch Premierminister Jacques Santer, der Vorsitzender des Aufsichtsrates der Fondation Pierre Werner ist, und Botschafter Jean-Jacques Kasel, Luxemburgs ständiger Vertreter bei der EU-Kommission in Brüssel, das Wort.



Dans le cadre de sa conférence à Luxembourg, M. Jacques Delors a été reçu par M. Jacques Santer à la Présidence du Gouvernement.

Son Altesse Royale le Grand-Duc et de nombreuses autres personnalités ont assisté à la conférence de M. Jacques Delors.



Conference on Regional Human Rights Protection (Strasbourg, 18th-25th June 1994)



M. Albert Weitzel avec, à sa droite, M. R. Gandhi, petit-fils de Mahatma Gandhi, ainsi que MM. Bose et Bari

Opening Statement by Mr Albert WEITZEL,

President of the First Chamber,
European Commission
of Human Rights

Mr President, Ladies and Gentlemen,

It is a great honour and pleasure for me to welcome you, on behalf of the European Commission of Human Rights, to this conference on regional human rights protection.

As you know, the European system was the very first regional system to be set up and over the years we have gathered a lot of experience which we are willing and eager to share with others both in the regions where similar regional human rights mechanisms already exist and in those regions where this is not yet the case. The European Commission therefore has in the last few years established a dialogue with other regional bodies such as in particular the Inter-American Commission of Human Rights and the African Commission on Human and Peoples' Rights which we consider as important and fruitful even though, for obvious reasons, the contacts can take place only at relatively long intervals.

We also entertain relations with the United Nations and in particular the various treaty-based bodies for the supervision of

international human rights obligations. A meeting bringing together, for the first time, the Presidents of all these UN bodies and of the existing regional systems took place in the framework of the World Conference on Human Rights in Vienna in the summer of 1993. As you know, prior to that Conference regional preparatory meetings had taken place including one in Bangkok where the prospects of setting up regional human rights mechanisms in Asia similar to those existing on the European, American and African continents were discussed.

It is not for us to comment on the results of those discussions. The European Commission of Human Rights has no policy-making function. Its tasks are strictly limited to examining human rights complaints brought against the Contracting States to the European Convention on Human Rights. These tasks are therefore of a quasi-judicial character and must be performed with the necessary restraint and in a spirit of perfect independence and impartiality. This excludes any kind of political pronouncements.

Nevertheless, we can speak to others about our experiences and problems. We greatly appreciate that the Naumann Foundation, with the support of the Straniak Foundation, gives us the opportunity to do that for interested persons on your continent. We also appreciate the fact that

you have accepted the invitation of the Foundations and thereby show your interest in listening to us, and to experts on regional human rights protection elsewhere, in this symbolic place of Strasbourg which has become a sort of European capital of human rights.

From what I have just said it must be clear you need not be afraid of indoctrination: We do not want to teach you lessons, we do not want to export or impose our system to your countries. But we consider it useful that we can discuss with you, from a mainly technical-legal point of view, both your problems and our own in the area of the protection of human rights. Whatever decisions will eventually be taken concerning the human rights order in Asia, it is obvious that those decisions should be taken on the basis of enlightened knowledge about the potentials and limits of international human rights protection mechanisms.

We in Europe are convinced that it was right to set up a regional mechanism. Maybe a regional mechanism can be the only one which is really effective. Yet we cannot hide that we also have some difficulties. Our European system is under great strain due to its success, the continuing extension to always more States, the inclusion of always more rights, the use of the procedure by always more applicants, the always increasing complexity of the cases brought before us. The Strasbourg Convention bodies can now hardly cope with their workload, a number of reforms for streamlining the procedure already had to be undertaken and a further reform involving a total restructuring of the European Convention's supervisory mechanism is imminent. These are issues which we must also discuss with you. In other words, we want to present to you the complete picture, and therefore we will not only speak about the positive aspects of our system, its advantages and success, but also the criticisms, the drawbacks, difficulties and disappointments.

I hope that we will have an open and frank discussion beneficial to all of us. It is not a one-way lecturing which we are aiming at, but an exchange of views from which all participants can learn something. We are particularly interested in listening to the description of the human rights situation in the countries of South Asia, which perhaps more often than you might expect provides the background to cases with which we have to deal in the European Commission of Human Rights.

Just one last remark. We would have wished to be able to hold the whole of the conference in our Commission's meeting room. Unfortunately this has not been possible for technical reasons related to the Court's session this week for which the Commission room is also needed. We have made arrangements to hold at least the last two days of the conference in the place where the Commission has been meeting for over 30 years. You will see, it is a rather modest surrounding. But it reminds us all the time that in a humble way we serve a great cause which I think is common to us all: the realisation of the effective enjoyment of human rights by everybody, whatever his origin, wherever he lives.

May this conference also be a small contribution to the achievement of this aim!

Concluding remarks by Mr Weitzel

Mr President, Ladies and Gentlemen,

Allow me to thank again the Naumann Foundation and also, not to forget, the Straniak Foundation, for having given us this opportunity to meet human rights experts from the Indian Subcontinent and representatives of other human rights mechanisms. I think you will agree that we had a fruitful and frank discussion of the various problems concerning regional protection of human rights.

On our side we tried to explain to you the way in which the European system operates and certainly your visit of the Loi-

zidou hearing before the Court will have given you some live impression beyond the more theoretical discussions we had during the colloquy. I think it is important that you could thereby grasp a little bit of the spirit in which we in the European institutions approach the difficult task which is entrusted to us.

Of course, the European system is not the only possible one and therefore it was useful to draw a comparison with the Inter-American, African and UN machineries. This is true not only for you in the Indian Subcontinent, where you seek guidance for the establishment of a new system of your own, it is also true for us. As I already stated in my introductory remarks, the European Commission has always appreciated the exchange of views with other human rights institutions. I hope that in future this dialogue will continue to extend to the Asian continent.

As I also remarked earlier and also in a number of private discussions with participants of this colloquy, the European Commission of Human Rights is frequently confronted with cases which involve an Asian background. When persons tell us that they are afraid of being sent back to their countries of origin in Asia because they fear persecution or lack of protection we are indirectly called upon to make an assessment of the human rights situation in those countries. Your detailed reports on the reality of the situation in South Asia can be of great help to us in making the right assessment.

As far as concrete results of this conference are concerned, I think it is in the

first place for you yourselves to draw the conclusions. I deliberately did not take part in the elaboration of recommendations, because this would be incompatible with my functions in the European Commission. In fact we do not have a mandate to make statements of a political nature and concerning the situation in countries which are outside our jurisdiction.

I hope, however, that the conclusions which you have drawn from our exchange of views and the recommendations which you have made as a result thereof will benefit the human rights development in your region and that it will be possible to put them into operation. I know perfectly well from our own experience that this is not an easy task. In fact it is not sufficient to devise a new system and think that this will immediately solve all the problems. There will always be new challenges and difficulties to overcome even once an effective machinery has been created. The realisation of human rights is a permanent struggle which demands a lot of courage and imagination of all those who devote their efforts to this noble cause.

I wish you the necessary strength and maximum success in your efforts to improve the human rights situation in the countries of South Asia. If the European Commission can be of any help, we are of course always ready to provide you with the necessary information and assistance. Maybe we will meet again in Strasbourg or elsewhere. I am very glad to have met you this time and hope that you share my impression that our exchange of views has been a useful experience. Thank you all and I wish you a good trip home.

Remise des décorations 1994



Le 21 juin 1994, des décorations ont été remises à de nombreuses personnalités de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du Conseil d'Etat, du Conseil économique et social, de l'administration gouvernementale, des Cultes, de la CLT/RTL, du Conseil national de la Résistance et du Conseil de Presse.

Des décorations pour plusieurs membres du Gouvernement



Photo de famille des parlementaires décorés

Haute distinction pour M. Julien Ries

Le 21 juin 1994, les insignes de l'Officier de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg ont été remis au Ministère de l'Éducation Nationale à Monsieur Julien Ries, professeur à l'Université Catholique de Louvain.

«Superdrecks-këscht»

M. le Ministre de l'Environnement Alex Bodry a tenu une conférence de presse le

21 juin 1994 au cours de laquelle il a présenté le bilan de l'action Superdrecks-këscht II lancée en collaboration avec la Chambre des Métiers.

Une campagne d'information est engagée en direction des consommateurs et clients des garagistes concernant les frais d'élimination des déchets.

M. le Ministre a présenté en outre une brochure d'information concernant le compostage individuel des déchets organiques intitulée «Selwer kompostéieren - kee Problem».

Section «Armée luxembourgeoise» à Diekirch

Le 21 juin 1994 a eu lieu, au Musée National d'Histoire Militaire à Diekirch, l'inauguration de la Section «Armée luxembourgeoise».

Cette ouverture se place dans le contexte du 50^e anniversaire de la Libération et de la création de l'Armée luxembourgeoise de l'après-guerre.

La célébration de la Fête nationale Luxembourgeoise



La veille de la Fête nationale, L.A.R. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent reçus par la Municipalité de Schifflange.

Les 22 et 23 juin 1994, la Fête nationale luxembourgeoise a été célébrée dans tout le pays avec l'éclat traditionnel. A cette occasion, Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre, Ministre d'Etat, s'adressa à la population par un message en langue luxembourgeoise, diffusé dans la soirée du 22 juin à la radio et à la télévision. Ci-après le texte de ce message.

**Proclamation
de Monsieur Jacques SANTER,
Premier Ministre, Ministre d'Etat,
à l'occasion de la Fête Nationale,
le 23 juin 1994.**

Léif Lëtzebuurger,

An dësem Joër 1994 feiere mir, mat ville fräien an onafhängege Staaten an Natiounen uechter d'Welt, dee 50. Joresdag vun der Befreiung, déi vun Europa méi spe-

ziell, a vun eiser Heemecht. Dee 6. Juni ware vill Staats-Chefen, dorënner eise Groussherzog, vill Krichsveteranen - och Lëtzebuenger - an héich Gäscht an der Normandie, fir dee groussen historeschen Moment vun der Landung ze begoen an a Fräiheet a Fridden dankbar zréckzedenken, sêch ze erënneren. 50 Joer zënter der Liberatioun, 50 Joer Onofhängegkeet an national Eegestännegkeet hun eis ët erlaabt, eng sozial, wirtschaftlech, demographesch-politesch Eenegkeet, Selbständegkeet an virun allem och Zoliditéit a Sêcherheet ze schafen an ze erhalen, ëmt déi eis vill, ganz vill Länner weltwäit beneiden, - fläicht zu Onrecht. Well, dat watt mir an dësen Zäiten als ërreechte Resultater a stabill Realisatioune kënnen feststellen an halen, as dat, watt eist Vollek, eis eegestänneg Natioun durch Energie a Fläiss, durch Reegelméissegkeet an en zolidde Wëllen geschafen huet. Well ower och nach nêet alles a fir jiddereen gläich gutt as, bleiwe weider Effortsën, Plangen, Gesetzer a Verbesserungen op munche Plang ze maachen, fir dat riicht ze kréien, watt schief oder verbéit, watt nach nêet esou as, wéi all eis Bierger, zesumme mat de friemen déi bei eis wunnen a schaffen, d'Recht hun ët ze erwaarden.

Wa mir vun deem, wat d'Lëtzebuenger erreecht hun, schwätzen, da sollte mer, an aller Objektivitéit, nêet deen Deel, - e groussen a wertvollen! - vergiessen, dee Bierger vun ville Natiounen, déi sêch bei eis doheem engagéiert spiiren, derzou baigedroen hun.

E falsch verstanenen Nationalismus oder e fanatesche Patriotismus hun a kengem Land méi Plaz, och nêet zu Lëtzebuerg, an enger klenger Heemecht, déi fläicht oder bestëmmt vill méi wéi aner grousser, op d'international Solidaritéit, op d'Zesummeplangen a -realiséieren ugewise as, an domadden an zum Deel dovunne liewt.

Haut um Virowend vum nationale Feiertag sollte mir eis es voll bewosst sin oder gin, datt Lëtzebuerg keng isoléiert Insel am Verbond vu ville Länner an Natioune kann an dierf sin. Mir hun an der Europäescher Unioun zolidd Partner, Länner, déi zesumme plangen a réaliséieren, an an deer Unioun eng vill-säiteg Kraaft duerstellen, déi d'Zoukonft vu jidderengem vun hinnen mat-garantéieren hëllef, politesch, wirtschaftlech, sozial, kulturell.

Léif Matbierger,

Och am géeeenten Europa, a grad do an engem garantierte Fridden, ka sêch d'national a vollékseegen Identitéit voll entfalten, nêet zulescht op Grund vun deem wichtige, am Maastrichter-Vertrag festgeluegte Prinzip vun der Subsidiaritéit. Datt ët eng Rei vu communautaire Reglementer, Gesetzer a "Spillreegele" gi muss, wéint deer néideger Organisatioun, der Gestiou an dem internationale Fonctionnement steet ausser Fro. Ma Lëtze-

buerg as a bleiwt watt ët national wesentlech war an as, e fräit Land, mat sénger Identitéit, sénger Sprooch, séngen Eegenarten all, an engem staarke communautaire Verbond.

Virun ën etlêch Deeg hu dir, léif Lëtzebuenger, iech an dem Land eng nei Chamber gin a domatt zu enger konstitutioneller Institutioun jo gesot, déi d'Geschécker an dee kommende Joren, zesumme mat deer neier Regierung leede soll a muss. Ech sin iwwerzeegt, datt dat neit Parlament mat der Regierung och weider dat Allerbescht fir d'Natioun a fir en eegestänneg Lëtzebuerg ze schaffe wärd wëssen.

Den 9. an den 10. September dëst Joer wärd och mir Lëtzebuenger eis Liberatioun am Kader vun nationale Feierlechkeet eraustellen, eng Commemoratioun

speziell dat vun der Famill soll sin, deer gesellschaftlech-sozialer Zell, déi villes u Guddem, Schéinem a Wertvollem garantéiere soll a kann.

Och fir dësen nationale Feiertag gin eis respektvoll an häerzlech Wënsch un onse Grand-Duc an un t'ganz Groussherzoglech Famill; t'Dynastie as a bleiwt, - esou gesin ët och all eis nootzten oder méi wäiten Noperen - e Garant fir de séchere Fortbestand vu Land a Natioun, an enger friddlecher Zäit an engem solidaresch erschafften, beschtméigleche Wuelstand.

Vive eise Grand-Duc!

Vive eis Heemecht!

Vive Lëtzebuerg, an engem friddlech-fräien Europa.



Pendant la revue des troupes dans l'Avenue de la Liberté

an e grouss-geschëlte Merci un t'Alliéiert, an un d'Amerikaner speziell, e Merci an e frommt Bediechnëss ower och un all déi Lëtzebuenger, déi gestriden a gelidden hun, déi hiirt Liewe géaffert hun fir d'Fräiheet an d'Onofhängegkeet vum Land. Fir all eis demokratesch Institutiounen as dat Leiden an deen Affer helleg Verpflichtung fir t'Land a séngem Wiesen esou ze erhalen, wéi mir ët vun Elteren a Grousseltere géiirt hun. An dat sollen a werden all europäesch, matt eis verbonne Länner maachen, jiddereent an a matt séngen Eegestännegkeeten, ma ower och dat zesummen, watt dat eenzelt Land nêet eleng oder nêet ganz ferdeg bréinge kënn. Op dësem Dag wënsche mir vun Häerzen, datt déi krigeresch-veriirte Parteien a Länner an Europa a uechter d'Welt d'Assiicht kréien, datt nëmmen Verstännegung an de Fridde weiderféieren an d'Liewe schéin a wertvoll maachen.

Fridden a Gebuergeheet an alle Länner a Familljen och, well dëst Joer 94 jo méi

Les cérémonies officielles dans le cadre de la Fête nationale débutèrent le 22 juin, en fin d'après-midi, par un dépôt de fleurs au Monument de la Force Publique par les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, en présence d'un détachement militaire et de la Musique militaire.

Comme les années précédentes, la Famille grand-ducale a été recue à l'occasion de la Fête nationale par les municipalités de diverses localités. Ainsi, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à Schiffange et ensuite à Luxembourg, tandis que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière ont assisté aux festivités organisées à Rédinge-Attert, à Esch-Alzette et à Luxembourg.

A Schiffange, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par Madame Nelly Stein, bourg-



Lors de la réception traditionnelle dans la soirée du 23 juin, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont présenté les jeunes fiancés le Prince Guillaume et Mlle Sibilla Weiller aux représentants des forces vives de la nation.

mestre, les échevins et les membres du conseil communal de la commune de Schiffange, en présence de Monsieur Jean Spautz, Ministre de l'Intérieur. Leurs Altesses Royales ont déposé des fleurs au Monument aux Morts et ont assisté, après une allocution de Madame le bourgmestre, au programme présenté par les enfants des écoles et les sociétés locales.

A Rédange-Attert, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière furent accueillis par Monsieur Marc Schmit, bourgmestre, entouré des échevins et des membres du conseil communal en présence du Ministre Marc Fischbach. Le Couple héritier déposa des fleurs au Monument aux Morts. Après une allocution du bourgmestre, la remise d'un cadeau au Couple héritier et l'interprétation de chansons ainsi que de danses folkloriques, une réception eut lieu en l'honneur du Couple Héritier.

A Esch-sur-Alzette les cérémonies marquant le Fête nationale débutèrent par un Te Deum en l'église décanale Saint-Joseph. Sur la Place de la Résistance ce fut ensuite l'accueil de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière par Monsieur François

Schaack, bourgmestre, les échevins Ady Jung, Henri Grober et Paul Helbach, en présence de Monsieur le Ministre Jacques F. Poos. Après avoir déposé des fleurs au Monument aux Morts, Leurs Altesses Royales se sont rendus à pied à l'Hôtel de Ville où eut lieu une réception offerte par la municipalité. Après l'allocution du bourgmestre, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière signèrent le Livre d'Or de la ville et se présentèrent au balcon de l'Hôtel de Ville où ils furent longuement acclamés par la foule.

A Luxembourg-ville Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse Héritière, les Princes Guillaume, Félix, Louis et la Princesse Alexandra ainsi que le Prince Guillaume assistaient, dans la soirée du 22 juin, à la Place Guillaume, à la retraite aux flambeaux de l'Armée et au défilé des sociétés de musique et des associations culturelles et sportives de la ville. En fin de soirée, un feu d'artifice fut tiré à partir du Pont Adolphe.

La journée du 23 juin débuta à Luxembourg-ville par une prise d'armes et une revue des troupes à la Place des Martyrs et dans l'Avenue de la Liberté, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-

Duc et le Grand-Duc Héritier, du Ministre de la Force Publique, Monsieur Jacques F. Poos, d'attachés militaires étrangers, du Commandant de l'Armée, le Colonel Armand Bruck, du Commandant de la Gendarmerie, le Colonel Fernand Diederich, et du Directeur de la Police, le Colonel Marcel Reiter. A cette cérémonie prirent part une compagnie d'honneur à trois pelotons avec le drapeau de l'Armée et sa grande escorte, un détachement FORPRONU et un détachement motorisé, une compagnie à deux pelotons de la Gendarmerie avec un détachement motorisé et une compagnie à deux pelotons de la Police avec un détachement motorisé ainsi que la Musique militaire.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré en la Cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Fernand Franck, Archevêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier, la Grande-Duchesse Héritière et leurs fils, le Prince Guillaume et le Prince Félix ainsi que le Prince Guillaume. Dans la cathédrale avaient pris place les membres de la Chambre des Députés, du Gouvernement, du corps diplomatique accrédité à Luxembourg, les représentants des institutions européennes, les membres des corps constitués, du Conseil national de la résistance, les comités des associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des mouvements patriotiques etc.

Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de Monsieur Jean-Paul Majerus avec aux orgues Monsieur Carlo Hommel.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'Armée au lieu dit «Trois Glands».

Dans beaucoup de villes et localités du pays, des manifestations eurent lieu à l'occasion de la Fête nationale et auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population. Des services religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête nationale a été marquée par des réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

Conseil Européen à Corfou



Photo de famille des participants au Conseil Européen de Corfou

Les 24 et 25 juin 1994 s'est déroulé à Corfou en Grèce le Conseil Européen auquel ont participé Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat et Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères.



M. Boris Eltsine signe l'accord de coopération avec l'Union européenne.

Saarländischer Verdienstorden an H. Michel Obertin

Mit dem saarländischen Verdienstorden wurde am 28. Juni erstmals ein luxemburgischer Staatsangehöriger ausgezeichnet. Der Honorarkonsul des Großherzogtums Luxemburg für das Saarland, Michel Obertin, empfing den Orden aus den Händen von Ministerpräsident Oskar Lafontaine, der dabei seine langjährige

Tätigkeit bei Arbed-Saarstahl sowie als konsularischer Vertreter seines Landes würdigte.

Distinction honorifique pour M. Hubert Gaasch

Le 30 juin 1994, le Ministre de l'Economie Robert Goebbels a remis les insignes d'Officier de l'Ordre de Mérite du

Grand-Duché de Luxembourg à Monsieur Hubert Gaasch, Administrateur-délégué de RESIBEL S.A., Hoboken, Belgique.

Dans son discours de circonstance, le Ministre de l'Economie a relevé les mérites de Monsieur Gaasch comme une des chevilles ouvrières de la création de la société WINCAP, qui s'est implantée à Wiltz en 1993 et qui a investi plus de 300 millions de francs dans son centre de production de pièces de bouchage pour réceptifs.



Conseils UE à Luxembourg

Aux mois d'avril et juin 1994, les Conseils des Ministres de l'UE suivants ont eu lieu à Luxembourg:

- 12.4.: Conseil «Pêche»
- 18.4.: Conseil «Transports»
- 18.4.: Conseil «Affaires générales»
- 19.4.: Conseil «Affaires sociales»
- 21.4.: Conseil «Affaires intérieures»
- 22.4.: Conseil «Industrie»
- 25.4.: Conseil «Agriculture»
- 2.6.: Conseil «Santé»
- 6.6.: Conseil «Ecofin»

Conseil «Affaires générales»



Conseil «ECOFIN»



Conseil «Justice et Affaires intérieures»

- 6.6.: Conseil «Jeunesse»
- 8.6.: Conseil «Environnement»
- 10.6.: Conseil «Pêche»
- 13.6.: Conseil «Affaires générales»
- 13.6.: Conseil «Transport»
- 16.6.: Conseil «Marché intérieur»
- 17.6.: Conseil «Affaires culturelles»
- 20.6.: Conseil «Justice & Affaires intérieures»
- 21.6.: Conseil «Education»
- 22.6.: Conseil «Affaires sociales»
- 22.6.: Conseil «Industrie»
- 27.6.: Conseil «Agriculture»
- 27.6.: Conseil «Recherche»



Conseil «Transports»



Conseil «Santé»



Conseil «Jeunesse»



The first part of the program was a concert by the school choir. They performed several beautiful songs, including "Amazing Grace" and "The Lord's Prayer". The choir was led by their teacher, Mrs. Smith, and they all sang with great enthusiasm and skill.

After the concert, there was a short speech by the principal, Mr. Johnson. He congratulated the choir and the entire school for their hard work and dedication. He also mentioned that the school was proud to have such talented students.

The program ended with a prayer by the pastor, Mr. Brown. He prayed for the well-being of everyone in the audience and for the success of the school in the coming year.



The assembly was held in the school gymnasium and was attended by over 500 people. The atmosphere was very lively and joyful. The students were all dressed in their school uniforms, and they all looked very happy and excited.

The assembly was a great success and was a wonderful way to end the school year. It was a chance for everyone to come together and celebrate the achievements of the school and the community.

Le secteur financier luxembourgeois en 1993

Notes documentaires

Le secteur financier luxembourgeois a connu une croissance remarquable au cours de la dernière décennie. Cette croissance s'est traduite par une augmentation constante du produit brut du secteur, qui est passé de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993. Cette croissance a été soutenue par une augmentation de la base d'actifs, en particulier de la base d'actifs financiers, qui est passée de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993. Cette croissance a été soutenue par une augmentation de la base d'actifs, en particulier de la base d'actifs financiers, qui est passée de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993.

Le secteur financier luxembourgeois a connu une croissance remarquable au cours de la dernière décennie. Cette croissance s'est traduite par une augmentation constante du produit brut du secteur, qui est passé de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993. Cette croissance a été soutenue par une augmentation de la base d'actifs, en particulier de la base d'actifs financiers, qui est passée de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993.

Le secteur financier luxembourgeois a connu une croissance remarquable au cours de la dernière décennie. Cette croissance s'est traduite par une augmentation constante du produit brut du secteur, qui est passé de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993. Cette croissance a été soutenue par une augmentation de la base d'actifs, en particulier de la base d'actifs financiers, qui est passée de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993.

| Année | Produit brut du secteur financier (en milliards de francs) | | | Base d'actifs (en milliards de francs) | | |
|---------------|--|------|-----------|--|------|-----------|
| | 1983 | 1993 | Évolution | 1983 | 1993 | Évolution |
| Produit brut | 100 | 150 | +50% | 100 | 150 | +50% |
| Base d'actifs | 100 | 150 | +50% | 100 | 150 | +50% |

Le secteur financier luxembourgeois a connu une croissance remarquable au cours de la dernière décennie. Cette croissance s'est traduite par une augmentation constante du produit brut du secteur, qui est passé de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993. Cette croissance a été soutenue par une augmentation de la base d'actifs, en particulier de la base d'actifs financiers, qui est passée de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993.

Le secteur financier luxembourgeois a connu une croissance remarquable au cours de la dernière décennie. Cette croissance s'est traduite par une augmentation constante du produit brut du secteur, qui est passé de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993. Cette croissance a été soutenue par une augmentation de la base d'actifs, en particulier de la base d'actifs financiers, qui est passée de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993.

Le secteur financier luxembourgeois a connu une croissance remarquable au cours de la dernière décennie. Cette croissance s'est traduite par une augmentation constante du produit brut du secteur, qui est passé de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993. Cette croissance a été soutenue par une augmentation de la base d'actifs, en particulier de la base d'actifs financiers, qui est passée de 100 milliards de francs en 1983 à 150 milliards en 1993.

Le secteur financier luxembourgeois en 1993

1. Les établissements de crédit

Le nombre des établissements de crédit

Après l'évolution dynamique des implantations nouvelles d'établissements de crédit observée en 1992, l'année 1993 se caractérise par une augmentation plus modérée du nombre des établissements de crédit.

L'accroissement net du nombre des établissements de crédit enregistrés sur le tableau officiel de l'IML a été de cinq en 1993, portant le total des banques établies au Luxembourg à 218 unités au 31 décembre 1993. Il y a eu au courant de l'année quatorze implantations nouvelles, une

transformation d'établissement financier non bancaire en banque, une fusion de deux unités en une, ainsi que la liquidation de neuf établissements. Sept parmi les établissements nouvellement admis en 1993 ont été créés sous forme de sociétés de droit luxembourgeois et huit établissements ont été constitués sous forme de succursales de sociétés de droit étranger.

En ce qui concerne leur provenance géographique, sur les 218 banques établies au Luxembourg à la fin de 1993 les banques originaires d'Allemagne demeurent le groupe le plus important (67 unités), suivies des banques belges/luxembourgeoises (25), françaises (21), scandinaves (19), suisses (17), italiennes (16), des Etats-Unis (10), japonaises (9) et de celles

de quatorze autres pays (32). Les «joint-ventures», à savoir des banques dans lesquelles aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires de la même nationalité ne détient plus de cinquante pour cent du capital, restent peu nombreuses (2).

L'évolution de la somme des bilans en 1993

Déjà en 1992, la croissance de la somme des bilans des banques avait connu une accélération importante par rapport à l'année 1991. Ce phénomène s'est poursuivi encore en 1993, où la somme des bilans des banques, exprimée en francs et totalisant 15,726 milliards au 30 septembre 1993, a augmenté de 9,03% au cours des neuf premiers mois de l'exercice 1993.

Tableau 1: Évolution de la structure des postes clés des bilans des banques luxembourgeoises

en % du total des bilans

| En fin de période | 1980 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|
| Actif | | | | | |
| Avoirs en banque | 51,9 | 60,4 | 59,5 | 59,0 | 59,5 |
| Débiteurs | 35,1 | 24,0 | 24,4 | 24,7 | 23,3 |
| Portefeuilles effets et titres | 8,3 | 11,8 | 12,4 | 12,6 | 13,6 |
| Passif | | | | | |
| Engagements envers les banques | 73,5 | 47,0 | 45,3 | 43,7 | 45,0 |
| Créanciers | 18,6 | 40,2 | 41,0 | 42,5 | 42,8 |
| Bons de caisse et obligations | 0,9 | 4,5 | 5,1 | 4,7 | 2,6 |

La structure du bilan agrégé des banques

Le tableau 1 ci-avant donne une vue synthétique de l'évolution relative des principaux postes du bilan agrégé des établissements de crédit.

La tendance entamée au début de la décennie, caractérisée par la hausse de l'importance relative des placements interbancaires qui se situent aux alentours de 60% de la somme de bilan s'est poursuivie en 1993. En termes absolus, les avoires en banque ont augmenté de 858,6 milliards de francs au cours des trois premiers trimestres de l'exercice 1993, soit 10,09% et représentent, au 30 septembre 1993, 59,5% des actifs par rapport à 59% au 31 décembre 1992.

L'importance relative des crédits et avances accordés à la clientèle non bancaire a baissé faiblement en 1993 pour se situer à 23,3% du total des actifs. En termes absolus, l'activité de crédit a diminué de

121,8 milliards soit 3,43% entre le 31 décembre 1992 et le 30 septembre 1993.

Le dynamisme observé sur le plan des activités sur effets et titres en 1991 et 1992 s'est encore accru en 1993, avec une augmentation de 321,8 milliards, soit 17,7%. Avec une part relative de 13,6% des actifs, les portefeuilles effets et titres demeurent toutefois le poste le moins important des actifs.

Au niveau de la structure du passif du bilan agrégé des banques, la tendance amorcée au début de la décennie consistant en un accroissement de la part des dépôts de la clientèle non bancaire au détriment de la part du refinancement interbancaire, s'est stabilisée en 1993. Le refinancement interbancaire représente en 1993 45% du passif total. En termes absolus, les engagements envers les banques ont augmenté de 779,8 milliards en 1993, soit 12,3% au cours des neuf premiers mois de l'exercice.

Le refinancement auprès de la clientèle non bancaire, c'est-à-dire les entreprises et les particuliers, s'est établi à 42,8% du passif total en 1993. Cette catégorie des dépôts augmente de 10%, soit 616,7 milliards en 1993.

L'émission de bons de caisse et obligations comme source de refinancement a encore perdu en importance relative en 1993. Le stock des émissions du genre a baissé de 271,4 milliards de francs en 1993, soit 39,7%.

L'utilisation de divers instruments financiers dérivés par les banques luxembourgeoises

Le tableau 2 retrace l'évolution sur les trois derniers exercices de divers instruments financiers dérivés dans les livres des banques luxembourgeoises. Bien qu'une comparaison par produit avec les années précédentes ne soit pas de mise du fait que les montants agrégés concernant l'exercice 1993 font abstraction des don-

nées relatives aux succursales des établissements de crédit originaires d'un pays membre de l'Union Européenne, les chiffres font ressortir le développement rapide et continu que les produits dérivés ont connu sur la place financière luxembourgeoise. En effet, le volume global des facilités d'émission de titres de créance, des interest rate swaps, des FRA, des futures et des options s'établit à 5 196,5 milliards de francs luxembourgeois au 30 septembre 1993 pour représenter 40% de la somme de bilan agrégée des établissements de crédit recensés. Ce rapport ne s'élève qu'à 31,6% et 34,3% pour les exercices 1991 et 1992 respectivement.

Alors que les produits financiers dérivés qui sont traités hors cote représentent 88% (4571 milliards) du montant global des instruments dérivés au 30.09.1993, la part des opérations négociées sur le marché organisé ne s'élève qu'à 12% (625,7 milliards). Avec un volume agrégé de 2580 milliards, les interest rate swaps constituent l'instrument hors cote le plus important, tandis que l'activité au niveau du marché organisé est dominée par les opérations de change à terme dont le montant global au 30 septembre 1993 s'établit à 285,0 milliards de francs luxembourgeois.

L'évolution de l'activité hors-bilan des banques luxembourgeoises est le reflet du développement à ce niveau sur les grands marchés financiers mondiaux qui ont affiché une croissance extraordinaire en nouveaux instruments et techniques financiers depuis les années 80. Cette évolution témoigne de plus de la possibilité et de la volonté des banques luxembourgeoises de ne pas rester à l'écart de ce pro-

cess d'innovation, qui est devenu entre-temps un facteur non négligeable de concurrence entre les grandes institutions et les places financières mondiales.

Les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture (hedging) connaissent en général une appréciation positive par la majorité des participants des marchés financiers du fait notamment qu'ils peuvent procurer des bénéfices réels sous forme d'une gestion et d'une allocation plus efficace des risques. En offrant des possibilités de réduction sensible des coûts d'intermédiation des risques ainsi que des opportunités plus parfaites de couverture des risques et d'amélioration de la situation de liquidité, les produits dérivés peuvent permettre aux investisseurs, aux institutions financières et autres à rendre dans le cadre de leurs transactions financières, les avoirs et engagements plus conformes à leurs stratégies d'investissement en général. Par contre, l'utilisation des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation (trading), qui ne cesse de gagner en importance sur le plan mondial, tend à placer les participants concernés face à de nouvelles positions à risque ouvertes.

L'activité dans le domaine des produits dérivés en général expose les banques elles-mêmes à des risques qui sont pour l'essentiel identiques à ceux qui concernent les autres activités bancaires. Le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque légal liés à l'utilisation des nouveaux instruments de hors-bilan exigent le développement et la mise en place de la part des divers intervenants-mêmes de systèmes de gestion

des risques plus perfectionnés et parfaitement adaptés aux nouvelles exigences.

Par ailleurs, la croissance extraordinaire qu'a connue l'activité dans les nouveaux instruments au cours de la dernière décennie en termes de volume, le degré de complexité concernant la structure des transactions, les fortes interdépendances au niveau des marchés et notamment la concentration de l'activité sur un nombre limité de participants majeurs ont mis les banques centrales et les autorités de surveillance bancaire au défi de se préoccuper du risque d'une perturbation éventuelle du système par les marchés des produits dérivés. En vue d'aboutir dans ce domaine à une meilleure surveillance globale des marchés, des concepts et des normes internationales de mesure, de renseignement et de publication qui se prêtent à une agrégation internationale et qui permettent une évaluation de la signification de cette activité de hors-bilan par rapport à celle des autres marchés financiers ou bancaires, sont en cours d'élaboration auprès de la BRI par les experts provenant des banques centrales des pays membres du «groupe des dix élargi». Des statistiques internationales devraient ainsi permettre une meilleure transparence de l'activité sur ces instruments de hors-bilan et permettre une analyse ainsi qu'une surveillance plus accentuée des risques encourus par les institutions individuellement, des risques macro-prudentiels de même que des risques macro-économiques liés à cette activité dans le but d'aboutir à une stabilisation des systèmes financiers en général.

Tableau 2: L'utilisation de nouveaux instruments financiers par les banques luxembourgeoises

| au 31 décembre | 1991 | | 1992 | | 1 1993 ¹⁾ | |
|--|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|
| | milliards de francs ¹⁾ | en % de la somme des bilans | milliards de francs ¹⁾ | en % de la somme des bilans | milliards de francs ¹⁾ | en % de la somme des bilans |
| 1. Facilités d'émission de titres de créances (NIF, RUF) | 29,0 | 0,2 | 24,0 | 0,2 | 37,6 | 0,3 |
| 2. Interest rate swaps ²⁾ | 1 888,0 | 14,8 | 2 234,7 | 15,5 | 2 580,0 | 19,9 |
| 3. FRA | 1 895,0 | 14,9 | 2 255,3 | 15,6 | 1 625,7 | 12,5 |
| dont: over the counter | | | | | 1 589,2 | 12,2 |
| dont: marché organisé | | | | | 36,5 | 0,3 |
| 4. Futures (devises, intérêts, autres cours) | 48,4 | 0,4 | 124,6 | 0,9 | 460,1 | 3,5 |
| 5. Options (devises, intérêts, autres cours) | 165,1 | 1,3 | 305,2 | 2,1 | 493,1 | 3,8 |
| dont: over the counter | | | | | 363,9 | 2,8 |
| dont: marché organisé | | | | | 129,1 | 1,0 |

¹⁾ Il s'agit en principe de chiffres bruts, des achats et des ventes sur un même actif n'étant pas compensés entre eux. Ces chiffres ne renseignent donc pas sur le risque effectif couru par les banques.

²⁾ Comprennent aussi les «cross currency interest rate swaps»

³⁾ Chiffres au 30.09.1993; ne comprennent pas les succursales des établissements de crédit originaires d'un pays membre de l'Union Européenne

Source: IML

Evolution des fonds à risque des banques luxembourgeoises

Le tableau 3 ci-dessous, qui reprend l'évolution de la composition des fonds à risque des banques montre l'évolution des assises financières des établissements de crédit luxembourgeois.

Bien que l'exclusion des données relatives aux succursales de banques originaires des pays de l'Union Européenne ne permet pas de tirer des conclusions adéquates quant à l'évolution des montants bruts exprimés dans le tableau 3, un

développement positif de la majorité des coefficients est apparente.

L'analyse du tableau 3 montre une évolution positive de l'importance relative des fonds à risque par rapport à la somme de bilan des banques. Ainsi la majorité des divers coefficients qui rapportent les fonds à risque à la somme de bilan a connu une légère augmentation au cours de l'exercice 1993.

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions en matière de solvabilité des établissements de crédit explique en majeure

partie l'augmentation de l'importance relative des réserves et de la dette subordonnée assimilée aux fonds propres. Les emprunts subordonnés assimilés aux fonds propres, au même titre que les réserves, permettent entre autres, à certaines banques soit de respecter le nouveau ratio de solvabilité soit d'augmenter la base de leurs fonds propres en vue de faire face à l'évolution ultérieure des activités bancaires.

Tableau 3: Fonds à risque des banques luxembourgeoises

en milliards de francs

| En fin de période | 1991 | | 1992 | | 1993 ³⁾ | |
|--|----------|-------|----------|-------|--------------------|---------------|
| | Montant | % SDB | Montant | % SDB | Montant | % SDB |
| 1. Capital | 168,8 | 1,39 | 195,8 | 1,36 | 204,1 | 1,39 |
| 2. Réserves | 121,2 | 1,00 | 165,3 | 1,15 | 193,4 | 1,32 |
| 3. Provisions pour risques généraux | 45,2 | 0,37 | 51,5 | 0,36 | 52,3 | 0,36 |
| 4. Plus-values neutralisées assimilées aux fonds propres | 3,3 | 0,03 | 2,3 | 0,02 | 3,2 | 0,02 |
| 5. Total 1 (lignes 1 à 4) | 338,5 | 2,78 | 414,6 | 2,87 | 453,0 | 3,09 |
| 6. Dette subordonnée assimilée aux fonds propres | 68,3 | 0,56 | 89,2 | 0,62 | 109,1 | 0,75 |
| 7. Total 2 (lignes 5 + 6) | 406,8 | 3,34 | 503,8 | 3,49 | 562,1 | 3,84 |
| 8. Provisions pour risques géographiques | 185,8 | 1,53 | 206,6 | 1,43 | 152,9 | 1,04 |
| 9. Total 3 (lignes 7 + 8) | 592,6 | 4,87 | 710,4 | 4,93 | 715,0 | 4,88 |
| 10. Autres postes des fonds à risque ¹⁾ | 94,3 | 0,78 | 201,1 | 1,39 | 247,2 | 1,69 |
| 11. Total du non-exigible, de la dette subordonnée et des comptes de résultats | | | | | | |
| 12. Total 4 (lignes 9 + 10) | 686,9 | 5,65 | 911,5 | 6,32 | 962,2 | 6,57 |
| Somme des bilans | 12 167,2 | | 14 424,1 | | 12 991,4 | |
| Fonds à risque en % de la somme des bilans ²⁾ | | | | | | ⁴⁾ |
| Total 1 | | 3,18 | | 3,43 | | 3,56 |
| Total 2 | | 3,86 | | 4,21 | | 4,42 |
| Total 3 | | 5,43 | | 5,97 | | 5,62 |
| Total 4 | | 6,40 | | 7,43 | | 7,57 |

¹⁾ Provisions pour risques déterminés autres que géographique, dette subordonnée et plus-values neutralisées non assimilées aux fonds propres, comptes de résultats.

²⁾ Ces coefficients ne tiennent pas compte des données relatives aux succursales des banques de droit étranger.

³⁾ Pour 1993 les données sont provisoires. Elles reflètent la situation des fonds à risque telle qu'observée au 30 septembre 1993 auprès des banques de droit luxembourgeois et des succursales de banques originaires de pays hors de l'Union Européenne.

⁴⁾ Ces rapports ont été calculés sur base de la somme des actifs non-pondérés et ne présentent donc pas la situation du secteur bancaire luxembourgeois à l'égard des exigences légales de solvabilité.

Source: IML

L'importance relative du stock des provisions pour risque géographique (chiffres provisoires) a connu une baisse par rapport à l'exercice 1992. Cette baisse est à voir en relation avec une baisse des engagements envers les 26 pays à risque géographique le plus élevé.

Conjointement à une réduction des engagements vers ces derniers pays de l'ordre

de 5% environ, le taux de provisionnement moyen provisoire de la place concernant ces actifs est passé de 51,7% à 49,2%.

L'évolution des comptes de profits et pertes des banques luxembourgeoises

Les parties antérieures de ce rapport ont mis en lumière les évolutions ou l'absen-

ce d'évolutions dans l'activité des banques luxembourgeoises, telles qu'elles se dégagent d'une analyse des différents postes des bilans et des hors-bilans. Ces postes produisent tantôt des revenus, tantôt des charges qui sont répertoriés, dans les comptes de profits et pertes. Cette section du rapport tentera de mettre en lumière les traits saillants de ces revenus et

charges et partant de commenter la profitabilité du secteur bancaire au cours de l'exercice écoulé.

Alors que pour les années précédentes, les commentaires des comptes de profits et pertes étaient basés sur des données comptables couvrant l'ensemble de l'exercice, tel ne peut plus être le cas cette année-ci. En effet, d'un côté l'introduction au 1^{er} janvier 1993 de nouvelles règles et tableaux comptables applicables aux banques a sensiblement retardé la disponibilité des données, d'un autre côté les efforts entrepris pour avancer la date de parution du présent rapport, font qu'en matière de comptes de profits et pertes les derniers chiffres disponibles sont ceux de septembre 1993. L'étude de la profitabilité des banques au cours de l'exercice 1993 ne peut donc s'appuyer que sur des données partielles, ce qui ne facilite pas l'interprétation ainsi que les comparaisons avec les exercices antérieurs.

Le compte de profits et pertes des banques se trouve au confluent de forces et de tendances multiples qui tiennent tant au poids des activités menées durant les exercices antérieurs, aux démarches stratégiques et commerciales des banques individuelles, qu'à l'influence des paramètres internationaux. Compte tenu de la dimension surtout internationale des domaines d'activité des banques luxembourgeoises, l'orientation de l'économie mondiale revêt souvent une influence déterminante sur leur profitabilité et ce constat est particulièrement valable pour l'exercice 1993.

En cette matière, l'année passée se caractérise par une dichotomie fort nette entre les sphères réelles et financières des économies des pays industrialisés et européens en particulier. Alors que la croissance avait déjà été timide et incertaine en 1992, elle s'est affaiblie davantage en 1993 au point de pousser une majorité de pays européens dans la récession. Cette atonie de croissance observable dans la sphère réelle contraste singulièrement avec l'effervescence observable dans les domaines financiers et bancaires. Ainsi, l'activité sur les marchés des capitaux internationaux s'est fortement accrue en 1993 pour atteindre un nouveau sommet historique. Cette activité florissante, combinée à une véritable envolée des cours des actions et obligations, a constitué un cadre d'affaires idéal, dont les banques ont pleinement tiré profit.

Ce constat est valable dans sa globalité pour l'ensemble du monde bancaire et en particulier pour les banques installées en Europe, qui en moyenne ont toutes pu accroître leurs profits. Aussi, ce constat est-il surtout applicable aux banques luxembourgeoises qui, en dehors des motifs déjà cités, ont de plus bénéficié d'un ac-

croissement supplémentaire de leurs activités sous l'impulsion de certains facteurs fiscaux exogènes. Cette constellation extraordinaire de paramètres favorables n'a pas manqué d'influencer favorablement les résultats des banques luxembourgeoises. Alors que l'année 1992 avait déjà permis aux banques d'engranger d'excellents résultats, ceux-ci ont atteint de nouveaux sommets historiques en 1993.

En gardant à l'esprit que les données sur lesquelles ces commentaires se basent sont partielles, trois points généraux relatifs à la profitabilité des banques en 1993 méritent mention.

Tout d'abord, des profits bancaires en hausse, tout en constituant évidemment un développement heureux, ne sont en tant que tels guère étonnants. En effet, alors que le secteur bancaire a traversé une nouvelle phase de croissance en 1993, il est assez normal de voir croître les profits qu'il dégage. Ce sont davantage les taux de croissance de ces profits qui sont significatifs tout en partant d'un socle déjà fort élevé de profits en 1992, les taux de croissance des différentes acceptions du profit se sont nettement accrus et ont globalement atteint des valeurs supérieures à plus du double des taux enregistrés antérieurement!

En deuxième lieu, la configuration des taux de croissance des différentes composantes des résultats est particulièrement notable. L'année passée, nous avions déjà attiré l'attention sur le fait que les taux de croissance de ces différentes notions de résultats étaient chaque fois plus élevés au fur et à mesure que l'on descendait de la marge sur intérêts vers les résultats nets. Cette constellation des taux de croissance a été singulièrement renforcée au cours de l'exercice 1993. Ainsi, si la marge sur intérêts dégage un taux de croissance de 13%, ce taux passe à 30% au niveau du résultat brut et à 40% au niveau du résultat avant provisions et amortissements. Les taux de croissance relatifs aux résultats après provisions et au résultat net seraient respectivement de 79% et de 89%. Il convient de rappeler à cet endroit le caractère partiel des données dont l'IML dispose au moment de la rédaction de ce rapport, données qui ne couvrent que les trois premiers trimestres de l'exercice 1993. Plus la constitution nette de provisions, décidée sur base des résultats complets de l'année, sera importante, et plus les derniers taux de croissance mentionnés seront rabaissés vers le bas.

En troisième lieu, le niveau des profits réalisés par les banques est donc à l'évidence extraordinaire et cela quelles que soient les différentes acceptions de la notion de profit que l'on retient. Ce niveau de profit est cependant probablement aussi exceptionnel, dans la mesure où il ré-

sulte pour partie d'une conjugaison heureuse de facteurs favorables, combinaison qui risque de ne pas se reproduire à l'avenir et notamment en 1994. Ce constat s'applique à l'orientation des taux d'intérêt tant à court qu'à long terme ainsi qu'à l'évolution des cours boursiers des actions et des obligations. Il s'applique aussi au développement du volume d'affaires qui risque d'être moins dynamique, notamment en ce qui concerne les prestations de services pour la clientèle privée.

Les tableaux 4 et 5 ci-joint reprennent le détail des composantes des comptes de profits et pertes des banques luxembourgeoises. Afin de faciliter les comparaisons avec les chiffres disponibles pour 1993, ces tableaux contiennent, outre les données complètes de l'exercice 1992, les données relatives aux trois premiers trimestres de la même année.

Comme on l'a vu précédemment, l'évolution du volume d'affaires, telle que p. ex. mesurée par l'accroissement de la somme des bilans, a été fort dynamique au cours de la période sous revue. Pourtant, les flux d'intérêts et de dividendes perçus d'une part et bonifiés d'autre part ont dégagé des taux d'accroissement modestes avec respectivement 2,5% et 1,5%. L'explication de cette contradiction apparente tient à la baisse généralisée, sur l'ensemble des principaux marchés financiers, des taux d'intérêt dans les segments du long et du court terme. C'est aussi cette baisse marquée des taux d'intérêt qui est à la base au travers du mécanisme de transformation d'échéances, ensemble avec l'extension continue des relations d'affaires avec la clientèle privée, de l'accroissement sensible de la marge sur intérêts qui s'établit à 13%, alors qu'il n'avait été que de 8% en 1992. Malgré cette bonne performance, la part de la marge sur intérêts dans les résultats bruts baisse sensiblement et passe de 75,6% à 65,5% ce qui représente le niveau le plus bas jamais enregistré.

Cette chute de part relative s'explique entièrement par un gonflement extraordinaire des résultats nets sur les postes de réalisations de titres, sur commissions, sur opérations de change ainsi que sur la rubrique «divers». Dans l'ensemble les résultats nets dégagés par ces postes ont crû de 84%, comparés bien entendu aux chiffres des 9 premiers mois de l'exercice 1992.

Les deux postes ayant le plus contribué à la croissance de ce flux de revenus nets sont ceux relatifs à la réalisation de titres et aux commissions encaissées; ceux-ci ont augmenté de respectivement 162,7% et 79,6%. La baisse généralisée des taux d'intérêt surtout à long terme a été importante au cours de l'exercice 1993.

Tableau 4: Evolution globale des comptes de profits et pertes des banques luxembourgeoises

en millions de francs

| Rubriques des débits et crédits | Résultats globaux des banques luxembourgeoises | | | | | |
|--|--|-----------------------|-----------|-----------|----------------------|----------------------|
| | 1989 ¹⁾ | 1990 ¹⁾ | 1991 | 1992 | 1992/9 ³⁾ | 1993/9 ³⁾ |
| 1 Intérêts et dividendes perçus | 970 360 | 1 185 125 | 1 251 957 | 1 375 962 | 978 136 | 1 002 288 |
| 2 Intérêts bonifiés | 883 077 | 1 090 913 | 1 143 722 | 1 259 077 | 895 775 | 909 188 |
| 3 Marge sur intérêts | 87 283 | 94 212 | 108 235 | 116 885 | 82 361 | 93 100 |
| Résultats nets | | | | | | |
| 4 sur réalisations de titres | 7 525 | 1 913 | 6 071 | 8 866 | 4 503 | 11 830 |
| 5 sur commissions | 14 063 | 15 693 | 18 315 | 20 474 | 14 919 | 26 791 |
| 6 sur opérations de change | 6 493 | 7 300 | 9 258 | 11 865 | 5 937 | 7 617 |
| 7 sur divers | 4 056 | 25 763 ²⁾ | 5 390 | 6 967 | 1 248 | 2 706 |
| 8 Résultats bruts | 119 420 | 144 881 ²⁾ | 147 279 | 165 057 | 108 968 | 142 044 |
| 9 Frais de personnel | 24 358 | 28 287 | 31 205 | 33 820 | 24 064 | 27 526 |
| 10 Frais d'exploitation | 15 367 | 18 091 | 20 707 | 22 070 | 14 655 | 17 143 |
| 11 Impôts divers, taxes, redevances | 2 763 | 2 896 | 2 463 | 3 049 | 1 979 | 2 763 |
| 12 Amortissement sur immobilisé non financier | 3 756 | 4 718 | 5 345 | 6 061 | 3 919 | 4 377 |
| 13 Résultats avant provisions | 73 176 | 90 889 ²⁾ | 87 559 | 100 057 | 64 351 | 90 235 |
| 14 Provisions et amortissements sur disponible, réalisable et immobilisé financier | 56 011 | 85 914 ²⁾ | 71 169 | 79 509 | 41 031 | 41 670 |
| 15 Extournes de provisions | 17 288 | 22 025 | 16 867 | 24 329 | 13 209 | 17 030 |
| 16 Constitution nette de provisions | 38 723 | 63 889 ²⁾ | 54 302 | 55 180 | 27 822 | 24 640 |
| 17 Résultats après provisions | 34 453 | 27 000 | 33 257 | 44 877 | 36 529 | 65 595 |
| 18 Impôts sur le revenu et les bénéfices | 10 566 | 7 896 | 9 539 | 16 498 | 10 484 | 16 357 |
| 19 Résultats nets | 23 887 | 19 104 | 23 718 | 28 379 | 26 045 | 49 238 |
| Indicateurs significatifs: | | | | | | |
| en % de la somme moyenne des bilans | | | | | | |
| A Frais généraux (lignes 9 à 12) | 0,43 | 0,45 | 0,46 | 0,47 | 0,33 | 0,34 |
| B Résultats avant provisions | 0,68 | 0,61 ²⁾ | 0,67 | 0,72 | 0,47 | 0,59 |
| C Provisions et amortissements | 0,36 | 0,38 ²⁾ | 0,42 | 0,40 | 0,20 | 0,16 |
| D Résultats après provisions | 0,32 | 0,23 | 0,26 | 0,32 | 0,27 | 0,43 |

¹⁾ sans la BCCI S.A. ²⁾ lignes 7 et 14 et, en conséquence, 8, 13 et 16 affectées par une opération particulière de 18 593 millions de francs d'une seule banque; indicateurs significatifs sans cette opération ³⁾ données partielles et provisoires.

Source: IML

Elle a amené ces taux à un niveau historiquement bas et est allée de pair avec une hausse concomitante des cours des titres à revenu fixe, obligations en particulier. De plus, la baisse des taux d'intérêt, à court et à long terme, a induit une anticipation généralisée de reprise économique qui s'est traduite en une hausse spectaculaire des cours des actions dans les pays européens, ceux-ci ont augmenté en moyenne de 40 %. Ces évolutions ont doublement profité aux banques. Elles leur ont

d'une part permis d'engranger d'importantes plus-values sur leurs portefeuilles de valeurs mobilières. Elles ont d'autre part encouragé les particuliers et entreprises à faire de même, ce qui a indirectement bénéficié aux banques au travers des revenus nets sur commissions touchées. Les revenus sur commissions, qui ont augmenté de près de 12 milliards de francs, ont en outre été positivement influencés par deux autres facteurs. Tout d'abord, par l'extension d'une tarification

explicite pour prestations de services offertes jusqu'alors gratuitement. Ensuite, par un développement particulièrement dynamique en 1993 des services de gestion-conseil au profit de la clientèle privée. Dans l'ensemble, les deux rubriques des revenus nets sur réalisations de titres et sur commissions sont passées de 19,4 à 38,6 milliards de francs, leur part contributive aux résultats bruts passant de 17,9% à 27,2%.

Comme durant l'année antérieure, les banques ont habilement saisi les opportunités qui leur étaient offertes par la volatilité des cours de change afin d'étoffer leurs revenus nets sur opérations de change.

Force est donc de constater les glissements substantiels dans les différentes composantes des résultats bruts qui eux-mêmes ont augmenté de plus de 30 % en 1993. Des bouleversements encore plus

importants sont en principe observables au niveau de l'affectation de ces résultats bruts.

Tableau 5: Composantes et affectations des résultats bruts des banques luxembourgeoises

en % du total des résultats bruts

| Rubriques des débits et des crédits | 1989 ¹⁾ | 1990 ^{1) 2)} | 1991 | 1992 | 1992/93 ¹⁾ | 1993/9 ³⁾ |
|---|--------------------|-----------------------|------|------|-----------------------|----------------------|
| I. Composantes des résultats bruts | | | | | | |
| Marge sur intérêts | 73,1 | 74,6 | 73,5 | 70,8 | 75,6 | 65,5 |
| Résultats sur opérations de change | 5,4 | 5,8 | 6,3 | 7,2 | 5,4 | 5,4 |
| Autres résultats | 21,5 | 19,6 | 20,2 | 22,0 | 19,0 | 29,1 |
| dont: sur réalisations de titres | 6,3 | 1,5 | 4,1 | 5,4 | 4,1 | 8,3 |
| sur commissions | 11,8 | 12,4 | 12,4 | 12,4 | 13,8 | 18,9 |
| sur divers | 3,4 | 5,7 | 3,7 | 4,2 | 1,1 | 1,9 |
| II. Affectations des résultats bruts | | | | | | |
| Frais généraux | 38,7 | 42,7 | 40,5 | 39,4 | 41,0 | 36,5 |
| Constitution nette de provisions | 32,4 | 35,9 | 36,9 | 33,4 | 25,5 | 17,3 |
| Impôts sur les revenus et les bénéfiques | 8,8 | 6,3 | 6,5 | 10,0 | 9,6 | 11,5 |
| Résultats nets | 20,0 | 15,1 | 16,1 | 17,2 | 23,9 | 34,7 |

¹⁾ sans la BCCI S.A. ²⁾ sans une opération particulière de 18 593 millions de francs concernant une seule banque ³⁾ données partielles et provisoires.

Source IML

L'on note tout d'abord une nouvelle baisse de la part des frais généraux dans le total des résultats bruts, cette part passe de 41,0% à 36,5%. Pourtant, après deux années de ralentissement dans la progression des frais généraux, ceux-ci ont repris une phase ascendante en 1993. Ainsi, les taux de croissance des frais de personnel et des frais d'exploitation, qui constituent le gros des frais généraux, sont passés de respectivement 8,4% et 6,6% à 14,4% et 17,0%. Cette hausse dans les coûts de production est aussi la résultante de l'accroissement de l'activité globale des banques. Celles-ci ont d'ailleurs étoffé leur personnel de 622 unités, ce qui représente une hausse de près de 4% des effectifs du secteur. Même si la progression des frais généraux double quasiment, elle ne représente pourtant que la moitié de celle des résultats bruts. Le résultat avant provisions affiche en conséquence un taux de croissance accru qui s'établit à 40,2 %.

Les données actuellement disponibles indiquent une stabilisation dans la constitu-

tion brute de provisions et d'amortissements. Or, cette stabilisation semble cacher un glissement interne au profit des provisions classiques et au détriment des provisions pour risques géographiques. Un tel glissement serait assez normal, à la lumière de la récession économique que l'Europe a traversée en 1993 et de l'amélioration globale notée sur le front des risques souverains. Cette dernière amélioration, quoique inégale en fonction des débiteurs et accompagnée de dégradations ponctuelles, se manifesterait aussi en une croissance des extournes de provisions. Sur base de ces données, la constitution nette de provisions serait donc en baisse. Même en intégrant un traditionnel effet de rattrapage à la clôture des comptes, il semble pourtant déjà acquis que la part des résultats bruts affectée à la constitution nette de provisions ait baissé sensiblement en 1993.

Dans le cadre de ce scénario normal, on pourra alors conclure que la deuxième vague massive de constitutions de provi-

sions pour risques géographiques, qui avait débuté en 1989, est en train de s'estomper. Puisque les parts des deux premières affectations des résultats bruts, frais généraux et constitutions de provisions, sont en baisse, par simple différence, la part des autres affectations dans les résultats bruts croîtra. Bien qu'il ne faille pas à ce stade focaliser l'attention sur un chiffre précis, puisque reposant sur des données trop précaires, les tendances sont cependant assez nettes pour conclure que les postes relatifs aux impôts sur le revenu et les bénéfiques et aux résultats nets dégageront des progressions impressionnantes. Les valeurs nominales qui seront finalement arrêtées dépasseront de loin les précédents records historiques.

Source: Extrait du rapport annuel de l'Institut Monétaire Luxembourgeois pour l'Année 1993.

Les opérations de la SNCI décidées en 1993



Lors de la conférence de presse des responsables de la SNCI

Au Luxembourg, la croissance économique enregistrée en 1993 est restée en retrait par rapport à celle de l'année 1992. Le tassement de l'activité économique a eu, naturellement, un impact direct sur l'activité de la SNCI.

En effet, au cours de l'exercice 1993, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des opérations financières pour un montant total de 4.024 millions de francs, alors que pour 1992 le chiffre correspondant s'élevait à 6.588 millions de francs. Toutefois, les différentes catégories d'interventions ont connu des évolutions divergentes.

1. Crédits d'équipement

Le volume des crédits d'équipement accordés par le conseil d'administration de la SNCI au cours de l'exercice 1993 a atteint 1.127 millions de francs, contre 1.395 millions de francs en 1992, ce qui constitue une diminution de quelque 19%.

Cette diminution globale touche tous les secteurs, à l'exception du secteur du commerce.

En ce qui concerne les crédits d'équipement accordés au secteur de l'industrie au cours de l'exercice 1993, ceux-ci s'élèvent à 67 millions de francs, contre 110 millions en 1992, soit une diminution de 39%.

Le secteur de l'artisanat reste le principal bénéficiaire de la formule des crédits d'équipement même si, avec un volume de 470 millions de francs en 1993, contre 679 millions en 1992, il subit une diminution de près de 31% d'une année à l'autre.

Avec 296 millions de francs, les crédits d'équipement alloués en 1993 au secteur de l'hôtellerie et de la restauration enregistrent une régression de quelque 27% par rapport au volume de 409 millions de francs octroyé au cours de l'exercice 1992.

Quant aux crédits d'équipement consentis au secteur du commerce, ils augmentent de 197 millions de francs en 1992 à 293 millions de francs en 1993, ce qui documente une augmentation de près de 50%.

Prêts à long terme

Au cours de l'exercice 1993, le conseil d'administration de la SNCI a accordé treize prêts à long terme pour un montant de 2.362 millions de francs, contre vingt-sept prêts pour un montant de 4.925 millions de francs en 1992.

Prêts CECA

Au cours de l'exercice 1993, aucun nouveau prêt CECA n'a été accordé du fait de l'épuisement des fonds mis à disposition par la CECA.

Prêts à l'innovation

1993, quatre prêts à l'innovation pour un montant total de 109 millions de francs ont été accordés à des entreprises de différentes branches économiques en vue du financement partiel de leurs projets de recherche-développement. En 1992, le conseil d'administration de la SNCI avait décidé l'octroi de sept prêts à l'innovation pour un montant total de 103 millions de francs.

Crédits à l'exportation

A l'instar de 1992, aucun crédit à l'exportation n'a été accordé par la SNCI; aucune demande à cet effet n'ayant été présentée. Il est rappelé qu'en 1991 deux crédits à l'exportation pour un montant de 250 millions de francs avaient été consentis.

Prêts participatifs

En 1993, la SNCI a accordé deux prêts participatifs pour un montant total de 101 millions de francs, alors qu'au cours de l'exercice 1992 deux prêts participatifs pour un montant total de 31 millions avaient été attribués.

Prises de participation

Au cours de l'exercice 1993, le conseil d'administration a donné son accord à trois opérations en fonds propres pour un montant total de 325 millions de francs, alors qu'au cours de l'exercice précédent trois opérations pour un montant de 134 millions de francs avaient été décidées.

Principaux paramètres financiers de la SNCI

Données du bilan

La somme du bilan de la SNCI atteint 27.386 millions de francs à la fin de l'exercice 1993.

Compte tenu notamment d'une provision forfaitaire de 155 millions de francs pour risques bancaires généraux, le bénéfice de l'exercice 1993 s'élève à 194 millions de francs, contre 173 millions de francs en 1992, soit une augmentation de 12,1%.

Conformément à la loi organique de la SNCI, le bénéfice est affecté intégralement au compte de réserves, augmentant ainsi les fonds propres de la SNCI et renforçant son assise financière dans l'intérêt d'un bon accomplissement de sa mission.

Taux d'intérêt des prêts de la SNCI

Les taux d'intérêt valant pour les différentes catégories de prêt ont évolué au cours de l'exercice 1993 comme suit:

- le taux d'intérêt des crédits d'équipement a été maintenu à 4,50% p.a.;
- le taux d'intérêt appliqué aux prêts à long terme («prime rate») a été réduit en avril 1993 de 8,50% p.a. à 8,00% p.a., puis, en septembre 1993, à 7,50% p.a.;
- le taux d'intérêt des prêts à l'innovation est resté inchangé à 5% p.a.;

- le taux d'intérêt des prêts CECA est fixé par la Commission de l'Union Européenne en fonction du coût des ressources empruntées;
- le taux d'intérêt des crédits à l'exportation est fixé de cas en cas en conformité avec le gentlemen's agreement de l'OCDE en la matière;
- il est rappelé que pour les prêts participatifs, la rémunération est en principe identique à celle des actionnaires ou associés de la société bénéficiaire, tout en restant confinée dans une fourchette de 4,50% p.a. au minimum - par analogie aux crédits d'équipement - à 15% p.a. au maximum.

Emprunts de la SNCI

En mai 1993, la SNCI a émis un nouvel emprunt sous forme de «Bons d'épargne à capital croissant» d'une durée de 10 ans et pour un montant d'un milliard de francs. Le taux d'intérêt implicite de l'emprunt s'élève à 6,43% l'an.

Le succès désormais traditionnel que cette nouvelle émission a rencontré sur le marché est dû notamment au fait que la différence entre la valeur de souscription et la valeur de remboursement, qui correspond aux intérêts cumulés, est exonérée de l'impôt sur le revenu pour autant que les bons d'épargne font partie du patrimoine privé d'une personne physique.

Par ailleurs, à l'instar des émissions précédentes, l'émission 1993 de «Bons d'épargne à capital croissant» bénéficie de la garantie de l'Etat.

En juillet 1993, la SNCI a émis, toujours avec la garantie de l'Etat, un emprunt obligataire pour un montant de 1,5 milliard de francs. La durée de l'emprunt est de 8 ans, le taux d'intérêt s'élève à 7 1/8% l'an et le prix d'émission a été fixé à 101,95%.

Les opérations de la SNCI décidées au cours des exercices 1978-1993

Pour l'ensemble de son activité et depuis son démarrage, le 1^{er} janvier 1978, la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 54,8 milliards de francs, ce qui représente une moyenne annuelle de 3,4 milliards.

Abstraction faite des prêts spéciaux accordés à la sidérurgie dans le cadre de la «section spéciale» d'un montant total de 7,9 milliards de francs, les interventions «normales» de la SNCI se chiffrent à quelque 46,9 milliards, soit 2,9 milliards en moyenne par an.

Les crédits d'équipement y représentent 14,3 milliards, soit 896 millions en moyenne annuelle.

Les prêts à long terme destinés aux entreprises d'une certaine envergure atteignent

23,4 milliards de francs. Il convient d'y ajouter les prêts CECA, destinés essentiellement à la même catégorie d'entreprises, pour un montant total de 1,4 milliard.

Au total, les prêts à l'investissement au sens restreint, hors «section spéciale» sidérurgie, se chiffrent à quelque 39 milliards de francs.

Il est rappelé dans ce contexte que la SNCI gère un portefeuille de plus de 3.000 prêts à l'investissement alloués à plus de 2.000 entreprises différentes.

Quant au total des prêts à l'innovation accordés par le conseil d'administration depuis l'introduction de cette catégorie de prêt, il s'élève à 1,2 milliard de francs.

Les crédits à l'exportation, qui se chiffrent au total à 3,9 milliards de francs sur 16 ans, ont connu des fluctuations importantes d'un exercice à l'autre.

Enfin, la SNCI a pris, depuis sa création, des participations dans 24 entreprises pour un montant total de 2,3 milliards de francs. Compte tenu par ailleurs des prêts participatifs d'un montant de 563 millions, la SNCI a apporté une contribution significative à l'amélioration de la structure financière de certaines entreprises-clés luxembourgeoises.

VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS DE LA SNCI DECIDEES DU 01.01.1978 AU 31.12.1993

(en millions de francs)

| | 1978 | 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | Total |
|-------------------------------------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|--------|
| | 1978 | - 1987 | 1988 | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | - 1993 |
| 1. Crédits à l'investissement | 22.321 | 3.796 | 4.161 | 4.099 | 4.118 | 6.454 | 3.699 | 48.648 | |
| dont | | | | | | | | | |
| 1.1. Crédits d'équipement | 6.588 | 1.117 | 1.366 | 1.237 | 1.509 | 1.395 | 1.127 | 14.339 | |
| 1.2. Prêts à long terme | 6.360 | 2.375 | 2.651 | 2.557 | 2.137 | 4.925 | 2.362 | 23.367 | |
| 1.3. Prêts spéciaux à la sidérurgie | 7.863 | - | - | - | - | - | - | 7.863 | |
| 1.4. Prêts participatifs | 396 | - | 35 | - | - | 31 | 101 | 563 | |
| 1.5. Prêts à l'innovation | 334 | 187 | 109 | 181 | 130 | 103 | 109 | 1.153 | |
| 1.6. Prêts CECA | 780 | 117 | - | 124 | 342 | - | - | 1.363 | |
| 2. Crédits à l'exportation | 3.555 | 52 | 10 | - | 250 | - | - | 3.867 | |
| 3. Participations | 1.344 | 242 | 142 | 101 | 25 | 134 | 325 | 2.313 | |
| 4. Total des opérations décidées | 27.220 | 4.090 | 4.313 | 4.200 | 4.393 | 6.588 | 4.024 | 54.828 | |

(Source: Extrait du rapport et bilan '93 de la SNCI)

Le Commerce extérieur du Luxembourg (1973-1992)

Au cours des vingt dernières années (1973 à 1992), la structure géographique du commerce extérieur du Luxembourg est restée relativement stable; par contre, la structure par produits a connu une mutation significative tant à l'exportation qu'à l'importation.

Stabilité de la structure géographique

Les échanges extérieurs du Luxembourg sont restés largement concentrés sur le marché communautaire et plus particulièrement sur les pays limitrophes. Si cette prépondérance au niveau des zones n'a pas été affectée au cours de toute la période, il faut néanmoins noter quelques changements intra-zone.

À l'exportation, l'Allemagne a été clairement confirmée comme premier pays client; la France cependant a relégué la Belgique (premier client du Luxembourg jusqu'en 1957) à la troisième place. Par contre, à l'importation, la Belgique est redevenue en 1980 le premier pays fournisseur (devant l'Allemagne) en couvrant près de 40% des approvisionnements à l'étranger.

Profonde mutation de la structure par produit

Les échanges commerciaux hors Europe sont demeurés relativement modestes (5% à l'importation et 10% à l'exportation). L'essentiel est orienté sur les continents américain et asiatique avec un développement important des échanges avec certains pays asiatiques au cours des dernières années.

À l'exportation les produits métalliques n'ont plus représenté qu'un tiers de la valeur totale au début des années 90, contre plus des deux tiers en 1973. Ce chambardement a été la conséquence à la fois

des crises sidérurgiques et de la nécessaire restructuration du secteur que des effets positifs de la diversification industrielle.

En dépit de l'accentuation de la spécialisation dans les biens intermédiaires, la gamme des produits exportés s'est élargie: aux produits de plus longue tradition (e.a. produits agro-alimentaires, pneumatiques, produits plastiques et textiles, faïence) se sont ajoutés e.a. le verre, les métaux non ferreux (cuivre et aluminium), les supports en papier et les supports informatiques.

Les importations ont plus que quintuplé en valeur entre 1973 et 1992. En raison des besoins accrus en matériel de transport et en biens d'équipement, la part relative de ces produits s'est entendue au fil des ans: en 1991 les véhicules routiers sont devenus le principal groupe de produits à l'importation.

Les produits minéraux et énergétiques - qui représentaient jusqu'en 1982 un quart des importations totales - ont vu leur part se réduire à un dixième, à la suite de la réduction des activités sidérurgiques, du fléchissement relatif des prix pétroliers et des efforts d'économie d'énergie.

Sous le double effet de la croissance démographique et du relèvement du niveau de vie, les acquisitions à l'étranger de biens de consommation ont progressé régulièrement.

Finalement tant l'intensification de la spécialisation industrielle que le fractionnement des processus de production ont entraîné un accroissement sensible des importations de demi-produits - en particulier dans le secteur sidérurgique depuis le milieu des années 80.

Écart croissant entre déficit commercial et excédent des services

Plus globalement, le relèvement du niveau de vie, ainsi que la restructuration intra- et, surtout, inter-sectorielle ont été à l'origine du déficit commercial endémique. En revanche, l'intense développement des activités de services (également fortement orientées sur les marchés extérieurs) a largement contribué à la consolidation, voire à l'extension du solde excédentaire de la balance courante.

Or, la production de services est fortement consommatrice de marchandises provenant de l'étranger, dont le flux d'importation n'est pas compensé au niveau de la balance commerciale. La mutation structurelle inter-sectorielle est ainsi, en partie, à l'origine du déficit commercial et de la distorsion croissante entre excédent des services, d'une part, et déficit commercial de l'autre.

Il est évident que le développement d'activités performantes, (quelles soient industrielles ou de services) et orientées vers les marchés extérieurs, influence favorablement l'évolution de la balance courante.

De surcroît, l'effort de diversification industrielle génère - à moyen et à long terme - un apport positif à la balance commerciale: Après l'alourdissement du déficit commercial au cours de la phase d'implantation d'une entreprise industrielle, les activités d'exportation de marchandises contribuent normalement à la réduction du déficit commercial.

Source: Extrait de la publication «Le commerce extérieur du Luxembourg 1973-1992», par Guy Schuller, STATEC.

Sidérurgie

Résultats de l'exercice 1993 de l'Arbed

Le manque de dynamisme persistant qu'a connu l'économie mondiale a affecté, plus qu'en 1992, les activités principales du groupe Arbed.

Certains grands pays industriels ont été en récession (Allemagne, France, Japon), alors que la reprise qui avait démarré lentement dans la plupart des pays anglo-saxons s'est confirmée, principalement aux États-Unis. Si l'allure conjoncturelle

est restée vive dans le Sud-Est asiatique, les possibilités exceptionnelles du marché chinois se sont ralenties en fin d'année.

Les conséquences de cette situation ont considérablement affecté l'activité industrielle en général, ainsi que celle des secteurs consommateurs d'acier et donc de la sidérurgie, avec des répercussions très graves sur l'emploi. Le recul historique de la production d'automobiles (-20%), la

crise de la construction et la baisse des investissements sont l'illustration de cette évolution négative.

L'amélioration lente des prix de vente en cours d'exercice, à partir d'un niveau extrêmement bas, ainsi que l'augmentation des tonnages, reflétant essentiellement des manques à produire dus à des réfections d'installations en 1992, ont été in-

suffisantes pour réaliser des résultats positifs.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe s'établit à LUF 192,0 milliards, en augmentation de LUF 3,5 milliards (soit 1,9%) par rapport au chiffre d'affaires de LUF 188,5 milliards réalisé en 1992.

Cette augmentation s'explique essentiellement par le développement d'activités en aval ou complémentaires à la sidérurgie proprement dite, cette dernière constatant un recul marqué en 1993 par rapport à 1992.

Évalué à périmètre industriel comparable à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires du groupe a diminué de 3,7%.

Les ventes de Produits longs se sont élevées à 54,2 milliards, ou 28,2% du chiffre d'affaires consolidé, en diminution de 3 milliards par rapport à 1992.

Cette tendance se trouve confirmée par le secteur Produits plats, dont les ventes, 52,5 milliards (27,4% du total), sont en retrait de 4,0 milliards par rapport à 1992.

Avec un chiffre d'affaires de 40,7 milliards, le secteur Commercial a fortement accru sa quote-part dans le chiffre d'affaires consolidé, à savoir une augmentation de 7,6 milliards par rapport à l'exercice précédent, notamment en raison du développement des activités des service centers aux USA, des sociétés commerciales et de trading du groupe.

Bonne tenue du secteur Acier inoxydable dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 1,5 milliard, à 20,6 milliards en 1993 contre 19,1 milliards en 1992.



Au cours d'une conférence de presse, M. Joseph Kinsch a présenté les résultats de l'exercice 1993 de l'ARBED.

Si les ventes du secteur Tréfileries diminuent légèrement (LUF 7,9 milliards, contre 8,5 milliards en 1992), les autres secteurs ont, dans leur ensemble, augmenté leur contribution au chiffre d'affaires à raison de LUF 2,0 milliards. Cette évolution traduit essentiellement le dénouement en 1993 d'importants contrats par le secteur Engineering et constructions métalliques, les performances des secteurs Ciment, Feuilles de cuivre et divers étant, globalement, égales en 1993 à celles de 1992.

Résultat

Le climat économique difficile de 1993 a eu pour conséquence que les résultats du groupe Arbed sont en régression.

L'exercice 1993 a clôturé avec une perte de LUF 5,7 milliards, la part du groupe représentant LUF 4,7 milliards. Signalons encore que ce résultat consolidé inclut LUF 874 millions d'amortissements exceptionnels sur les immobilisations corporelles qui font l'objet du changement de technologie (filrière classique/fours électriques et coulées continues) dans les usines luxembourgeoises.

Le cash flow d'exploitation s'est redressé par rapport à l'exercice précédent pour s'élever à LUF 3,5 milliards contre LUF 1,1 milliard en 1992.

Personnel

L'effectif total du groupe s'est établi à 44.130 personnes, soit une baisse de 4.688 personnes ou de 9,6%.

Le personnel employé par les sociétés du groupe au Luxembourg comptait au total 10.588 ouvriers et employés en moyenne du présent exercice contre 12.110 pour l'exercice précédent.

La diminution s'explique, d'une part, par les départs enregistrés dans le cadre de la restructuration des sociétés du secteur sidérurgique et, d'autre part, par la variation du périmètre de consolidation.

Investissements

Les investissements de l'exercice 1993 du groupe ont atteint LUF 12,2 milliards contre LUF 15,5 milliards au cours de 1992.

Source: Conférence de presse de l'ARBED du 26 avril 1994

M.M.R. - A.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 19 mai 1994

Mesdames, Messieurs,

L'opération que nous vous proposons de réaliser aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de la mise en place des nouvelles structures de la sidérurgie luxembourgeoise et traduit la volonté du groupe ARBED, qui, depuis 1977, a été l'acteur principal de la restructuration de la MMRA, d'intégrer le site de Rodange dans son plan industriel à long terme. C'est aussi et surtout une consolidation importante des deux trains de Rodange qui, en se voyant dotés d'une

aciérie électrique moderne et performante et en se voyant octroyer une large autonomie sur le plan de la gestion et sur le plan commercial, se trouveront placés dans une situation concurrentielle plus favorable.

La consistance actuelle de la société résulte de sa profonde restructuration intervenue à partir de 1977, suite à une situation financière fortement dégradée. Cette restructuration s'est traduite, d'un point de vue technique par l'arrêt du site d'At-

hus et par la fermeture de la phase liquide de Rodange, les deux laminoirs maintenus étant approvisionnés en demi-produits par l'ARBED, et d'un point de vue financier par l'intervention de trois nouveaux acteurs, les États luxembourgeois et belge et l'ARBED, qui est devenue l'opérateur industriel à travers le mandat de gestion qui lui a été confié.

Le succès de cette restructuration peut être le mieux apprécié d'une part par le niveau de production des deux trains qui a été de

quelque 700.000 t en 1993, d'autre part par les résultats enregistrés, qui ont été positifs ces dernières années et également en 1993, mais aussi par la structure du bilan qui est redevenue saine.

Au début des années 1990, face à une situation caractérisée par la sortie de l'état de «crise manifeste» de l'industrie sidérurgique européenne et par des changements profonds affectant tout le secteur:

- marchés sidérurgiques plus concurrentiels et en surcapacité,
- changements technologiques, avec émergence de mini-usines performantes et raccourcissement des filières,
- changements structurels dans l'industrie sidérurgique, avec concentration de l'industrie par produit, multiplication des accords entre entreprises et spécialisation par produit,

l'ARBED a engagé une étude stratégique poussée en vue de:

- réfléchir sur l'avenir à long terme du groupe,
- dégager les principaux axes stratégiques à suivre,
- définir les moyens pour les approcher.

Cette réflexion stratégique a abouti à la nécessité pour le groupe de consacrer l'essentiel de ses énergies et de ses ressources humaines et financières aux secteurs à haut potentiel, dont les produits longs, moyennant plusieurs programmes d'action ambitieux.

En produits longs les principales conclusions ont été:

- de renforcer le leadership européen en poutrelles, profilés et palanches:
 - en assumant un rôle moteur dans la rationalisation du secteur au niveau européen, d'où les synergies avec COCKERILL SAMBRE, USINOR SACILOR et THYSSEN et l'acquisition de STAHLWERK THURINGEN
 - par une politique commerciale renforcée
 - par une augmentation de la productivité et de la compétitivité des outils grâce à la mise en place d'un programme d'investissement ambitieux, comportant le passage à la filière électrique et l'installation de coulées continues de dernière génération
 - par la création de Business Units res-

ponsables de la production, de la vente et des résultats;

- de développer certains autres secteurs, entre autres les ronds à béton et les profilés spéciaux;
- d'optimiser par collaboration ou échange les autres secteurs dans lesquels la position du groupe est moins forte, comme cela est le cas pour les rails de transport en commun.

Dans le cadre de la mise en place de ce programme stratégique et des structures modifiées qui en découlent, il est aujourd'hui proposé de regrouper en une seule entité, autonome, cohérente et équilibrée, les outils de ProfilARBED Esch-Schiffange avec ceux de MMRA.

L'opération prévue consiste en un apport par ProfilARBED à MMRA, contre une augmentation de capital de celle-ci, de la branche d'activité produits longs légers que ProfilARBED exploite à Esch-Schiffange.

Après regroupement, la consistance industrielle de la nouvelle unité sera:

- l'aciérie électrique d'Esch-Schiffange,
- les deux coulées continues à billettes et à blooms,
- les trains A et C de Rodange,
- les participations de ProfilARBED dans LME (20 %) et dans STFS (25 % en nue propriété),
- les participations existantes de MMRA.

Cet ensemble est parfaitement cohérent et équilibré, parce que disposant d'outils de production performants et adaptés au volume et à la nature de ses produits.

En effet, la quasi-totalité de la production de l'aciérie électrique d'Esch-Schiffange (95 %), d'une capacité de l'ordre de 1 million de tonnes sera écoulee vers son aval Train A et Train C, ainsi que vers le Train à fers marchands de TLM, dont l'approvisionnement en demi-produits de Schiffange est assuré par contrat avec LME.

Par ailleurs, à l'exception du tonnage résiduel de rails, pour lequel les demi-produits sont assurés par UNIMETAL au travers d'un contrat d'échange, l'ensemble de la production des Trains A et C sera réalisé en acier électrique provenant de l'aciérie et des coulées continues d'Esch-Schiffange.

A cette logique technique s'ajoute une logique économique qui fera de cette unité homogène et très flexible une entité très

performante pour affronter la concurrence dans ses secteurs d'activité.

Pour déterminer les valeurs d'apport respectives des deux ensembles à regrouper ProfilARBED Esch-Schiffange et MMRA - les Conseils d'Administration de MMRA et ProfilARBED ont fait appel à la Société Fiduciaire Suisse, spécialisée et internationalement reconnue pour de tels mandats.

Après un calcul de la valeur actualisée de l'actif net des deux ensembles, sur base des bilans au 31 décembre 1993, en ce compris les participations et une évaluation du différentiel de rendement entre l'aciérie électrique et l'aciérie LDAC, la Société Fiduciaire Suisse a déterminé que le taux de participation d'ARBED/ProfilARBED dans le nouvel ensemble, compte tenu de la participation déjà existante de 39,71 % dans MMRA, s'établissait à 76,29 %.

Une fois cette parité déterminée et dans une optique d'optimisation aux plans fiscal, financier et économique, la Société Fiduciaire Suisse a recommandé de ne pas dégager l'ensemble des plus-values résultant de sa méthode d'évaluation en fixant l'apport de la branche d'activité produits longs légers de ProfilARBED Esch-Schiffange à une valeur de 4.630 millions de francs, en contrepartie d'une augmentation de capital de 4.273 millions de francs, assortie d'une prime d'émission de 357 millions de francs. Le prix d'émission des actions nouvelles s'élève de la sorte à 1.083,638 LUF.

Le Conseil d'Administration a suivi cette recommandation et vous propose donc de réaliser l'opération comme indiqué ci-avant, convaincu que la société ainsi restructurée et consolidée disposera des moyens nécessaires pour affronter l'avenir avec succès.

Les circonstances décrites ci-dessus justifient amplement la décision de réserver la présente souscription à ProfilARBED S.A. et ce d'autant plus que la libération se fera par un apport en nature.

Afin de marquer ce tournant majeur dans la vie de la société et son nouveau départ sur une base renforcée, il est également proposé de modifier le nom de la société, qui de MMRA (Métallurgique et Minière de Rodange-Athus) deviendra ARES (Aciérie de Rodange Esch-Schiffange).

Source: *Extraits des rapports et bilan de la MMRA*

Les transports de marchandises des CFL

L'évolution des trafics marchandises

L'année 1993 n'a pas été caractérisée par la reprise conjoncturelle tant attendue. C'est dans un climat de récession économique générale qu'au premier janvier le marché intégré annoncé par l'Acte Unique Européen a pris forme. Dans cette première année les chemins de fer n'ont malheureusement pu tirer profit de la libéralisation intervenue dans les échanges de marchandises au sein de l'UE, leurs structures n'étant pas suffisamment adaptées à l'écoulement du trafic international. De surcroît la concurrence acharnée que se livrait l'ensemble des opérateurs de transport par route, pour lesquels tous les marchés européens étaient devenus facilement accessibles, n'a pas fait l'affaire du rail.

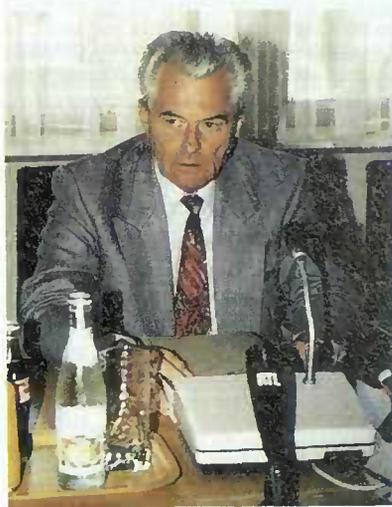
Il n'est donc point étonnant que tous les réseaux ouest-européens accusent des pertes de trafic. Celles-ci se situent dans une fourche allant de -16,3% pour l'Espagne à -1,4% pour le Portugal.

Avec -3,8% de t.km transportées en 1993, les CFL se situent parmi ceux qui se sont le mieux défendus et leurs résultats sont nettement meilleurs que ceux des grands réseaux.

Si l'on se reporte aux tonnages nets remis au transport, les CFL peuvent même se prévaloir d'une hausse de 3,3%, due au résultat honorable des transports sidérurgiques et à la progression des trafics internationaux. Seul le trafic intérieur est en perte de vitesse.

L'écoulement de 17,3 mio tonnes de marchandises sur un réseau ferré de 275 km souligne une nouvelle fois le rôle important du rail dans le marché des transports national. Sur un réseau complètement électrifié, ces transports se déroulent dans des conditions optimales pour l'environnement.

Dans son livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi la Commission de l'Union Européenne constate que les réseaux de transport sont les artères nourricières du grand marché libéralisé et que leurs défaillances étouffent la compétitivité et gâchent les occasions de créer de nouveaux marchés. Les schémas directeurs de réseaux de transport transeuropéens élaborés sur initiative de la Commission tentent d'éliminer les maillons faibles des réseaux de transport et misent, entre autre, sur le développement du trafic combiné rail/route sur les longues dis-



M. Jeannot Schneider lors de la présentation du rapport des CFL

tances. En même temps le souci de garantir pour l'avenir une «sustainable mobility», donc une mobilité supportable, pouvant être maintenue à long terme en accord avec une politique écologique responsable, a amené Bruxelles à rechercher une intégration plus poussée des différents modes de transport, et notamment à mieux associer le rail aux courants de trafic internationaux de longue distance.

Aux CFL le trafic combiné de transit a connu en 1993 une nouvelle augmentation de 39% (108767 wagons contre 78 308 en 1992). Ce trafic supplémentaire est le résultat du produit d'exploitation dans le schéma «Hagondange» d'INTERCONTAINER. A noter aussi qu'en date du 23 décembre 1992, INTERCONTAINER a pris une participation dans le capital social de Luxfreight.

Le trafic de grands conteneurs, caisses mobiles et semi-remorques de et vers le terminal de Bettembourg s'est à peu près stabilisé au niveau de 1992 (5.754 UTI contre 5.921 en 1992).

Les prestations fournies en 1993

Les voies des CFL ont été parcourues en 1993 par 55201 trains de marchandises, toutes catégories confondues, contre 53788 l'année précédente. Ces convois ont couvert la distance de 1,453 millions de kilomètres en remorquant 1,282 milliards de tonnes-kilomètres-brutes, ce qui correspond à une charge moyenne de 882 tonnes par train.

Les différentes catégories de trafic

Si l'on fait abstraction des tonnages négligeables représentés par les transports routiers, de détail et de colis express, on peut subdiviser le trafic CFL marchandises en trois catégories principales, à savoir:

- Le «trafic lié à l'activité sidérurgique nationale» qui comprend tous les transports ferroviaires de marchandises par charges complètes au départ ou à l'arrivée du Grand-Duché, à condition que ces transports soient en relation directe avec la production sidérurgique dans le bassin luxembourgeois.
- Le «trafic de transit» qui regroupe le transport de marchandises en provenance et à destination de l'étranger tout en parcourant une partie du réseau CFL entre deux points frontières luxembourgeois.
- Les «autres trafics» qu'on obtient en retranchant du trafic marchandises total par rail le trafic lié à l'activité sidérurgique et le trafic de transit.

Après une perte de 8,4% en 1992, le trafic sidérurgique s'est ressaisi et a progressé durant l'exercice écoulé de 2,3%. C'est surtout durant les mois d'été que le volume des transports entourant l'activité sidérurgique a notablement dépassé les résultats de 1992.

La sidérurgie nationale est de loin le client le plus important des CFL. Plus de 52% des trafics ont été générés par ce pilier de l'activité industrielle nationale. A moyen terme l'apport de matières premières destinées aux hauts fourneaux va cependant disparaître au profit de transports de ferraille destinés aux nouveaux fours électriques. Cette conversion des procédés de fabrication se soldera pour les CFL par des pertes appréciables de tonnages.

L'expansion du trafic de transit se poursuit depuis plusieurs années. Les transports de l'espèce représentent actuellement quelque 30% des trafics de fret effectués par les CFL. En 1993 la progression dans ce créneau d'activité a été de 3%. Le gros de ces trafics passe par l'axe Kleinbettingen-Bettembourg et les trains de l'espèce ne revendiquent généralement aucun remaniement ni aucun autre traitement.

Le trafic marchandises sur route

Les acheminements par route ont constitué le prolongement de certaines expéditions confiées au rail. On distingue entre deux systèmes d'exploitation différents:

- le service par charges complètes qui, sur un réseau routier d'environ 262 km, se substitue aux anciennes lignes ferrées de l'Attert et de l'Est du pays (Remich, Echternach, Vianden). Par «charges complètes» on entend les envois pour lesquels l'expéditeur a demandé un wagon réservé exclusivement à son envoi.
- le service par charges incomplètes (envois de détail) appelé encore «desserte en surface» qui s'étend à toutes les localités du pays. Ce trafic comprend en trafic national et international tous les enlèvements ou remises à domicile de colis par les centres routiers CFL de Luxembourg et d'Ettelbruck.

Les recettes marchandises

Les recettes en trafic marchandises n'ont pas suivi le mouvement ascendant des tonnages remis au transport. Une régression des recettes s'est surtout manifestée dans les trafics de transit (-10,5%). Parmi ceux-ci les plus fortes diminutions étaient enregistrées dans les transports de

- produits pétroliers: -39,3 %
- engrais et scories: - 31,3%
- produits sidérurgiques: - 26,2%

Notons également que, parmi les trafics à l'arrivée, les combustibles sont à l'origine d'un ennois de recettes de 27,5%. Alors qu'en 1992 ces transports pesaient dans la balance des recettes totales pour 19,5%, cette proportion est tombée à 13,8% en 1993.

Avec 67,4% le gros des recettes provient du trafic international au départ et à l'arrivée. A noter aussi que 43% des recettes enregistrées proviennent du transport de produits sidérurgiques.

Le Personnel

Depuis plus d'une décennie les CFL se sont largement engagés dans des projets destinés à modifier le paysage des transports dans le pays. Dotée aujourd'hui d'un fort potentiel dans les domaines techniques, la société entend associer pleinement son personnel à ses grands axes de progrès.

Les transformations rapides de l'environnement social, technique et économique, qui sont fonction des évolutions en cours, conduisent l'entreprise à développer et à mettre en oeuvre des méthodes qui vont promouvoir la gestion des ressources humaines au tout premier rang des priorités.

Parmi ces développements on peut citer:

- des restructurations accentuant la décentralisation des pouvoirs de décision au plus près des opérationnels et s'inspirant de nouveaux concepts de management des collaborateurs,
- des modifications dans les schémas d'organisation du travail pour progresser dans la productivité et améliorer les capacités d'adaptation de l'entreprise et la réactivité du personnel,
- des évolutions significatives dans les modes de gestion des ressources humaines mettant l'accent sur l'anticipation des besoins en emplois et une description détaillée des compétences professionnelles afin de mieux préparer les hommes aux exigences des métiers de demain.

Comme toute entreprise à technologie hautement développée, les CFL doivent se rendre à l'évidence qu'en dépit d'un taux de chômage en progrès continu le recrutement de personnel à niveau de formation élevé n'est pas chose facile. Pour remédier à cette carence la seule issue consiste en une formation poussée sur place de jeunes éléments du cadre permanent désireux de se perfectionner. L'importance d'une telle formation «in situ» ira grandissante dans les années à venir.

Les économies en personnel réalisées depuis 1988 en exécution de divers grands

projets d'investissement et de différentes mesures ponctuelles prévues par le plan d'adaptation des effectifs, le «Plan 2000» et la stratégie à long terme ont eu pour effet de fixer les besoins en personnel pour l'exercice 1993 à 3.361 unités, contre 3.483 en 1992.

L'effectif sur place du personnel actif a été ramené en 1993 de 3.458, situation au premier janvier, à 3.358 unités en fin d'exercice.

Le nombre de personnes retraitées a diminué en 1993 de 35 unités et se situait au 31.12.1993 à 4.103. On constate qu'à cette même date le nombre de personnes retraitées dépassait de 745 unités le nombre des actifs.

En application de l'article 63 du statut du personnel, les besoins en effectif sont déterminés pour chaque exercice en fonction du niveau d'activité escompté et sont soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

Les dépenses de personnel ont au total progressé de 2,98% par rapport à l'exercice précédent.

Les facteurs déterminants à la base de cette augmentation du coût salarial ont été les suivants:

- l'augmentation de 1,50% de la valeur du point indiciaire,
- la progression de l'échelle mobile des salaires de 3,13%,
- l'attribution d'une allocation de repas à partir du premier juillet 1992, y compris l'impôt libérateur. En 1993 cette dépense a porté sur l'exercice entier,
- l'application de nouveaux taux pour la prime de nuit et de dimanche.

La hausse des dépenses de personnel imputable à ces facteurs a été atténuée par la baisse de 104 unités (-3,0%) du nombre moyen d'agents actifs et de 24 unités (-0,6%) du nombre moyen de bénéficiaires de pension.

Source: Conférence de presse du 30 juin 1994.
Extraits du rapport annuel des CFL 1993.

PORT DE MERTERT

Activité du port de Mertert en 1993

Au port de Mertert, la régression de l'activité portuaire amorcée depuis le début de l'année s'est poursuivie tout au long de l'exercice sous revue. En effet les transbordements fluviaux ont atteint 1.621.556 t contre 1.849.755 t en 1992 (-12,3%).

Le trafic total du complexe portuaire au 31.12.1993, dépendance de Bech-Klein-

macher incluse, s'élève à 1.770.818 t contre 2.107.184 t en 1992, soit une diminution de 336.366 t ou 16,0%.

Le trafic terrestre portuaire (y compris celui à destination de la zone industrielle), non compris dans le trafic total, est resté pratiquement stable et a porté en 1993 sur 107.333 t contre 106.646 t en 1992.

Les résultats financiers de la Société du Port Fluvial de Mertert ont enregistré en 1993 une baisse sensible: le bénéfice net après impôts de 12.237.066,- francs marque une diminution de 19,2% par rapport à 1992 (15.151.649,- francs), due en premier lieu à la régression de l'activité portuaire qui s'est répercutée défavorablement sur les redevances-tonnages (-17,1%). Il s'y

ajoute une dégradation des produits financiers de 6,7%. Les péages portuaires (revenus locatifs et redevances-tonnage confondus), se chiffrent à 11.861.264,- francs et enregistrent ainsi une régression de 5,2%.

Analyse du trafic portuaire

Le courant export a progressé de 11,0% pour s'élever à 866.481 t, ceci exclusivement sous l'effet d'une évolution favorable des produits sidérurgiques. Les exportations de laminés finis et demi-produits ont augmenté de 49,5% (198.300 t contre 132.600 t en 1992). Les laitiers de haut fourneau ont progressé de 236.800 t en 1992 à 328.900 t en 1993, soit une augmentation de 38,9%. Le clinker de ciment par contre a enregistré une diminution de 21,2% et n'a plus atteint que 291.900 t contre 370.300 t en 1992. Les produits agricoles ont eux aussi noté un recul de 45,0% pour se fixer à 16.500 t (29.900 t en 1992).

Le courant import, à l'inverse, a enregistré une forte diminution: -29,4% pour un total de 755.075 t. Cette baisse s'explique essentiellement par le recul de deux produits piliers. En effet, le trafic charbonnier a enregistré une baisse marquante de 46,2% en revenant à 288.800 t (536.700 t en 1992, soit le tonnage le plus élevé jamais atteint). A noter toutefois que pour ce dernier produit, l'exercice 1992 fut une année exceptionnelle et qu'en 1993, l'approvisionnement des usines s'effectuait en grande partie à partir des stocks existants. Le second poste pilier en régression est celui du trafic pétrolier, lequel a totalisé 267.300 t en 1993, contre 405.600 t en 1992, soit une diminution de 34,1%. Les arrivages de produits sidérurgiques, matières premières et produits finis et demi-produits confondus, ont par contre progressé sensiblement en passant de 32.700 t en 1992 à 81.100 t en 1993. Cette augmentation s'explique en partie par le démarrage des importations de ferraille pour les besoins de la filière électrique de la sidérurgie indigène. Les matériaux de construction ont accusé une progression de 12,3% pour se fixer à 68.300 t contre 60.800 t en 1992. Enfin, les produits agricoles, avec un tonnage de 33.800 t, ont bénéficié d'une poussée de 34,1%.

Le trafic sidérurgique dans son ensemble, importations et exportations confondues, a atteint en 1993 un tonnage total de 613.500 t, et a contribué de ce fait en 1993 à raison de 37,8% au tonnage portuaire global, contre 22,2% seulement en 1992. Les produits sidérurgiques occupent donc à nouveau le premier rang des produits portuaires, suivis du clinker (18,0%), du charbon (17,8%) et des produits pétroliers (16,5%).

Le trafic de la dépendance de Bech-Kleinmager a enregistré une baisse de 42,0%: en 1993, 149.300 t y ont été manutentionnées, contre 257.400 t en 1992.

Investissement et emploi

Dans le rapport annuel de l'année 1992, il a été relevé que les manutentionnaires Manuport S.A. et Portlux S.A. avaient fusionné, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1992, au sein d'une nouvelle société, dénommée LUXPORT S.A.

Entre temps, Luxport a entamé la réorganisation des aires de stockage. Dans ce contexte, il y a lieu de relever la mise à disposition, par le syndicat intercommunal SIAEG, d'une partie de la zone industrielle portuaire (27.200 m² sur un total de 42.000 m² encore inoccupés), ceci à titre provisoire pour un terme de 5 ans. Les autorisations dites de commodo/incommodo en vue de la réalisation d'une aire de stockage devraient être accordées sous peu. Il en va de même des autorisations concernant le transbordement et le stockage de ferraille pour les besoins de la nouvelle aciérie de ProfilArbed Esch-Schiffange. En janvier 1994, le manutentionnaire a entamé les travaux de montage d'une nouvelle grue. Parallèlement, Luxport a mis en service une grue mobile pour le chargement des camions. D'autre part, des travaux d'amélioration du système de dépoussiérage desservant l'installation de chargement de clinker de ciment ont démarré en janvier 1994. Le total des investissements mentionnés ci-dessus est évalué de 140 à 150 millions de francs.

Parmi les investissements consentis par la SOCIETE DU PORT FLUVIAL, il y a lieu de mentionner le redressement du chemin de roulement des grues du quai nord ainsi que différents travaux d'extension et de réparation des installations électriques, notamment en rapport avec la mise en service de la grue susmentionnée. Ces investissements, faits à charge du fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port, sont estimés au total à 17.262.000 francs, dont 6.762.000,- francs ont été imputés sur l'exercice 1993.

Enfin, en 1993, la Société du Port Fluvial a fait élaborer une étude en rapport avec la mise en valeur éventuelle de la zone portuaire côté Grevenmacher par le biais de la construction d'un quai de chargement et de déchargement en amont du quai pétrolier. Cette étude aboutit à la conclusion que pour les dix années à venir, un investissement de l'ordre de 275 à 350 millions de francs ne se justifie pas au vu des tonnages prévisionnels transitant par le port de Mertert. Un investissement d'extension de la capacité du port côté Grevenmacher ne serait rentable que si on pouvait envisager des transbordements supplémentaires de plusieurs millions de tonnes par an. Une analyse interne de l'évolution prévisionnelle des activités au port fait ressortir que les capacités actuelles sont suffisantes jusqu'à l'horizon 2010, à condition que la partie de la zone industrielle portuaire actuellement mise à

disposition par le SIAEG, le reste pour les années à venir.

En ce qui concerne l'emploi, l'on notera une augmentation par rapport à 1992: au 31 décembre 1993, l'ensemble de l'effectif des entreprises implantées au port se chiffrait à 131 personnes, soit 28 employés et 103 ouvriers, contre 121 en 1992.

Trafic sur la Moselle - Transport d'approche

A l'écluse de Coblenz, le trafic amont et aval a atteint 15.667.000 t contre 15.785.000 t en 1992, soit une diminution de 0,75%. Le trafic sarrois, compris dans le trafic total susmentionné, a par contre enregistré une légère progression de 2,5% pour s'élever à 3.866.000 t, contre 3.772.000 t en 1992.

A l'écluse de Grevenmacher, le trafic a reculé de 4,2%, passant de 8.906.000 t en 1992 à 8.532.000 t en 1993.

En 1993, les transports d'approche du port ont été assurés à raison de 58% par le rail, contre 42% par la route (51% resp. 49% en 1992).

Perspectives pour 1994

L'environnement politique et économique international paraît légèrement plus réconfortant, malgré la conjoncture maussade, les incertitudes en Europe de l'Est, la persistance du conflit yougoslave, autant de facteurs qui peuvent peser en 1994 sur l'économie du Vieux Continent.

Aussi, en dépit des perspectives économiques à court terme peu encourageantes, la Communauté dans son ensemble devrait néanmoins bénéficier d'une reprise modérée. Les services de la Commission prévoient en effet un taux de croissance du PIB communautaire de seulement 1,3% en 1994.

Pour le Luxembourg, l'on table sur une croissance du PIB (version SEC) de 2,0%.

Dans un contexte plus spécifique, il faut noter que les activités portuaires dépendent à l'heure actuelle dans leur ensemble pour plus d'un tiers de l'activité sidérurgique. C'est pourquoi elles restent, comme par le passé et comme de nombreuses autres entreprises de production de biens et de services, tributaires de ce secteur. Il y a lieu de rappeler qu'avec la mise en service de la nouvelle aciérie électrique à ProfilArbed Esch-Schiffange fin 1993, les importations de ferrailles par voie fluviale connaîtront une augmentation continue. A noter que la construction d'un second four électrique à ProfilArbed Differdange est décidée. La mise en service est prévue pour fin 1994. Aussi, les acheminements de ferraille via Mertert ne vont certainement pas se limiter aux 250 à 300.000 t/an actuellement prévus.

Cependant, avec l'abandon de la voie fonte, les expéditions de laitier de hauts fourneaux vont s'arrêter endéans les deux ans.

Les autres produits piliers, tels que le charbon, le clinker de ciment et les produits pétroliers, devraient atteindre un niveau de croisière légèrement supérieur à celui de l'an passé.

Après une brève période de répit autour du Nouvel An, les intempéries se sont à nouveau "déchaînées" dans les premiers jours de janvier, entraînant du même coup une seconde remontée du niveau du Rhin et de la Moselle, laquelle était fermée à toute navigation du 1^{er} au 11 janvier. Depuis lors, la situation s'est normalisée.

TRANSPORTS

Nouvelle réglementation du transit international de poids lourds par le Grand-Duché de Luxembourg

Fin mai/début juin 1994, plusieurs tronçons d'autoroute nouveaux dont notamment la mise en service du tronçon du boulevard de contournement de la Ville de Luxembourg entre la Croix de Gasperich et l'échangeur Irrgarten et l'ouverture de bout en bout de l'autoroute A13 entre Bettembourg et Pétange, ont complété le réseau autoroutier luxembourgeois.

Cette perspective permet d'étendre l'obligation pour le trafic de transit de poids lourds d'emprunter des itinéraires prescrits au passage du Grand-Duché qui ne s'applique actuellement qu'au trafic entre la Belgique et la France ou la Sarre.

En particulier

- la traversée de la capitale et la descente par la N2 vers le Pont de la Moselle à Remich sont interdites,
- le trafic de transit passant par le Sud-Ouest du pays doit emprunter la A13 sur les tronçons nouvellement ouverts,
- la nouvelle réglementation englobe aussi le trafic de transit en provenance ou à destination de l'Allemagne qui passe par la N11 à partir de ou vers Echternach ou par la N1 à partir de ou vers Grevenmacher et Wasserbillig.

Cette réglementation permet de régler les problèmes de sécurité routière et de protection de la qualité de vie par le choix d'axes de contournement des points névralgiques situés sur le territoire grand-ducal et d'éviter ainsi le déplacement des difficultés rencontrées vers les régions voisines.

Dans cette optique les poids lourds (=unités de transport de plus de 3,5 t) en transit international à travers le Luxembourg doivent suivre les itinéraires que voici:

1. pour la relation Belgique - France

- 1.1. en général: rejoindre par le chemin le plus court la A6 et continuer par

Hormis une déficience nouvelle de l'hydraulicité sur le Rhin ou autres calamités difficilement prévisibles, il est permis toutefois de considérer l'exercice 1994 avec une certaine sérénité en ce qui concerne le port de Mertert, bien qu'au premier trimestre, l'activité portuaire marque quelque recul par rapport à la même période de l'année précédente.

En effet, à fin mars, le trafic portuaire à Mertert a atteint 400.114 t, contre 413.286 t au 31 mars 1993, soit une régression de 13.172 t ou 3,2%. En y incorporant les

transbordements à la dépendance de Bech-Kleinmacher, le trafic total du complexe portuaire se trouve porté à fin mars à 434.214 t, contre 461.457 t au 31 mars 1993, soit une diminution de 27.243 t ou 5,9%.

Source: Extrait du rapport annuel 1993 de la Société du Port Fluvial de Mertert, 11 mai 1994.

le boulevard de contournement de la capitale (B1) et la A3 jusqu'à la frontière française;

- 1.2. pour le trafic entrant au Luxembourg par les routes N5 et N5b (près de Pétange/Rodange): rejoindre par le chemin le plus court la A13 et continuer par la A3* jusqu'à la frontière française.
2. pour la relation Belgique - Allemagne
 - 2.1. en général: rejoindre par le chemin le plus court la A6 et continuer par le boulevard B1, la route N1 (entre Irrgarten et Senningerberg - le long de l'aéroport Findel) et la A1 jusqu'à l'échangeur de Mertert, point à partir duquel l'itinéraire est libre;
 - 2.2. pour le trafic entrant par les routes N5 et N5b: rejoindre par le chemin le plus court la A13 et continuer par la A4, le boulevard B1, la N1 et la A1 jusqu'à Mertert.
3. pour la relation France - Allemagne
rejoindre par le chemin le plus court la A3 et continuer par le boulevard B1, la N1 et la A1 jusqu'à Mertert.
4. pour la relation France - Belgique
 - 4.1. en général: rejoindre par le chemin le plus court la A3 et continuer par le boulevard B1 et la A6 jusqu'à la frontière belge;
 - 4.2. pour le trafic accédant par la N4 ou par une route à l'Ouest de la Ville d'Esch: itinéraire libre.
5. pour la relation Allemagne - France
 - 5.1. en général: rejoindre par le chemin le plus court la A1 et continuer par la N1 (à partir de Senningerberg), le boulevard B1 et la A3 jusqu'à la frontière française;

- 5.2. pour le trafic entrant par Schengen ou par Remich: rejoindre la N13 à Bous et continuer à partir de Hellange par la A13 et la A3 jusqu'à la frontière française;

- 5.3. pour le trafic entrant par Echternach: utiliser la N11 jusqu'à Waldhof et continuer par la C.R.126 et la N1 jusqu'à Irrgarten, puis emprunter le boulevard B1 et la A3 jusqu'à la frontière française;

- 5.4. pour le trafic se rendant dans la partie française du Pôle européen de développement (PED) emprunter les itinéraires sous 5.1., 5.2. ou 5.3. et continuer à partir du boulevard B1 par la A4, la A13 et le contournement de Pétange.

6. pour la relation Allemagne - Belgique

- 6.1. emprunter les itinéraires sous 5.1., 5.2. et 5.3. jusqu'au boulevard B1 et continuer par la A6 jusqu'à la frontière belge;
- 6.2. pour le trafic se rendant dans la partie belge du PED: emprunter les itinéraires sous 5.4..

L'obligation de suivre les itinéraires précités ne s'applique pas au trafic de transit qui entre sur le territoire luxembourgeois par un itinéraire situé au Nord de la N6 (à Steinfort) ou de la N11 (à Echternach).

Des signaux d'interdiction et de direction jalonnent les itinéraires à suivre.

Le non-respect des dispositions qui précèdent est sanctionné par des avertissements taxés de 3.000 ou de 1.500 francs selon que l'infraction vise un tronçon autoroutier ou une route nationale. Le non-paiement donne droit au prélèvement d'une consignation représentant le double de cette taxe et, à défaut, à l'immobilisation du véhicule faisant l'objet de l'infraction.

Population du Grand-Duché selon le sexe et la nationalité

Unité: Nombre d'habitants

| Date | Population de résidence habituelle | Population de résidence habituelle par km ² | Population resp. présente et de résidence habituelle selon le sexe et la nationalité | | | | | |
|---------------------|------------------------------------|--|--|------------|-----------|--------------|------------|-----------|
| | | | Sexe masculin | | | Sexe féminin | | |
| | | | Total | Luxembourg | Etrangers | Total | Luxembourg | Etrangers |
| POPULATION RECENSEE | | | | | | | | |
| (1.1.1821 | 134 082 | 51.8 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 1.10.1839 | 175 223 | 67.7 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 3 12.1846 | 186 140 | 72.0 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 31.12.1847 | 186 062 | 71.9 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 3.12.1849 | 189 783 | 73.4 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 31.12.1851 | 194 719 | 75.3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 3.12.1855 | 189 480 | 73.3 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 3.12.1861 | 197 731 | 76.5 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 3 12.1864 | 202 937 | 78.5 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 31.12.1865 | 203 664 | 78.8 | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 1.12.1871 | 204 028 | 78.9 | 98 245 | 94 632 | 3 613 | 99 283 | 97 024 | 2 259 |
| 1.12.1875 | 204 606 | 79.1 | 103 109 | 99 364 | 3 745 | 102 049 | 99 899 | 2 150 |
| 1.12.1880 | 210 507 | 81.4 | 105 080 | 98 006 | 7 074 | 104 490 | 99 021 | 5 469 |
| 1.12.1685 | 214 633 | 83.0 | 107 142 | 98 090 | 9 052 | 106 141 | 99 044 | 7 097 |
| 1.12.1890 | 211 481 | 81.8 | 105 419 | 95 777 | 9 642 | 105 669 | 97 321 | 8 348 |
| 2.12.1895 | 217 716 | 84.2 | 109 282 | 98 033 | 11 249 | 108 301 | 99 524 | 8 777 |
| 1.12.1900 | 234 674 | 90.7 | 121 593 | 103 188 | 18 405 | 114 361 | 103 768 | 10 593 |
| 1.12.1905 | 245 888 | 95.1 | 126 220 | 106 630 | 19 590 | 120 235 | 107 486 | 12 749 |
| 1.12.1910 | 259 027 | 100.2 | 134 101 | 109 967 | 24 134 | 125 790 | 110 201 | 15 589 |
| 1.12.1916 | 263 490 | 101.9 | 130 514 | ... | ... | 133 310 | ... | ... |
| 1.12.1922 | 261 643 | 101.2 | 132 023 | 113 878 | 18 145 | 128 744 | 113 453 | 15 291 |
| 1.12.1927 | 284 702 | 110.1 | 147 597 | 119 185 | 28 412 | 137 927 | 118 006 | 19 921 |
| 31.12.1930 | 299 782 | 115.9 | 154 405 | 123 023 | 31 382 | 145 588 | 121 139 | 24 449 |
| 31.12.1935 | 296 913 | 114.8 | 149 429 | 129 083 | 20 346 | 147 484 | 129 461 | 18 023 |
| 31.12.1947 | 290 992 | 112.5 | 145 096 | 129 686 | 15 410 | 145 896 | 132 164 | 13 732 |
| 31.12.1960 | 314 889 | 121.7 | 155 481 | 134 265 | 21 216 | 159 408 | 139 108 | 20 300 |
| 31.12.1966 | 334 790 | 129.4 | 164 575 | 135 920 | 28 655 | 170 215 | 142 137 | 28 078 |
| 31.12.1970 | 339 841 | 131.4 | 166 550 | 135 045 | 31 505 | 173 291 | 142 292 | 30 999 |
| 31.3.1981 | 364 602 | 141.0 | 177 869 | 129 797 | 46 072 | 186 733 | 139 016 | 47 717 |
| 1.3.1991 | 384 634 | 148.7 | 188 573 | 130 593 | 57 366 | 196 061 | 138 675 | 56 787 |
| POPULATION CALCULEE | | | | | | | | |
| | (X 1000) | | (X1000) | ... | ... | (X1000) | ... | ... |
| 31.12.1974 | 357.4 | 138.2 | 177.2 | ... | ... | 180.2 | ... | ... |
| 31.12.1975 | 360.5 | 139.4 | 178.9 | ... | ... | 181.6 | ... | ... |
| 31.12.1976 | 360.9 | 136.6 | 178.5 | ... | ... | 182.4 | ... | ... |
| 31.12.1977 | 361.7 | 139.9 | 176.4 | ... | ... | 183.3 | ... | ... |
| 31.12.1978 | 362.3 | 140.1 | 176.3 | ... | ... | 184.0 | ... | ... |
| 31.12.1979 | 363.5 | 140.6 | 178.0 | ... | ... | 185.5 | ... | ... |
| 31.12.1980 | 364.9 | 141.1 | 178.3 | ... | ... | 186.6 | ... | ... |
| 31.12.1981 | 365.6 | 141.4 | 178.0 | ... | ... | 187.6 | ... | ... |
| 31.12.1982 | 365.4 | 141.3 | 177.7 | ... | ... | 187.7 | ... | ... |
| 31.12.1983 | 365.5 | 141.4 | 177.6 | ... | ... | 187.9 | ... | ... |
| 31.12.1984 | 366.1 | 141.6 | 178.0 | ... | ... | 188.1 | ... | ... |
| 31.12.1985 | 367.1 | 142.0 | 178.5 | ... | ... | 188.6 | ... | ... |
| 31.12.1986 | 369.4 | 142.9 | 179.5 | ... | ... | 189.9 | ... | ... |
| 31 12.1987 | 372.0 | 143.7 | 181,7 | ... | ... | 181.1 | ... | ... |
| 31.12.1988 | 375.8 | 145.0 | 183.3 | ... | ... | 190.9 | ... | ... |
| 31.12.1989 | 379.3 | 146.3 | 185.4 | ... | ... | 193.9 | ... | ... |
| 31.12.1990 | 384.4 | 148.7 | 188.3 | ... | ... | 196.1 | ... | ... |
| 31.12.1991 | 389.8 | 150.7 | 191.3 | ... | ... | 198.5 | ... | ... |
| 31.12.1992 | 395.2 | 152.8 | 194.1 | ... | ... | 201.1 | ... | ... |

Population résidante des grandes localités par ordre de grandeur

Source: Recensement de la population

| Localité | Année ¹ | | | | |
|------------------------|--------------------|--------|--------|--------|--------|
| | 1947 | 1960 | 1970 | 1981 | 1991 |
| Luxembourg | 61 996 | 71 653 | 76 159 | 78 924 | 75 833 |
| Esch-sur-Alzette | 26 851 | 27 954 | 27 574 | 25 142 | 24 018 |
| Dudelange | 12 878 | 14 617 | 14 615 | 14 074 | 14 674 |
| Differdange | 7 427 | 8 720 | 9 287 | 8 588 | 8 520 |
| Schifflange | 5 077 | 6 113 | 6 440 | 6 618 | 6 870 |
| Pétange | 5 398 | 5 984 | 6 234 | 6 416 | 6 447 |
| Bettembourg | 4 455 | 5 026 | 5 705 | 5 813 | 6 343 |
| Ettelbruck | 4 212 | 4 835 | 5 990 | 6 044 | 5 831 |
| Diekirch | 3 793 | 4 378 | 5 059 | 5 585 | 5 589 |
| Strassen | 1 283 | 1 707 | 3 085 | 4 243 | 4 920 |
| Belvaux | 2 562 | 3 842 | 4 874 | 4 945 | 4 906 |
| Soleuvre | 1 173 | 2 069 | 3 616 | 4 297 | 4 282 |
| Echternach | 3 002 | 3 235 | 3 792 | 4 159 | 4 216 |
| Howald | 848 | 1 230 | 2 487 | 4 134 | 4 066 |
| Niederkorn | 3 457 | 4 105 | 4 167 | 4 297 | 3 918 |

Années 1947, 1960 et 1970: Etat au 31 décembre

Année 1981: Etat au 31 mars

Année 1991: Etat au 1^{er} mars

Population totale, luxembourgeoise et étrangère par situation de famille selon le sexe au 1^{er} mars 1991

| Situation de famille | Population | | | | | | | | |
|-------------------------|-------------|---------------|--------------|-----------------|---------------|--------------|-------------|---------------|--------------|
| | Totale | | | Luxembourgeoise | | | Etrangère | | |
| | Les 2 sexes | Sexe masculin | Sexe féminin | Les 2 sexes | Sexe masculin | Sexe féminin | Les 2 sexes | Sexe masculin | Sexe féminin |
| CHIFFRES ABSOLUS | | | | | | | | | |
| Toutes situations | 384 634 | 188 573 | 196 061 | 269 268 | 130 593 | 138 675 | 114 153 | 57 366 | 56 787 |
| Célibataire | 154 411 | 82 445 | 71 966 | 104 650 | 56 191 | 48 459 | 49 187 | 25 909 | 23 278 |
| Marié(e) | 186 111 | 94 175 | 91 936 | 126 380 | 65 075 | 63 305 | 57 317 | 28 904 | 28 413 |
| Divorcé(e) | 15 188 | 7 055 | 8 133 | 11 077 | 5 114 | 5 963 | 4 041 | 1 903 | 2 138 |
| Veuf(ve) | 28 924 | 4 898 | 24 026 | 25 161 | 4 213 | 20 948 | 3 608 | 650 | 2 958 |
| EN POUR-CENT | | | | | | | | | |
| Toutes situations | 100 | 49.03 | 50.97 | 100 | 48.50 | 51.50 | 100 | 50.25 | 49.75 |
| Célibataire | 100 | 53.39 | 46.61 | 100 | 53.69 | 46.31 | 100 | 52.68 | 47.32 |
| Marié(e) | 100 | 50.60 | 49.40 | 100 | 50.69 | 49.31 | 100 | 50.43 | 49.57 |
| Divorcé(e) | 100 | 46.44 | 53.56 | 100 | 46.16 | 53.84 | 100 | 47.09 | 52.91 |
| Veuf(ve) | 100 | 16.93 | 83.07 | 100 | 16.74 | 83.26 | 100 | 18.02 | 81.98 |
| Toutes situations | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Célibataire | 40.14 | 43.72 | 36.71 | 38.36 | 43.03 | 34.94 | 43.09 | 45.17 | 40.99 |
| Marié(e) | 48.39 | 49.94 | 46.89 | 47.68 | 49.63 | 45.65 | 50.21 | 50.38 | 50.03 |
| Divorcé(e) | 3.95 | 3.74 | 4.15 | 4.11 | 3.91 | 4.30 | 3.54 | 3.32 | 3.77 |
| Veuf(ve) | 7.52 | 2.60 | 12.25 | 9.35 | 3.23 | 15.11 | 3.16 | 1.13 | 5.21 |

Pour 1213 recensés la nationalité est inconnue

Source: Extrait de l'"Annuaire statistique du Luxembourg" publié par le STATEC

Revenus et endettement des ménages

par B. Gailly

Les liaisons qui existent entre l'endettement des ménages et leurs revenus ne sont ni simples, ni évidentes. Il peut être utile d'en clarifier la nature.

Il convient de distinguer la fréquence de l'endettement (le nombre de ménages endettés par rapport à l'ensemble des ménages) et le taux d'endettement des ménages (le montant mensuel à rembourser par rapport à l'ensemble des revenus du ménage). Ils n'entretiennent pas les mêmes liens avec les revenus.

- La fréquence de l'endettement augmente lorsque les revenus professionnels des ménages augmentent. Il pourrait en être tout autrement. L'endettement pourrait être plus fréquent lorsque l'ensemble des revenus augmente ou lorsque le pouvoir d'achat augmente. Ce n'est pas le cas.
- Le taux d'endettement des ménages est constant quel que soit le montant de leurs revenus. Les montants mensuels à rembourser augmentent donc, en moyenne, proportionnellement à l'ensemble de leurs revenus. Ils ne sont pas seulement endettés au prorata de leurs revenus professionnels mais aussi au prorata de leurs revenus de remplacement.
- Les montants à rembourser ne sont généralement pas limités de telle manière qu'un seul salaire pourrait suffire à faire face à l'ensemble des dettes. Le montant à rembourser est plus élevé dans un ménage qui dispose de plusieurs salai-

res que dans un ménage qui ne bénéficie que d'un seul salaire.

- Le «revenu résiduel» est le montant restant disponible après le versement du montant mensuel correspondant au remboursement des dettes. Ce revenu résiduel ne fait pas fonction de «seuil» d'endettement. Il n'y a pas de revenu résiduel à partir duquel le taux d'endettement commencerait à se réduire.
- Le critère des 33% appliqué par les crédateurs en matière hypothécaire s'appuie lui aussi sur une anticipation de la capacité future des ménages à rembourser leurs dettes. Il ne peut pas prendre en compte le comportement futur du ménage en matière de crédits à la consommation. Il ne peut ni limiter l'endettement des ménages de telle manière qu'un seul salaire puisse suffire à rembourser les dettes ni prendre en compte leur pouvoir d'achat résiduel.

Le revenu mensuel net disponible

Le revenu mensuel net disponible prend en compte l'ensemble des ressources qui entrent dans la composition du budget mensuel du ménage:

- les revenus du travail, après déduction des impôts et des cotisations sociales (c'est la raison pour laquelle on dit de ce revenu qu'il est 'net');
- les revenus de capitaux, les pensions alimentaires et autres transferts privés;

- l'ensemble des revenus issus de transferts publics, c'est-à-dire les revenus de remplacement (pensions, assurances, indemnités de chômage), les prestations familiales et toutes les autres formes de transferts publics (bourses d'études).

Ces revenus forment l'ensemble des ressources dont le ménage peut disposer chaque mois. Ils expriment son potentiel de consommation, sa capacité de «dépendre». Ils n'expriment que très incorrectement son pouvoir d'achat réel.

En 1990, au Grand-Duché de Luxembourg,

- 10% des ménages disposent chaque mois d'un revenu mensuel net disponible inférieur à 39000 Flux.;
- 20% des ménages disposent d'un revenu inférieur à 53000 Flux.;
- 50% des ménages disposent d'un revenu supérieur à 86000 Flux.;
- 10% des ménages disposent d'un revenu mensuel net supérieur à 170000 Flux..

Les revenus d'origine professionnelle ne contribuent que partiellement au montant du revenu mensuel net disponible. Ils représentent, en moyenne, 58,3% de ce revenu. Plus la contribution des revenus professionnels est limitée, plus le revenu mensuel est faible.

Source: Publication du CEPS/Instead, Walferdange

Den Technique: drei Schlüssel für d'Zukunft

ENSEIGNEMENT

PETRA - Projekte in den Lycées techniques

PETRA - ein Aktionsprogramm der Europäischen Union - will neuen Schwung in die Berufsausbildung der Mitgliedstaaten bringen. Die Qualität und das Niveau der beruflichen Bildung verbessern, das Angebot an Ausbildung vielfältiger gestalten, die Ausbildung an die wechselnden Bedürfnisse der Wirtschaft anpassen, den jungen Menschen ein besseres Rüstzeug für ihr morgiges Leben mitgeben: dies sind einige der Herausforderungen, denen sich PETRA stellen will.

Ein wichtiger Bestandteil des Programms sind Pilotprojekte in den Lycées techni-

ques, in denen neue Lernmethoden und -inhalte ausgearbeitet werden, um den herkömmlichen Bildungsweg aktueller und wirksamer zu gestalten.

Berufsausbildung hat viele Gesichter

In einer Welt ständiger Veränderung und rasanter technologischer Entwicklung muß der Auftrag der Schule von Grund auf neu überdacht werden. Sicherlich wird die Vermittlung von Grundkenntnissen immer ein wesentliches Ziel bleiben, aber dieses Ziel muß durch ein neues, attraktiveres Angebot für die Jugendlichen er-

gänzt werden, damit sie menschliche und soziale Kompetenzen entwickeln können: die Fähigkeit zum lebenslangen Lernen, Flexibilität, Aufgeschlossenheit gegenüber Veränderungen der Arbeit im Team und der Übernahme von Verantwortung.

In den technischen Sekundarschulen trägt PETRA wesentlich dazu bei, dieses Ziel zu erreichen. Der Grundgedanke dieses Programms läßt sich am besten mit dem Begriff "Lernen durch Handeln" beschreiben: der Jugendliche verläßt seine passive Rolle und beteiligt sich aktiv an der Gestaltung seines Wissens. Dadurch

ist dieses Wissen nicht länger eine theoretische Größe, sondern es wird zur praktischen Vorbereitung auf das Erwachsenen- und Erwerbsleben. Der Zusammenhang zwischen Schule und Beruf, der in den Augen der Jugendlichen nicht immer erkennbar ist, wird so auf ganz natürliche Weise wieder hergestellt.

Learning by doing

(Lernen durch Handeln)

Zur Zeit laufen im Lycée technique des Arts et Métiers zwei PETRA Projekte. Gemeinsam mit einer großen internationalen Werbeagentur und einem Londoner College konnte eine Klasse der "division artistique" bei einer Werbekampagne für AGFA Produkte mitarbeiten. Auf diese Weise ist der Grafikunterricht mehr als nur eine rein theoretische Übung - der Schüler lernt die realistischen Gegebenheiten kennen, unter denen er später seinen Beruf ausüben wird: Arbeit im Team, die Fähigkeit sein Produkt dem Kunden zu vermitteln, Berücksichtigung der Gesetze des Marketing, usw.

Ein anderes Projekt hingegen richtet sich in erster Linie an junge Mädchen und soll die berufliche Eingliederung von Mädchen in technische Berufe erleichtern. Um dieses Ziel zu erreichen, finden gleichzeitig mehrere Maßnahmen statt:

- Weiterbildungskurse für Ausbilder und Lehrer, um sie für die speziellen Probleme von Mädchen und jungen Frauen zu sensibilisieren und um bestimmte Vorurteile erst gar nicht entstehen zu lassen,
- technische Kurse für Schülerinnen und der Bau einer Wetterstation in Zusammenarbeit mit deutschen, dänischen und griechischen Partnerschulen,
- Praktika in Betrieben, so zum Beispiel bei der Firma REICHERT Feinmechanik in Holzem - dieses Unternehmen gewann 1993 den vom Arbeitsministerium verliehenen Preis des frauenfreundlichsten Betriebs.

Das Lycée technique Nic Bieber hat sich das Ziel gesetzt, seine Schüler für Umweltprobleme zu sensibilisieren und sie zu

befähigen, ein verantwortliches Verhalten in diesem Bereich zu entwickeln, nicht nur im beruflichen, sondern auch im privaten Leben. Daher die Ausgangsüberlegung für dieses Projekt: den Schülern der Abteilung Elektrotechnik werden gründliche technische Kenntnisse vermittelt, die für die Ausübung ihres Berufs unerlässlich sind, gleichzeitig lernen sie die Auswirkungen ihrer Arbeit auf die Umwelt kennen. Ermöglicht wird dies durch eine Abfolge von theoretischem Unterricht, praktischen Übungen und Betriebsbesichtigungen, die im Unterricht sorgfältig vorbereitet werden.

"Actions speak louder than words" (Nicht reden - handeln!)

Die Schüler des Lycée technique hôtelier Alexis Heck lernen zur Zeit die zahlreichen Aspekte ihres künftigen Berufs unmittelbar kennen: sie führen eigenverantwortlich ein Restaurant, das an zwei Abenden in der Woche für die Öffentlichkeit zugänglich ist. Ihre Kollegen und Kolleginnen der Vorbereitungsklassen für paramedizinische Berufe des Lycée tech-

**PETRA LUXEMBURG: PROJEKTE 1993-1994
in den Schulen des Technischen Sekundarunterrichts**

| Name des Projektes | Verantwortliche Einrichtung | Ziel des Projekts |
|--|--|--|
| Petra L 12 | Lycée technique du Nord | Ausbildung für die Benutzung und den Betrieb eines elektronischen Buchungssystems für den Fremdenverkehr |
| Petra L 14 COMMEDIA: Kommunikation u. Medien | Lycée technique Nic. Bieber | Verbesserung des Verständnisses für neue Medien bei jungen Menschen, Förderung der Kreativität bei Jugendlichen |
| Petra L 17 | Lycée technique d'Esch/Alzette | Verbesserung des Kontaktes zur Arbeitswelt in den Vorbereitungsklassen für Gesundheitsberufe |
| Petra L 18 Learning by doing | Lyée technique du Centre | Simulation: Unternehmensgründung in einem anderen Land der EU; Förderung der Kompetenz in sozialer Kommunikation |
| Petra L 21 | Lycée technique hôtelier | Angewandte Praxis der Geschäftsführung im Hotelgewerbe bei der Gestaltung eines Lehr-Restaurants |
| Petra L 22 | Lycée technique agricole | Ausbildung hinsichtlich der Schaffung neuer Wege für die Produktion, die Veredelung und den Vertrieb von Qualitätserzeugnissen der Landwirtschaft und des Gartenbaus |
| Petra L 23 | Lycée technique des Arts et Métiers | Durchführung einer europaweiten Werbekampagne im Rahmen einer Kooperation Schule-Unternehmen: Erarbeitung von Ausbildungseinheiten |
| Petra L 24 | Lycée technique du Centre | Grenzüberschreitende Zusammenarbeit bei der Grundausbildung in bestimmten Bauberufen: Dachdecker, Heizungs- und Wasserinstallateure, Holzberufe |
| Petra L 25 | Lycée technique N. Bieber | Erarbeitung von Ausbildungseinheiten "Ökologische Aspekte der Ausbildung im Berufsfeld Elektrotechnik" |
| Petra L 30 | Lycée technique Joseph Bech Fachschule für Technik, Trier | Erarbeitung von grenzüberschreitenden Ausbildungseinheiten im Bereich Elektrotechnik |
| Petra L 31 | Lycée technique des Arts et Métiers | Erstellung eines Programms für die Zusammenarbeit von Schulen und Unternehmen zur leichteren sozialen und beruflichen Eingliederung von Mädchen in technische Berufe |

nique d'Esch-sur-Alzette hingegen können an Besuchen und an richtigen Praktika in Luxemburger und ausländischen Krankenhäusern teilnehmen. Auch der Fachunterricht in der Schule orientiert sich vermehrt an der beruflichen Praxis: im Französischunterricht wird zum Beispiel der Wortschatz vermittelt, den die Schüler später an ihren Arbeitsplätzen in Krankenhäusern und Heimen benötigen. Diese Beispiele sind nur einige von vielen (siehe Übersichtstabelle weiter unten) um die Grundidee von PETRA zu ver-

deutlichen: der junge Mensch soll besser auf seine berufliche Zukunft vorbereitet werden, indem die Qualität des öffentlichen Unterrichts verbessert und um neue Elemente erweitert wird, wie zum Beispiel die Zusammenarbeit von Schule und Betrieb, Berufspraktika und Studienreisen. Denn ein wesentlicher Aspekt des PETRA-Programms besteht darin, daß die Jugendlichen das Europa der Zwölf für sich entdecken können. Schüler- und Lehreraustausch gehören grundsätzlich zum Programm und dieser Austausch

führt zu einer oft fruchtbaren Zusammenarbeit zwischen den Lehrern der verschiedenen Länder, zu wachsender Aufgeschlossenheit und zu erkennbaren sprachlichen Fortschritten bei den Jugendlichen.

Dem Europa von morgen den Weg ebnen, indem man die Jugend heute intelligent ausbildet: dank PETRA ist dieser Leitsatz schon jetzt eine spürbare Wirklichkeit in den technischen Lyzeen.

(Source: Communiqué du 14 avril 1994 du Ministère de l'Education Nationale)

FAMILLE

Situation de la famille au Luxembourg

Structure de la population

* Evolution

| Année | 0-19 ans % | 0-59 ans % | 60 ans et plus % | 80 ans et plus % |
|-------|---------------|---------------|---------------------|---------------------|
| 1871 | 44 | 47 | 9 | 0 |
| 1900 | 42 | 49 | 19 | 0 |
| 1930 | 33 | 57 | 10 | 2 |
| 1960 | 28 | 56 | 16 | 2 |
| 1981 | 26 | 56 | 18 | 2 |
| 1990 | 23 | 55 | 19 | 3 |
| 2020 | 18-20 | 46-52 | 24-30 | 4-6 |

* rapport de féminité par catégories d'âge (1989)

| | |
|-----------------|-------|
| à la naissance: | 96,4 |
| 20 - 39 ans: | 97,5 |
| 40 - 59 ans: | 96,7 |
| 60 - 69 ans: | 131,3 |
| 70 - 79 ans: | 157,5 |
| 80 et plus: | 244,9 |
| hommes = 100 | |

NAISSANCES

* nombre de naissances

| ANNEE | NAISSANCES | BAPTEMES | COMPARAISON |
|-------|------------|----------|-------------|
| 1987: | 4.238 | 3.310 | 78% |
| 1989: | 4.665 | 3.566 | 76 |
| 1990: | 4.936 | 3.848 | 78 |
| 1991: | 4.986 | 3.807 | 76 |
| 1992: | 5.149 | 3.695 | 72 |

* indicateur conjonct. de fécondité

| | |
|-------|------|
| 1967: | 2,25 |
| 1970: | 1,98 |
| 1980: | 1,49 |
| 1985: | 1,38 |
| 1989: | 1,52 |
| 1990: | 1,61 |
| 1992: | 1,67 |

naturel rempl. 2,1

* naissances hors mariage

| | | |
|---------|----------|---------------------------|
| - 1950: | 149 enf. | 3,5% p.r. au nombre total |
| - 1970: | 177 | 4,2 |
| - 1980: | 249 | 6,3 |
| - 1985: | 356 | 9,5 |
| - 1990: | 636 | 12,9 |
| - 1991: | 607 | 12,2 |
| - 1992: | 655 | 12,7 |

MARIAGES

*évolution

| ANNEE | MARIAGES | MAR.RELIGIEUX NBR % | EXPERIENCE DIVORCE % |
|-------|----------|------------------------|-------------------------|
| 1970: | 2.156 | 1.789 83 | - |
| 1980: | 2.149 | 1.548 72 | - |
| 1989: | 2.184 | 1.123 52 | 27 |
| 1990: | 2.312 | 1.245 51 | 27 |
| 1991: | 2.592 | 1.612 62 | 31 |
| 1992: | 2.512 | - - | 29 |

DIVORCES

* nombre

| | | |
|----------------------|------------------------|---------------|
| - 1985: 665 divorces | 33,9% p.r. mar. civils | 523 enf.conc. |
| - 1987: 739 | 37,7% | 532 |
| - 1989: 855 | 39,1% | 644 |
| - 1990: 759 | 32,8% | 581 |
| - 1991: 762 | 29,4% | |
| - 1992: 717 | 28,5% | |

| |
|-------------------------------------|
| - 1900: 1 divorce pour 200 mariages |
| - 1930: 1 30 |
| - 1950: 1 20 |
| - 1970: 1 10 |
| - 1980: 1 4 |
| - 1989: 1 2,5 |

* divorces selon la durée du mariage (%)

| | 1960 | 1970 | 1980 | 1985 | 1990 |
|-----------------|------|------|------|------|------|
| moins de 5 ans: | 13 | 11 | 21 | 20 | 18 |
| 5 - 9 ans: | 29 | 31 | 27 | 29 | 26 |
| 10 - 14 ans: | 27 | 25 | 19 | 21 | 20 |
| 15 - 19 ans: | 13 | 15 | 15 | 13 | 13 |
| 20 ans et plus: | 18 | 18 | 18 | 17 | 23 |

| | | | |
|-------------------------------|--------|-----|-----|
| couples mariés sans enfants | 30.618 | 31 | - |
| couples mariés avec enfant(s) | 55.584 | 57 | 83 |
| père avec enfant(s) | 2.300 | 2 | 3 |
| mère avec enfant(s) | 9.190 | 10 | 14 |
| total | 97.692 | 100 | 100 |

* ménage à 1 famille (1^{er} mars 1991)

* "singles"

| | |
|---------------------------|-----------------------|
| - 1900: 6 % des ménages; | 1 % de la population |
| - 1981: 21 % des ménages; | 7 % de la population |
| - 1991: 26 % des ménages; | 10 % de la population |

EMPLOI

* secteurs (en%)

| | 1970 | 1980 | 1989 | 1991 | 1992 |
|--------------|------|------|------|------|------|
| agriculteurs | 9,3 | 5,5 | 3,4 | 3,1 | 3,0 |
| industrie | 44,1 | 37,9 | 31,1 | 29,2 | 29,1 |
| services | 46,6 | 56,6 | 65,5 | 67,6 | 67,9 |
| salariés | 80,3 | 86,6 | 90,2 | 90,5 | |
| non-sal. | 19,7 | 13,4 | 9,8 | 9,4 | |

* population ayant un emploi selon le sexe (1991)

hommes: 64% femmes: 36%

Sources: (STATEC, CEPS, EUROSTAT)

ETRANGERS

* évolution de la part des étrangers (en %)

| | |
|---------|-------|
| - 1968: | 17 |
| - 1982: | 26 |
| - 1990: | 28 |
| - 1992: | 29 |
| - 1993: | 30 |
| - 2020: | 30-45 |

* emploi intérieur

| | TOTAL | FRONTALIERS | |
|------|-------|-------------|-----|
| 1980 | 158,2 | 11,9 | 8% |
| 1990 | 188,9 | 35,3 | 19% |
| 1991 | 196,8 | 40,9 | 21% |
| 1992 | 200,4 | 45,3 | 23% |

Echos de presse de l'étranger

Tages-Anzeiger, 14.5.1994

«Ich habe Verständnis für die Schweiz»

Der luxemburgische Verkehrsminister Robert Goebbels zu Alpeninitiative und Transitverkehr

Im Ministerrat der Europäischen Union (EU) tritt er engagiert für eine Verkehrspolitik ein, die den Güterfernverkehr nötigenfalls auch mit Zwangsmassnahmen auf die Schiene verlegt. Im eigenen Land hat er soeben einen Erlass in Kraft gesetzt, der Transitcamions die Durchfahrt durch die Hauptstadt Luxemburg verbietet. Robert Goebbels zeigt deshalb auch Verständnis für die Schweizer Alpeninitiative.

Ab Ende Mai verbietet Luxemburg Transitlastwagen die Durchfahrt durch die Hauptstadt und andere Ortschaften. Hat Luxemburg wie die Schweiz ein Transitproblem?

«Wir können keine weiteren Autobahnen bauen»

Jedes Jahr fahren 1,5 Millionen Lastwagen durch Luxemburg. Das ist viel für ein Land von der Grösse eines Schweizer Kantons. Die Bevölkerung an manchen Orten protestiert gegen diese Blechlawine. Wir versuchen jetzt, diese Ortschaften vom Transitverkehr zu befreien und mehr Sicherheit und Lebensqualität zu schaffen. In den letzten fünf Jahren haben wir neue Autobahnstücke gebaut, die uns erlauben, den Transitverkehr zum Beispiel aus der Stadt Luxemburg herauszuhalten. Wir planen weitere Achsen mit dem Ziel, den ganzen Durchgangsverkehr auf Autobahnen zu bringen. Diese Massnahmen liegen auch im Interesse der Transporteure.

Trotzdem protestieren französische Transportlobbyisten

Da gibt es offensichtlich Fehlinformationen. Unsere Massnahmen wurden sofort mit der Schweizer Alpeninitiative in einen Topf geworfen. Dabei zielt der schweizerische Volksentscheid ja viel weiter - auf eine generelle Umlagerung des Transitverkehrs auf die Bahn. Auch für uns ist das ein Ziel. Aber wir werden den Transitverkehr durch Luxemburg nicht verbieten.

Verkehrsprognosen sagen für die nächsten zehn Jahre eine massive Zunahme des Lastwagenverkehrs voraus. Wo sollen diese Camions fahren?

«Die Strassenkosten progressiv anheben»

Wir werden die geplanten Autobahnen fertigbauen. Ich bin aber mit meinem Kollegen Ogi einverstanden: Wir können unsere Autobahnen nicht auf sechs Spuren ausbauen und daneben noch neue erstellen. Ich war in der Europäischen Union jener Verkehrsminister, der von Anfang an das grösste Verständnis für die Situation der Schweiz und Österreichs gezeigt hat. Bei der Vorbereitung des Transitabkommens habe ich die Kollegen immer wieder darauf gedrängt, dass wir versuchen müssen, ein Maximum der internationalen Transporte auf die Schiene zu bringen. Aber man muss die Sache realistisch sehen: Laut EU-Statistiken sind zwei Drittel aller Camionfahrten nicht länger als 50 km. Nur rund 20 Prozent laufen über mehr als 200 km. Diese Ferntransporte müssen wir progressiv auf die Schiene bringen. Und hier bin ich auch der Meinung, dass wir irgendwann mit der freien Wahl des Transportmittels Schluss machen müssen. Die verschiedenen Verkehrsträger müssen intelligent zu einem Netz verbunden werden. Auf langen Distanzen vor allem Schiene und Wasserwege. Aber der Lastwagen wird ein wichtiger Bestandteil unseres Verkehrssystems bleiben. In der Feinverteilung ist er unerlässlich, und bis 200 km oder noch etwas darüber wird die Bahn nie flexibel genug sein. Auf den Strassen wird es mehr Gebühren geben.

Im Transitvertrag zwischen der EU und der Schweiz wird versprochen, dass der Verkehr künftig seine vollen Kosten tragen soll. In der Praxis führt die Verkehrspolitik der EU aber heute dazu, dass die Transportpreise weiter sinken. Der Markt ist offenbar nicht in der Lage, die Explosion des Strassenverkehrs in den Griff zu bekommen

Das stimmt zum Teil. Die Frachtpreise sinken, weil vor allem auch durch die Öffnung nach Osten eine ruiniöse Konkurrenz eingesetzt hat. Offensichtlich praktizieren gewisse Transporteure soziales Dumping und verletzen Sicherheits- und Ruhezeitvorschriften. Hier braucht es mehr Überwachung. Aber auch im Kos-

tenbereich haben wir Massnahmen ergriffen oder beschlossen: Der Preis von Diesel ist zum Beispiel überproportional angehoben worden. Und wir werden die Steuern für Camions progressiv erhöhen.

Das hat man in der Schweiz schon gemacht. Trotzdem nimmt der Lastwagenverkehr zu, und die Züge sind nicht ausgelastet.

Man muss die Kosten progressiv steigern. Schliesslich wollen wir den Transportsektor ja nicht töten. Gleichzeitig bemühen wir uns, die Bahn als direkten Konkurrenten der Strasse zu stärken. Nach den EU-Direktiven werden Bahngesellschaften von ihren Schulden befreit und neu strukturiert. Als Staatsbetriebe sind sie über die Jahre etwas satt und behäbig geworden. Jetzt werden sie abgespeckt, damit sie im Konkurrenzkampf besser bestehen können. Ausserdem wird in nächster Zeit viel in das Schienennetz investiert. Auf manchen Strecken ist bisher der kombinierte Verkehr gar nicht möglich, weil Tunnelprofile zu klein sind. Zuschüsse der EU werden es zum Beispiel Luxemburg ermöglichen, entsprechende Investitionen zu tätigen. Unsere Nachbarn in Deutschland und Frankreich werden das gleiche tun. So kommt ein europäisches Netz für den Kombi-Verkehr zustande.

Die Schweiz hat mit hohen Kosten bereits einen solchen Kombi-Korridor geöffnet. Und mit der Neat werden diese Kapazitäten massiv vergrössert. Mit der Alpeninitiative soll nun sichergestellt werden, dass die Milliardeninvestitionen der Neat in zehn Jahren auch wirklich genutzt werden. Haben Sie Verständnis für diese Haltung?

Ich habe Verständnis für die Schweiz. Das habe ich im Ministerrat gesagt. Der schweizerische Entscheid ist uns un bequem, weil er vor allem Deutschland, Frankreich und Österreich neue Probleme schafft. Aber der Entscheid ist im Prinzip richtig. Wir nähern uns Schritt für Schritt einer Zeit, in der man die freie Wahl des Transportmittels nicht mehr gewähren kann.

«Gewisse Transporte müssen wir auf die Schiene zwingen.»

Gewisse Warentransporte werden wir auf die Bahn zwingen müssen. Heute ist das noch nicht möglich, weil die entsprechenden Schienenkapazitäten noch fehlen. Die Schweizer Alpeninitiative ist vielen unbequem. Das ist ganz klar. Aber diese Initiative zwingt uns jetzt, verschiedene Dinge neu zu überdenken: Ich nehme aber an, dass im schweizerischen Volksentscheid auch fremdenfeindliche Argumente eine Rolle gespielt haben. Schweizer Transporteure fahren mit 40-Tönnern in Europa herum. Dagegen gibt es keine Volksinitiative. Mit Verlaub gesagt, das ist eine etwas schizophrene Haltung.

Aus der EU wird der Schweiz jetzt gesagt, sie dürfe zur Durchsetzung der Alpeninitiative auf keinen Fall Zwangsmassnahmen einsetzen . . .

Ich bin in dieser Sache kein Sprecher für die Europäische Union. Ich war oft ein einsamer Rufer in der Wüste. Aber in den fünf Jahren, in denen ich als Verkehrsminister an fast allen Ministerratsitzungen teilgenommen habe, habe ich einen Sinneswandel festgestellt. Als Neuling habe ich einmal die Frage gestellt, ob wir

in absehbarer Zukunft die freie Wahl des Transportmittels überhaupt noch garantieren könnten. Damals hat mich ein älterer Ministerkollege als grünen Spinner hingestellt. Als wir am letzten Verkehrsministerrat in Luxemburg über die Alpeninitiative gesprochen haben, da waren die Urteile rund um den Tisch gar nicht mehr so einhellig negativ. Die Vertreter Dänemarks und Grossbritanniens zum Beispiel hatten sehr viel Verständnis für die Schweiz. Und sogar die Minister der direktbetroffenen Länder Frankreich und Deutschland zeigten ein gewisses Verständnis. In Deutschland gibt es ja ausserdem nicht nur die Stimme des Bundesverkehrsministers, sondern auch Reaktionen der Minister des Saarlandes, von Rheinland-Pfalz und Bayern. Diese drei, ein Sozialdemokrat, ein FDP- und ein CSU-Politiker, haben nach der Annahme der Alpeninitiative erklärt, sie brauchten ähnliche Massnahmen. Das wäre vor drei Jahren nicht möglich gewesen.

Der Schweizer Verkehrsminister steckt in der Zwickmühle: Innenpolitisch steht er unter Druck, den Transitverkehr auf die Bahn zu zwingen. Europapolitisch soll er den EU-Partnern die freie Durchfahrt für Transitekamions nicht verbauen. Was ra-

ten Sie Verkehrsminister Ogi?

Es gibt Spielräume. Man wird gegenseitig Konzessionen machen müssen. Im Transportministerrat habe ich vorgeschlagen, mit der Schweiz ein Verhandlungspaket zu schnüren, das neben dem Strassen- und Luftverkehr auch den Eisenbahnverkehr einbezieht. Man macht der Schweiz ja den Vorwurf, sie sei gar nicht in der Lage, den ganzen Transitverkehr auf die Schiene zu nehmen. Wir sind in der EU dabei, im Eisenbahnverkehr die Freizügigkeit der Bahngesellschaften zu verwirklichen. Mein Vorschlag läuft darauf hinaus, dass die Schweiz in einem Transportabkommen den freien Zugang von ausländischen Zügen gewähren könnte. Ziel wäre ein Gesamtverkehrspaket, bei dem jeder etwas Positives erhält. *Mit Hinweis auf die Alpeninitiative verzögern die EU-Verkehrsminister den Beginn von Transportverhandlungen mit der Schweiz. Wie werden Sie sich verhalten, wenn der Ministerrat voraussichtlich Mitte Juni wieder über die Beziehungen zur Schweiz redet?*

Am 12. Juni haben wir in Luxemburg Wahlen. Ich werde sehen, ob ich am 13. überhaupt noch im Amt bin . . .

Die Welt, 17.5.1994.

„Standort ungefährdet“

Luxemburgs Finanzminister Juncker im Gespräch mit der WELT

Von Wilhelm Hadler

Luxemburg - Die Finanzminister der Europäischen Union (EU) scheren sich in der Regel wenig um die innenpolitischen Sorgen ihrer Ressort-Kollegen. Der Luxemburger Jean-Claude Juncker hat jedoch durchaus Verständnis für den Wunsch Theo Waigels nach einer Angleichung der Zinsbesteuerung in der Gemeinschaft.

Gewiß, man wisse, daß er seine Pläne eigentlich nur halbherzig verfolge, sagt der 39-jährige christlich-soziale Politiker im Gespräch mit der WELT. Nach dem Einspruch Karlsruhes gegen die Aufhebung der deutschen Quellensteuer sei Waigel schließlich nichts anderes übrig geblieben, als die Abgabe in modifizierter Form wieder einzuführen. So habe er plötzlich sein Herz für eine EU-weite Harmonisierung entdeckt.

Juncker räumt ein, daß der Verzicht des Großherzogtums auf eine derartige Zinssteuer einen Anreiz für die massive Steuerflucht deutscher Sparer bildet. „Auch unsere Bürger,“ sagt er, »können sich aber der Einkommens-Besteuerung entziehen, wenn sie ihr Geld in Trier anlegen.“ Natürlich gehe es da um vergleichsweise bescheidenere Beträge. Immerhin habe er den Banken ins Gewissen geredet,

wenigstens ihre öffentlichen Werbekampagnen für ausschließlich steuerbedingte Geld-Anlagen einzustellen.

Anders als sein Premierminister und Amtsvorgänger Jacques Santer ist Juncker grundsätzlich verhandlungsbereit. Santer begnügt sich meist mit dem Hinweis, die Steuergesetzgebung sei nun einmal Sache der Regierungen und die Respektierung der Gesetze sei eine Frage der Effizienz der nationalen Verwaltungen. Juncker sagt offen, daß eine Politik, die nur auf die Bewahrung von Steuervorteilen bedacht ist, auf die Dauer in der EU politisch nicht durchzuhalten sei.

„Als luxemburgischer Finanzminister bin ich nicht Gegner, sondern Partner meiner Kollegen“ beteuert der Politiker. »Eine Steuerangleichung, die sich nur auf die EU beschränkt läge jedoch weder in unserem Interesse noch in dem der Gemeinschaft“.

Statt der deutschen Steuerflucht einen Riegel vorzuschieben, würde eine „klein-europäische“ Lösung des Problems seiner Ansicht nach nur zu Kapitalabflüssen in Steueroasen außerhalb der EU führen. Während das Geld der Luxemburger Fonds fast ausschließlich nach Deutsch-

land zurückkehre, sei dies bei Anlagen in Fremdwährungen nicht zu erwarten.

Juncker weiß sich in dieser Auffassung mit vielen seiner Kollegen einig. Bei seinem Kampf um die Sicherung des heimischen Finanzplatzes kommt ihm vor allem zugute, daß die Briten Anstrengungen zur Eindämmung der Steuerflucht grundsätzlich ablehnen.

Sie vertreten die Meinung, Brüssel habe sich überhaupt nicht in Steuerangelegenheiten einzumischen und wären allenfalls zu einem Kompromiß bereit, der für sie alles beim alten lassen würde. Die Luxemburger dagegen bestehen zumindest auf einer einheitlichen Lösung für alle OECD-Länder. Darüber hinaus wollen sie aber auch durchsetzen, daß die britischen Kanal-Inseln und andere fiskalisch bisher selbständige Territorien in das gemeinsame Steuergelände der EU aufgenommen werden.

Juncker verfolgt deshalb die Bemühungen Waigels, die Diskussion während der bevorstehenden deutschen EU-Präsidentschaft voranzubringen, mit einiger Skepsis. Er glaubt, daß es noch lange dauern wird, bis für die schwierigen Probleme

einvernehmliche Lösungen gefunden werden können.

Ziel der wieder aufgenommenen Sondierungsgespräche hochrangiger Beamter ist es, zunächst einmal die zur Zeit neben-

einander bestehenden Erfassungs- und Besteuerungsmethoden kompatibel zu machen. Dabei wird angestrebt, daß alle EU-Bürger entweder mit einer Mindeststeuer für Kapital-Einkünfte belegt oder die Banken zu Kontroll-Mitteilungen an

die Steuerbehörden verpflichtet werden. Juncker will an solchen Lösungen mitarbeiten, vorausgesetzt, daß sie zu keiner Kapitalflucht in andere Regionen der Welt führen. Den Standort Luxemburgs sieht er jedenfalls vorerst kaum gefährdet.

International Herald Tribune, 18/19.6.1994

A Home for Steichen's 'Family'

Clervaux, Luxembourg - Edward Steichen's 'Family of Man', often called the greatest photographic exhibition of all time, has at last found a permanent home: a restored 12th-century château where American soldiers once fought the Battle of the Bulge, surrounded by German artillery, at the northern tip of Luxembourg.

A legend in photography both for his own work and as an impresario, Steichen was born in 1879 in a village 60 kilometers (35 miles) to the south. His parents emigrated to the American Midwest in 1881, when the boy was only 18 months old. A man of unbounded sentiment, Steichen took lasting pride in his European roots. At the turn of the century he went to London and Paris to make his reputation as a painter and photographer. He then capitalized on it in New York, first in the pages of Alfred Stieglitz's *Camera Work* magazine, later in *Vogue* and *Vanity Fair*.

In World War I, Steichen returned to France in the American Expeditionary Force, commanding a photo reconnaissance group. When the United States entered World War II he was 63. He nevertheless talked his way into a navy commission, heading the 'Steichen group' of navy photographers.

After the war, Steichen became director of photography at the Museum of Modern Art in New York. He had already produced two MOMA exhibitions on wartime propaganda themes: 'Road to Victory' and 'Power in the Pacific'. Now he sought to use pictures to promote peace.

His first effort, to show the horror of the Korean War, with photos by David Douglas Duncan, disappointed him. 'People flocked in great numbers to see it', he said. 'They found some pictures revolting, some deeply moving [but] they left the exhibition and promptly forgot it.'

Steichen had been talking with his brother-in-law, the poet Carl Sandburg, about an exhibition that they began to call 'The Family of Man.' Steichen found the expression in a speech by Abraham Lincoln. He persuaded Nelson Rockefeller, with the blessing of MOMA's director, René d'Harnoncourt, to put up some money; work began in 1953. As principal assistant, he hired Wayne Miller, one of the photographers of his navy group. In

Wayne he found the son he had never had.

Miller went through 2 million pictures in the next two years. Together they boiled them down to 10,000 and then to a final 503, from 68 countries, by 273 photographers. 'The Family of Man' opened at MOMA on Jan. 24, 1955, and has since been seen by 9 million viewers in 69 countries.

After a meeting with Grand Duchess Charlotte of Luxembourg at the White House in 1963, Steichen decided to give a copy of the exhibition to his native land, but the Grand Duchy, lacking both funds and imagination, didn't know what to make of the gift. It languished, deteriorating, until Rosch Krieps, a Luxembourg journalist, embarrassed the government into action. In 1989 a National Audiovisual Center was created, headed by Jean Back.

Back knew what to do. He called Anne Cartier-Bresson, conservator of photographs for the City of Paris, an internationally known expert. She was appalled by the condition of 'The Family of Man' and arranged for Silvia Berselli, her former student, to head a restoration team of five. It took them three years. The government has now invested \$ 3 million in the project, not to mention the cost of restoring the war-damaged château.

Back decided to road test the show's appeal, first in Toulouse. The curator Jean Dieuzeaide arranged to house 'Family' in a former refectory of the Jacobin convent. Thirty thousand visitors came in three months.

The final tryout was in Japan. In 1956, 'FOM' had paid a visit to Tokyo, Steichen along with it. As a gesture of goodwill, he added 60 photos by Japanese photographers and withdrew five relating to the atom bomb - to induce the emperor to visit the show.

The exhibition made an indelible impression on Goro Kuramochi, then 15. Now an international dealer in photography and exhibitions, he brought the show to Japan late last year, to Tokyo and Hiroshima. There it was shown only 200 meters from the monument to victims of the first use of the atomic bomb. This time there was non censorship. In Tokyo there were 1,500 visitors a day; in Hiroshima, 3,000.

To mark the opening at Clervaux, Back's

audiovisual center issued a book called 'The Family of Man: Témoignages et Documents' (Testimony and Documents). There was no need for a catalogue - the MOMA one, edited by Steichen and a young publisher named Jerry Mason, has been a best-seller for 39 years.

The new book, edited by Gabriel Bauret, former editor of *Camera International*, published so far only in French, has 23 contributors. Joanna Steichen, his third and last wife, introduces the man himself. Most essays are affectionate and complimentary but one is by Martine Segalen, a prominent French ethnologist. Her piece, entitled 'The Family of Man ou La Grande Illusion' contends that 'FOM' is simply a manifestation, outdated at that, of American domestic imperialism.

A second dissent comes from Christian Caujolle, of the Paris photo agency Vu and a critic for *Libération* newspaper. He feels that the photographers are not represented by their best work.

In fact, Miller and Steichen chose the pictures without really caring who made them. Their objective was to depict, in theatrical terms, the basic aspects of human existence: Love, Birth, Motherhood, Work, Play, Grief, Death, etc. The exhibition was designed as one huge stage set. As Miller said at the Clervaux opening, 'Steichen was a passionate man. The exhibition reflects his passion.'

The 273 photographers who contributed to 'The Family of Man' deserve special mention in the history of photography. Unfortunately, there was no index in the original catalogue, an oversight that remains uncorrected.

Thus Steichen garners the glory, although his only photograph in 'Family' is one of his mother. Perhaps he planned it that way. In Luxembourg, the capital city, an exhibition of Steichen's vintage work - for sale at high prices - opened on the eve of the 'Family' event, in the fashionable Galerie Clairefontaine. Next year, to mark Luxembourg's turn as Cultural Capital of Europe, there will be a Steichen retrospective in the capital, with huge prints hung outdoors to mark a 'Steichen Trail.'

It should most certainly lead to Clervaux.

“Luxembourg 95”, pays européen de toutes les cultures

Dix ans après le lancement par Melina Mercouri des “Villes européennes de la culture”, le Grand-Duché élargit l'événement à tout un pays et à une région transfrontalière

Offrir un panorama de la réalité culturelle luxembourgeoise, montrer les multiples facettes d'une création qui fonde sa personnalité sur sa capacité à réunir, confronter, associer, synthétiser les grands courants culturels européens, donner à voir, à entendre, permettre à nos voisins de mieux nous connaître, faire découvrir notre patrimoine et l'originalité d'une société dont le caractère cosmopolite n'est pas perçu comme un handicap mais comme une chance... les objectifs de «Luxembourg 95» dépassent ceux d'une simple manifestation culturelle.

Dix ans après le lancement par Melina Mercouri des «Villes européennes de la culture», Luxembourg est la première cité à élargir l'événement à tout un pays et, même, à une région transfrontalière; c'est aussi la seule qui soit le siège d'institutions européennes.

Si la situation géographique et stratégique ainsi que le relief spectaculaire de la ville de Luxembourg (le profond ravin de la Pétrusse, la vallée de l'Alzette, les falaises abruptes qui séparent la ville haute de la ville basse) ont décidé de son destin de forteresse militaire et de son surnom de Gibraltar du Nord, si le génie des hommes s'est longtemps consacré au renforcement de cette place forte naturelle, garnissant les rochers et les promontoires de remparts, de forts ou de tours, l'histoire récente et l'avenir de la capitale et du pays sont symbolisés par la construction d'autres ouvrages d'art: les ponts.

Des dizaines de ponts, parfois gigantesques comme le pont Adolphe ou le pont Grande-Duchesse Charlotte, parfois simples passerelles entre deux vieux quartiers, démontrent la volonté d'ouverture d'un pays dont l'universitaire belge Marie Delcourt écrivait que «sa grandeur lui vient de son exigüité même, laquelle le tient ouvert et lui interdit tout exclusivisme».

L'esprit de Colpach

Parce que leur histoire mouvementée, au carrefour des luttes fratricides qui ont déchiré l'Europe et semé ici leur lot de drames, de destructions et de massacres, avait inscrit définitivement dans leur esprit l'évidence que l'avenir ne pouvait plus se concevoir en termes de rapports de

forces mais de capacité à s'écouter, à s'entendre, à se comprendre, les Luxembourgeois ont pris, dès leur indépendance, les décisions historiques qui allaient marquer leur destin et amener un Etat créé artificiellement à devenir une véritable Nation.

C'est ainsi que, privé de ses territoires francophones, le jeune Etat maintenait l'enseignement obligatoire du français, jetant les bases d'un système trilingue qui est au coeur de l'identité luxembourgeoise; une identité fondée sur la capacité à s'enrichir des autres cultures, sur sa vocation à les faire dialoguer, à synthétiser apports extérieurs et patrimoine propre, à servir de catalyseur à une nouvelle expression culturelle nourrie de diversité et de pluralité.

Depuis Victor Hugo trouvant refuge à Vianden, jusqu'à Robert Schuman, né à Luxembourg d'un père français et d'une mère luxembourgeoise, il y a longtemps que, au Grand-Duché, l'Europe est une idée neuve. C'est une idée qui fut notamment servie par deux Luxembourgeois: les visionnaires que furent Aline Mayrisch de Saint-Hubert et Emile Mayrisch, précurseurs entre les deux guerres, à partir de leur propriété de Colpach, de l'Europe culturelle et économique et dont l'esprit doit inspirer les acteurs culturels du Grand-Duché d'aujourd'hui, en particulier dans la perspective de «Luxembourg 95».

Chef d'industrie, fondateur puis dirigeant du groupe sidérurgique ARBED, Emile Mayrisch s'attache, dès la fin de la guerre et jusqu'à sa mort accidentelle en 1928, à favoriser les conditions d'un rapprochement franco-allemand dont il sait qu'il est la condition de l'édification d'une Europe pacifique. Il crée dès 1926 l'Entente internationale de l'acier, qui réunit les groupements métallurgiques de France, de Belgique, d'Allemagne, de Luxembourg et de la Sarre, et préfigure ce que sera trente ans plus tard la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Il imagine et développe, également à partir de 1926, le Comité franco-allemand d'information et de documentation, animé par son futur gendre, le Français Pierre Vénot, que le général de Gaulle nomme-

ra ambassadeur de la France libre auprès du gouvernement britannique.

C'est de sa qualité de Luxembourgeois connaissant bien la France et l'Allemagne, leurs cultures, leurs langues et leurs traditions qu'Emile Mayrisch profite pour jeter des ponts entre les deux civilisations et les deux peuples. Dans le même temps, sa femme, Aline Mayrisch de Saint-Hubert, se sent investie de la même mission: mettre sa culture multiple, sa curiosité, sa maîtrise parfaite de plusieurs langues au service de rencontres entre les créateurs européens, leur permettant de découvrir leurs oeuvres, d'enrichir leurs réflexions, d'alimenter leurs débats. Elle accueille André Gide, Paul Claudel, Jean Paulhan, Jacques Copeau, Jean Schlumberger, Jacques Rivière... Mais aussi Walter Rathenau, Ernst Robert Curtius, le philosophe Groethuysen... Collaboratrice de la NRF, elle y analyse les poèmes de Rilke comme les romans de Gide: elle traduit Maître Eckhart en français et les Caves du Vatican en allemand. Gide rédige les «Faux Monnayeurs» lors de l'un de ses nombreux séjours au Grand-Duché. Pendant des années, les grands esprits européens se réunissent autour d'Aline Mayrisch mais, surtout, autour de l'idée du dialogue des cultures.

Si l'expérience de Colpach n'a pas évité la guerre, elle aura du moins installé définitivement cette conviction que le Luxembourg a, de par son histoire, sa situation, son absence de velléités impérialistes, une fonction et une mission d'être le laboratoire de l'édification d'une société multiculturelle.

Un projet culturel ambitieux

Les dernières «invasions» qu'a connues le Grand-Duché ont été pacifiques. Non seulement elles n'ont pas suscité de phénomènes de rejet mais elles ont été appréciées et reconnues comme de précieuses contributions à la prospérité du pays. Les vagues d'immigration successives, italienne, française, portugaise..., leurs apports à la vie économique mais aussi culturelle, ont modifié la réalité luxembourgeoise sans en altérer l'originalité. Plus de 30% d'étrangers (52% dans la capitale) représentant cent quarante nationalités différentes n'ont pas provoqué

ici les réactions d'exclusion et d'intolérance auxquelles on assiste trop souvent ailleurs. Au contraire: le Festival de l'immigration bénéficie du patronage des plus hautes autorités. Les grands partis politiques soulignent tous l'importance que revêtent pour le pays la présence et l'activité des composantes non nationales de la population luxembourgeoise.

De même que la taille du pays ne doit pas être considérée comme un handicap, dans la mesure où elle permet - outre une démocratie directe surprenante -, d'aborder les problèmes internationaux sans arrière-pensée intéressée et d'utiliser intelligemment ce qu'on appelle des «niches de souveraineté», de même le caractère cosmopolite de la société luxembourgeoise est perçu comme un avantage, une chance, un privilège. Une telle situation ne met pas en péril la personnalité luxembourgeoise; elle ne suppose pas sa dissolution, ne menace ni la vitalité d'une langue nationale pourtant limitée à deux cent mille locuteurs ni le sentiment d'appartenir à une communauté ayant payé par de lourds sacrifices le droit de préserver sa souveraineté.

Si la richesse du pays et sa prospérité (auxquelles contribuent et dont bénéficient, outre les résidents, les frontaliers lorrains, belges ou allemands), si la stabilité sociale garantie par un système éprouvé de conciliation et de recherche du consensus, si le plurilinguisme et la proximité immédiate de pays partenaires n'étaient pas mis au service de l'expérience multiculturelle, la société luxembourgeoise pourrait douter de son avenir.

Le risque est écarté dès lors qu'il n'est plus contesté que le Grand-Duché gagnera en reconnaissance internationale et en cohésion intérieure en s'employant à réaliser son projet culturel ouvert et généreux. Le doublement récent du budget du ministère des affaires culturelles, les efforts financiers consentis par la ville de Luxembourg en faveur de ses organismes culturels, la construction d'un Musée d'histoire de la ville, instrument de connaissance et de recherche équipé d'outils de communication interactifs, la réalisation d'un grand centre culturel de rencontres sur le site de l'ancienne abbaye de

Neumunster, le nouveau Musée d'histoire naturelle, le nouveau Centre national de littérature, le projet de Musée d'art contemporain et enfin «Luxembourg 95, Ville européenne de toutes les cultures», témoignent d'une évolution irréversible. Ce n'est plus uniquement en termes de souveraineté ou de réussite économique que le Luxembourg se projette dans l'avenir, mais en conférant à la culture un rôle moteur.

«Luxembourg 95» n'a pas pour seul objectif de permettre à des créateurs de toutes disciplines et de tous pays de présenter leurs réalisations au Grand-Duché. Miroir de la réalité culturelle luxembourgeoise, cette manifestation devra montrer comment la mise en commun d'expériences et de vécus culturels divers alimente une expression culturelle nouvelle, originale. A l'exemple de ce que recherchent en leur temps les Mayrisch, les Luxembourgeois ne se contenteront pas d'accueillir des artistes étrangers, de leur offrir une tribune ou un podium, d'apprécier leur art et d'applaudir à leurs performances. Ils s'attacheront à faciliter leur dialogue, à être médiateurs et interprètes de ces rencontres multiculturelles.

La programmation - qui prévoit déjà plusieurs centaines de manifestations - regroupera, au-delà des limites de la capitale et même des frontières du Grand-Duché, de nombreux partenaires et acteurs culturels. La «grande région», à laquelle appartiennent, à côté du Luxembourg, la Lorraine, la province du Luxembourg belge, la communauté germanophone de Belgique, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat, sera naturellement associée. Ainsi, des spectacles seront décentralisés dans des villes comme Trèves et Sarrebruck en Allemagne, Thionville, Florange, Metz et Nancy en France, ou Arlon en Belgique. La dimension transfrontalière, qui relève ici de la pratique quotidienne, ajoutera à l'originalité d'une manifestation qui franchit les frontières au profit du dialogue des cultures.

Sans décrire en détail le programme qui sera publié dans les semaines qui viennent, il n'est pas inutile de relever quelques-unes de ses grandes lignes: création de pièces d'auteurs dramatiques contem-

porains luxembourgeois, allemands ou français; coproduction avec le Théâtre national de la Colline d'une pièce mise en scène par Frank Hoffmann avec une distribution franco-luxembourgeoise comptant notamment, d'un côté Maria Casarès et, de l'autre, Marc Olinger; organisation du Festival de la Convention européenne de théâtre; création mondiale de l'opéra Elektra de Theodorakis en collaboration avec le Théâtre Wielki de Varsovie; participation de l'Orchestre symphonique de RTL sous la direction de Léopold Hager, Ivo Malec et Rostropovitch, récitals de Jessy Norman et Barbara Hendricks; concerts d'Andréas Schiff, Hélène Grimaud, Anne-Sophie Mutter, du Royal Philharmonic dirigé par Vladimir Ashkenazy, de l'Orchestre philharmonique d'Israël dirigé par Zubin Mehta...; commandes d'oeuvres originales à des compositeurs étrangers et luxembourgeois; coproduction avec le Ballet de Nancy, représentations du Tanztheater de Johann Kresnik, Reinhild Hoffmann et des ballets Gulbenkian ou Merce Cunningham; festivals «Carrefours des musiques» en pop, rock, folk, jazz...; spectacles de rue; présentation d'une copie restaurée du Napoléon de Grune sur une musique originale de Carl Davis; centenaire du cinéma et ouverture du Max Ophuls Film Festival; rétrospective de Bernard Molitor (ébéniste de Louis XVI, de l'Empire et de Louis XVIII); expositions des collections Hahnloser et du prince de Lichtenstein, des écoles de Paris et de Londres, des collections «Family of man» et «The Bitter Years» du photographe américain d'origine luxembourgeoise Edward Steichen. Dans sa diversité et dans sa richesse, le programme de 1995 sera l'occasion d'offrir aux nombreuses composantes de la population luxembourgeoise aussi bien qu'à ses hôtes étrangers la possibilité de vivre la culture dans sa fonction première: rapprocher les hommes.

Claude Frisoni

*Directeur artistique du Théâtre Ouvert
Luxembourg*

*Coordinateur général de
"Luxembourg 95, Ville européenne
de toutes les cultures"*

Faint, illegible text in the left column, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the middle column, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text in the right column, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Revue de presse internationale en rapport avec le Grand-Duché de Luxembourg

Abréviations

| | |
|------|--------------------------------|
| FT: | Financial Times |
| HB: | Handelsblatt |
| F: | Figaro |
| LB: | Libre Belgique |
| FAZ: | Frankfurter Allgemeine Zeitung |
| M: | Monde |
| HT: | Herald Tribune |
| SZ: | Süddeutsche Zeitung |
| S: | Soir |
| NZZ: | Neue Zürcher Zeitung |
| T: | Times |
| Z: | Zeit |
| L: | Libération |
| W: | Die Welt |
| SAZ: | Saarbrücker Zeitung |
| TV: | Trierischer Volksfreund |
| AV: | Avenir de Luxembourg |

1.4.94. (vendredi)

LB: Strasbourg: c'est signé (Le président du Parlement européen s'engage pour l'hémicycle. La facture est lourde)

LB: Strasbourg aura son hémicycle (Egon Klepsch a signé. Un contrat de 29,3 milliards de FB. Moins cher que Bruxelles)

M: Le débat sur les prises de décision dans l'Union: La Commission et le Parlement européen protestent contre le «compromis de Ioannina»

LB: Pièces à l'effigie du roi Albert II (Une nouvelle série de 5, 20 et 50 francs va être mise en circulation)

LB: Commentaire: Bosnie: l'heure du partage

2.-5.4.94. (samedi, dimanche, lundi, mardi)

LB: Commentaire: Trouvailles grecques

M: Par une requête transmise à la Grèce: La Hongrie est le premier pays de l'Est à déposer une demande d'adhésion à l'Union européenne

W: Industrieländer – mehr Schein als Sein (OECD bemängelt strukturelle Schwächen – Kritik an Protektionismus und Subventionen)

SZ: Ausbruch aus Italiens "Verfassungsbogen" (Berlusconis Koalitionspartner müssen sich unmißverständlich von Mussolini distanzieren)

HB: Bill Clinton demonstriert außenpolitische Balanceakte: Kalkulationsprobleme

6.4.94. (mercredi)

LB: L'Europe, premier exportateur au monde (L'Union européenne arrive en tête. Mais la croissance du commerce mondial s'est ralentie en 1993)

F: Conjoncture: La reprise s'accélère dans les pays de l'OCDE (L'organisation internationale va réviser en hausse ses prévisions de croissance mondiale pour 94. Le phénomène touche aussi la France. La Sfac y prévoit une expansion de 2,2% cette année.)

HB: Erbitterter Streit um Italiens Regierungsbildung: Aus dem Tritt geraten

LB: Réflexion faite: L'indivisible dissuasion

M: Le Kremlin sous l'oeil de l'ONU

7.4.94. (jeudi)

LB: La Grèce traînée en justice (La Commission saisit la Cour à propos de la Macédoine)

W: Europäisches Parlament will Kommission nicht entlasten

HB: Die Europäische Union sucht noch nach einem Konzept für ihre Ostpolitik: Die Reformstaaten klopfen an

LB: Commentaire: Otan: Moscou a des prétentions

W: Nach dem Sieg der Kater

HB: Dresdner Bank: Handlungszwang für den Gesetzgeber

SZ: Karlsruhe beunruhigt die Banken

8.4.94. (vendredi)

F: GATT audiovisuel: Conflit d'interprétation entre Européens et Américains (Alors que Mickey Kantor considère que l'audiovisuel est exclu du Gatt et peut donc être passible de sanctions commerciales, la Commission européenne soutient le contraire.)

LB: Russie: La santé politique d'Eltsine s'aggrave (Il pourrait abandonner son poste avant l'échéance pour préserver la stabilité du pays)

LB: Commentaire: Pékin: M. Balladur se discrédite

HB: GATT/Streit über soziale Mindeststandards ausgeklammert: Der Weg zum Feierakt in Marrakesch ist freigeräumt

LB: L'année de tous les records pour la CLT (Chiffres en hausse: 3 milliards de bénéfiques pour un chiffre d'affaires de 75 milliards)

TV: Electrolux schließt Werk Vianden: Luxemburg spürt die Rezession

9.-11.4.94. (samedi, dimanche, lundi)

M: La mise en oeuvre du «livre blanc» sur la croissance: Les Douze sélectionnent dix projets de grands travaux

SZ: Verdecktes Spiel um Macht (EU)

F: Des avions américains ont bombardé hier soir des positions serbes: Bosnie: l'Otan frappe à Gorazde (Dans l'après-midi, l'armée serbe de Bosnie était entrée dans les faubourgs de la ville, «zone protégée» par l'ONU.)

LB: Commentaire: Divergences politico-militaires

HB: Jahrestagung der Osteuropabank: Ein Kontrastprogramm

F: La Ligue accepte un gouvernement Berlusconi: Italie: la reddition de Bossi (Mais le leader lombard exige une constitution de type fédéral et une loi anti-trust.)

12.4.94. (mardi)

LB: Pour Dehaene, le silence est d'or (Personne ne veut gâcher ses chances européennes. Mais le gouvernement n'y résisterait pas)

HB: In Europas Hauptstädten wird um Brüssels Spitzenjob hart gerungen

HB: Kommission/Neues Verfahren für die Amtsnachfolge: Die Maßlatte hängt hoch

LB: Commentaire: Bosnie: la paix s'éloigne

FAZ: Spät, zu spät (Bosnien)

M: Du bouclier à l'épée

F: Au nom de la loi

13.4.94. (mercredi)

LB: L'Europe retrouve le Nord (Un Suédois est élu au Secrétariat général du Conseil de l'Europe)

F: Commerce international: Gatt: ultimes accrochages à Marrakech (Banane, textile, marchés publics, clause sociale...Les négociations se poursuivent en coulisses.)

W: Gatte Vorsätze

F: Conjoncture: Le gouvernement vise 3% de croissance en 1995 (Edmond Alphandéry croit à une accélération progressive de la reprise. Un point de vue partagé par la Banque de France et le Crédit national.)

LB: Bosnie: Les Serbes raidissent leurs positions (Les raids aériens de l'Otan les déterminent à exercer des représailles et non à négocier)

HT: Air Strikes in Bosnia (Action Worth Taking)

14.4.94. (jeudi)

F: Blocus de la Macédoine, incidents avec l'Albanie: La Grèce au banc des accusés (Bruxelles s'inquiète du jeu trouble mené par le seul Etat balkanique de l'Union européenne.)

FAZ: Die Europäische Kommission bringt Griechenland vor Gericht (Kein Zeichen eines Sinneswandels in Athen / Schwere Krise in der EU ist nicht auszuschließen)

F: Commerce international: Gatt: l'assurance tranquille de Brittan (Pour le com-

missaire européen, Washington accepte pour l'essentiel les «contraintes» des nouvelles règles du commerce mondial.)

LB: Allemagne: Bonn parmi les grands au Conseil de sécurité? (M. Boutros-Ghali relance le débat mais les Allemands devront surtout décider eux-mêmes ce qu'ils veulent)

LB: Italie: La Constitution va être fédéralisée (Berlusconi veut modifier la moitié de ses articles, sous la pression de la Ligue du Nord)

F: Italie: Umberto Bossi: «Non à l'Europe de Maastricht» (Le leader lombard fait du fédéralisme le prix de son ralliement à un gouvernement Berlusconi.)

LB: Commentaire: Les conditions des Serbes

M: La Russie indispensable en Bosnie

15.4.94. (vendredi)

LB: La Banque Nationale dans le pas de la Buba (Les taux d'intérêt à court terme repartent à la baisse dans la plupart des pays européens)

F: Taux d'intérêt: Les taux descendent une nouvelle marche en Europe (La Bundesbank a réduit hier d'un quart de point ses deux taux directeurs. Les pays de la zone mark ont suivi. En attendant la France?)

HB: Bundesbank senkt Diskont- und Lombardsatz: Auf schmalen Grat

F: GATT: La banane de la discorde (La France et l'Allemagne se sont une nouvelle fois affrontées hier soir sur ce terrain glissant.)

F: Un contrat mondial (Gatt)

M: Amer succès au GATT

F: Deux semaines après sa victoire: Berlusconi s'installe au Parlement (Les consultations pour la formation du gouvernement devraient commencer dès ce week-end.)

LB: Les repréailles serbes se multiplient (Elles visent les casques bleus. Mais l'option militaire n'est plus privilégiée à l'Onu)

16.-18.4.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Commentaire: Le bilan de l'impuissance (Sarajevo)

LB: Commentaire: L'alternative des Nations Unies

F: Bosnie: Le crépuscule moral

F: A quoi sert encore l'ONU? (L'organisation internationale a sabordé son autorité au cours des deux dernières années. On en mesure les conséquences aujourd'hui, à Gorazde comme à Kigali.)

FAZ: Deutscher Zwiespalt (Bosnien)

LB: Europe centrale: Les Sept dénoncent les visées russes (Au sommet de Litomyšl, Vaclav Havel a souhaité une Europe élargie mais qui «conserve son sens»)

HT: European Bank Catches Breath in 'Year of Pause'

HB: Der IWF will die internationale Liquidität ausweiten: Schritt für Schritt

F: Pas de gouvernement italien avant la mi-mai: La voie étroite de Silvio Berlusconi (Le Cavaliere fait des ouvertures aux centristes pour tenter de consolider la position de la droite au Sénat.)

SZ: Berlusconi, die Pfründe und der Staat (Die neuen Herren in Italien proben eine Politik, die verdächtig wie die alte aussieht)

19.4.94. (mardi)

LB: L'Europe cherche des points d'appui

LB: Bosnie: retour à l'option négociée? (Le président Clinton défend la modération de l'Onu et est prêt à revoir sa politique)

L: Point de vue: Urgence d'Etat

F: Le fait accompli

F: Un aveu d'impuissance (La presse occidentale dénonce les échecs d'une communauté internationale incapable de s'opposer à la politique de conquête, pratiquée par les Serbes.)

FAZ: Den Serben nicht gewachsen

F: Le débat européen: La nécessité de la puissance (Ce qui se joue maintenant, c'est la place de l'Europe dans le monde.)

HB: Europäische Union / Verkehrsminister einigen sich nicht auf Verhandlungsmandat: Die Zukunft des Transitverkehrs durch die Schweiz bleibt ungewiß

LB: Confiance renouvelée pour la Berd (Le discours mobilisateur du président sonne un nouveau départ)

M: En attendant M. Berlusconi

20.4.94. (mercredi)

F: La diplomatie désemparée (L'Otan s'en remet à ses Etats membres. Les Américains sont à court d'idées. Les Russes menacent de mettre un terme à leur médiation.)

LB: Commentaire: Il faudra repartir à zéro

FAZ: Es geht um die Macht

F: Le retour en grâce de la Berd (A quoi sert la Banque européenne de reconstruction et de développement? Après la crise de l'été 93, Jacques de Larosière, son président, s'efforce de redonner à la Banque une identité incontestable.)

LB: «La Berd n'a pas pour seul but de fai-

re du profit» (Philippe Maystadt l'a souligné à Saint-Petersbourg. La Banque sort renforcée de sa crise «Attali»)

HB: Die westdeutsche Konjunktur im Frühjahr 1994: Wieder Tritt gefaßt

21.4.94. (jeudi)

LB: Union européenne: Le Parlement hésite sur l'élargissement (Les députés sont tentés de retarder l'adhésion des quatre candidats mais l'audace pourrait manquer)

HB: Unsicherheit über die EU-Erweiterung: Parlament im Dilemma

FAZ: Der politische Druck auf die Bank von Frankreich wächst (Der Franc durchbricht seine frühere Bandbreite im EWS / Die Zentralbank will die Geldwertstabilität nicht opfern)

LB: L'économie mondiale se renforce (Un élan qui ne suffira pas à réduire le chômage avant fin 95, note le FMI)

F: Clinton: une timide initiative (Le président veut répéter l'expérience réussie de l'ultimatum de l'Otan pour Sarajevo)

W: Der Kommentar: Konsequenz der UNO

SZ: Neue, ungewohnt harte Töne aus Moskau (Trotzdem zögert Rußland sein Ja zu einer Ausweitung der Luftangriffe hinaus)

22.4.94. (vendredi)

LB: Une nouvelle série de billets belges (Par l'émission du billet de 2.000 et le retrait de celui de 5.000 francs, le pays suit la tendance européenne)

M: L'élargissement de l'Union européenne: Le Parlement de Strasbourg s'oriente vers un vote favorable

M: En Autriche, les partisans du «oui» à l'adhésion gagnent du terrain

F: Institutions internationales: FMI: la Russie au centre des débats (A deux jours de l'ouverture de la réunion du Comité intérimaire, Michel Camdessus s'est déclaré prêt à de nouvelles aides à la Russie, pourvu que ce pays respecte le plan de redressement mis au point avec les experts du Fonds.)

LB: Bosnie: Qui fournira encore des casques bleus? (Les experts s'interrogent et annoncent les réticences des pays occidentaux)

23.-25.4.94. (samedi, dimanche, lundi)

HT: European Currency Dream Revives

M: La décision de M. Clinton

FAZ: Verachtlich (Bosnien)

L: L'impuissance aux mains propres

HB: G-7-Treffen/Tietmeyer: Kurs der D-Mark zeigt entgegen den Prognosen im laufenden Jahr "immer noch Stärke":

Waigel: IWF schätzt Wachstumsaussichten in der Bundesrepublik zu niedrig ein
HB: IWF-Oekonomen mäßigen Kritik an deutscher Geldpolitik: Nett zur Bundesbank

26.4.94. (mardi)

FT: Dehaene favourite to succeed Delors as EC head

FAZ: Finanzierungslücke in der EU-Agrarpolitik (Nachschüsse der Mitgliedstaaten / Spätfolge der EWS-Turbulenzen)

W: Warnung vor zu großer Zuversicht (Industrieländer besorgt über Anstieg der langfristigen Zinsen)

HB: US-Präsident ernennt erstmals Notenbank-Gouverneure: Weichen gestellt

HB: Portugal 20 Jahre nach der Nelkenrevolution: Kein leichtes Erbe

LB: Sud-Luxembourg: Regarder RTL en version originale (Des programmes télévisés en langue luxembourgeoise pour 20.000 foyers?)

27.4.94. (mercredi)

FT: Eurosuperman step forward

HB: Deutschland/Vor den Konsultationen mit London – Kritik an dem britischen

EU-Rabatt: Bonn wirbt um breitere Zustimmung für die Erweiterung der Europäischen Union

LB: Opinion: Fautes de Maastricht

F: Agriculture: Les Douze achoppent sur les prix agricoles (Le projet de compromis présenté par la Commission est jugé inacceptable par plusieurs Etats membres.)

F: Le «modèle» Kohl

HB: Frühjahrsgutachten 1994 der Wirtschaftsinstitute: Kleines Wahlgeschick

M: Les réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale: Le FMI veut «discipliner» le système de change actuel

M: Une nouvelle ère (Afrique du Sud)

FAZ: Arbed wartet noch auf die Zustimmung aus Brüssel (Die Zusammenarbeit zwischen Sidmar und Klöckner Stahl soll erhebliche Vorteile versprechen)

LB: Arbed espère des jours meilleurs (Sidmar a généré 4,7 milliards des 5,7 milliards de perte du sidérurgiste pour 1993)

28.4.94. (jeudi)

FT: Germany's Europe

HB: Für neue Ziele schlecht gerüstet (Maastricht)

LB: Commentaire: Les limites de l'ultimatum

LB: La honte de Delors

LB: Bosnie: La crédibilité de l'Otan s'en va avec ses ultimatums

LB: Impasse agricole prolongée (Un exercice trop délicat a quinze jours des élections européennes?)

HB: Die Währungsorganisationen in den neunziger Jahren: Neue Rolle gesucht

29.30.4.94. (vendredi, samedi)

LB: Accord politique sur les «petits boulots»: pour les volontaires d'abord (Pour les autres, un système de sanctions graduées sera maintenu en cas de refus de prester)

T: Smoke Over Brussels (Does Major really not care who succeeds Delors?)

F: Les surprises de Rome

W: Pakt mit Pferdefüßen

SZ: Kasinogeschwätz im Freien (Die Äußerungen des UN-Generals Rose zu Gorazde verraten Sorge vor einer Kriegsausweitung)

MAI 1994

1.-3.5.94. (dimanche, lundi, mardi)

LB: La fin de l'ère Lubbers, après douze années

FT: Europe's parliament

SZ: US-Währungspolitik im Zwiespalt (Kritik an Stützungskäufen für den Dollar)

HB: Luxemburg/Nur mässige Steigerung der Volumina: Banken im Grossherzogtum mit starkem Gewinnanstieg

4.5.94. (mercredi)

LB: Commentaire: Europe: mauvaise querelle

FT: Kohl joins efforts to push through EU enlargement

LB: Pays-Bas: Lubbers a remis son tablier (Vers une coalition "violette" entre travaillistes et libéraux?)

LB: Commentaire: Une belle leçon

F: Première mondiale

F: Conjoncture: Reprise: l'Allemagne pourrait précéder la France (Il faut se réjouir que notre principal partenaire commercial sorte de l'ornière. Mais ce pourrait être aussi un cadeau empoisonné pour les marchés financiers français.)

W: Serbische Taktik

LB: Luxembourg - Grand-Duché: Eau pure de chaque côté de la frontière (Pose de la première pierre d'une station d'épuration dans la localité de Martelange)

5.5.94 (jeudi)

LB: Union européenne: Le Parlement européen dit oui à l'élargissement des Douze (Les portes sont désormais grandes ouvertes pour Autriche, Finlande, Norvège et Suède)

F: L'Europe des seize en marche: Elargissement: "oui" massif à Strasbourg (Les eurodéputés ont voté largement, hier en faveur de l'adhésion de la Suède, de la Finlande, de l'Autriche et de la Norvège)

HB: Europaparlament stimmt der Erweiterung zu: Grösse bewiesen

LB: La Haye: sanction sévère

HB: Zähe Koalitionsverhandlungen in den Niederlanden: Angeschlagener Sieger

LB: Commentaire: La première pierre

6.5.94. (vendredi)

HB: Weltpolitik / Der OECD-Aufstieg Mexikos zieht Kreise: Die Entwicklungsziele müssen korrigiert werden

SZ: Europa mit naiver Hoffnung (Von der Noblesse der Debatte im Parlament zu Straßburg)

HB: Arbeitsmarkt und Konjunktorentwicklung in Westdeutschland: Signale einer moderaten Belebung

HT: Not-So-Red Oskar Slams the Bundesbank

F: Crédit: Les taux courts baissent, les taux longs remontent (La Banque de France a réduit hier de 0,1 point son taux d'appel d'offres, à 5,6%. L'écart avec les taux constatés sur le marché obligataire continue de se creuser.)

F: Etude: Liberté de la presse: un classement déroutant (La Belgique est, d'après l'organisation américaine Freedom House, le pays où la presse est le plus libre, la France, à cause de sa télévision, se classe en 25^{ème} position et l'Angleterre en 40^{ème} position.)

FAZ: Osteuropa sucht Hilfe aus dem Westen (Eröffnung des Ost-West-Wirtschaftsforums in Warschau)

7.-9.5.94. (samedi, dimanche, lundi)

HB: EUROPA/CDU eröffnet heiße Phase des Wahlkampfes für das europäische Parlament: Kohl: Kriminalität gemeinsam bekämpfen

LB: Une candidature longtemps soupesée

FAZ: Die Westeuropäische Union will den Ostmitteleuropäern neue Wege eröffnen (Aussen- und Verteidigungsminister bieten besondere Formen der Zusammenarbeit an / Ergänzung für die "Partnerschaft für den Frieden")

SZ: Ein Währungsverbund neuer Art (Das "österreichische Modell" macht in Europa Schule)

FAZ: Ost-West-Partnerschaft für Entwicklung gefordert (Wirtschaftsfachleute: Mehr Direktinvestitionen und Marktöffnung des Westens nötig / Konferenz in Warschau)

FT: Finland, Sweden join peace alliance

10.5.94. (mardi)

SZ: Frohe Kunde von den Nachbarn

W: Luxemburg zur Zinsbesteuerung: Wenn, dann für alle

SZ: Konsultationsabkommen mit neun Staaten: Die WEU öffnet sich Osteuropa (Bundesverteidigungsminister Rühle: Ein historischer Tag)

LB: Banques grand-ducales au zénith (Pour les trois premiers trimestres de 1993, leur bénéfice net a progressé de 40 pc)

FT: Bonn fears a low turn-out (Voter apathy could help the extremists)

M: La réunion des ministres de l'Union de l'Europe occidentale: L'Europe associe neuf pays de l'Est à ses réflexions sur la défense du continent

HT: Time for a Bretton Woods Reunion

HT: Europe: The Institutional Debate Begins at Last

11.5.94. (mercredi)

W: Europas Realität

HB: Die europäische Sicherheitsstruktur bleibt noch einige Zeit in Bewegung: Suche nach Formeln und Zielen

HT: For the European Union to Work, All Members Can't Be Equal

M: Neuf pays de l'Est deviennent "partenaires associés" de l'UEO

12.13.5.94. (jeudi, vendredi)

HB: Italien/Experten halten im Kabinett die Wirtschaftsressorts: Abkehr von Europa

HB: EU/Parlamentarier zwischen Brüssel und Straßburg auf Wanderschaft - Nationale Egoismen bei der Standortdiskussion: Das Doppelleben des Europäischen Parlaments

HB: Bundesbank senkt die Leitzinsen spürbar: Mut und Glück

SZ: Mit den Stimmen der SPD-Mehrheit im Landtag: Saarland verschärft das Presserecht (Journalistenverband will Klage gegen die "Lex Lafontaine" in Karlsruhe einlegen)

SZ: Europa zu einigen heißt, an Straßburg zu denken (Ohne Rechte für das Europaparlament bleibt der Integrationsprozess stecken)

FT: Lubbers throws hat into Euro ring

M: Prévoyant une poursuite de la baisse des taux d'intérêt: La Commission de Bruxelles confirme la reprise de l'économie européenne

FAZ: Zwischen Anspruch und Wirklichkeit (Jelzin)

14.-16.5.94. samedi, dimanche, lundi)

FT: Greek curbs on capital movement lifted early

F: Face à Ruud Lubbers et Leon Brittan: Commission européenne: Jean-Luc Dehaene favori (Le premier ministre belge paraît le mieux placé pour succéder à Jacques Delors. Résultat le 25 juin à Corfou.)

LB: Le temps suspendu (Belgique, élections européennes)

M: Incohérences américaines

SZ: Die Ohnmacht der Mächtigen

FAZ: Der Fehler am Anfang (Jugoslawien)

FT: Delors attacks German plan for EU deregulation (Divisions reopened over liberalising labour market)

SZ: Brüsseler Weißbuch enthüllt erhebliche Differenzen zwischen Bonn und Paris (Delors sieht Waigel-Vorschlag als Mißtrauensvotum an/CSU-Chef vermißt ein Konzept)

F: Le besoin d'union

F: Allemagne: Regain de confiance des chefs d'entreprise (Les entrepreneurs al-

lemands s'affirment confiants dans la reprise. Helmut Kohl en tire les dividendes politiques tout en appelant ses compatriotes à l'effort.)

HB: Regierungserklärung von Silvio Berlusconi: Rosarote Töne

LB: Que veut vraiment l'Alliance de Fini?

W: Finanzplatz Luxemburg:

"Standort ungefährdet" (Luxemburgs Finanzminister Juncker im Gespräch mit der WELT)

Die Kleinsten sind die Größten (Vorbildliche Finanzpolitik auf dem Weg in die Währungsunion)

Die Geldströme in Investmentfonds fließen langsamer.

Eine Finanzdrehzscheibe von weltweiter Bedeutung

Trendwende auf dem Markt für Euronotes

"Bitte vorher einen Termin vereinbaren" (Der ganz normale Banken-Alltag im Großherzogtum - Keine geheimnisvollen Männer mit prallen Geldkoffern zu sehen)

Dollar und Zinsen bestimmen die Märkte Garantie nur in Landeswährung

Kundenberatung auch über weite Entfernung

Banknoten ohne Geldpolitik (Jetzt bekommt Luxemburg eine richtige Zentralbank)

222 Kreditinstitute erfüllen alle Kundenwünsche

Mit Abwehrkonditionen gezielt Geschäfte fordern

Eine "feste Burg" (Bei Verstößen gegen das Bankgeheimnis droht Gefängnis)

Wenn deutsches Kapital "auswandert"

Wohlstand mit Professionalität verdient

Für jedes Temperament eine Risikoklasse

Geldgeschäfte sind nicht alles (Das Großherzogtum zieht auch Touristen in seinen Bann)

18.5.94. (mercredi)

HB: In der Union brechen Kontroversen über Deregulierung und Finanzen auf: Brüssels Weißbuch bleibt umstritten

M: Le chômage divise les Douze

T: Shares in Europe (The City must be a continental leader and example)

LB: Les PME d'Europe en mal de moyens (C'est la conclusion d'une étude commanditée par l'Union européenne)

F: Italie: Programme Berlusconi: cent jours pour réussir (Le président du Conseil se donne ce délai pour obtenir des résultats appréciables. Ses moyens: accélérer les privatisations et déréglementer.)

LB: Bénédicte record pour la CLT (Michel Delloye annonce 6 milliards d'investissements en 1994)

TV: Scharping und Santer verwerfen Euro-Pläne (Absage an Forderung der CDU)

TV: Fast wie ein Familientreffen (Kabinette aus Rheinland-Pfalz und Luxemburg erörtern gemeinsame Projekte)

TV: Neu: IR-Linie Trier/Luxemburg-Bremen (Eröffnungs-Sonderfahrt - Vertrag über Studie zu einem integrierten grenzüberschreitenden Verkehrskonzept)

19.5.94. (jeudi)

LB: Commentaire: M. Berlusconi en sur-sis?

LB: Commentaire: L'Europe à petits pas

F: Apurer le passé

W: Drang zur Nato

HB: US-Notenbank signalisiert vorläufige Atempause: Angst um Arbeitsplätze

20.5.94. (vendredi)

F: Union européenne: La sidérurgie en panne de restructuration (Selon le commissaire Karel Van Miert, le plan de restructuration est mort, faute de réductions suffisantes des capacités.)

FT: Sickly steel

LB: Optimisme conjoncturel à l'OCDE (Les prévisions de croissance sont revues à la hausse, mais le chômage reste un problème sérieux)

SZ: Lehren aus der Rezession

HB: Berlusconi muß jetzt seine Versprechen einlösen: Trojanisches Pferd

HB: Bei der Europawahl in Frankreich haben die Maastricht Gegner gute Chancen: Zersplitterte Parteienlandschaft

21.-25.5.94. (samedi, dimanche, lundi, mardi, mercredi)

LB: Statistique gênante pour la Bundesbank (La masse monétaire allemande

progressive fortement. Cela va-t-il pousser les taux à la hausse?)

F: Otan: oui à des relations spéciales avec Moscou (Mais la Russie n'aura pas de veto sur l'adhésion des anciens satellites de l'URSS.)

F: Un projet réservé à l'Europe centrale (Se limitant aux pays centre-européens candidats à l'Union européenne, la conférence sur la stabilité a pris le parti d'ignorer les zones les plus explosives.)

LB: Commentaire: Prélude allemand

26.5.94. (jeudi)

LB: Alliance atlantique: Moscou rassure les alliés (Pavel Gratchev propose un mécanisme de consultations)

HB: Russland und die Nato entwickeln ein besonderes Verhältnis: Moskau will stärker mitreden

FT: Brussels points finger at fiscal policy laggards

LB: Belgique: rigueur, rigueur et rigueur (La Commission européenne formule ses recommandations)

F: Diplomatie préventive

TV: 30 Jahre Gross-Schiffahrt auf der Mosel (Frachtaufkommen seit 1990 auf etwa 15,5 Millionen Tonnen eingependelt - Pioniertat der Europapolitik)

27.5.94. (vendredi)

LB: Europe: Sommet annuel entre les Douze et les candidats de l'Est à l'Union? (La Conférence de Paris sur la stabilité envisage une "diplomatie préventive" pour éviter d'autres Yougoslaves...)

F: Allemagne: un atout pour l'Union européenne (Bonn, qui doit en juillet présider l'Union européenne, voit dans le pacte de stabilité un élément constructif d'une politique étrangère commune à l'égard des pays de l'Est.)

F: La plaidoirie de Balladur et Kohl (Les deux chefs de gouvernement soulignent l'unité de la "famille européenne".)

F: Moscou: Oui, mais... (A l'égard de la Conférence, la Russie montre la même

prudence que pour le "Partenariat" offert par l'Otan.)

F: Européennes: Faux débats

FT: Rexrodt outlines EU presidency plans

FAZ: Rexrodt beharrt auf Deregulierung in Europa (Ziele der deutschen EU-Präsidentschaft: Arbeitslosigkeit bewältigen, Wettbewerbsfähigkeit stärken)

28.-30.5.94. (samedi, dimanche, lundi)

F: Soixante-troisième sommet franco-allemand: Cap sur la coopération à l'Est (A la veille d'une année "germano-française" à la tête de l'Union européenne, la rencontre de Mulhouse doit servir à ajuster une attitude commune avant le conseil de Corfou et le G7 de Naples.)

HB: Kanzler Kohl und Aussenminister Kinkel erläutern die Pläne für die EU-Präsidentschaft: Bonn nimmt sich für Europa viel vor

W: Herbst über Europa

LB: Italie: Diplomatie: baptême du feu délicat (Les néofascistes veulent revoir les frontières avec la Yougoslavie; Rome suivra-t-elle?)

FT: Bringing China into the Gatt

31.5.94. (mardi)

F: Réunion de réflexion (UE)

M: Les patrons et l'Europe

FT: Britain's voice in Europe

FT: Italian right snubbed by EU minister

LB: Mission impossible au Conseil agricole (Des décisions trop pénibles à prendre à la veille des élections)

M: Luxembourg: la mobilisation n'est plus ce qu'elle était

LB: Une preuve de maturité? (Gyula Horn)

1.6.94. (mercredi)

F: Fin du 63^e sommet bilatéral: Tandem franco-allemand pour l'Europe (François Mitterrand et Helmut Kohl ont arrêté les grandes lignes des deux prochaines présidences de l'Union. Le chancelier allemand assistera au défilé du 14 juillet 1995.)

F: Sommet franco-allemand: Emploi: Paris et Bonn en quête d'une solution commune (Les deux gouvernements ont décidé de développer les liaisons ferroviaires et fluviales et veulent accroître la flexibilité du travail pour résorber en commun le chômage.)

HB: Deutsch-französischer Gipfel in Mülhausen: Gefordertes Tandem

LB: Union Européenne: L'avenir de Jean-Luc Dehaene se précise de plus en plus (La «succession Delors» à portée de mains. Même si d'autres nominations compliquent le tout)

FT: Majority in favour of enlarging European Union: Euro-poll blow for single currency

F: Elections européennes: Le sens du réalisme

2.6.94. (jeudi)

FT: Lubbers urges resistance to Franco-German alliance over European Commission presidency: Dutch premier warns on Delors job

L: Grande-Bretagne: La poussée eurosceptique de Major (Le numéro un britannique s'est prononcé hier pour une Europe à deux vitesses. Une manière de rassurer les conservateurs les plus imperméables à l'Union européenne.)

W: Der Kommentar: John Majors Visionen

FT: A Europe of many layers

F: Politique économique: L'OCDE va établir des diagnostics chômage par pays (La réunion ministérielle annuelle des pays de l'OCDE devrait autoriser l'organisation à lancer des études approfondies par pays sur les freins à l'emploi et le problème de chômage.)

M: Un 14 juillet européen

3.6.94. (vendredi)

FT: Candidates court French support for top EU job

F: France-Allemagne: Un autre avenir

F: Budget 1994: Reprise: les recettes fiscales suivent mal (Le rapport d'exécution budgétaire que le gouvernement vient de

remettre au Parlement fait état d'un déficit de 197,6 milliards à la date du 5 mai.)

LB: Commentaire: Censure à sens unique

W: Von Dämonen im dunklen Wald (Im Dreiländereck zwischen Deutschland, Luxemburg und Belgien - Steinzeitliches Erbe)

4.-6.6.94. (samedi, dimanche, lundi)

LB: Commentaire: Il y a 50 ans. Et aujourd'hui

W: EU-Finanzminister auf Drahtseil (Geld für Delors' Lieblingsobjekt fehlt) (Entschärfter Bericht)

FT: Britain backs off veto over EC presidency

F: A «7 sur 7»: Delors et la présidentielle: «J'ai quelques idées» (Le président de la Commission de Bruxelles s'est inquiété du retour de «la bête hideuse», à l'oeuvre dans l'ex-Yougoslavie et en Europe de l'Ouest.)

HB: Der Streit um die Nachfolge von EU-Kommissionspräsident Delors wird schärfer: Zwischen Argumenten und Emotionen

SZ: Ein hoher Preis für die Eintracht mit Paris (Mit seiner Haltung im Streit um den neuen Chef der EU-Kommission schadet Kohl sich selbst)

HB: Auch Madrid will EU-Präsidentschaft mit Bonn koordinieren (Kohl trifft Gonzalez in Schwerin / Klagen über "enorme Distanz" in der Europa-Politik der beiden Länder)

LB: Union européenne: Les fonctionnaires belges pâtiront de l'élargissement (Karel Van Miert entrevoit une «sérieuse diminution» du nombre de Belges à la Commission)

FT: Astra satellite group plans £1bn float

7.6.94 (mardi)

F: Union européenne: Grands travaux: les Douze piétinent (C'est à Essen, en décembre, et non à Corfou qu'une décision ferme sur le financement sera prise.)

FT: Delors retreat boosts prospects for summit

LB: Commentaire: Une raison pour aller voter

HB: Europa im Schatten

LB: L'OCDE et l'emploi (Réunis pendant deux jours, les ministres de l'Organisation vont se pencher sur la croissance)

F: Prospective: L'OCDE révisé en forte hausse ses prévisions de croissance (Le PIB augmentera de 4% en 1994 aux Etats-Unis et de 1,9% dans les pays européens. Malgré l'accélération de la croissance, l'inflation ne repartira pas cette année.)

F: Emploi: maîtriser les dépenses sociales et revoir leur financement (L'OCDE insiste sur la nécessité, notamment en Europe, d'abaisser les coûts non salariaux du travail, sans pour autant renoncer aux objectifs sociaux qu'ils sous-tendent.)

FT: Future of the OECD

F: Transcendance

HB: Luxemburg / Am Sonntag Parlaments- und Europa-Wahlen: Wenig Kontroversen im Streit um die Gunst der Wähler

8.6.94. (mercredi)

LB: Union européenne: Dehaene: Major n'est pas empressé (Plus question d'un veto mais d'un marchandage)

FT: How not to pick a Euro-leader

LB: Commentaire: Démocratie en grandeur réelle

LB: France: Clinton veut une Europe forte (Un défi qui prendra des années, estime le président américain)

M: En panne (Union européenne)

LB: L'Eurocorps va défilé à Paris et à Bruxelles (Des troupes françaises et allemandes pour notre fête nationale: hautement symbolique...)

F: Union européenne: Signes de reprise en Allemagne (Après un fort recul en 1993, le PIB a progressé de 0,5% au premier trimestre de 1994 et de 2,1% en un an. Le chômage est repassé sous la barre des 4 millions de personnes.)

FT: Ways to cure unemployment

9.6.94. (jeudi)

LB: Commentaire: Ce Parlement si gentil

FT: A distant parliament

LB: Le cas Lubbers agite les Pays-Bas

F: Clinton: l'engagement européen (Le président américain a réussi à rassurer le vieux continent et à rehausser son prestige à demeure.)

HB: Zinsbesteuerung / Theo Waigels politische Vorgaben: Fluchtwege nach Europa sollen versperrt werden

M: Un nouvel ordre monétaire

F: L'OCDE va s'élargir à de nouveaux pays membres (Les pays industrialisés

s'engagent à ratifier les accords de l'Uruguay Round avant la fin de l'année. Ils sont prêts à accueillir de nouveaux participants dans leur club.)

LB: La CLT lance une OPA à Londres (La Compagnie offre 880 millions de F pour reprendre Chiltern Radio)

10.6.94. (vendredi)

LB: Commentaire: Des électeurs désorientés

F: Volonté d'union

LB: Union européenne: Menu allégé au sommet de Corfou (La Grèce y a ajouté une sieste d'une heure et demie. Tradition oblige. Boris Eltsine est attendu)

F: La sécurité en Europe: Otan: des liens plus étroits avec Moscou (La Russie n'aura pas de statut spécial; mais elle se voit offrir un «partenariat global» adapté à sa taille et de son rang.)

FAZ: Die Stahlindustrie erholt sich überraschend gut (Starker Nachfrageschub / Teilweise deutlich verbesserte Erträge / Aber noch erhebliche Risiken)

HB: Im Jubiläumsjahr werden Zweifel am Sinn von IWF und Weltbank laut: Die neuen Aufgaben des Währungsfonds

LB: Pas de soucis au Grand-Duché (élections)

FT: Contented Luxembourgers look for more of the same (David Gardner finds the prosperous Grand Duchy, one of the six founder members of the Euro-club, upbeat on the question of European integration)

11.-13.6.94. (samedi, dimanche, lundi)

TV: Den Nachbarn in Luxemburg steht der Sinn nicht nach dem grossen Wandel (Wahlen)

LB: Les chrétiens-sociaux en tête au Luxembourg

LB: L'Europe un peu plus à droite

LB: Commentaire: Deuxième avertissement

F: Grande-Bretagne: Major entre revers et débâcle (Pour les électeurs britanniques, l'Europe a servi de prétexte pour régler des comptes avec le chef du gouvernement.)

FT: Opponent's scare campaign turns tide in referendum: Austrians put faith in EU

FAZ: Oesterreichs Ja

F: Hors sujet

TV: Eine Test-Wahl für Bonn

SZ: Deutschland übernimmt Präsidentschaft am 1. Juli: Kinkel: EU äusserst be-

hutsam leiten (Aussenminister dämpft die Erwartungen an Bundesregierung)

14.6.94. (mardi)

LB: Commentaire: Un vote pour rien

F: La nébuleuse idéologique

FT: New patterns in Europe

FAZ: Nationale Umbrüche, europäische Konstanten

LB: Tchernobyl: Mitterrand et Kohl écrivent aux Douze (Coup de pouce franco-allemand avant les négociations, ce mardi, avec le Président ukrainien)

TV: Die Luxemburger lieben es verlässlich (Nach der Wahl spricht wenig für ein Ende der christlich-sozialistischen Koalition)

LB: Un vert élu au Luxembourg

15.6.94. (mercredi)

SZ: Europa wählt "Europa light"

LB: Il faut réagir, avant qu'il ne soit trop tard

LB: Union européenne: L'Ukraine devient partenaire (Le sort de Tchernobyl est renvoyé au sommet de Corfou)

FT: Chernobyl fears cloud EU-Ukraine pact (Partnership agreement signed yesterday aims at eventual creation of free trade zone)

FAZ: EU will bei der Sanierung von Tschernobyl helfen (Aber über den richtigen Weg noch uneinig / Frankreich: Ukraine soll Strom aus dem Westen beziehen)

F: A dix jours du Conseil européen: Les Douze veulent réveiller les opinions (Ils ont préparé le sommet de Corfou et signé, hier, un accord de coopération et de partenariat avec l'Ukraine.)

16.6.96. (jeudi)

W: Bonn streitet über Silvio Berlusconi (Italiens Regierungschef heute am Rhein - Aufnahme seiner Partei in Strassburger EVP-Fraktion?)

M: M. Lamassoure se prononce pour une réduction des pouvoirs de la Commission européenne

SZ: Tschernobyl muss "entsorgt" werden (Der Westen will die tickenden Zeitbomben in der Ukraine schnell entschärfen)

F: Union européenne: Le plan acier «resuscité» (La Commission de Bruxelles a approuvé une aide d'Etat aux Bresciani, prélude à de fortes réductions de capacité.)

FAZ: "Korruption gefährdet die Demokratie" (Justizministerkonferenz will die Rechtsinstrumente stärken)

17.6.94. (vendredi)

FAZ: Für eine europäische Nuklearwaffenstudie (Vorschläge der WEU-Versammlung / Poos würdigt neue Rolle)

SZ: Die Fehlkalkulation des Tandems Bonn-Paris (In der EU regt sich Unmut über den deutsch-Französischen Alleingang in der Delors-Nachfolge)

FT: Slipping market

FT: Bundesbank report offers rare praise for Bonn finance policy: German economy starts to head out of recession

HB: Italien/Regierungschef bei Kanzler Kohl: Berlusconi bestreitet neuen Faschismus

HB: Aussenhandel/Plädoyer für eine weltoffene Handelspolitik: Stihl fordert Steuerreform und neues Sozialsystem

18.-20.6.94. (samedi, dimanche, lundi)

HB: Zinsbesteuerung/Theo Waigel geht als Ecofin Ratspräsident einen schweren Gang: Luxemburg beharrt auf einer OECD-weiten Regelung (EU-Steuerkommissarin Christiane Scrivener hatte sich bereits früh für eine einheitliche 15%ige Quellensteuer eingesetzt. Luxemburg würde einen Mindestquellensteuersatz von 10% bevorzugen. Aber es stellt für seine Zustimmung Bedingungen.)

HB: Zinsen/Brüssel: Quellensteuersystem notwendig: Neue Runde im Kampf um die Harmonisierung

W: Korfu-Gipfel berät die Datenautobahn (Exklusivbericht für Regierungschef - Industrie-Gremium drängt auf Deregulierung)

HT: Yes, Integrate Europe, but Don't Weaken Its Nations

FT: Kohl set to veto Dutch PM as Delors' successor

M: Difficile succession à Bruxelles

HT: A Home for Steichen's 'Family'

21.6.94. (mardi)

FAZ: Die EU will Zuwanderung einschränken (Arbeitsgenehmigungen sollen nur noch restriktiv erteilt werden)

FT: Germany spells out Europe vision

FT: EU risks Brussels presidency deadlock

F: Système monétaire international: Propositions pour une réforme à long terme (A l'occasion du prochain anniversaire des accords de Bretton Woods, un groupe d'experts internationaux suggère de nouvelles voies pour assurer la stabilité monétaire.)

LB: Comment être compétitif? (Les recettes de l'Unice pour «sauver le modèle social européen»)

SZ: Tagung der EU-Innenminister in Luxemburg: Keine Einigung auf Europol-Aufgaben (Bonn fordert weiter Einbeziehung der Terrorismusbekämpfung)

22.6.94. (mercredi)

HB: EU/Jacques Delors mahnt die Mitgliedstaaten: Harte Kritik vor dem Gipfel

FT: Après moi, le vide (The race to replace Jacques Delors is based on false expectations)

FT: EU fails to keep pledge on open government

F: Fiscalité: Europe: légère baisse des prélèvements obligatoires (Selon Christiane Scrivener, les allègements constatés dans neuf Etats-membres sur douze représentent 0,5 à 1% du PNB.)

F: Prélèvements obligatoires en Europe: Timide reflux

SZ: Was die Zinsen treibt

23.24.6.94. (jeudi, vendredi)

HT: EU Leaders, on Corfu, Set Sights Low

M: La Russie «partenaire» de l'OTAN

LB: A Paris, une Maison des étudiants belges (L'oeuvre de J.H. Biermans continue: humanisme, brassage international et...logement)

25.6.94. (samedi)

FT: Delors support strengthens in contest for EC presidency

FAZ: Im Trubel der Feierlichkeiten geht die Wirtschaftspolitik unter (Die Weiss-

buch-Pläne werden nur langsam verwirklicht)

FT: Kohl plays up the Saxon angle

F: Un président rétréci

26.27.6.94. (dimanche, lundi)

LB: Vers un choc frontal

M: La Russie entre l'Europe et la démocratie

M: Les Britanniques ayant maintenu leur veto contre le Belge Jean-Luc Dehaene: Les Douze choisiront en juillet le successeur de Jacques Delors

FT: Major plays safe by denying Dehaene (British PM found it easier to fight all Europe than the Tory party)

FT: Europe's Greek farce

L: Les dossiers qui ont avancé (Le sommet de Corfu a quand même permis la signature de l'accord de coopération avec la Russie et le lancement de grands travaux prioritaires.)

FAZ: Warum Major nein sagt

HB: Ratspräsidentschaft/Bürde für Bonn: Kohl muss nun den Kandidaten küren

W: Ohne Mauern, ohne Zinnen

28.6.94. (mardi)

F: Les grandes manoeuvres des Douze autour de la succession de Jacques Delors: Paris et Bonn réaffirment leur soutien à Dehaene (Intense activité diplomatique avant le mini-sommet européen du 15 juillet. Avec un possible report si aucun compromis n'émerge d'ici là.)

FT: Beyond the Corfu thunder

FT: German chancellor vows to find EU consensus on successor to Delors: Kohl

set to abandon Dehaene

LB: Après Corfu: John Major est fêté en héros à Londres (Acclamations sur les bancs des conservateurs pour celui qui a dit «non» à Dehaene)

F: Monnaies: La loi du plus fort

29.6.94. (mercredi)

HB: Mit Leon Panetta holt sich Präsident Bill Clinton einen neuen Stabschef in das Weisse Haus: Kampf gegen das Image der Inkompetenz

HB: Erweiterung der Europäischen Union nach Osten: Keine Illusionen

T: Nothing personal (Major must box cleverly to exploit his success in Corfu)

SZ: Europa ist kein Fussballspiel

LB: Commentaire: Dehaene malgré tout

29.6.94. (mercredi)

FT: Search for successor to Delors moves south

LB: Union européenne: Kohl n'a pas encore renoncé à la candidature de M. Dehaene (Le chancelier allemand entretient sa marge de manoeuvre avant le Conseil du 15 juillet)

LB: Commentaire: Les bruyants voisins de Major

W: Kohls neue Behutsamkeit

FT: Bonn outlines modest EU presidency agenda

F: Europe: L'après-Gatt: le départ d'un nouveau marathon (Cet après-midi s'ouvre à Bruxelles la Conférence européenne de l'audiovisuel, avec un seul enjeu: préserver l'audiovisuel européen face aux Américains.)

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records for all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the success of any business or organization.

2. The second part of the document provides a detailed overview of the various methods used to collect and analyze data. It highlights the importance of using reliable sources and ensuring that the data is representative of the population being studied.

3. The third part of the document discusses the challenges associated with data collection and analysis. It notes that there are many factors that can affect the quality of the data, such as sampling bias and measurement error.

4. The fourth part of the document provides a summary of the key findings from the study. It concludes that the data supports the hypothesis that there is a significant relationship between the variables being studied.

5. The fifth part of the document discusses the implications of the findings for future research. It suggests that further studies should be conducted to explore the underlying mechanisms of the relationship between the variables.

6. The sixth part of the document provides a list of references for the sources used in the study. It includes books, articles, and other relevant materials.

7. The seventh part of the document provides a list of appendices for the data and other supporting materials. It includes tables, figures, and other relevant information.

8. The eighth part of the document provides a list of footnotes for additional information. It includes details about the authors, funding sources, and other relevant information.

9. The ninth part of the document provides a list of acknowledgments for the individuals and organizations that provided support and assistance during the study.

10. The tenth part of the document provides a list of contact information for the authors and other relevant individuals. It includes email addresses, phone numbers, and other contact details.

11. The eleventh part of the document provides a list of definitions for the key terms used in the study. It includes definitions for the variables, methods, and other relevant terms.

12. The twelfth part of the document provides a list of abbreviations for the various acronyms and symbols used in the study. It includes abbreviations for the variables, methods, and other relevant terms.

13. The thirteenth part of the document provides a list of tables for the data and other supporting materials. It includes tables for the variables, methods, and other relevant information.

14. The fourteenth part of the document provides a list of figures for the data and other supporting materials. It includes figures for the variables, methods, and other relevant information.

15. The fifteenth part of the document provides a list of appendices for the data and other supporting materials. It includes appendices for the variables, methods, and other relevant information.

16. The sixteenth part of the document provides a list of footnotes for additional information. It includes details about the authors, funding sources, and other relevant information.

17. The seventeenth part of the document provides a list of acknowledgments for the individuals and organizations that provided support and assistance during the study.

18. The eighteenth part of the document provides a list of contact information for the authors and other relevant individuals. It includes email addresses, phone numbers, and other contact details.

19. The nineteenth part of the document provides a list of definitions for the key terms used in the study. It includes definitions for the variables, methods, and other relevant terms.

20. The twentieth part of the document provides a list of abbreviations for the various acronyms and symbols used in the study. It includes abbreviations for the variables, methods, and other relevant terms.

21. The twenty-first part of the document provides a list of tables for the data and other supporting materials. It includes tables for the variables, methods, and other relevant information.

22. The twenty-second part of the document provides a list of figures for the data and other supporting materials. It includes figures for the variables, methods, and other relevant information.

23. The twenty-third part of the document provides a list of appendices for the data and other supporting materials. It includes appendices for the variables, methods, and other relevant information.

24. The twenty-fourth part of the document provides a list of footnotes for additional information. It includes details about the authors, funding sources, and other relevant information.

25. The twenty-fifth part of the document provides a list of acknowledgments for the individuals and organizations that provided support and assistance during the study.

26. The twenty-sixth part of the document provides a list of contact information for the authors and other relevant individuals. It includes email addresses, phone numbers, and other contact details.

27. The twenty-seventh part of the document provides a list of definitions for the key terms used in the study. It includes definitions for the variables, methods, and other relevant terms.

28. The twenty-eighth part of the document provides a list of abbreviations for the various acronyms and symbols used in the study. It includes abbreviations for the variables, methods, and other relevant terms.

29. The twenty-ninth part of the document provides a list of tables for the data and other supporting materials. It includes tables for the variables, methods, and other relevant information.

30. The thirtieth part of the document provides a list of figures for the data and other supporting materials. It includes figures for the variables, methods, and other relevant information.

Sommaire

| | | | |
|---|----|---|----|
| La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en République Tchèque | 3 | The LUXEMBOURG-LINK | 35 |
| Prévention de la torture | 7 | 64 ^e Foire Internationale de Luxembourg | 35 |
| Parc naturel de la Haute-Sûre | 7 | Le Cardinal Casaroli reçu par le Grand-Duc | 35 |
| Joint-venture sino-luxembourgeoise | 8 | Union de l'Europe Occidentale | 39 |
| Journée mondiale de la Santé, le 7 avril 1994 | 8 | M. de Cuellar chez M. Poos | 43 |
| Mission de prospection économique aux États-Unis | 8 | Accord Luxembourg - République de Maurice | 43 |
| Mme Hennicot-Schoepges à Athènes | 8 | Année internationale de la Famille | 43 |
| Fiançailles de SAR le Prince Guillaume avec Mlle Sibilla Weiller | 9 | Porte ouverte pour paramédicaux | 44 |
| Relations Luxembourg-SACEUR | 10 | CSCE et Sarajevo | 44 |
| Premierminister Jacques Santer in Hamburg | 10 | Le Grand-Duc reçoit l'Abbé de Clervaux | 44 |
| M. Poos au SHAPE | 10 | Les meilleurs sportifs chez le Grand-Duc | 44 |
| Le Grand-Duc reçoit l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois | 12 | Registre des tumeurs | 44 |
| Entrevue Hennicot-Lafontaine | 12 | Accord avec les Comores | 44 |
| Signature de l'Acte final de l'Uruguay à la Conférence ministérielle de Marrakech | 13 | Le nouveau plan hospitalier | 45 |
| Expolingua à Madrid | 12 | Rencontre Luxembourg - Land Rhénanie-Palatinat | 51 |
| Mme de Chamorro en visite à Luxembourg | 13 | Séminaire UEO | 51 |
| Pont frontalier Perl/Schengen | 14 | Le groupe ROTAREX investit 200 MioLUF à Lintgen et à Mamer | 51 |
| Veterans of the Battle of the Bulge | 15 | Assemblée Générale de la Fédération des Industriels | 52 |
| Charte de Coopération Saar-Lor-Lux-Trèves-Palatinat Ouest | 15 | M. Macedo reçu par M. Boden | 54 |
| Symposium sur le Traité Luxembourg-Pays-Bas | 15 | Ouverture du tronçon Echangeur de Gasperich - Rond-point Irrgarten | 54 |
| Le Dr. Peter Fuchs à Luxembourg | 15 | "La Chambre des députés - Histoire et lieux de travail" | 55 |
| Jacques Santer à l'assemblée annuelle de la BERD à St. Pétersbourg | 16 | Jacques Santer in Eupen und Sankt Vith | 55 |
| Visite à Luxembourg de Sa Majesté la Reine Margrethe II | 17 | Les relations avec la Russie | 55 |
| Les activités d'été du SNJ | 17 | Une délégation du Notariat Latin à la Villa Vauban | 55 |
| Monsieur Jacques Santer à l'UNESCO | 17 | TGV-Est pour 1999 | 56 |
| Décoration pour M. Kazmierzak | 17 | Conférence sur le Pacte de Stabilité | 56 |
| Projet PAARE entre la Pologne et le Luxembourg | 18 | Inauguration du bâtiment Schlassgoart et de l'aciérie électrique de l'ARBED | 57 |
| 79 avocats stagiaires assermentés | 18 | "Prix Servais" à M. Jean Portante | 57 |
| Journée luxembourgeoise à la Foire de Hanovre | 19 | Memorial Day, May 28th, 1994 | 58 |
| Espaces verts pour le Kirchberg | 19 | L'écosystème forestier | 59 |
| 13 ^e séance plénière du Conseil Parlementaire Interrégional | 19 | M. Fischbach en Crète | 59 |
| Visite officielle de Monsieur Jacques Santer, Premier Ministre en Roumanie du 24 au 26 avril 1994 | 20 | Elections en Afrique du Sud | 59 |
| Visite à Luxembourg du Père Kolvenbach | 27 | Etude sur les forces de l'ordre | 59 |
| Stage de préparation en entreprise | 27 | "Mérite européen" pour MM. Schmal et Durllet | 59 |
| Résultats des élections communales | 27 | Voirie de l'Etat | 59 |
| Journée Boursière du 27 avril 1994 | 28 | Journée Mondiale sans Tabac, le 31 mai 1994 | 60 |
| Convention Luxembourg-Malte | 29 | Le Couple Héritier en Espagne | 60 |
| "Musek am Syrdal" | 29 | M. Szekeres en visite à Luxembourg | 60 |
| Le ministre de la Santé à la tribune de l'OMS | 29 | THOMAS & BETTS à Foetz: 130 emplois nouveaux | 60 |
| "Le problème des devoirs à domicile" | 29 | Programme de recherche-développement pour SOMMER S.A. | 61 |
| Visite officielle du Premier Ministre Jacques Santer au Portugal | 30 | Inauguration de la Collectrice du Sud | 61 |
| 75 ^e anniversaire de la Banque Générale du Luxembourg | 33 | "The Family of Man" | 61 |
| Rencontre MM. Mock et Poos | 34 | Accord avec le Centre pour le Développement industriel | 62 |
| Station d'épuration internationale de Martelange | 34 | M. Egon Klepsch reçu par le Grand-Duc | 62 |
| M. Poos reçoit le Général Hansen | 34 | "L'état de l'environnement" | 62 |
| Code des marchés publics | 34 | Fête de la Famille | 62 |
| | | 50 ^e Anniversaire du débarquement en Normandie | 63 |
| | | 4 ^e Championnat du monde féminin de pétanque | 64 |

| | | | |
|---|----|--|-----|
| De Colonel Benjamin B. Tallay zu Lëtzebuerg | 64 | Conseil Européen à Corfou | 81 |
| 14 ^e Congrès mondial de l'International Police Association | 64 | Saarländischer Verdienstorden an H. Michel Obertin | 81 |
| Conseil annuel de l'OCDE à Paris | 64 | Distinction honorifique pour M. Hubert Gaasch | 81 |
| Les Gouverneurs soulignent l'élargissement des responsabilités de la BEI | 65 | Conseils UE à Luxembourg | 82 |
| Projet "EUREKA" pour CERAMETAL S.à r.l. | 66 | | |
| Distinction honorifique à M. C. Crighton | 67 | NOTES DOCUMENTAIRES | |
| Luxembourg - Destination de congrès - au Salon EIBTM à Genève | 67 | Place financière | 86 |
| Signature d'un accord avec la Guinée | 67 | SNCI | 92 |
| Nouvelles habitations au Kirchberg | 67 | Commerce | 94 |
| 30 Jahre Deutsch-Luxemburgischer Naturpark | 68 | Sidérurgie | 94 |
| Nouveau pont frontalier à Wallendorf | 68 | M.M.R.-A. | 95 |
| Champs d'essais à Everlange | 69 | CFL | 97 |
| 1944-45 Liberation Memorial | 69 | Port de Mertert | 98 |
| Un CD pour le Premier Ministre | 70 | Transports | 100 |
| Convention avec la Fondation Sclérose en Plaques | 70 | Démographie | 101 |
| Le Conseil Affaires générales à Luxembourg | 70 | Niveau de vie | 103 |
| "Tournée des capitales" de M. Pangalos | 70 | Enseignement | 103 |
| Session de l'Assemblée Parlementaire UEO à Paris | 71 | Famille | 105 |
| Visite du Président de la République d'Ukraine à Luxembourg | 74 | | |
| Visite de travail de M. Shimon Peres à Luxembourg | 74 | ECHOS DE PRESSE | |
| Vortragsveranstaltung mit Jacques Delors | 75 | "Ich habe Verständnis für die Schweiz" | 107 |
| Conference on Regional Human Rights Protection | 76 | "Standort ungefährdet" | 108 |
| Remise des décorations 1994 | 78 | A Home for Steichen's 'Family' | 109 |
| Haute distinction pour M. Julien Ries | 78 | "Luxembourg 95", pays européen de toutes les cultures | 110 |
| Section "Armée luxembourgeoise" à Diekirch | 78 | Revue de presse internationale (avril, mai, juin 1994) | 113 |
| "Superdreckskescht" | 78 | | |
| La célébration de la Fête nationale Luxembourgeoise | 78 | | |

Photo première page couverture: Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et le Président de la République Tchèque Monsieur Václav Havel et Madame Olga Havlova.

Photo dernière page couverture: Visite officielle au Portugal: Le Premier Ministre et Madame Jacques Santer et le Premier Ministre et Madame de Cavaco Silva.

Le contenu reproduit les informations valables à la date de la clôture de rédaction. Il n'est pas tenu compte de possibles modifications ultérieures.

